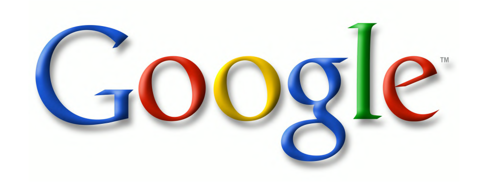
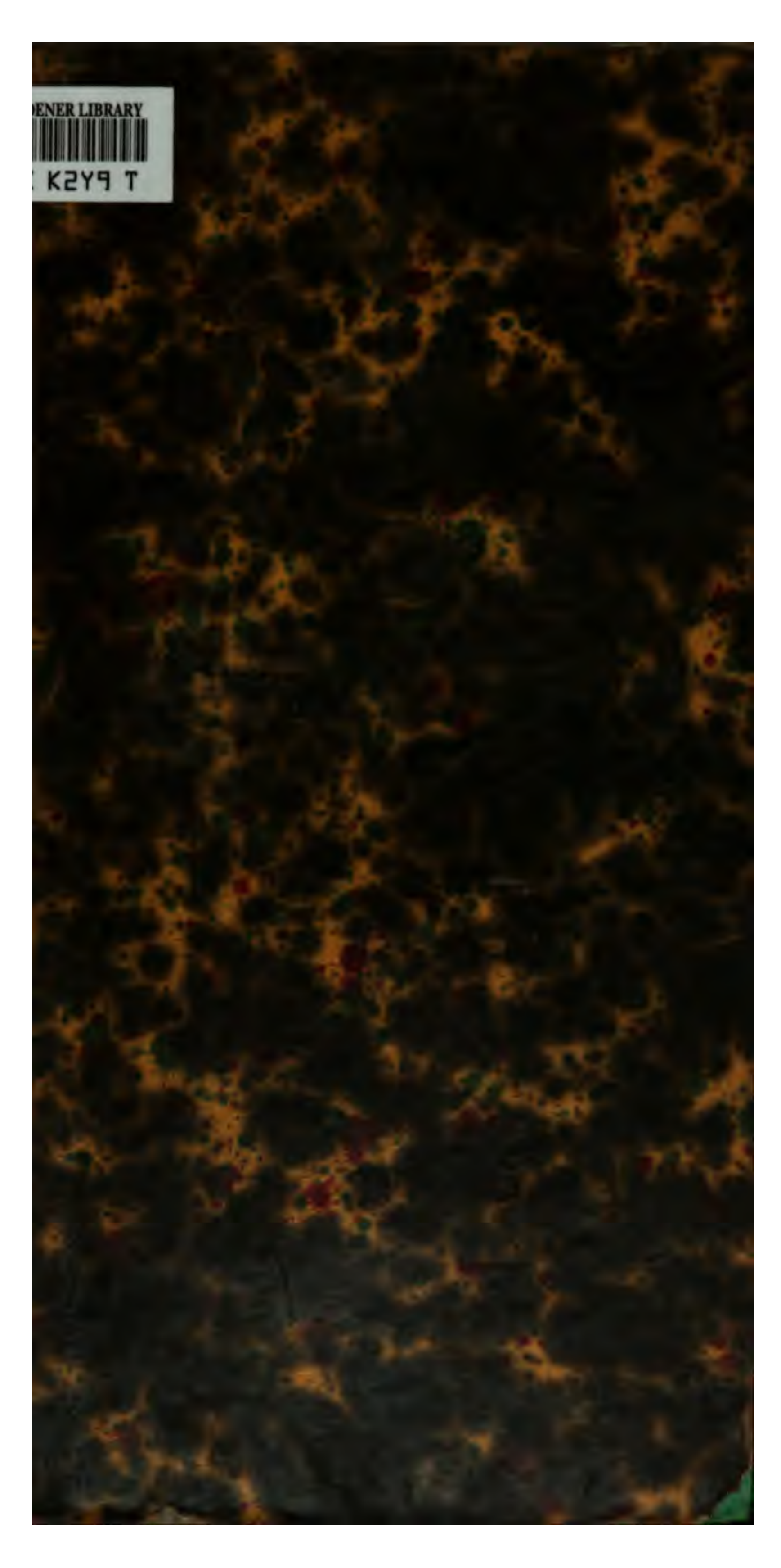
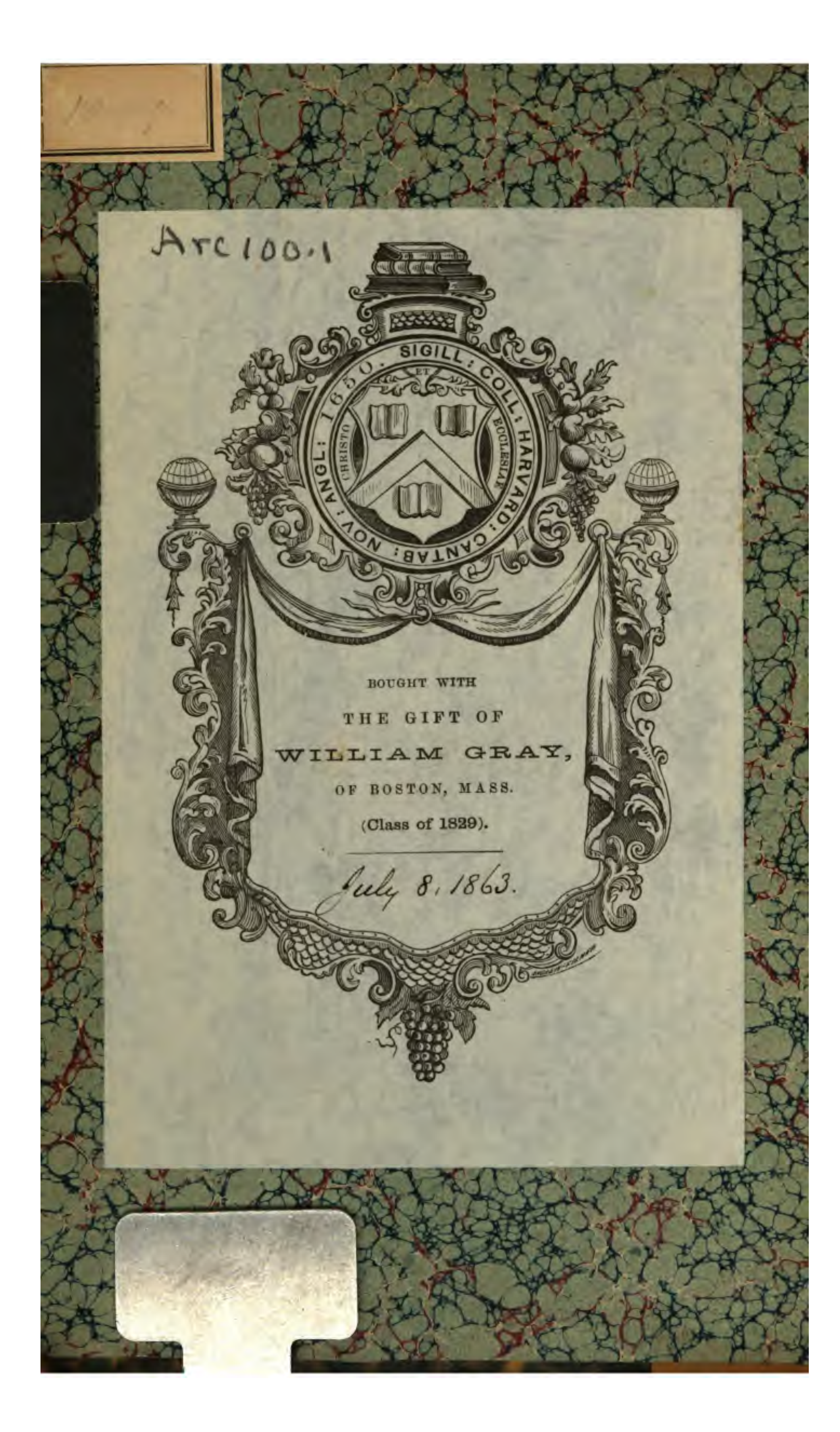




DENER LIBRARY
K2Y9 T



SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

Anal.

MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS NATIONALES

ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

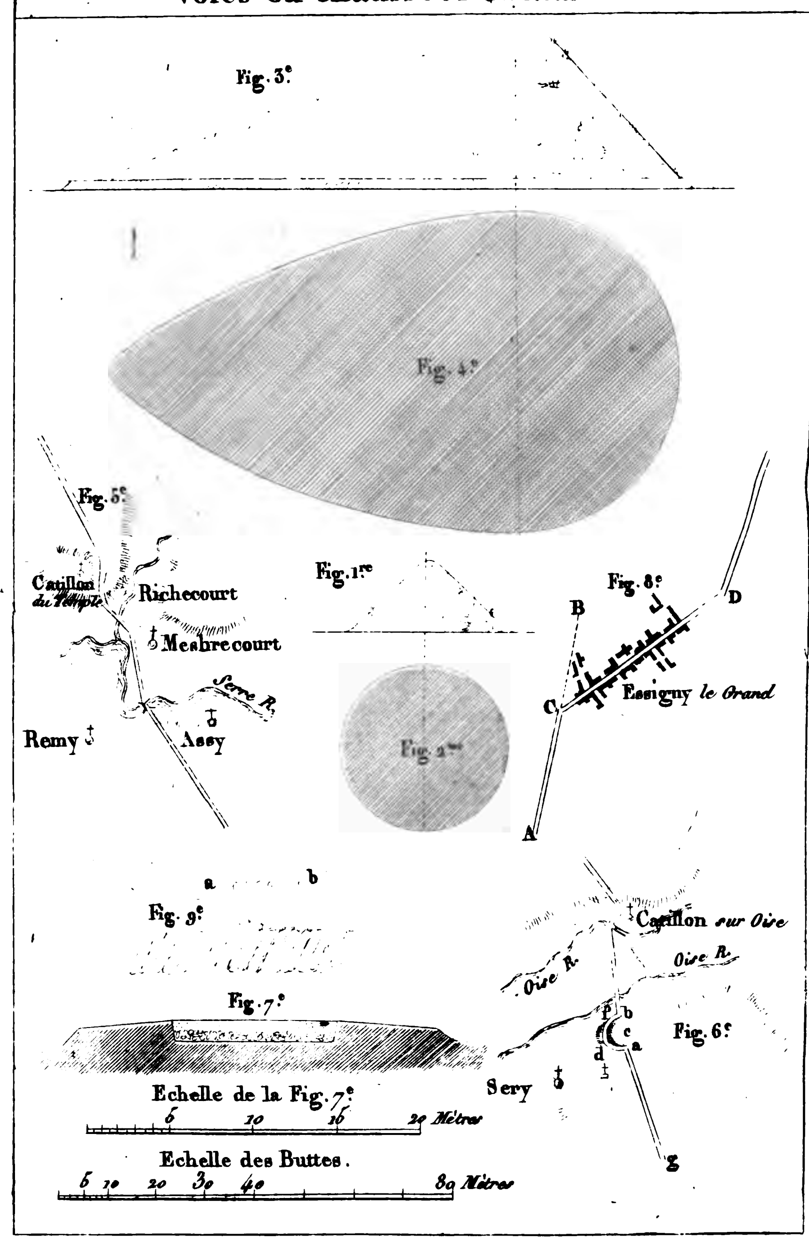
TOME QUATRIÈME.

À PARIS,
Chez J. Smith, Imprimeur-Libraire, rue Montmorency, n° 16;
Au Bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, 20.

M. DCCC. XXIII.

1863, July 8.

Buttes ou Tombes Romaines ou Celtiques, voies ou chaussées Romaines.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

NOTICE

Sur les Monumens celtiques ou romains du département de l'Aisne; par M. L. F. Lemaistre, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres.

Les monumens anciens, objet de cette Notice, sont de quatre sortes; les *mottes* ou *tombes* dites *romaines*, les *voies* ou *chemins* dits aussi *chaussées Brunehault*, les *camps* ou *postes militaires*, et les *médailles* ou *monnaies*.

BUTTES, MOTTES OU TOMBES.

On trouve sur beaucoup de points de notre département de petites éminences, placées sur les parties les plus élevées de nos montagnes, rare-

ment dans les plaines; toutes d'une forme conique régulière de 12 à 15 mètres (36 à 45 pieds) de hauteur, et qui paraissent bien avoir été formées de main d'homme (figures 1 et 2, *planche I*).

On n'est point d'accord sur l'origine de ces *buttes*. Les uns les regardent comme des monumens celtiques ou gaulois; d'autres, et c'est le plus grand nombre, y voient l'œuvre des Romains dont il nous reste encore tant d'autres ouvrages. Indiquons d'abord toutes les buttes que nous connaissons dans le département. Je reviendrai ensuite sur les diverses opinions auxquelles elles ont donné lieu.

Laniscourt. — On voit une de ces buttes sur le sommet de la montagne qui domine Laniscourt, à une lieue ouest de Laon.

Crépy. — Le moulin à vent de la montagne qui sépare Crépy de Fourdrain, est placé sur la base d'une *butte* que l'on a fort abaissée, il y a vingt-cinq ans, pour y asseoir ce moulin; on l'appelait la *Tombelle*.

Sincenis et *Rouy.* — On en trouve une sur la montagne, entre Rouy et Sincenis.

Vouel. — Une autre à Vouel, à droite et à peu de distance de la route de Lafère à Chauny, dans une plaine basse. Celle-ci, qui diffère de toutes celles que je connais par sa forme et sa hauteur, mérite une description particulière. Elle est piriforme, je veux dire que sa base présente la section d'une poire longue coupée suivant son axe. On voit facilement d'après cela la forme qu'a dû prendre une butte de terre élevée sur une telle base. Je les ai représen-

tées par les figures 3 et 4, *planche I*. Le grand diamètre de cette *butte*, dirigé du levant au couchant, est de 115 mètres (350 pieds), et le petit de 63 mètres (190 pieds) environ. Sa hauteur actuelle est donc de 33 mètres (100 pieds), en y comprenant la base ou espèce de socle sur laquelle elle est assise. Cette *butte*, très-bien cultivée depuis long-temps sans doute, et plantée de pommiers jusqu'à son sommet, a dû s'abaisser beaucoup par l'effet même de cette culture; et les habitans en trouvent la preuve dans le rapport des anciens du village, qui découvraient jadis de son sommet l'église de Saint-Quentin qu'on n'aperçoit plus aujourd'hui.

Il ne paraît pas que cette *butte* ait été fouillée; du moins les vieillards ne se souviennent pas d'y avoir vu travailler. On croit dans le pays que les terres employées à sa formation ont été prises à 1200 mètres environ de distance dans un bois, dit le *bois l'Abbé*, parce que l'on y voit une excavation considérable; mais cela ne paraît guère vraisemblable, et le grand abaissement de terrain environnant la butte, surtout au sud, porte à croire que c'est là que les terres auront été prises.

Montécourt. — Il y a aussi une *butte* à Montécourt qui porte le nom de *Motte*, et passe dans cette commune pour le tombeau d'un général espagnol.

Clâtres. — Une autre à Clâtres. Cette dernière, appelée la *Motte Fresnoy*, se trouve dans le jardin d'une maison du lieu. On l'y regarde comme la sépulture d'un général romain.

Pontru. — *Attily* et *Étreilly.* — On voit encore une de ces *buttes* à Pontru, à 2 lieues nord-ouest de Saint-Quentin, et une autre placée sur le plateau, entre Etreilly et Attily, à 2 lieues ouest de ladite ville. Ces buttes portent aussi dans ce canton le nom de *Motte* ou *Tombe.* Celle d'Etreilly a son sommet garni de quelques arbres.

Mouy. — Il y a, à Mouy sur l'Oise, une butte de 13 à 14 mètres (40 à 44 pieds) de hauteur. Elle est couverte de broussailles. Cette *butte* (c'est le nom qu'on lui donne aussi dans le pays) est placée sur le haut et le bord du coteau de la rive droite de l'Oise. De ce point on enfile la vallée supérieure et inférieure.

On a trouvé, il y a deux ans environ, sur le plateau même de la *butte,* à une quarantaine de mètres de distance, et à 80 centimètres (2 pieds $\frac{1}{2}$) de profondeur, un tombeau de pierre, recouvert d'une dalle de même nature renfermant un squelette qui paraissait bien conservé; mais au toucher tout tomba en poussière, à l'exception d'une portion du crâne et des genoux qui avaient conservé quelque solidité. Il ne se trouva, ni dans ce tombeau, ni dessus, aucune inscription, ni médaille, ni autre objet qui pût éclairer sur sa date; mais on ne peut rien en inférer de relatif à la butte romaine qui en est aussi rapprochée. Je doute que les ossemens aient pu résister à 16 ou 18 siècles, si ce tombeau datait de l'invasion des Romains, qui n'ont d'ailleurs cessé de brûler les corps et qui n'ont adopté l'usage des tombeaux que lors du bas-empire.

Ce tombeau n'est pas le seul qu'on ait découvert sur ce plateau. Il y a une vingtaine d'années qu'on en découvrit encore d'autres à peu de distance de là. Des restes de constructions, qui y furent aussi découverts il y a deux ans, feraient croire à l'existence ancienne d'un monastère ou d'une église, ou d'une *maladrerie*. Les corps avaient les bras croisés sur la poitrine.

Artane. — *Chaillevois.* — *Pénancourt.* — On m'a assuré qu'il y avait aussi une *butte* près d'Artane, à gauche de la route de Soissons à Château-Thierry; une à Chaillevois, à une lieue et demie sud de Laon, et une autre près de Pénancourt, canton d'Anisy-le-Château.

La *Tombelle.* — Il est fort à présumer que l'habitation appelée la *Tombelle*, à une lieue sud de Marle, doit son nom à une de ces *buttes* qui aura été détruite; je ne sache pas du moins qu'il en existe une aujourd'hui sur ce point.

Il est très-possible, et il est même vraisemblable qu'il y a encore d'autres *buttes* antiques dans le département, mais je n'en ai point connaissance.

Ces buttes, évidemment de main d'homme, sont généralement regardées comme les tombeaux de chefs militaires, ou d'autres personnages de marque chez les Romains. D'autres, en plus petit nombre, les regardent comme des moyens de signaux employés par leurs armées. La première opinion a pour elle les noms de *tombe*, *tombelle* donnés à ces buttes de temps immémorial, et un grand nombre de partisans. La seconde est appuyée sur la position

de ces monticules presque tous placés, du moins dans notre département, sur les points les plus élevés.

L'opinion cependant, quelque genérale qu'elle soit, peut, ce me semble, en imposer sur des faits anciens. Elle peut être, quelquefois du moins, une tradition incertaine. Si ces *buttes* sont des tombeaux, elles devraient renfermer ou des urnes cinéraires, si elles datent du haut-empire, ou des sépulcres, si elles sont du bas-empire; et, dans les deux cas, il semble qu'on devrait y trouver des lacrymatoires, d'autres vases mortuaires, des monnaies ou médailles, et des armes que les anciens avaient l'usage de déposer dans les tombes, surtout dans celles des personnages marquans. Cependant il ne paraît pas qu'il ait été rien trouvé de ce genre dans la *butte* de Lanicourt que fit fouiller jadis le chevalier de Boufflers, ni dans celle de Crépy lorsqu'on la détruisit pour y placer le moulin, ni dans celle de Montécourt où l'on a établi une cave.

Quoi qu'il en soit, c'est l'opinion de quelques auteurs qui ont écrit sur les antiquités, que ces buttes sont des monumens mortuaires élevés par les Romains sur le corps de leurs généraux.

Les auteurs de la *Description topographique et statistique de la France* assurent que quelques-unes de nos *buttes* fouillées se sont trouvées contenir des armures et des ossemens. Il me semble, comme je l'ai déjà dit, que la conservation de ces ossemens pendant un si grand nombre de siècles n'est pas

présumable, d'après surtout l'opinion que paraissent adopter ces mêmes auteurs, que ces monticules pourraient bien être les tombeaux de généraux gaulois, ce qui en reculerait peut-être encore l'origine.

M. Laurent de l'Yonne, ancien ingénieur en chef du canal de Picardie, m'a dit qu'un savant bénédictin dont il ne se rappelle pas le nom (c'est peut-être dom Lelong), et qui faisait, il y a cinquante ans, des recherches sur les *buttes* ou *tombes* de notre pays, lui avait donné à cet égard des détails qui prouveraient qu'il les regardait aussi comme des monumens mortuaires élevés par les armées romaines.

Il paraîtrait que le transport des terres pour former ces tombes se faisait à bras, et dans les casques des soldats. On plaçait ceux-ci sur quatre, six, douze rangs et plus, depuis le lieu marqué pour la *butte* jusqu'à celui où la terre devait être prise. Les casques remplis de terre se passaient de mains en mains, et les chefs de file qui les recevaient les versaient sur le corps du général en disant : *Sit tibi terra levis*. Ce vœu du soldat pour son général était sans doute le souhait religieux du bonheur de la vie future.

La *butte* de Vouel, d'après ses dimensions, serait la tombe du chef d'une nombreuse armée, s'il est vrai, comme on le prétend, que chaque soldat jetait sur le corps un nombre déterminé de casquées de terre.

CAMPS.

CAMP DU VIEUX-LAON OU DE CÉSAR. — Les auteurs qui ont traité des antiquités de notre pays, parlent d'un camp romain à trois lieues sud-est de Laon, entre les villages de Saint-Thomas et de Saint-Erme. Il est indiqué sur la carte de Cassini sous le nom de *Camp de Vielaon*. Dom Lelong en a dit quelque chose dans son *Histoire des diocèses de Laon, etc.*, où il expose son opinion sur ce poste militaire qu'il croit bien avoir été occupé par *l'armée de César*.

Ce camp a attiré l'attention de M. le comte de Caylus qui en a parlé dans ses *Recherches d'antiquités*, et en a donné un plan.

Les auteurs de la *Description topographique et statistique de la France* qui parlent aussi de ce camp, et d'après M. de Caylus, ne font point de doute qu'il ne soit des Romains, et assurent qu'on y a trouvé plusieurs médailles romaines.

M. Devismes, avocat à Laon, qui travaille à une histoire du pays attendue du public avec impatience, a écrit sur ce camp un Mémoire fort intéressant (1). D'après l'érudition connue de l'auteur, il serait déplacé de ma part de parler encore de ce camp; je ne me permetterai donc que quelques réflexions sur la partie descriptive de cet ouvrage que j'ai examiné avec attention.

Ce camp porte dans le pays le nom de *Camp de*

(1) Inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, pag. 403.

PLAN ET COUPES
du Camp des Romains
près St Thomas
canton de Craone
(Aisne)

César, *des Romains* ou *du Vieux-Laon*. Il occupe tout le plateau du cap de montagne qui domine Saint-Thomas, au nord de ce village.

Le périmètre du camp A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, A (*planche II*) présente un polygone de treize côtés dont plusieurs angles rentrans, et dont la surface totale est de 3095 ares (61 arpens laonois). Son irrégularité paraît avoir été déterminée par celle même du contour de la montagne sur laquelle est assis le camp. On aura sans doute voulu, pour toute la partie qui n'est point fortifiée régulièrement, profiter, en suivant ce contour, de l'escarpement de la montagne en abandonnant pourtant ses sinuosités, lorsqu'elles eussent exigé, sans grands avantages, beaucoup de travaux par leur développement, ainsi qu'on l'aura fait pour les éperons ou pointes vis-à-vis les angles H, I, K, N. Quelques-uns cependant ont cru que ces avancées de la montagne étaient de vrais bastions, faisant partie des ouvrages défensifs du camp. Mais cette opinion ne peut se soutenir, d'abord paree que les Romains ne connaissaient pas les bastions; que, dans le cas même où ils les eussent employés, les bastions, tours et autres ouvrages de ce genre étant aussi destinés à la défense des courtines intermédiaires, ils ne les auraient point placés à des distances de 5 et 600 mètres. La ligne de défense eût été supérieure à la portée même des plus fortes catapultes et balistes qui, au rapport de Végèce, ne lançaient point les traits et pierres à plus de cinq cents pas, si toutefois encore

les Romains se servaient, pour la défense de leurs camps, de ces machines qui n'étaient guère employées que pour les batailles et l'attaque des places. Rollin dit que Scipion ne mit pas plus de cent pieds de distance entre les tours dont il flanqua l'enceinte de son camp devant Numance. On n'eût donc pu défendre aisément ni ces bastions, ni même les courtines. Pourquoi d'ailleurs aurait-on fait des bastions aussi irréguliers? L'inspection seule des lieux prouve, au reste, que ces avancées sont l'ouvrage de la nature et non de l'art.

L'irrégularité de ce camp n'a rien qui doive nous étonner. Végèce, comme le dit lui-même M. Devismes dans son Mémoire, assure que l'usage et les règles de la castramétation chez les Romains ne les astreignaient à aucune forme particulière. Les circonstances locales leur faisaient presque toujours la loi, comme il le paraît bien par le camp dont il est question.

D'autres historiens prétendent cependant que les camps romains étaient de forme carrée; c'est d'un camp de cette forme que Rollin donne, d'après Polybe, une description détaillée. (T. II, 2ᵉ partie.)

La portion de l'enceinte C, E, H, K, L, N ne se distingue que par un petit escarpement, dont on voit, fig. 5, *planche II*, le profil en a, qui a généralement moins de 45 degrés d'inclinaison, sur une hauteur de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 mètres (8 à 9 pieds), et au-dessous. Il règne partout où les lignes du camp ne rencontrent point la pente de la montagne, qui a, comme

les plus hautes montagnes du Laonois, 100 mètres de hauteur. La nature le défendait assez dans cette partie. Les Romains, d'ailleurs, ne devaient point avoir à prendre de grandes mesures défensives de ce côté contre le pays dont ils avaient fait la conquête, que les empereurs avaient encore d'autres moyens que des camps, de tenir sous leur obéissance, et ce devait être le cas des plaines de Champagne que domine le camp de Saint-Thomas. Il n'en était pas de même du côté du nord, contre les peuples qu'ils cherchaient à soumettre, et dont ils avaient à craindre les incursions, comme les Belges le leur avaient prouvé.

Au nord, le terre-plein de la montagne obligeait à plus de travaux pour la défense, et c'est ce qui a donné lieu aux ouvrages qui forment le front du camp sur une longueur de 700 mètres.

On ne peut parcourir ces ouvrages sans admirer l'art et la patience de ces conquérans, qui savaient vaincre les difficultés, et triompher des obstacles que la nature leur opposait; on ne peut les examiner sans s'étonner que 15 à 18 siècles, malgré la solidité de ses travaux, les aient tellement respectés, que tous leurs reliefs, leurs formes et leurs lignes sont encore aujourd'hui aussi visibles que s'ils dataient seulement de deux siècles.

Ces ouvrages ne doivent-ils pas nous rendre modestes sur l'état actuel de nos moyens, si nous considérons que la fortification de campagne est encore aujourd'hui, à peu de chose près, tellement la

même, qu'on douterait presque si le camp de César ne serait pas un camp de Louis XIV! Qu'on en juge par les profils (*planche II*). Le fait est qu'ici, comme dans d'autres arts, les anciens ont été nos maîtres, et que nous ne les avons pas toujours laissés fort loin derrière nous, malgré les nombreux siècles qui nous séparent d'eux.

Le front A, C (*planche II*) n'est point, comme on pourrait le croire, une ligne droite; il fait un angle saillant au point B. On ne voit pas la raison de cet angle obtus; mais ce qui a lieu d'étonner, c'est que les ouvrages qui composent ce fond, ne sont point uniformes dans toute sa longueur; la petite face B, A présente un simple fossé entre un parapet et un glacis (fig. 2). La grande face B, C a quelque chose de plus, c'est un véritable chemin couvert et une berme dans l'escarpe qui paraissent avoir échappé à ceux qui, jusqu'alors, ont décrit ce camp (*planche II*, fig. 1).

Les ouvrages ne sont pas conservés dans l'intégrité que supposent les profils (fig. 1 et 2), non seulement la crête des parapets, et tous les angles sont émoussés et arrondis par le temps, comme l'indiquent les fig. 3 et 4; on y voit aussi beaucoup de brèches et de dégradations qui sont moins l'œuvre du temps que le résultat des entreprises des habitans du pays et des cultivateurs qui exploitent l'intérieur et l'extérieur du camp. Mais rien de plus facile que d'y retrouver les formes que je présente ici et les dimensions qui n'ont pas dû changer beaucoup, si l'on considère

(et c'est un sujet d'admiration pour la persévérance qu'il a fallu pour creuser les fossés, façonner et élever ces parapets dans un tel sol), si l'on considère, dis-je, que les premières couches qui composent la montagne ne sont que des pierrailles presque pures, et que c'est dans ces mêmes couches, et d'elles seules, que sont construits ces ouvrages. C'est aussi sans doute à la nature de ces matériaux, aujourd'hui recouverts de gazons, que nous devons la belle conservation de ce monument dans notre climat dont il semble encore devoir braver les intempéries pendant autant de siècles qu'il en a déjà vu s'écouler. Les fig. 3 et 4 représentent les ouvrages tels qu'ils existent aujourd'hui, avec les effets du temps.

Le fossé a dû avoir dans l'origine une dizaine de mètres (30 pieds) de largeur. Il en a encore à peu près huit aujourd'hui, sur 3 mètres 50 cent. de profondeur. Le rempart, qui, dans les parties les mieux conservées, a encore 8 à 9 mètres de hauteur du côté du fossé, en a peut-être eu 9 ou 10. Il domine le terre-plein du camp de 5 mètres environ. La banquette C (fig. 1), formée dans la contrescarpe a encore un mètre de large. Ne serait-ce pas un véritable chemin couvert? Sa petite dimension pouvait suffire à une époque où l'artillerie n'était point connue; et si le combattant n'y serait pas couvert aujourd'hui par la crête du glacis C, D, on doit bien penser que cette crête a dû baisser et s'abaisse encore par le soc de la charrue, qui, tous les jours, pousse ses envahissemens, jusqu'au bord du fossé qu'il détruira

successivement, si l'on n'y met obstacle. Il faut croire, d'après ces entreprises de la charrue, que le glacis avait une pente assez grande, puisqu'elle est encore aussi sensible aujourd'hui.

Les Romains donnant peu de talud à leurs remparts, c'est vraisemblablement, comme nous le faisons aujourd'hui, pour en soutenir les remblais qu'ils auront formé la berme B, malgré leur solidité; elle aura peut-être servi aussi à faciliter l'élévation des déblais du fossé pour la formation du rempart.

Cette berme qui n'existe pas dans d'autres camps, même dans les autres parties du camp dont il est ici question, était-elle aussi destinée à recevoir un rang de combattans! Elle a pu être garnie de palissades, dont Vitruve nous apprend que les Romains faisaient grand usage dans leurs fortifications de campagne. J'observerai, en passant, qu'ils laissaient aux bois dont ils se servaient, une partie de leurs branches qu'ils clayonnaient de manière à rendre leurs palissades peut-être plus solides que les nôtres.

La crête du parapet n'a guère aujourd'hui plus d'un mètre 65 cent. (5 pieds) de large, et ne semble pas en avoir eu plus de 2 à 235 (6 à 7 pieds). C'est peu pour une plate-forme qui devait peut-être servir à la défense du camp, et pour y manœuvrer avec des machines qui exigeaient bien autant d'espace que notre artillerie.

Un premier examen de cette partie du camp ne m'avait pas donné à remarquer de banquettes dans le talud intérieur des remparts; mais dans un nou-

veau voyage fait à ce camp, et en portant une attention plus particulière au talud intérieur du rempart C, X, B, A de la *planche II*, je découvris les traces d'une banquette assez distinctement pour affirmer qu'elle existe. Elle ne m'avait échappé d'abord que parce qu'établie dans le talud du rempart exposé à toutes les intempéries du sud et du sud-ouest, elle s'est moins bien conservée que les autres parties des ouvrages, surtout dans le rempart B, A, où elle n'est même plus visible.

Cette banquette (e), qui n'a peut-être eu que deux mètres dans l'origine, n'a plus guère qu'un mètre cinquante centimètres aujourd'hui. Elle ne pouvait vraisemblablement pas recevoir les machines de guerre du temps, mais bien les combattans. Elle a été établie à la hauteur ordinaire d'*en-joue*, eu égard à la crête du parapet qui, comme je l'ai dit, ne présente aucune apparence de plongée.

La brèche T, qui aura servi à combler le fossé, est-elle moderne, ou bien est-ce une ancienne entrée du camp ?.... Elle sert aujourd'hui pour l'exploitation agricole de l'intérieur. . . . .

Il me reste à parler de la ligne d'ouvrages P, Q, R. Elle divise le camp en deux parties (a, b) dont la première est d'une étendue de 2500 ares, quadruple de la seconde. Cette ligne a un saillant côté Q, d'un angle moins obtus que celui B. La forme de cet ouvrage est entièrement la même que celle de la petite face B, A, c'est-à-dire qu'elle n'a ni chemin couvert ni berme dans l'escarpe. Le fossé, comme on

le voit dans le plan, est vers la partie (b) et le parapet du côté de la partie (a). Ce parapet se rattache sans interruption à celui de la face B, C, par son extrémité R; mais au sud le retranchement ne s'appuie point au talud M de l'enceinte; il existe donc (aujourd'hui du moins) de P à M une interruption ou passage de 2 mètres (6 pieds) de large par lequel on communique d'une enceinte à l'autre. On trouve en U un autre passage pratiqué pour le même objet que celui T, à moins qu'il ne soit une ancienne communication du grand et du petit camp.

Je crois devoir ici relever une erreur que j'ai remarquée dans le Mémoire de M. Devismes, erreur dans laquelle quelques rapports ou dessins inexacts auront pu l'induire.

M. Devismes, en parlant de la petite enceinte, dit: « Les deux côtés qui tiennent au terre-plein de la « montagne (et qui ne peuvent être que ceux R, A, « et R, P) sont *défendus* par un rempart en glacis « d'environ 15 pieds, un fossé, etc. »

Plus loin, en parlant de l'enceinte (a) : « Le ter-« rain est défendu par *un* épaulement qui, semblable « aux *deux* grands remparts de la précédente en-« ceinte, n'est même que le prolongement de l'un « des deux. »

Il dit encore : « La position était si bonne qu'on « aura jugé à propos de la réoccuper dans un autre « temps, avec *beaucoup moins de monde ;* c'est alors « qu'on aura tiré la ligne (d'ouvrages) qui sépare les « deux terrains, *afin de se couvrir* du côté de la par-

« tie (a) de l'ancien camp qui restait vacante. »

Par ces passages et d'autres de ce genre, il est évident que M. Devismes regarde le retranchement P, Q, R comme faisant partie du système de défense de ce qu'il appelle le *petit camp* (b); mais la preuve irrécusable de cette erreur résulte de l'inspection du terrain et de la disposition des ouvrages. Le fossé est à l'est du côté de l'enceinte (b), et le parapet sur l'enceinte (a). Le retranchement P, Q, R appartient donc à l'enceinte (a); il a été élevé pour sa défense et non pour celle du *petit camp*.

Et lorsque M. Devismes dit que le retranchement R, Q, P n'est que le prolongement de l'un des deux autres, c'est-à-dire de la partie G, R, son assertion ne peut être que le résultat de ce qui existe en effet, que les ouvrages C, R et R, P ont tous deux les mêmes dispositions et sont conséquemment tous deux défensifs pour le grand camp.

La juste réputation littéraire de M. Devismes m'a semblé rendre nécessaire la réfutation de l'erreur dans laquelle il a été entraîné, parce que, consignée dans son Mémoire, elle doit nécessairement s'accréditer, et qu'elle importe beaucoup pour les raisonnemens qu'on peut faire sur la distribution et l'objet de ces deux camps ou de ces deux parties de camp.

D'après ce qui vient d'être dit, s'il m'était permis de me livrer à une digression étrangère pourtant à mon but, je proposerais ici quelques suppositions.

La première, que les deux parties du camp ne formaient originairement qu'une seule et même en-

ceinte; que ce camp, devenu par circonstance trop étendu, aura éte réduit à l'enceinte (a). Mais, dira-t-on, pourquoi n'a-t-on pas alors détruit la partie de retranchement X, A, qui, dans cette hypothèse, devenait inutile? Qui sait, peut-on répondre, si des circonstances inattendues, heureuses ou malheureuses n'ont pas mis l'armée dans le cas d'abandonner cette position peu de temps après la formation du retranchement P, Q, R, et avant d'avoir pu s'occuper de la destruction de celui X, A?

Ne peut-on pas supposer encore que, par le moyen des ouvrages P, Q, R, on a voulu faire de l'enceinte (a) un arrière-camp, un réduit, toute spacieuse qu'elle soit, dans le cas où l'ennemi aurait forcé les lignes de la petite enceinte? Le système des réduits, pratiqué aujourd'hui avec avantage, pouvait déjà être connu des anciens.

Enfin, je lis dans le Mémoire de M. Devismes, que, suivant M. le comte de Caylus, le petit camp doit avoir été occupé par un corps d'étrangers qui était au service de l'empire, vers la fin du quatrième siècle, et précisément dans cette partie de la seconde Belgique, entre Rheims et Amiens. Sans revenir sur ce que peut avoir de faux, d'après ce que j'ai exposé, le système d'un petit camp qui, au lieu d'être fermé et sûr, aurait eu même contre lui le retranchement P, Q, R, ne pourrait-on pas présumer que d'abord le général romain, peu confiant dans la fidélité de ces troupes étrangères, a voulu les tenir dans l'enceinte (b) commandée par cette ligne d'ouvrages.

P, Q, R, comme les habitans d'une place forte sont contenus par la citadelle en même temps qu'elle sert de réduit à la garnison? sans doute, dans ce cas, les signes de défiance du général romain auraient été bien apparens aux yeux des étrangers et peu propres à entretenir avec eux la bonne intelligence nécessaire dans les opérations militaires. Mais il faut peut-être reporter ce camp ou sa distribution intérieure à l'époque où la puissance de l'empire s'affaiblissait dans les provinces belgiques qui fournissaient peut-être ces troupes étrangères. Le général pouvait avoir de justes motifs de se défier des levées faites dans des pays impatiens du joug et disposés à le secouer. Au surplus, ce sont là de simples conjectures que je soumets aux personnes éclairées qui ont étudié et suivi toutes les phases de la puissance romaine dans notre pays.

Je ne dois point omettre ici la petite éminence cotée S au plan. Elle a encore plusieurs mètres d'élévation, sur une base très-aplatie de 30 à 40 mètres de diamètre. Elle doit être de main d'homme, et avoir eu un but coordonné à la distribution du camp, sans quoi on l'eût détruite, comme interrompant son nivellement, et pouvant gêner les manœuvres.

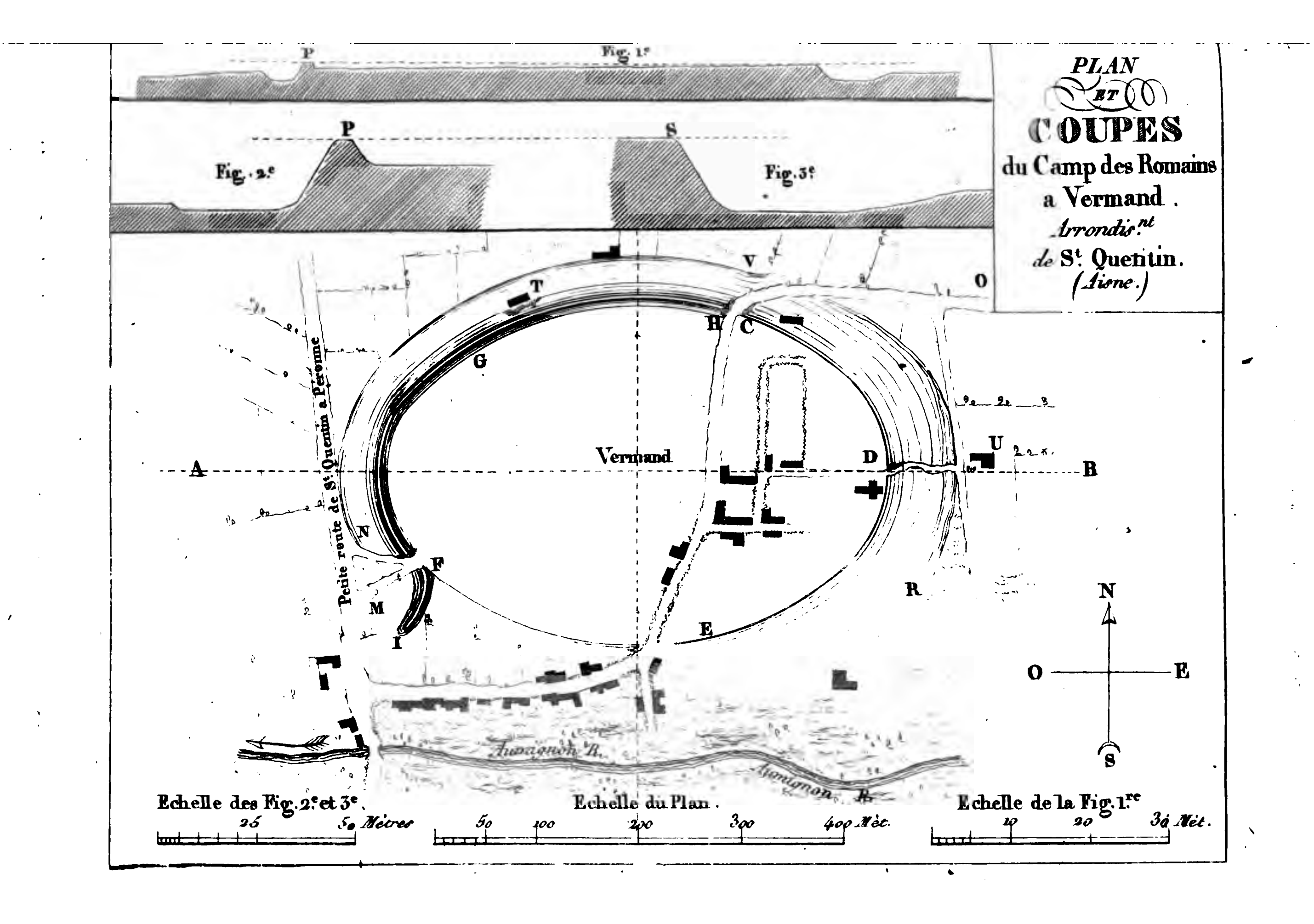
M. Devismes regarde ce tertre comme l'emplacement du prétoire ou de la tente du général dressée ordinairement dans l'endroit le plus élevé du camp. Polybe, cependant, place le prétoire plus au centre. Or, le tertre S est tellement près de l'enceinte, que la tente du général n'y eût point été, ce me semble,

dans une position avantageuse, soit pour sa sûreté en cas d'attaque contre le camp, soit pour la surveillance et les ordres à donner. Cette éminence, sans doute fort abaissée aujourd'hui, n'aurait-elle pas servi à placer des machines de guerre, ou pour des signaux, objet qui devait être essentiel dans un pays nouvellement conquis?

D'après les détails lumineux que donne M. Devismes dans son Mémoire sur les deux espèces de camps en usage pour les armées romaines, on ne peut douter, comme il le pense lui-même, que celui-ci ne soit un camp fixé ou à *demeure*, *stativa*. La hauteur actuelle du parapet qui a néanmoins perdu par l'effet du temps; les dimensions du fossé et les berme et banquette que j'ai fait remarquer dans les profils, fig. 1 et 3, prouvent assez que ce n'était pas un de ces camps momentanés appelés, comme le rapporte M. Devismes, *subita temporanea*, et désignés aussi par les expressions de *primis castris*, *secundis castris*, *etc.*, par lesquelles les auteurs latins nombrent les jours de marche des armées, mais bien un camp qui devait durer.

Un peu au-dessous de la face méridionale K, L du camp, on trouve une source assez abondante appelée, dans le pays, *Fontaine des Romains*.

En avant du camp et à une centaine de mètres de distance, passe un chemin vicinal qui conduit de Fétieux à Outre et Saint-Erme. Ce chemin, dans les parties f, c, d, e, a tous les caractères d'une chaussée romaine, mais très-dégradée et défigurée. Je l'ai



PLAN ET COUPES
du Camp des Romains
a Vermand.
Arrondis.nt
de St. Quentin.
(Aisne.)
Fig. 1e
Fig. 2e
Fig. 3e
P
S
Vermand
Petite route de St. Quentin a Peronne
A
B
C
D
E
F
G
H
I
M
N
O
R
T
U
V
N
S
O
E
Echelle des Fig. 2e et 3e
25
50 Mètres
Echelle du Plan.
50
100
200
300
400 Mèt.
Echelle de la Fig. 1re
10
20
30 Mèt.

découverte en portant attention à la direction de la voie romaine, qui, à Veslud, s'élève sur la montagne de Fétieux et vient aboutir à la *Fosse-Grisarde*, où la route de Rheims l'a coupée sous un angle d'environ 45 degrés. Cette voie devait nécessairement se prolonger à l'est de ladite route de Rheims, et probablement sous le même angle. Elle a disparu sans doute par l'effet des défrichemens; mais c'est en suivant cette direction, que j'ai retrouvé près du camp les vestiges de chaussée dont je viens de parler. On voit, en effet, par ce qui nous reste de ces voies, qu'elles conservaient le même alignement sur de très-grandes étendues. La disposition des petites pierres plates employées dans la confection de cette chaussée, et que j'ai remarquée vis-à-vis le camp, les restes d'empierrement et de cailloutis fort solides, qui se voient encore dans la partie C, et les pierres et cailloux répandus dans les terres au nord du chemin, par suite du défrichement de la voie, m'ont confirmé dans mon opinion; mais il ne semble pas que cette voie aboutissait au camp; il paraît qu'elle passait sous le front à une centaine de mètres environ de distance, et dans une direction qui devait y être à peu près parallèle avec un petit angle en d.

CAMP DE VERMAND. — Le second camp du département, regardé comme romain, est celui de Vermand, à 2 lieues ouest de Saint-Quentin.

Quel qu'ait été autrefois ce lieu, qui n'est aujourd'hui qu'un simple village, je n'entreprendrai aucune

discussion sur son ancienneté et son origine ; je ne me livrerai à aucune de ces controverses, qui ont produit des volumes pour prouver lequel de Saint-Quentin (*Samarobrive* des Gaulois, dit-on), ou de Vermand, a été la plus ancienne capitale du pays des *Vermandui*, et auquel doit conséquemment s'appliquer la dénómination d'*Augusta Vermonduoroum*, d'abord parce que je ne suis point assez instruit sur l'histoire ; que, malgré ce que les Commentaires de César et l'Itinéraire d'Antonin donnent de positif à cet égard, cette question me semble encore difficile à décider, et qu'enfin toute discussion de ce genre m'écarterait de l'objet de cette notice, qui est de ne présenter que des faits, d'indiquer seulement les restes des monumens anciens déjà connus de notre département et ceux qui pourraient être ignorés. En histoire comme en physique, trop d'empressement à bâtir des systèmes nuit à la vérité. On s'empresse de conclure de quelques faits obscurs, de quelques monumens défigurés ; on les force à se plier à son système ; on s'abuse soi-même, et l'erreur, entourée de tous les prestiges séduisans de l'antiquité, usurpe souvent les droits de la vérité.

Vermand, village de 900 âmes, est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Saint-Quentin. Il est placé sur une petite éminence, dont le pied est arrosé, au midi, par l'Aumignon, petite rivière qui, après un cours marécageux de 4 à 5 lieues vers l'ouest, se jette dans la Somme. Ce village avait, avant la révolution, un monastère de Prémontrés,

qu'on dit y avoir été fondé dans le huitième siècle (1).

En remontant plus haut, Vermand aurait eu une importance plus considérable, mais aurait été détruit de fond en comble par les Vandales vers 407, et par les Huns en 451 ; ce qui ferait remonter son existence jusqu'à l'époque des invasions romaines, sans prétendre pour cela juger le grand procès en sa faveur; mais le fait sur lequel, je pense, on ne doit élever aucun doute, c'est l'importance de Vermand dans des temps postérieurs, si l'on considère les restes de constructions très-anciennes qu'on retrouve dans cette commune à plus ou moins de profondeur, le nombre de médailles ou monnaies de différens âges qui s'y rencontrent journellement dans les fouilles ou dans la culture des jardins, et sur lesquelles je reviendrai plus tard; enfin, si l'on consulte le nom même de *Vermand*, celui de *Champ de la trésorerie*, conservé à un terrain au centre du village, etc. Un historien de Saint-Quentin a donc eu tort d'avancer, page 6 de son livre (2), qu'on ne trouve à Vermand aucun monument ni vestige considérable d'une ancienne ville. Les chaussées anciennes qui y aboutissent, ou y passent, nonobstant l'assertion contraire du même auteur, page 31, sont encore d'un grand poids en faveur de mon opinion. Au reste, quelles qu'aient été

(1) Description topographique et statistique de la France, par MM. J. Peuchet, et C. G. Chanlaire, 1808.

(2) La défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin, 1671.

l'origine et l'importance ancienne de ce lieu, il est aujourd'hui d'un grand intérêt par les travaux militaires qui y furent exécutés, et qui s'y sont si bien conservés jusqu'à nos jours.

Je ne renverrai point, pour la description du camp de Vermand, à celle qu'en ont faite les auteurs de la *Description topographique et statistique de la France*. Elle est si inexacte qu'ils ne l'ont, sans doute, pas visité eux-mêmes, et qu'ils semblent s'en être rapportés à un voyageur qui n'aura vu Vermand qu'en passant sur la route de Péronne.

Ce qui forme le camp était-il un simple poste militaire destiné au campement de la légion romaine chargée de couvrir le pays des *Veromandui*, comme semblent l'indiquer les dénominations de *Castra virimandis*, *castrum virmandense*, donnée par quelques auteurs à la position de Vermand; ou bien les ouvrages dont je vais parler étaient-ils, non pas une simple fortification de campagne, mais l'enceinte fortifiée et stable d'une place de guerre permanente, d'une ville importante, comme semble l'indiquer la hauteur des remparts? Je laisse cette question à décider à de plus instruits que moi sur l'histoire ancienne du Vermandois, et sur le système militaire adopté par les Romains pour la conquête et la conservation de cette province de leur vaste empire. Je me borne à décrire le monument de Vermand.

L'enceinte du camp est une ellipse assez régulière dont le grand diamètre est d'environ 500 mètres, et le petit de 350. Il paraît évident qu'elle comprend

un monticule dont on aura voulu profiter pour donner au camp plus d'avantage ; et c'est sans doute ce monticule qui fait donner aujourd'hui à ce plateau le nom de *Motte* de *Vermand*. La partie C, D, E, F (*planche III*) est défendue par un simple talud de 15 à 18 mètres (45 à 55 pieds) de hauteur, fort escarpé et de main d'homme, car il a plus de 45 degrés au-dessus de l'horizon ; et sa forme, régulièrement circulaire, est coordonnée au reste de l'ellipse. Le talud a été abaissé et très-adouci dans l'espace E, F, pour y établir sans doute les habitations et les jardins qu'on y voit, ou bien peut-être le cours marécageux de l'Aumignon qui suffisait pour mettre le camp à l'abri d'une surprise, aura-t-il fait négliger davantage cette partie de l'enceinte et du monticule ?

Le plateau de cette éminence a une inclinaison vers l'ouest rendue sensible dans les profils (*planche III*); je crois même que cette pente est plus forte que je ne l'ai indiqué. Pour avoir donc dans cette partie F, G, H un escarpement de même hauteur que dans celle C, D, E, on y aura élevé le rempart dont le talud, très-rapide, m'a semblé ne s'écarter que de 30 degrés environ de la verticale, ce qui sans doute lui fait donner dans le pays le nom de *murs* ; on dit, en parlant de ce rempart, les *murs* de Vermand. On en voit les profils en P, fig. 1 et 2. Ce rempart a, comme l'escarpe S, environ 15 à 18 mètres de hauteur. Le parapet qu'il forme à l'égard de l'intérieur domine le terre-plein ou le sol du monticule de 5

à 6 mètres. La crête de ce parapet a 2 mètres 50 millimètres (7 à 8 pieds) de large.

Cette enceinte ne présente dans son contour ni saillant ni rentrant, mais une forme complétement elliptique. Il faut observer ici cependant qu'au point F, le rempart, après avoir achevé l'ellipse, s'en écarte tout-à-coup pour prendre, vers le sud, une direction F, I, à peu près parallèle au chemin de Péronne, comme si ce point eût été jadis l'entrée ou une des entrées du camp. Cette observation ne mérite-t-elle pas quelque attention, quand on considère que c'est du nord que les Romains avaient à craindre les incursions ennemies, et que le pays au sud, en deçà du camp, leur appartenait? Si ce point F était en effet une entrée du camp, j'y trouverais encore une sorte de preuve qu'une partie du chemin de Péronne, entre le bois d'Holnon et Marteville, pourrait avoir appartenu à une voie romaine qui se dirigeait vers le camp. Je reviendrai sur cet objet, en parlant des chaussées romaines.

La partie du rempart F, I va toujours s'abaissant de F en I, et en diminuant d'épaisseur au point de n'avoir à l'extrémité I que 4 à 5 mètres (12 à 15 pieds) de hauteur, sur 1^{m},50 environ à la crête. Cette partie, ainsi que le point F, ont été dégradés pour en extraire des marnes et y pratiquer un passage pour les deux rampes modernes M, N.

Au point H, le rempart s'abaisse encore ainsi que l'escarpement oriental au point C; là se trouve aussi une entrée de l'enceinte. Celle-ci a-t-elle été établie

lors de la formation du camp ? lui est-elle postérieure ?... C'est ce qu'il est difficile de décider aujourd'hui ; mais il faut remarquer ici que le chemin O, considéré dans le pays comme *chaussée Brunehault* ou Romaine, fort dégradée et méconnaissable sur ce point, fait en effet partie de la direction de la chaussée ancienne qui de Bavay aboutissait ou passait à Vermand, et dont je parlerai à l'article des voies romaines.

Quoiqu'il paraisse que ni l'usage ni les règles de la castramétation chez les Romains ne les obligeassent à aucune forme particulière pour les camps, cependant Polybe nous apprend qu'ils adoptaient souvent les formes triangulaires ou ovales qui se rapprochaient alors de la forme ronde adoptée par les Grecs *(Rollin)*. Cela posé, le camp de Vermand, par sa seule forme elliptique, attesterait son origine, si l'on pensait devoir encore en douter ; mais on trouverait aussi dans cette forme régulière la presque certitude que l'enceinte retranchée de Vermand n'a dû être, à cette époque du moins, qu'un simple campement, qu'une position militaire et non une place ou ville fortifiée dont l'enceinte est obligée de suivre à peu près toutes les irrégularités.

Les reliefs du camp ne sont pas les seules parties conservées ; les fossés même sont encore très-visibles, comme l'indiquent les profils des ouvrages (*planche III*) pris dans la direction du grand diamètre A, B du plan. Ces fossés ont fourni les terres nécessaires à l'élévation du rempart P, peut-être aussi à l'ex-

haussement de l'escarpe S, et enfin à la défense du camp. De R à I je n'ai plus retrouvé la trace du fossé, mais c'est aussi partie de l'enceinte où le talud est le plus *avalé*, et il est présumable que les déblais auront comblé le fossé, si toutefois, contre mon observation précédente, il y eût des travaux de faits de ce côté.

Je n'ai trouvé ici ni trace de chemin couvert ni apparence de glacis. La qualité des terres, les travaux fréquens de la culture sur le bon terrain qui aboutit au fossé, auront fait disparaître ce glacis, s'il a existé. Le fossé lui-même a dû perdre beaucoup de sa profondeur, si l'on considère la hauteur que conserve encore aujourd'hui le rempart P, pour lequel il a fallu beaucoup de terrasses. Point de berme dans l'escarpe du rempart comme au camp du Vieux-Laon, et c'est une remarque qui a peut-être droit de surprendre, quand on fait attention au peu de talud du rempart qui pouvait donner lieu à son écroulement dans le fossé, et à sa grande hauteur qui a dû en rendre l'élévation difficile sans le secours d'un relais. Ce relais a pu être au surplus supprimé postérieurement, et lorsque les terres qui composent le rempart se seront trouvées tassées et consolidées.

La partie M, N, F, I du rempart, couverte d'un gazon conservateur, était exposée à des dégradations journalières, qui auraient fini par la détruire. Des habitans qui ont établi leur demeure vers T, au pied même de ce rempart, y ont aussi déjà fait plus de ravages qu'il n'en a éprouvé de seize ou dix-huit

siècles qu'il a vus s'écouler, et le menaçaient d'une destruction prochaine. Les uns sapaient sa base, d'autres en défrichaient les taluds et la crête, et sans grand avantage, les terrasses marneuses qui composent cet ouvrage, étant peu propres à la culture. Ce vandalisme n'aurait donc eu d'autre résultat que la chute d'un monument respectable par sa haute antiquité, et qui est un des plus entiers et des plus intéressans de la puissance romaine dans le nord de la France. Mais M. le marquis de Nicolaï, préfet du département, a bien voulu, sur mon invitation, donner des ordres pour arrêter toute entreprise contre ce monument et tous ceux que nous possédons.

VOIES ou CHAUSSÉES.

Notre département est traversé par cinq voies romaines ou réputées *romaines*, qu'on désigne, de temps immémorial, sous les noms de *chaussées* ou *chemins des Romains*, *chemin Romeret*, *chaussées Brunehault*. Je dis cinq voies, parce qu'elles me paraissent avoir des directions différentes et particulières.

Deux de ces voies, partant de Rheims (*Durocortorum*), entrent dans le département par le sud-est; une autre se dirige de Soissons sur Saint-Quentin; une autre, venant de Bavay (*Bagacum*), passe à Vermand, et se dirige de là sur Amiens; enfin, la cinquième que j'ai bien reconnue depuis le camp dit *de César* ou de *Saint-Thomas*, jusqu'à Saint-Quen-

tin, mais dont je crois bien avoir encore retrouvé des traces jusqu'au camp de Vermand.

Des deux chaussées venant de Rheims, l'une conduisait à Bavay, ville jadis importante sans doute, puisqu'elle est centre de sept de ces anciennes chaussées dont le point de divergence était encore indiqué il y a une quarantaine d'années, et peut-être encore aujourd'hui, sur la place de cette ville par une pierre bleue eptagone. Cette voie, que je n'ai point visitée, passait par Neufchâtel et Vervins (*Verbinum*).

L'autre voie venant de Rheims, que je ne connais pas non plus, passe près de Fismes, à Braine, Soissons, Vic-sur-Aisne, et se dirige de là sur Noyon et Amiens. On dit qu'elle faisait partie d'une route qui allait de Lyon à Boulogne-sur-mer, et qui, d'après les témoignages de Strabon, fut construite, par ordre d'Auguste, en continuation de l'une de celles qui, de Rome, conduisaient dans les Gaules.

La chaussée de Soissons (*Augusta-Suessionum*) à Saint-Quentin (*Augusta-Veromanduorum*) semble n'avoir été que pour la communication de ces deux villes, qui, du temps des Romains, avaient déjà beaucoup d'importance, puisqu'ils avaient une fabrique d'armes à Soissons, et qu'au rapport d'Antonin, cette ville était la garnison ordinaire de la 24ᵉ Légion. Cette voie, décrite dans l'Itinéraire d'Antonin, passe à Pont-Saint-Mard, à Folembray, se dirige de là vers Rouy, qu'elle laisse à droite, en passant près de la butte dont j'ai parlé. Elle descend la vallée de

l'Oise, où elle est encore visible par places, malgré les effets des inondations qui l'ont beaucoup abaissée, et arrive à Condren. Condren, aujourd'hui chétif village sur le bord de l'Oise, à une lieue au-dessus de Chauny, ne peut cependant être passé sous silence. Les historiens s'accordent à la regarder comme le *Contaginum* ou *Contraginum* des Anciens, ville célèbre, disent-ils, et qui, avec Chauny, ne formait qu'une seule et même cité.

Dom Lelong, dans son Histoire des diocèses de Laon, etc., prétend qu'on voit encore à Condren les vestiges du pont qui devait y exister sur l'Oise. On n'y voit néanmoins rien de semblable, et le gué qui existe dans la rivière à Condren ne peut être regardé, suivant l'opinion de quelques-uns, comme les restes de ce pont, attendu qu'il est beaucoup au-dessous du point où arrive la chaussée. Ce gué, d'ailleurs, formé par des grèves, change de place tous les ans, par le mouvement des grosses eaux. Il a dû cependant exister un pont dans cette vallée; mais comme les habitans m'ont assuré n'avoir jamais rien senti de solide au fond de la rivière, il est à présumer que, le sol de la vallée et le fond de la rivière s'étant exhaussés, les culées et fondations du pont sont aujourd'hui à une grande profondeur.

Si Condren a été jadis une ville considérable, célèbre même, comme on le prétend, il devrait y exister des restes de constructions; on devrait y trouver des médailles, monnaies ou autres objets d'art. Je sais seulement, par les rapports des habi-

tans, que toutes les fois qu'on y ouvre la terre pour des puits, caves ou fondations, on y rencontre en effet des restes de constructions qui paraissent fort anciennes; mais il faudrait qu'alors des personnes instruites ou intelligentes fussent appelées, et il serait à désirer que le conseil général du département votât une somme pour faire quelques recherches à Condren et sur d'autres qui offriraient sans doute des résultats intéressans. C'est une mesure prise par plusieurs conseils généraux en faveur de l'histoire de leurs pays et des arts. Je renvoie, à cette occasion, à la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser, le 12 octobre, 1819, à M. le préfet de l'Aisne.

Des dégradations occasionnées par la rivière à Condren ont mis à découvert des restes de constructions en grès très-solides qui paraissent se prolonger sous une éminence qui, de temps immémorial, porte dans le village le nom d'*ancien Couvent de Sainte-Croix*. Ce couvent n'aurait-il pas été celui de *Croisés* que dom Lelong dit avoir été fondé à Condren en 1282, et transféré à Chauny en 1286?

La Croix Saint-Momble, un autre des lieux dits de cette commune, porte le nom d'un saint révéré aujourd'hui, et depuis des siècles, comme patron à Chauny, que des antiquaires regardent comme ayant fait autrefois partie de la ville de *Cont.aginum*. Les monumens du moyen-âge, en constatant l'importance des lieux à des époques plus rapprochées de nous, ne sont-ils pas quelquefois des indices d'une importance précédente et plus reculée?

La chaussée de Condren passe à Vouel, à 450 mètres de la butte dont j'ai parlé ; de là à Liez, qu'elle laisse un peu à droite, et où elle est coupée par le canal. Elle prend ensuite sa direction entre Remigny et Montécourt, où se trouve encore une butte, ainsi qu'à Clastre, et de là sur le Grand-Essigny.

Les différentes directions que prend cette voie en entrant et sortant de ce dernier village m'ont paru mériter attention. J'ai rendu cette disposition dans la (fig. 8 *planche I*). Si la voie avait suivi sa direction A, B, elle ne passerait pas aujourd'hui dans le village. On voit que cette direction a été brisée en C, sous un angle d'environ 45 degrès, pour en parcourir une nouvelle de 1300 mètres de C en D, et reprendre ensuite une direction à peu près parallèle à la première. Notez qu'aucun obstacle naturel, ni marais, ni rivière, ni montagne, n'obligeaient à ce détour.

Cette disposition, que nous donnons quelquefois à nos routes lorsque les villes ou villages qu'elles rencontrent en valent la peine, n'indiquerait-elle pas que le Grand-Essigny occupe aujourd'hui l'emplacement d'une cité importante qu'on aura voulu traverser par la voie? J'ai parcouru ce village, je n'y ai vu aucun monument contemporain de cette voie ; mais on y trouve quelques parties de vieilles constructions du moyen âge qui semblent être les restes d'un château et d'une porte de ville qui pourraient faire supposer peut-être une importance plus ancienne, comme je le disais pour Condren (1).

(1) Il serait du moins à propos d'y faire des fouilles.

La chaussée, en quittant le Grand-Essigny, se dirige sur Saint-Quentin; mais disparaît aux environs de cette ville vers Saint-Ladre.

La voie romaine qui vient de Bavay sur Vermand passe dans les bois de Beaurevoir à Estrées, de là près de Nauroy, de Pontru où se trouve une butte, et arrive, sur l'enceinte même du camp, vers le point C (*planche III*). Y entrait-elle jadis? c'est ce qu'il est impossible de savoir aujourd'hui. De Vermand, la voie se dirige sur Amiens par Estrées, Mons-en-Chaussée, Brie, etc. Je ne la connais ni au-dessus ni au-dessous de Vermand, où elle est dégradée au point qu'on a beaucoup de peine à la reconnaître.

La cinquième chaussée romaine, que j'ai parcourue depuis le camp romain près de Saint-Thomas jusqu'à Saint-Quentin, part vraisemblablement de Rheims, comme les deux premières dont j'ai parlé, soit directement, soit par embranchement de celle de Rheims à Bavay par Neufchâtel et Vervins; mais je ne la connais pas au-dessus du camp. Elle passait à une centaine de mètres en avant du front de ce camp, dans une direction à peu près parallèle, comme je l'ai dit précédemment : on n'en voit que de très-légers vestiges. La chaussée a disparu depuis le camp jusqu'à la route moderne de Laon à Rheims, où on la retrouve au lieu dit la *Fosse grisarde*. Elle fait avec ladite route un angle d'environ 45 degrès en se dirigeant vers le moulin de Fêtieux et Veslud. Là, elle descend dans la plaine où elle est coupée de nouveau par la route de Rheims; elle se continue à

travers Athies et le marais qui le sépare de Chambry, et où elle disparaît dans l'espace, le plus bas, de deux cents mètres environ.

Cette voie est assez bien conservée de Chambry jusqu'au marais de Barenton qu'elle traversait en écharpe, et où l'on ne l'aperçoit plus ; mais on en retrouve encore la fondation dans les exploitations de tourbes que l'on extrait de ce marais. Au-delà du marais, la voie reparaît. Elle traverse une éminence que, contre leur usage, les Romains paraissent avoir tranché eux-mêmes pour adoucir sans doute les pentes, et qui se nomme le *Mont-fendu*. De ce point elle se porte à la Serre entre Assy et Remy. Tout ce trajet depuis Veslud est une ligne presque droite.

Le point où la voie traversait la Serre, a attiré toute mon attention. Les Romains avaient-ils sur ces routes militaires, *viæ militares*, et peut-être route de circonstance, des ponts de pierres, ou des ponts de bois, ou de simples radeaux ou bacs, comme ceux dont nous faisons encore usage? c'est une question que je désirais pouvoir éclaircir pour ce point. La Serre était basse; je pus descendre dans son lit, et voir facilement qu'il existait dans le fond, et sous les deux rives, des fondations et maçonneries considérables qui pourraient fort bien être les restes d'un pont des Romains. Je savais cependant qu'il avait existé là un moulin il y a une quarantaine d'années ; mais, loin que ce fait affaiblisse ma présomption, l'établissement de ce moulin sur le point même où la voie traversait la Serre, (fig. 5, *planche I*), ne serait-il pas une sorte de preuve

en sa faveur? n'aurait-on pas reconnu les restes du pont avant l'établissement du moulin, et n'a-t-on pas voulu en profiter pour en diminuer les dépenses toujours très-grandes, surtout dans la Serre, rivière assez rapide, rarement basse et sujette à de grands débordemens? Les restes de maçonneries, qui servent aux eaux-basses de passage à gué aux habitans des deux rives, sont assez considérables pour douter d'ailleurs si elles auraient été établies pour une petite usine qui n'a pu se soutenir. Il a aussi existé sur ce point un corps-de-garde des douanes dont la Serre formait une arrière-ligne.

La voie est encore visible par place au-delà et dans la prairie; elle disparaît aux approches de la petite rivière du Péron, et se fait ensuite remarquer de nouveau jusque sur la montagne de Catillon-du-Temple par des traces d'empierremens et de cailloutis très-sensibles. Un bâtiment de la ferme de M. Blin est assis sur la voie même qui de là se dirige en assez droite ligne sur Surfontaine et Sery. Cependant elle a entièrement disparu dans la petite vallée qui sépare Fay-le-Noyé de Surfontaine, par l'effet des eaux de ravins qui l'inondent dans la mauvaise saison.

La voie très-visible encore jusqu'à 1000 à 1200 mètres au nord de Surfontaine a été ensuite défrichée jusqu'au-dessus de la vallée de l'Oise, et ne se fait plus remarquer que par la quantité de pierres et de cailloux répandus sur les terres, et ne doivent pas les rendre très-productives. Ainsi disparaissent sur beaucoup de points, par l'effet d'une cupidité mal enten-

due, des monumens que dix-duit siècles avaient respectés.

Quoique ce que nous voyons encore des chemins romains fasse croire qu'ils négligeaient les déblais et remblais pour adoucir les pentes, il faut cependant qu'ils les aient employés quelquefois ou qu'ils aient du moins donné à leurs routes des contours pour les rendre plus faciles. La voie g, a, (fig. 6, *planche I*), qui n'est presque plus sensible au point a, n'eût pu descendre en droite ligne dans la prairie au point c, où la côte est très-rapide et où l'on ne voit point d'ailleurs qu'il ait été fait aucun déblais pour l'adoucir. Il est à croire qu'on lui aura donné, pour reprendre sa direction b, e, le contour a, c, b, à travers une très-vaste tranchée d, f, qui paraît de main d'homme et fort ancienne. La même voie fait un semblable contour à Catillon-sur-Oise et vraisemblement à Veslud.

Sur le petit plateau qui se trouve entre le village de Sery et la voie romaine, et dans l'intérieur même du contour a, c, b, on trouve, en fouillant à moins d'un mètre de profondeur, des tombeaux de pierre, où sont encore des ossemens. Ces tombeaux d'un mètre 66 centimètres à 2 mètres de longueur, sur 50 centimètres de profondeur et 10 centimètres d'épaisseur, sont de pierre semblable à celle des carrières de Saint-Nicolas-aux-Bois, près Saint-Gobain, et des bancs appelés *fin tendre et coquiller*; c'est de ce dernier que sont faites les dalles qui couvrent ces tombeaux. Il en est qui renfermaient des espèces

de lames d'épée, de sabre ou de lance et (me disaient les gens du pays) des *pots* de fer, qui semblent bien devoir être des casques. On m'a assuré n'avoir jamais trouvé sur ces tombes et dans l'intérieur ni inscription, ni médaille, ni monnaie qui puisse jeter quelques lumières sur l'époque et les circonstances de ces inhumations. On croit dans le pays qu'il existait là un couvent de Templiers, peut-être une léproserie ou maladerie que l'on plaçait toujours sur des lieux élevés.

Rien ne prouve, au surplus, que ces tombeaux remontent au temps des Romains. Je n'en parle qu'en passant, et je me bornerai à dire qu'il fut un temps, sans doute, où les tombeaux ou cercueils de pierres (car ceux-ci en ont toute la forme) étaient généralement en usage dans ce pays, puisqu'on en a trouvé et qu'on en trouve encore de semblables à Marteville, près Vermand, à Mouy près de la butte, à Saint-Gobain sous la forêt, à Presles-Thierny près Laon, et à Laon.

Je reviens à la chaussée romaine. Du pied de la côte de Sery, elle se porte en droite ligne sur Catillon-Oise, à travers la vallée où elle est généralement apparente autant par sa largeur que par un exhaussement sensible au-dessus de la prairie. Elle a eu ici deux bras de l'Oise à traverser; mais je n'ai pu rien recueillir sur les ponts qui ont pu être établis pour cette voie. Elle s'élève sur le coteau à Catillon, et se dirige ensuite sur Saint-Quentin : je ne l'ai point visitée dans ce dernier trajet.

Il y a tout lieu de croire, ce me semble, que la

chaussée dont nous nous occupons ne se terminait point à Saint-Quentin, et qu'elle se continuait jusqu'au camp de Vermand, quoique personne que je sache n'en ait jamais parlé. Comment penser, en effet, si cette ville est véritablement l'*Augusta Veromanduorum*, qu'il n'ait existé aucune communication directe entre cette capitale importante et le campement des légions destinées, dit-on, à la couvrir et à la protéger. Mais, très-vraisemblablement, cette communication a existé; et, pour le prouver, je renverrai à la partie du chemin de Saint-Quentin à Péronne, depuis le bois d'Holnon jusque près de Marteville; on est forcé d'y reconnaître tous les caractères d'une chaussée romaine : même exhaussement au-dessus de la plaine, même composition, même nature de matériaux formant un empierrement beaucoup plus épais et plus large que celui qui est pratiqué pour nos routes actuelles; ce qui fait un des caractères distinctifs des chaussées romaines.

L'existence de cette chaussée et l'espèce d'entrée que j'ai fait remarquer en F, I (*planche III*), au camp de Vermand, semblent alors se prouver réciproquement.

On m'a dit qu'il y avait encore une chaussée romaine au-delà de Soissons, qui serait traversée par la route de cette ville à Château-Thierry, à une demi-lieue d'Artane. Cette voie passerait très-près de la butte dont j'ai parlé, mais ne convergerait pas vers Soissons; elle serait la sixième voie qui traverserait notre département : je ne la connais point.

Après avoir considéré les voies romaines de notre département sous le rapport de leur direction, si nous les examinons sous celui de leurs points de convergence, nous verrons que Soissons et Saint-Quentin étaient, l'un et l'autre, centre d'au moins trois grandes routes connues aujourd'hui; ce qui justifierait l'importance qu'on leur accorde sous l'empire romain, et leur titre d'*Augusta*, qui, vraisemblablement, indique des villes qui jouissaient de priviléges particuliers.

Vermand se trouverait aussi centre de trois chaussées; mais, quand même on aurait raison de lui refuser le titre d'*Augusta*, ce que j'ai dit de ce lieu, et les routes qui y aboutissent, attestent assez, ce me semble, son importance ancienne, du moins sous le rapport militaire.

Il ne faut pas croire que toutes ces chaussées soient également conservées dans toute leur étendue. Elles sont détruites ou cultivées dans des espaces d'un quart de lieue et au-dessous, d'une demi-lieue et plus. Dans les vallées, les eaux les ont emportées partiellement, ou recouvertes d'attérissement, comme dans celle de la Serre et de l'Oise. La voie qui traverse les marais de Barenton, de Chambry et d'Athies, a aussi beaucoup souffert, et s'y trouve recouverte d'une couche de tourbe, comme dans celui de Barenton. Mais les plus grands ravages qu'aient éprouvés ces voies, ne viennent ni des élémens, ni du temps, ni même de l'abandon ou de l'oubli dans lesquels elles sont tombées depuis tant de siècles; ce qui

prouve, dans notre climat surtout, leur extrême solidité : c'est la main de l'homme qui leur fait la guerre la plus destructive. Le laboureur, sur une infinité de points, les retourne quand il le peut, les cultive, soit en entier, soit en restreignant la largeur réduite généralement aujourd'hui à 16 à 17 mètres (50 pieds), au lieu de 23 à 25 mètres qu'elles ont dû avoir dans l'origine.

Les communes et les particuliers les exploitent comme des minières de grès et de cailloux, pour réparer leurs rues ou leurs chemins vicinaux; et, malgré ces entreprises, ces enlèvemens de matériaux, depuis long-temps continués, ces fameuses chaussées subsistent encore depuis dix-huit siècles et en verront encore s'écouler bien d'autres (nonobstant les petits efforts de la cupidité et de l'ignorance), pour attester la puissance et la gloire d'un peuple qui nous a légué de si grands souvenirs et de si beaux monumens. Je le demande : que deviendraient nos grandes routes modernes, si elles étaient abandonnées depuis cent ans, et exposées aux mêmes dégradations du temps et des hommes? Sans doute on en chercherait vainement les traces aujourd'hui. Je suis loin assurément d'en accuser le talent de nos ingénieurs : cette supériorité des ouvrages des Romains tient aux grandes vues qui les animaient, à la confection ordinaire de leurs monumens, et aux soins qu'ils y apportaient; ils ne connaissaient point les petits calculs de l'économie pour les ouvrages qu'il fallait faire durer par économie.

Trois choses principales, à mon avis, assuraient la solidité des chaussées romaines : l'épaisseur de l'empierrement et cailloutis, sa largeur, et l'exhaussement de ces chaussées au-dessus du terrain naturel.

Dans toutes les parties les moins dégradées qui présentent encore une largeur totale de 23 à 25 mètres (70 à 75 pieds), j'ai toujours trouvé l'empierrement d'un mètre à un mètre 16 centimètres (3 pieds à 3 pieds ½) d'épaisseur, sur une largeur d'environ 10 mètres (30 pieds); ce sont à peu près les dimensions reconnues par M. l'ingénieur en chef Laurent de l'Yonne dont l'esprit d'observation est connu. Il fallait sans doute aux Romains beaucoup de solidité dans leurs routes pour les transports des énormes et nombreuses machines de guerre que leurs armées, nous dit Rollin, traînaient toujours à leur suite. On sent alors quel avantage cette largeur de la *voie charrière* et son épaisseur lui donnaient en pareil cas sur nos étroites et mesquines charrières de cinq mètres (15 pieds), où les voitures passant et repassant continuellement aux mêmes places les enfoncent et les dégradent en très-peu de temps.

Les chaussées romaines sont encore aujourd'hui, sur presque tous les points, relevées, même sur les hauteurs et les montagnes, de 0 mètre, 65 centimètres à un mètre (2 à 3 pieds), et plus au-dessus du sol environnant, ce qui ne contribue pas peu à leur conservation.

La composition de ces routes est généralement la même dans notre département; c'est toujours, dans

la partie du nord, un lit ou fondation de moellons recouvert d'une couche épaisse de grèves ou cailloux, et ces moellons sont presque partout du grès, et souvent assis sur une première couche de craie ou marne. M. Laurent dit cependant avoir vu aussi, dans quelques voies, des couches alternatives de moellons et de graviers. Les matériaux étaient toujours ceux du pays; mais les Romains les transportaient souvent à une lieue et plus de leur minière, lorsqu'ils en rencontraient qui ne leur offraient point assez de qualité, ou bien ils en faisaient un mélange qui ajoutait à la solidité de l'un et de l'autre, telle que la marne ou craie, seule pierre de la partie nord du département, avec les cailloux, mélange que l'on ne manque pas encore de faire aujourd'hui, lorsque l'on veut avoir des chemins solides. Ils ont aussi beaucoup employé, dans le nord du département, des cassures ou morceaux de grès de la grosseur du poing, seuls ou mêlés de marne, et toujours recouverts d'une couche épaisse de cailloux ou grèves, qui abondent dans nos rivières ou dans des minières. La figure 7 (*plănche I*) présente la coupe transversale des chaussées.

Dans les montagnes calcaires de la partie du sud, les Romains ont apporté quelques différences dans la confection de leurs routes. La rareté du caillou, l'absence des grès, la difficulté des transports et la moindre solidité de la pierre calcaire leur ont fait adopter, pour les petites pierres plates dont est composée la crête de presque toutes nos montagnes, une

disposition bien simple pour en augmenter sans doute la solidité ; du moins l'ai-je remarqué sur les montagnes de Fêtieux, dans les couches supérieures de l'empierrement. Il paraît qu'ils rangeaient ces pierres de champ un peu inclinées, comme on le voit dans la figure 9 (*planche I*). Je présume qu'ils en rangeaient ainsi plusieurs assises, en alternant l'inclinaison des pierres, comme de a en b (*même figure*). Je n'ai encore remarqué cette disposition que sur un seul point, parce que, sans doute, on ne l'employait que pour la couche supérieure de la voie, qui, la première, a subi les ravages du temps.

Mais c'est dans la traversée des marais et des vallées basses, sujettes aux inondations, que les Romains ont employé de grands moyens pour la solidité de leurs chaussées. Dans le marais de Barenton, entre Chambry et Chery, et vraisemblablement dans les autres marais, ils ont jeté des quartiers de grès énormes, sur lesquels ils ont fondé leurs voies. Ces grès, recouverts aujourd'hui de 30 à 50 centimètres (1 à 2 pieds) de tourbe (ce qui est considérable, vu la lenteur de la formation de la tourbe), sont arrachés, cassés et enlevés de temps en temps par les habitans du pays, pour leurs constructions.

Dans la vallée de la Serre, et dans celle de l'Oise, à Condren, jusqu'à Vouel, les voies sont aussi fondées sur une base de grès recouverts aujourd'hui, dans la vallée de la Serre et du Péron, d'un mètre à 1^{m}, 35 cent. (3 à 4 pieds), de terre d'alluvion, mais ici les masses de grès sont énormes. M. Blin, culti-

vateur à Catillon-du-Temple, qui jouit d'une considération et d'une confiance bien méritées, en a, dit-on, fait extraire, à une quarantaine de pas au nord du Péron, pour des pavés du château de Richecourt, qui devaient avoir deux mètres (54 pieds) cubes. Quelles masses énormes à charger et à transporter car il n'y a point de grès dans ce canton. Mais les monumens que les Romains nous ont laissés, depuis Rome jusqu'au fond des Gaules, nous prouvent, par les masses prodigieuses de granit et autres pierres qu'ils ont employées dans leurs constructions, que rien ne leur résistait. Ces grès auront été tirés de la plaine de Couvron et Vivaise, où ils abondent.

Ceux qui font la base de la chaussée de Condren à Vouel (vallée de l'Oise), sont aussi très-volumineux, et ont pu être tirés de Commenchon ou de Clastre.

MÉDAILLES OU MONNAIES.

Il circule dans le département des monnaies romaines, données et reçues en paiement, et qui doivent, pour la plupart, y avoir été trouvées; car la monnaie de cuivre est peu susceptible d'importation et d'exportation; elle sert le plus ordinairement aux transactions locales et journalières.

Il est constant qu'il se fait assez souvent dans notre département des découvertes de monnaies anciennes dans les travaux de la culture et dans les diverses fouilles pour constructions, etc. On en trouve tous

les jours dans et hors l'enceinte de Vermand. On en a trouvé avec d'autres objets antiques, en grande quantité, dans des fouilles faites en 1624 et années suivantes, pour établir les anciennes fortifications de Saint-Quentin (1). M. de Caylus prétend qu'on en a trouvé au *camp* romain, près de Maurégny (c'est le camp du Vieux-Laon ou de Saint-Thomas (2). MM. Peuchet et Chanlaire (3) assurent qu'on a aussi trouvé plusieurs médailles romaines à Laon, position dont ils parlent comme ayant été (avec beaucoup de vraisemblance) occupée par les Romains.

Les monnaies ou médailles trouvées à St.-Quentin à l'époque dont il vient d'être question étaient de Jules-César, d'Auguste, de Tibère, de Germanicus, de Caligula, de Claude; beaucoup de Néron, de Vespasien, de Tite, de Domitien, beaucoup plus encore de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode et d'autres empereurs postérieurs et du haut-empire (4).

On trouve à Braine, près Soissons, des médailles et monnaies romaines. En 1765, M. Jardet, officier chez le Roi, en faisant creuser les fondations d'une

(1) La défense des principales prérogatives de la ville et de l'église de Saint-Quentin, 1671, p. 31.

(2) Recherches d'antiquités.

(3) Description topographique et statistique de la France. (Aisne.)

(4) La défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin, p. 32 et 35.

maison, en a trouvé qui portaient les têtes d'Auguste et d'Agrippa, de Claudius, de Galba, de Germanicus, de Néron, de Julia, femme de Septime-Sévère, et une de Maximien. On se rappelle que nous avons parlé d'une voie romaine passant par Braine qui paraîtrait alors avoir été au moins un poste ou une station romaine.

Ce sont précisément des monnaies de la plupart de ces empereurs que l'on rencontre dans la circulation.

Celles que je possède, ainsi que M. Brugnon, directeur de la poste aux lettres à Lafère, et que nous avons aussi retirées de la circulation dans le département, sont de :

César-Auguste,
Tibère-Néron,
Tibère-Claude,
Domitien-Néron,
Flav.-Vespasien,
Domitien,
Nerva-Coccius,
Trajan-Ulpius,
Pub. Ael. Adrien,
Luc. Cæ. Commode,
Antonin le Pieux, et Faustine sa femme,
Marc-Aurèle Antonin,
Lucille,
Luc. Ael. Aurel. Commode et Crispine sa femme,
Alexande-Sévère,
Maximin de Thrace,
Gordien le plus jeune,
Emilien,
Posthume jeune,
Posthume aîné, dit Victorin,
Flavius-Claudius,
Aurélien,
Pub. Annius Tacitus,
Probus,
Dioclétien,
Constantin-le-Grand,
Constantin-le-Jeune,
Constantius,
Decentius.

Il y a peu de temps qu'on trouva à Saint-Quentin une médaille ou monnaie de Néron, en creusant les fondations d'une maison rue Saint-Jean, et une autre de Vespasien en fouillant dans une cave de l'ancienne abbaye d'Ile.

M. Vatin-Tronquoy, de Saint-Quentin, qui a une collection de médailles et monnaies antiques, est possesseur d'une petite pièce représentant d'un côté un guerrier avec ce mot *Roma*, et sur le revers une louve allaitant deux enfans surmontés de deux étoiles avec une espèce de palme entre deux. Cette médaille fut trouvée dans le bassin du canal de ladite ville, lors de l'établissement de ce canal. Il y a deux mois que M. Vatin, faisant fouiller dans sa maison pour établir l'escalier d'un cellier, trouva, à 2^{m}, 35 cent. (7 pieds) de profondeur, une autre médaille antique dont je ne connais pas le sujet. Enfin une monnaie de Trajan a été découverte encore à Saint-Quentin, en 1818, dans l'emplacement du rempart dit *Touriva*, à la profondeur de 5 mètres (15 pieds 5 pouces).

J'ai de Vermand une monnaie de *Crispine-Auguste* trouvée dans le jardin de la maison U (*planche III*), plusieurs pièces de Constantin, et beaucoup d'autres aussi postérieures à ces règnes, trouvées dans et hors le camp de Vermand.

Des fouilles ont fait découvrir dernièrement à Crécy-sur-Serre et à Vervins (*Verbinum*) un grand

nombre de petites monnaies de cuivre de la grandeur de nos liards. Celles que je me suis procurées sont du règne de Constantin que je crois être Constantin-le-Grand, et de ceux de *Constantinus junior*, de *Flavius Julius Constantinus* et de *Flavius Julius Crispus*, tous deux fils de Constantin-le-Grand, et d'un *Licinius*, beau-frère de Constantin. On m'a dit que ces monnaies qui semblent n'avoir jamais été mises en circulation dans leur temps, tant elles sont bien conservées, avaient eté trouvées enfermées dans des vases de terre.

DÉNOMINATIONS, LANGAGE.

Il paraîtra peut-être bizarre de présenter des mots comme des monumens antiques ; cependant les noms de lieux, les dialectes, le langage vulgaire qualifié de *patois*, pour n'avoir rien de matériel, n'en sont pas moins de véritables restes qui, autant que des ruines, déposent pour l'histoire d'un pays. Ainsi nous avons, dans nos campagnes, des lieux dits le *Champ de bataille*, la *Fosse aux Allemands;* des noms de lieux : *Follembray* près Coucy, les *Échelles* en Savoie, etc. etc., et une infinité d'autres noms ou mots vulgaires et historiques. Je pourrais encore citer ici beaucoup de dictons populaires dont le sens, aussi historique, est assez clair pour ne laisser aucun doute sur la raison et la valeur de ces expressions religieusement conservées de siècle en siècle. Elles sont en quelque sorte l'histoire du peuple, comme les proverbes en sont la morale.

A l'appui de nos antiquités, je citerai :

La dénomination de *chemin Romeret* ou *Romain*, indiquant encore l'origine romaine de nos vieilles chaussées qui, par leur type commun, paraissent bien en avoir une commune, mais plus reculée qne le siècle de la reine Brunehault dont le nom ne paraît leur avoir été généralement donné que parce que cette princesse passe pour les avoir restaurées ;

Le nom de *fontaine des Romains* donné à la source Z, du camp du vieux Laon, indice particulier de l'origine de ce monument ;

L'étymologie donnée avec assez de vraisemblance au nom de Marteville, *Martis Villa*, village placé à 200 ou 300 mètres au sud-ouest du camp de Vermand, et où l'on a découvert des tombeaux renfermant les restes d'hommes de guerre avec armes et armures (1).

Celle de *Villa-solis* attribuée à la dénomination Ville-chole ou Ville-sole, hameau situé à la même distance nord-est de Vermand. Ces étymologies ne sont pas reléguées dans les livres écrits sur notre pays, mais elles subsistent aussi chez les habitans de ces lieux dont l'opinion aura plutôt déterminé celle des écrivains.

(1) Je me rappelle que M. Panier, religieux de l'abbaye de Vermand, encore prieur de Castres, près de Saint-Quentin, en 1790 et 1791, avait chez lui plusieurs objets curieux, et l'on m'a assuré qu'il avait conservé un casque et un bout de lance, trouvés de nos jours dans une des tombes de Marteville. On pourrait savoir ce que ces objets sont devenus à la mort de ce respectable religieux, qui était ami de M. Dartois de Saint-Quentin, où il a aussi laissé des parens.

Qui ne reconnaît pas, dans le nom de *Vermand*, ou l'*Augusta Veromanduorum*, jusqu'à ce que le procès soit jugé en faveur de Saint-Quentin, ou le *Castra Virimandis*, le *Castrum Virimandense* ou le *Pagus Vermandensis?* Combien devons-nous, ce me semble, nous étonner de la conservation de ces dénominations qui auraient survécu à seize ou dix-huit siècles, quand la face des empires a tant de fois changé depuis cette immense période?

A une lieue et demie de Saint-Quentin, au sud-ouest, sur la Somme, est situé le village appelé *Castres*. Ce village, qui était un prieuré dépendant de l'abbaye de Vermand, ne prendrait-il pas son nom de *Castra*, et ne pourrait-on pas raisonnablement soupçonner qu'il fut aussi un lieu de campement des armées romaines, quand on considère surtout la fréquence de leurs campemens dont j'ai parlé plus haut?

Enfin, le patois ou langage picard comprend un grand nombre de mots dont la physionomie et la consonnance, encore toutes latines, semblent attester aussi le long séjour des Romains chez nos ancêtres qui, comme il arrive ordinairement, ont dû prendre quelque chose de la langue et des habitudes de leurs vainqueurs. Tels sont les mots de :

Leup pour *loup*, qui semble dérivé de *lupus*.
Pranger, en *Pranger* pour *au dîner*, pendant l'heure *du dîner*, de *prandere*, verb.
Allumelle ou *lumelle*,

pour le *couteau*, ou seulement la *lame du couteau*, qui semble dérivé	de *lamella*, sub.
Lumer pour *éclairer*,	de *luminare*, verb.
Minable, air *minable*, l'extérieur de celui dont la santé paraît mauvaise, ou dont la mise ou les vêtemens sont déchirés et annoncent la misère,	de *minere*, verb.
Proyer pour *vacher*, celui qui fait paître les vaches,	de *produx*, sub.
Sola pour *souliers*, *sandales*,	de *solea*, sub.
Ondée pour *pluie*, *onde*. Pour une *mare* ou petite étendue d'eau,	de *unda*, sub.
Pleuve pour *pluie*,	de *pluvia*, sub.
Exsperer pour *attendre*,	de *exspectare*, verb.
Adjouter pour *ajouter*,	de *adjungere*, verb.

Le langage des 12ᵉ et 13ᵉ siècles dans cette partie de la France nous présente aussi des expressions qui dénotent une origine toute latine.

Honour avec une seule *n* pour *honneur*, qui semble dérivé	de *honor*, sub.
Los pour *louange*,	de *laus*, sub.
Délicious pour *délicieux*, Il ne manque qu'un *s* dans ce mot.	de *deliciosus*, adj.
Volist pour *voulut*,	de *voluit*, verb.

Je me borne à ces citations qui seraient susceptibles d'une grande extension.

MÉMOIRE

Sur des antiquítés celtiques ou gauloises du département de la Charente-Inférieure; par M. le baron CHAUDRUC de Crazannes, membre de la Société royale des antiquaires de France.

(EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE A LA SOCIÉTÉ.)

UNE excursion archéologique que je viens d'exécuter dans le département de la Charente, et les utiles indications qui m'ont été données par mon savant confrère d'académie, M. Fleuriau de Bellevue, à mon passage à la Rochelle (1), m'ont fait connaître plusieurs antiquités celtiques dont j'ignorais l'existence lorsque j'ai fait imprimer mon ouvrage sur les antiquités inédites ou nouvellement expliquées de la ville

(1) M. Fleuriau de Bellevue, membre de la chambre des députés, a eu la bonté de me communiquer un Mémoire manuscrit sur les monumens antiques de l'Aunis, lu à l'académie de la Rochelle il y a quelques années : j'y ai puisé des renseignemens utiles.

de Saintes et du département de la Charente-Inférieure (1). Je n'y ai fait mention que de quatre *pierres levées* ou *dolmens*, et il s'en trouve aujourd'hui seize à ma connaissance dans ce département. M. Bourignon (2), qui écrivait au moment de la révolution, n'en cite que deux dans la ci-devant province de Saintonge.

Je n'ajouterai rien ici à ce que j'ai dit dans l'ouvrage en question sur la pierre levée de Civrac, commune de Géay, près de Saintes. J'en ai donné les dimensions (3), et j'ai rapporté les traditions et les croyances populaires qui s'y rattachent. MM. de la Sauvagère (4) et Bourignon avaient déjà parlé avant moi de ce monument. Mon ami, feu M. Millin, l'a aussi signalé dans son Voyage dans les départemens du midi.

Je parlerai de nouveau et avec plus de détail de la pierre levée de la Jarne, près de la Rochelle, l'ayant visitée et examinée avec une nouvelle attention dans la tournée que je viens de faire.

Le père Arcère, dans son Histoire de la Rochelle (5):

(1) Un vol. in-4°. Paris, 1820. Chez Debure, Treuttel et Würtz.

(2) Recherches sur les antiquités celtiques et romaines de la province de Saintonge, un vol. in-4°.

(3) 13 pieds, *non de circonférence*, comme l'a écrit Bourignon, *mais de diamètre*.

(4) Antiquités dans les Gaules. — Recherhes sur les ruines romaines de Saintes et des environs, un vol. in-4°.

(5) Deux vol. in-4°, T. I, pag. 279.

est, je pense, le premier écrivain qui en dise quelque chose. Il pensait, d'après l'opinion de son temps, que c'était un tombeau, et peut-être celui de quelque chef de ces Wisigoths qui se dispersèrent dans ces contrées, après leur défaite et celle d'Alaric leur roi, par Clovis, dans les plaines de Poitiers. Je ne m'attacherai pas à relever ici ce qu'il y a d'erroné dans cette conjecture. Ces sortes de monumens étaient moins bien observés et connus, à l'époque où M. Arcère écrivait, que de nos jours; et l'on se trompait également sur leur origine et sur leur destination. Témoin les méprises de M. de la Sauvagère, touchant les fameuses pierres de Carnac.

Le dolmen de la Jarne est placé sur une éminence d'où la vue s'étend au loin; il est de médiocre grandeur. Sa table, qui a 2 mètres 599 de longueur, était, dans le principe, soutenue par quatre pierres ou piliers sur deux rangées parallèles; elle ne l'est plus que par trois, encore le troisième qui supporte seul la table à une de ses extrémités, est-il fracturé par le haut, en sorte que ce monument est menacé d'une chute prochaine. Cet autel a trois pieds et demi de hauteur.

M. Fleuriau a remarqué avant moi que la pierre levée de la Jarne est presque entièrement composée de coquilles et de madrépores, et qu'elle diffère beaucoup de la banche compacte qu'offre le sol sur lequel elle est placée. On trouve de grands bancs d'un grain tout semblable le long des falaises d'Angoulin

et dans le vallon de Salles, à une assez petite distance ; elle en aura été extraite probablement.

Cette observation a été faite dans plusieurs lieux relativement à des monumens du même genre, et elle semble attester que les Celtes, ainsi que les Romains, pour les constructions de leurs hermès, termes ou bornes, choisissaient, autant que possible, des pierres étrangères au lieu où ils les établissaient, afin qu'elles fussent mieux caractérisées et plus faciles à reconnaître.

Je ne ferai aussi que rappeler ici le dolmen dit *pierre grise*, situé à Fonclair, commune de Cosnac, parce que je l'ai également compris dans la nomenclature des monumens celtiques donnée dans mon ouvrage.

Il existe trois dolmens ouverts, de moyenne grandeur, et réunis dans une même enceinte, dans la commune de la Vallée, sur la commune du Port-d'Auvaux à Rochefort.

Le dolmen de *pierre-folle*, près du lieu de Montguyon, offre une table d'une seule pierre de grès très-dur, de 7 mètres 127 (vingt-deux pieds de longueur); au moment où j'en faisais l'examen, il était question de le détruire pour ferrer de ses débris une grande route.

Un pareil monument, connu sous la dénomination de pierre levée de Saint-Germain de Marancennes, se voit prés du village de Brette.

On remarque encore deux dolmens le long d'un

ancien chemin, près de la métairie de l'Houmée, commune de Saint-Laurent-de-la-Prée, à une lieue de Rochefort. Ils ont environ 2^m,599 (huit pieds) sur chaque face; l'un d'eux est fermé. Sa table est percée d'un grand trou par où, sans doute, s'écoulait le sang des victimes. Cette circonstance se reproduit assez fréquemment dans ces monumens, ainsi que nous avons eu l'occasion d'en faire ailleurs l'observation relativement au dolmen de Geay dont la table comme celle-ci se trouve percée au milieu (1). L'opinion populaire veut que les deux dolmens de la métairie de l'Houmée soient des *tombeaux romains* (car dans ces contrées tout ce qui est antique et étonne l'imagination, est réputé appartenir à ce peuple), et son ouvrage, idée du reste assez généralement accréditée dans tous les pays de la domination romaine.

Le bois de la Sausay, commune de Soubise, possède aussi trois dolmens; le plus considérable consistant en une pierre longue de 4^m,873 (quinze pieds) et large de 1^m,624 (cinq pieds), n'est maintenant soutenu que par trois piliers; les autres sont brisés et renversés. Le second, mieux conservé, est supporté par trois piliers de 2^m,274 (sept pieds) de hauteur. Sa table est formée d'une pierre de 2^m, 924 (neuf pieds) de chaque côté. On prétend qu'à la suite se trouve une galerie souterraine, ce que je

(1) De là vient que plusieurs de ces monumens ont reçu le nom vulgaire de *pierre-percée*.

n'ai pu vérifier. Le troisième dolmen n'est plus qu'un monceau d'énormes pierres.

Les deux premiers de ces monumens étaient fermés; ils sont à quarante toises l'un de l'autre; le troisième en est éloigné de soixante et dix.

Sur le chemin de Dolus (ce nom est remarquable, il vient du breton *Dol*, pierre), à Saint-Pierre, île d'Oléron, est un autre dolmen, appelé par les gens du pays la *Galoche* (1) et *la cuiller de Gargantua*, comme la fameuse pierre levée de Poitiers a le nom de *pierre de Gargantua*, dénomination dont l'ingénieux curé de Meudon a tiré parti. Ce héros de Rabelais est une espèce de personnage historique parmi le peuple et dans nos campagnes; on lui attribue certains ouvrages singuliers et gigantesques comme lui, c'est un honneur qu'il partage avec les Romains.

Dans cette même île d'Oléron on voit encore un de ces autels druidiques qui a donné son nom au lieu de *pierre-levée* sur lequel il est situé. La carte de Cassini indique enfin un de ces monumens près d'*Ardilières*. Il existe encore, et a environ 2^{m},274 (sept pieds) de longeur. Il est supporté par trois piliers en pierres debout qui en forment un dolmen fermé.

Nous ferons ici la remarque que, dans les temps

(1) Ou plutôt *galloche*. Cette chaussure gauloise, ainsi que son nom, *gallica*, l'indique, est celle de tous nos paysans qui la tiennent de leurs ancêtres.

antérieurs à notre révolution, il existait dans ce département plusieurs *fiefs* sous cette dénomination de *pierre levée;* ce qui indique nécessairement l'existence présente ou passée de dolmen dans les lieux ainsi désignés. On n'en retrouve plus aujourd'hui de traces. Ils ont été successivement détruits par l'ignorance et la cupidité, d'après l'opinion généralement accréditée qu'il y a des trésors enfouis sous ces monumens, ordinairement des *veaux d'or*. C'est à ce dernier motif qu'on doit l'ébranlement et la mutilation récente de la pierre de la *Jarne*. Cependant on ne trouve guère dans ces fouilles que des ossemens (1), ce qui explique l'opinion qui a fait de ces pierres celtiques des tombeaux gaulois ou romains. Mais il est probable que ces débris y ont été amoncelés à des époques postérieures à leur érection. Ces autels druidiques ont tous le même caractère, les pierres en sont toujours brutes et non taillées; ceux de la Charente-Inférieure sont parfaitement semblables à ceux qui ont été reconnus et décrits sur d'autres points de la France.

J'ai donné précédemment, dans le même ouvrage déjà cité, une nomenclature assez étendue des *tumuli* ou tombelles du département de la Charente-Inférieure. Mon savant confrère, M. Fleuriau de Bellevue, m'en a indiqué trois nouveaux, à moitié chemin

(1) Quelquefois des haches et autes instrumens tranchans, soit en bronze ou en silex, comme à Geay.

de Nouaillé à Courçon, arrondissement de la Rochelle, sur une hauteur d'où l'on découvre presque tout le département de la Vendée, au bord de l'ancienne route de Paris, et à la croisière du chemin de Liversai à Saint-Sauv

Ces trois buttes sont nommées dans le pays, *buttes des Moindraux;* elles sont composées d'un amas de pierres et de blocailles, et dirigées à peu près de l'est à l'ouest. La principale a 4^m, 323, (treize pieds) de hauteur sur 16^m,242 (cinquante pieds) à sa base, et 81^m,218 (deux cent cinquante pieds) de longueur. Les deux autres, à quelques pas de distance, sont de moindre hauteur, et ont à peine 32^m,484 (une centaine de pieds) de long. Le flanc de ces buttes qui est exposé au nord, est généralement plus à pic que celui du midi; et elles sont toutes les trois plus élevées à leur extrémité orientale que vers le couchant.

Le littérateur que nous venons de nommer a émis l'ingénieuse conjecture que ces tertres sont des sépultures élevées après une bataille où succombèrent des troupes de trois différentes nations.

Un autre *tumulus* construit en terre de forme conique et très-élevé se voit entre Verrine et Saint-Soule, près de la Rochelle. Je n'en ai pas non plus parlé dans mes antiquités de la Charente-Inférieure, et je répare cette omission.

Outre ces *tumuli*, il existe encore, sur plusieurs points du département de la Charente-Inférieure, et

particulièrement dans l'ancien Aunis où M. Fleuriau les a remarqués, des amas de pierres plus ou moins considérables, placés sur le sommet des collines et le long de très-anciens chemins; ils reçoivent dans le pays le nom générique de Chirons. L'académicien de la Rochelle y voit des signes indicateurs des chemins que l'on consacrait à *Mercure*, protecteur des voyageurs, des routes et du commerce.

Selon notre savant et honorable confrère, M. Héricart de Thury; « on trouve, dans plusieurs passages » périlleux des Alpes du Dauphiné et de la Savoie, » des monceaux de pierres disposés en cônes ou en » prismes triangulaires et dont l'origine remonte aux » temps les plus reculés; chaque fois que les mon- » tagnards en approchent, ils ne manquent pas d'y » poser une pierre. Il est rare de voir un guide ne » pas remplir ce devoir religieux (1). »

Plus tard, les Romains remplacèrent ces buttes ou tertres de mercure, signes indicateurs des chemins, par des pyramides ou obélisques en maçonnerie pleine parementée le plus souvent en petites pierres cubiques ou moellons smillés; quelquefois ces monumens étaient de forme ronde comme celui d'*Ebuon* ou *Esbéon*, sur la voie romaine de *Mediolanum Santonum* (Saintes), à *Limonum* (Poitiers), et d'autres fois de forme carrée, comme la pile de pire longe (*pila longa*), sur la voie de *Mediolanum*

(1) Cambry. Monumens celtiques, p. 124.

à *Burdigala* (Bordeaux), monumens dont on a voulu faire tour à tour des tombeaux, des phares ou fanaux (1).

Ces obélisques placés sur tous les grands chemins de l'empire, et dont on en retrouve encore tant de traces dans les Gaules et ailleurs, étaient également dédiés à Mercure et aux DII VIALES, dont quelques-uns de ces obélisques présentaient même les simulacres dans des niches pratiquées dans l'épaisseur de la maçonnerie. J'en ai observé plusieurs ainsi décorés dans le pays des *novempopuli* d'Aquitaine, et j'en donnerai la description dans le grand ouvrage que je prépare sur les antiquités de ces peuples (2). Il en existe, à ma connaissance, trois dans le département de la Charente-Inférieure.

Il y a toujours quelques croyances et quelques superstitions qui se rattachent aux divers monumens que nous venons de décrire, pierres-levées, *tumuli*, *chirons*, ou tertres de Mercure, etc. etc. Ce sont, aux yeux des habitans de nos campagnes, des ouvrages des génies, des fées, des sorciers, des géans.... ; durant la nuit, ils croient voir errer alen-

(1) Ce ne peut être un phare ou fanal, puisque l'un et l'autre de ces monumens sont pleins et n'offrent aucune ouverture ou issue intérieure, ni d'escalier extérieur par lequel on put arriver à son sommet pour y placer des feux durant la nuit.

(2) Deux vol. in-8°, avec un atlas de planches. On espère que cet ouvrage pourra paraître cette année.

tour des spectres, des fantômes, qui en défendent les approches.... c'est à ces appréhensions, à ces terreurs populaires qu'est due la conservation d'une grande partie de ce qui nous reste de ces monumens. Sous ce rapport, ne doit-on pas désirer de voir nos grottes, nos pierres celtiques, nos tombelles, nos donjons gothiques conserver cet attirail de la féérie, et tout ce cortége magique dont s'empare l'imagination, et qui lui plaisent même en l'effrayant? sujet de ces contes si chers aux bonnes et aux enfans, et qui faisaient dire à notre bon et grand La Fontaine :

> Si Peau d'Ane m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême....

ESSAIS HISTORIQUES

Sur les antiquités du département de la Haute-Loire; par M. Macon Delalande, correspondant de la Société.

Si l'histoire générale d'une nation porte avec elle un si grand intérêt, combien l'histoire particulière d'une contrée doit exciter un intérêt plus vif encore parmi ses habitans et les attacher davantage au pays dont ils sont appelés à connaître l'antique origine, le rapide accroissement et les immenses ressources; mais les localités circonscrites, les événemens de détail, les faits presque domestiques sont ingrats à décrire. Cette seule raison a peut-être arrêté bien des plumes; peut-être a-t-elle concouru à laisser effacer les traces de grandes vérités, de grandes leçons d'expérience et de sagesse.

Essayons de réparer des pertes, en allant fouiller quelques ruines, en dépouillant d'anciennes archives, en feuilletant de vieilles chroniques, en interrogeant jusqu'aux fabuleuses traditions, puisqu'elles sont les nourrices de l'histoire, et tâchons, comme le statuaire, de faire sentir le nu sous le voile qui le couvre.

Le *département de la Haute-Loire*, qui renferme le *Velay*, une partie de l'*Auvergne* et quelques portions du *Gévaudan*, du *Forez* et du *Vivarais*, offre

un aliment aux recherches des curieux. Sa position topographique, son sol volcanisé, pittoresque et productif, l'antiquité de ses villes et de ses monumens, lui méritent une place distinguée au milieu des plus riches portions du territoire français. Déjà plusieurs auteurs ont tracé ses limites, son étendue; ont fait connaître sa population, ses productions agricoles, industrielles et commerciales; d'autres ont écrit des dissertations savantes sur ses volcans éteints et sur ses variétés minéralogiques ; mais on n'a rien dit que de vague sur ses antiquités, on n'a pas cherché à en déduire les causes de la première civilisation de cette partie de la Gaule celtique connue sous le nom d'*Aquitaine;* on a laissé dans l'oubli les religions, les lois et les usages qui ont influé sur les mœurs de ses peuplades; aussi est-ce vers ce but que nous allons diriger nos recherches.

Il faut cependant marquer le point de départ et ne pas s'égarer au-delà des temps où les dates manquent. Si nous voulions pénétrer dans les antres profonds ou dans les grottes abandonnées des Druides, nous serions bientôt jetés dans le champ des conjectures. Ces anciens prêtres, ces maîtres de la science et de la sagesse, comme les appelaient César et Cicéron, ne laissaient rien écrire. Il paraît que cette sagesse si vantée consistait à placer sous leur empire exclusif tout ce qui tenait à la religion, aux lois et à l'histoire; nous ne pouvons donc remonter qu'à l'époque où les Romains, vainqueurs des Gaules,

y envoyèrent des colonies et y fondèrent de grands établissemens.

Nous commencerons par établir le plus exactement possible le nom des anciens habitans du pays, en l'étudiant sur quelques restes de monumens et en puisant dans les auteurs les plus respectables.

Et d'abord nous découvrons ce nom dans l'inscription grecque d'une main symbolique trouvée dans le Velay, inscription où se lisent ces mots : *βομϐολον ωεςς ουελαυνιυς*. Ensuite, au liv. 7 de ses Commentaires, César nomme ces peuples : *Velaunii*. Strabon, au liv. 4 de sa Géographie : *ουελλαιοι*. L'interprète latin de Ptolomée, en décrivant les pays aquitaniques, dit : *Velanorum* civitas est *Ruessium*. Enfin, les Romains, pendant leur longue domination, ont fixé ce nom sous celui de *Vellavi*, qui dérive et se compose de tous les autres, et qui nous est transmis par des inscriptions.

Appuyés sur ces autorités, c'est donc des *Vélauniens* et de leur principale cité, l'antique *Ruessium*, que nous allons parler d'abord; mais, pour éviter dans la suite toute confusion, pour ne laisser aucune incertitude dans les dénominations, il est indispensable de rappeler que *Ruessium* perdit son nom lors de la retraite des Romains; qu'elle prit alors celui de *Vélaune*, et que, plus tard, elle reçut celui de *Saint-Paulien*, qu'elle porte encore aujourd'hui; comme tout le pays a été connu depuis sous celui de *Velay*,

et actuellement sous celui de *département de la Haute-Loire*.

Ruessium. — *Ruessium* existait probablement, et peut-être sous un autre nom, avant la conquête des Gaules par Jules-César ; mais comme à cette époque elle fut jugée susceptible de devenir un poste militaire important, on y fonda quelques établissemens. En effet, par sa position, cette cité convenait à un peuple victorieux qui voulait consolider sa domination. Elle était peu éloignée de Lyon dont il faisait la capitale de toute la Gaule celtique, et se trouvait dans une ligne diagonale, parfaitement droite, du nord-est au sud-ouest, c'est-à-dire dans l'alignement de l'une des belles voies romaines qui se dirigeaient, de la ville de Lyon par celle d'Auch, vers l'Espagne où les Romains avaient déjà des colonies.

En l'an 725 de Rome, Octavius César, alors empereur sous le titre d'Auguste, s'étant rendu pour la première fois dans les Gaules, afin d'y proclamer les lois romaines et d'y établir une police militaire et civile, convoqua, à Narbonne, une assemblée générale des Gaules dont il fit une nouvelle division. Ce fut alors que la *Vellavie* ou le *Velay* devint une portion assez considérable de la province aquitanique, et tout fait croire qu'Auguste, en la visitant, donna une attention particulière à la situation de *Ruessium*, et qu'il jugea nécessaire d'y ordonner la construction de plusieurs édifices assez spacieux et convenables pour le logement de ses troupes et des colonies populeuses qu'il voulait y envoyer ; qu'il commença à y élever

les premiers temples et les premiers monumens dont nous retrouvons çà et là quelques débris, et qu'il ouvrit plusieurs routes qui devaient en rendre les abords plus faciles et les environs plus agréables.

On peut donc, avec une espèce de certitude, fixer au commencement du huitième siècle de Rome l'origine de *Ruessium*, comme prenant rang parmi les cités et comme devant bientôt marquer parmi celles qui, au milieu des établissemens nouveaux, durent au peuple vainqueur leur utile existence, leur rapide accroissement et une sorte de célébrité.

Mais avançons pas à pas avec l'histoire générale, et suivons Auguste dans son second voyage, en l'an 737. Nous le verrons, fixant le sort de ses nombreuses colonies, venir consacrer la fondation de *Ruessium*, qu'à cette époque il déclara *Ville-libre* et capitale des peuples *Vélauniens*; c'est ce que constate d'une manière irrévocable la belle inscription que le hasard nous a fait découvrir vers la fin de l'année 1820. —Elle est maçonnée à $0^{m},650$ (deux pieds) du sol, dans la façade méridionale et à l'angle sud-est, d'un édifice occupé aujourd'hui par plusieurs ménages, et connu autrefois sous le nom de *chapelle de Notre-Dame du Haut-Solier*; édifice qu'on dit avoir été la première église bâtie, dans ces contrées, par saint Georges lui-même, l'envoyé de saint Pierre, pour prêcher l'Évangile dans cette partie des Gaules, et qui vint y fonder en quelque sorte le siége épiscopal du Velai.

AVG N

CIVITAS VELLAVOR

LIBERA

Augustro Nostro,
Civitas Vellavorum
libera.

Cette inscription sur laquelle nous nous appuyons appartenait sans doute à quelque grand monument élevé, par la reconnaissance des habitans de *Ruessium*, à la gloire du prince qu'ils regardaient comme le fondateur de leur cité, d'une cité qu'il avait déclarée *libre*, et à laquelle, par conséquent, il avait conféré les droits municipaux. Comme les cités libres et municipales donnaient le droit de bourgeoisie à Rome même, c'est-à-dire que leurs citoyens pouvaient entrer dans les charges et magistratures romaines, il était naturel que la reconnaissance s'exprimât dignement en l'honneur du chef de l'empire, en l'honneur d'un souverain d'ailleurs, qui venait, dit un historien célèbre, « procurer aux Gaulois le « seul avantage qui leur manquât, la culture des « lettres et les premiers élémens des sciences. » — Ce fait est avéré; c'est à cette époque qu'Auguste établit dans les Gaules plusieurs écoles d'éloquence et de littérature, parmi lesquelles on cite celles de

Lyon et d'Autun. « Il savait, dit le même auteur, « que le principal fruit des lettres est d'adoucir les « mœurs et de rendre les hommes plus susceptibles « de soumission et d'obéissance ; aussi vit-on les Gau- « lois prendre en même temps les mœurs et les « connaissances des Romains. »

On aura bientôt l'occasion de reconnaître l'avantage que les Celtes retirèrent d'une telle fusion de principes, de lois, d'usages et de lumières.

Mais revenons à *Ruessium*. Il serait difficile aujourd'hui de déterminer exactement quelle était son enceinte ou son étendue ; mais au moins peut-on se faire une idée de son emplacement. Elle devait être au-delà de la ville actuelle de *Saint-Paulien*, vers le nord ; ce dont il est facile de juger, non seulement par des restes de fondations et de monumens, par des médailles, des vases, des armures et d'autres objets qu'on retrouve fréquemment en travaillant à la culture des terres, mais encore par la belle position qu'on y remarque faisant face au midi. En effet, en se plaçant, par exemple, sur le coteau qui forme le fond d'un enclos appartenant à M. de Solilhac, on voit se dessiner au-dessus de la ville un superbe bassin en amphithéâtre ; — *Ruessium* était là nécessairement, assise et adossée à un mont en hémicycle, dont la pente naturelle semble avoir été disposée par la main des hommes et qui l'abritait des vents du nord.

Du même endroit il est aisé de reconnaître que la ville actuelle ne pouvait former qu'une des extré-

mités de l'ancienne, laquelle, sans doute, n'a été détruite qu'en haine d'une domination étrangère et d'une religion dont la religion nouvelle avait intérêt à faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges, jusqu'au moindre souvenir.

La petite ville de *Saint-Paulien*, telle qu'elle est aujourd'hui, a profité des débris de *Ruessium*. Il n'est presque pas d'édifice qui n'en offre la preuve. On y remarque partout d'énormes pierres qui ont eu d'autres destinations, des fragmens de sculptures et de colonnes, des mosaïques et des inscriptions, souvent placés au hasard dans les constructions modernes. Nous rapporterons ce que nous aurons trouvé de mieux conservé, ce qui pourra intéresser davantage sous le rapport général ou particulier.

Ce fut sans doute lors du second voyage d'Auguste dans les Gaules, dont nous avons déjà parlé, que l'on vit s'élever de nouveaux monumens, que les temples se multiplièrent avec la population, et que la religion des Romains commença à triompher de celle des Druides. Les sacrifices des victimes humaines, ordonnés par les lois de ces derniers, firent place aux sacrifices des animaux, aux offrandes des fruits et des productions de la terre; les mœurs s'adoucirent peu à peu, et la civilisation fit des progrès rapides. Tout devait y concourir : l'architecture romaine, remplie de grandeur et de noblesse, répandit le goût du beau. Nous donnerons bientôt une idée de ce que firent alors ces successeurs des Grecs dans les arts, pour immortaliser l'époque de leur

domination. On aime à relire, dans une *dissertation* intéressante *sur les Volces*, l'hommage que leur rendent encore aujourd'hui nos contemporains : « La « sculpture, dit l'auteur, suivit ou accompagna l'ar- « chitecture dans les villes devenues colonies ro- « maines ; les Gaulois la mirent en œuvre pour con- « sacrer à la postérité les belles actions et les bienfaits « des Césars ; ce qu'on voit par des bas-reliefs et des « statues, *de manière grecque et latine*, de la der- « nière perfection et en toutes sortes de grandeurs, « qui se trouvent dans différentes villes du Lan- « guedoc. »

En effet, lorsque nous aurons à parler d'*Anicium*, emplacement actuel de la ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, nous aurons à décrire des bas-reliefs, des colonnes, des chapiteaux, des fragmens de sculpture et d'architecture qui constatent cet amalgame du style grec et romain, dont parle le passage que nous venons de citer ; et il est bon de prendre acte de cet amalgame, parce qu'il s'est probablement étendu davantage encore, et qu'il peut remettre sur la voie pour interpréter de très-anciennes inscriptions dans lesquelles se seront mélangés les caractères gaulois, grecs et romains, lors de la fusion de ces différens peuples. Le patois languedocien nous conserve encore la preuve de cette fusion, puisqu'il n'est qu'un mélange altéré de mots latins et d'expressions d'origines diverses.

Ruessium, en prenant de l'accroissement, en voyant se former dans son sein de grands établissemens,

devait, selon l'usage des anciens, voir bientôt aussi, sur les hauts lieux qui l'avoisinaient, s'élever des temples aux divinités qu'on voulait rendre les protectrices du pays, et c'est ce qui nous conduira, à travers l'incertitude des temps, vers les monts et les ruines de *Polignac* et d'*Anis*.

En cherchant où pouvaient être construits quelques-uns des temples, ou leurs dépendances dans l'intérieur de la ville de *Ruessium*, il nous semble qu'on peut s'arrêter sur l'emplacement de l'église actuelle, sur celui nommé *Marché-Diale*, et sur le tertre élevé qui a conservé le nom de *Haut-Solier*. Nous aurons à parler de ces différens endroits, qui conservent quelque chose de leur ancienne destination.

Attachons-nous d'abord à l'église; c'est dans ses murs, dans son pourtour, dans une partie de son architecture, que nous allons trouver nos premiers élémens. Sa forme est toute particulière: on y remarque trois demi-rotondes, dont l'une forme un sanctuaire, et les deux autres des chapelles latérales. Elles sont d'une architecture plus antique que le corps de l'édifice, et feraient croire qu'elles sont un reste d'édifice plus ancien. Les mosaïques qui les décorent extérieurement, sont d'un dessin assez beau et assez varié. Les colonnes en sont petites et maigres, mais bien taillées et proportionnées à une construction qui ne devait être qu'accessoire; car, en examinant de près l'intérieur et l'extérieur, on reste pres-

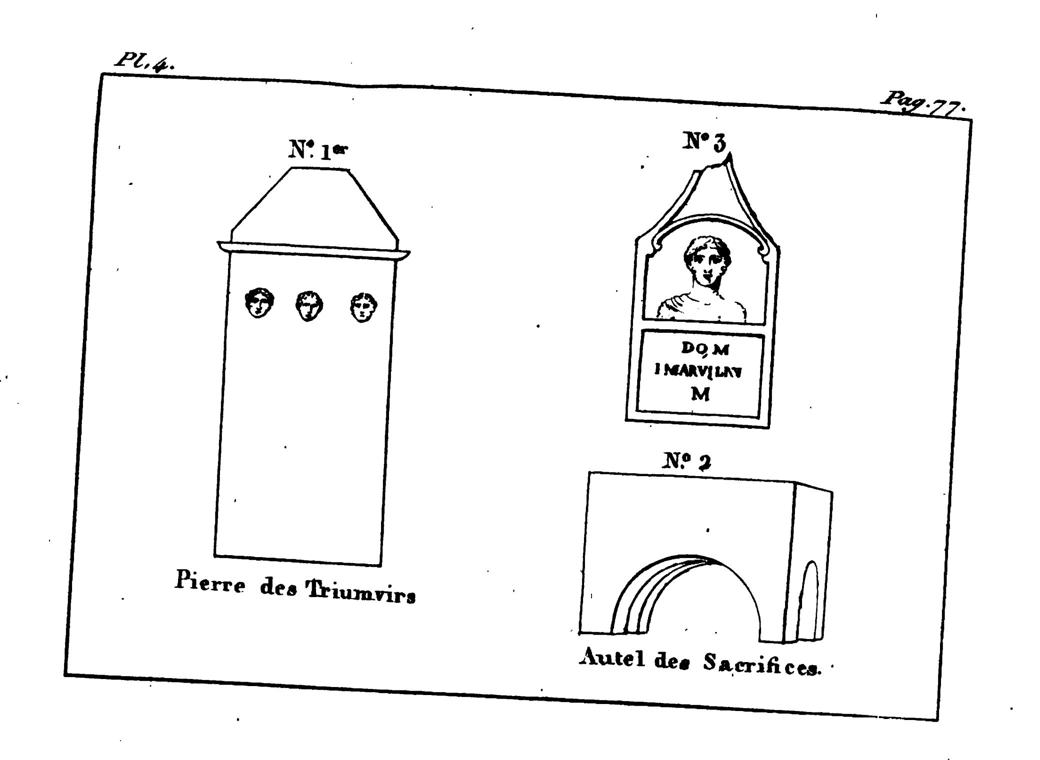
IVLIAE
NOCITUR
NAE RMF
RVFINVS
MARIVS
VXORCAS
TISSIME
PO

Juliæ Nociturnæ
Requietorum Manibus Faustis
Rufinus Marius
Uxori Castissimè
Posuit.
(*ou* Posuit Officio.)

Cette inscription est, comme on le voit, un monument d'amour conjugal.

En voyant cette pierre et quelques autres que nous rapporterons, on regrette que l'endroit où se faisaient les sépultures n'ait pas été remarqué, ou ne soit pas encore découvert. Nul doute qu'il s'y trouverait de nombreuses incriptions qui donneraient des certitudes sur des personnages et sur des dates.

4° Dans un autre pilier, non loin de celui qui contient l'inscription ci-dessus et qui forme un retour en équerre vers la gauche, est une pierre bien sculptée, offrant le buste d'un empereur, ou de quelque grand personnage romain; on en reconnaît le



Pierre des Triumvirs

Autel des Sacrifices.

costume. Ce buste est en relief, demi-ronde bosse, dans un médaillon assez profondément creusé d'un huitième de sphère environ. Cette pierre est à 2 m,599 (huit pieds) du sol.

PIERRE DES TRIUMVIRS. — Depuis quelques années on a apporté et placé, contre le mur de l'église, une pierre quadrangulaire en granit ou beau grès blanc : elle sort de 1 m,137 (trois pieds et demi) de terre; sa largeur est de 0 m,487 (dix-huit pouces) environ. Elle a conservé en patois le nom de *peyre dous treis virs*, c'est-à-dire *pierre des Triumvirs*; d'autres l'ont appellée *le carcan*. Sa cime est terminée par une espèce de fronton aplati sur l'extrémité, et, dans sa face principale, sont sculptées trois têtes en relief, sur une même ligne horizontale. Les figures sont fort mutilées et méconnaissables; nous en donnons le dessin (*planche IV*, n° 1). Elle a été trouvée vers la limite de l'ancienne banlieue de Saint-Paulieu. Il n'y existe malheureusement aucune inscription; mais sa dénomination vulgaire et traditionnelle sous ses deux acceptions, sa forme, le sujet qu'elle retrace, sa position sur les confins de la cité, tout porte à croire qu'elle était originairement la pierre monumentale du champ des supplices. Les trois têtes qui s'y trouvent, figurent les Triumvirs capitaux (*Triumviri capitales*), qui étaient les magistrats chargés de veiller à la garde des prisonniers et de présider aux exécutions.

AUTEL. — Au milieu de la place, en face de l'église, on a amené avec beaucoup de peine et fixé

depuis plusieurs années une très-belle pierre d'un seul bloc. Elle est carrée, et, à très-peu de chose près, égale sur ses quatre faces qui ont 1^{m},624 (cinq pieds) de large. Sa hauteur est de 0^{m},975 (trois pieds); elle est d'un grès blanc fort beau et très-dur, taillée avec soin, évidée dans l'intérieur par quatre arceaux qui lui donnent de la légèreté. Son dessus est plat et uni.

Quelques personnes avaient pensé que cette énorme pierre avait pu servir de tribune aux harangues, ou de tombeau. Il est aisé de reconnaître que telle n'a pu être sa destination. La tradition vient encore ici à notre secours : nous tenons d'un ecclésiastique très-âgé et très-respectable, que, parmi le peuple, cette pierre a conservé le nom de *pierre à tuer les bœufs*. C'était, comme on le voit, l'autel des sacrifices. Sa forme dont nous donnons le dessin (*planche IV*, n° 2), et quelques trous qui sont sur l'une des faces et qui contenaient sans doute des anneaux, confirment dans cette opinion.

Au surplus, elle a servi d'autel au culte catholique pendant plusieurs siècles, dans l'église même dédiée à Saint-Paulien, l'un des premiers évêques du Velay, qui donna son nom à la ville. Cette église a été détruite; son emplacement sert de cimetière ; on n'en a conservé que l'autel dont nous parlons.

Le haut-solier. — Sur le tertre du *haut solier*, où nous avons découvert l'inscription dédiée à Auguste, le bâtiment qui s'y trouve n'a été construit que des restes d'un ancien édifice. On y remarque :

1° Faisant le dessus d'une petite lucarne, à l'est, un fragment d'inscription dont les lettres sont grandes, belles et bien gravées. La pierre qui les contient paraît avoir été sciée et divisée en plusieures parties. On pourrait rapporter ces lettres, mais elles seraient probablement inexplicables.

2° Au-dessus de la porte faisant face à l'ouest, porte large, basse et cintrée, se voit une vilaine tête, semi-humaine, ayant à peu près des oreilles de chat. Elle est grossièrement sculptée et d'un mauvais goût, quoique les modernes constructeurs en aient fait une espèce d'ornement.

3° Sur les petites portes d'entrée au sud, on a placé deux pierres contenant deux aigles sculptées en demi-ronde-bosse. L'une est vue de face, l'autre un peu tournée vers la gauche. Le travail n'en est pas soigné, mais le dessin en est assez beau.

4° Une quantité de pierres bien taillées, de différentes dimensions, dont plusieurs fort grandes, et portant, par des trous et des entailles, la preuve d'une ancienne destination, sont indifféremment placées dans tout le corps de l'édifice.

Ajoutez à cela le site et l'élévation bien disposée du terrain, on reste à peu près convaincu qu'il existait un antique monument, peut-être un petit temple, ou *sacellum*, consacré au soleil. C'est du moins ce que l'ancien nom, conservé par corruption, peut donner à penser; le *haut solier* dérivant, dit-on, de *alto soli*.

Marché-Diale. — On est fondé à établir une con-

jecture semblable sur un emplacement appelé *Marché-Diale*. On retrouve des débris d'édifices dans les maisons qui l'entourent. La pierre même qui sert de base à la croix plantée au milieu de cette place, est très-belle et a servi indubitablement dans une grande construction. En cherchant avec soin, on en découvrirait probablement beaucoup à l'intérieur et à l'extérieur des murs; car, en général, elles ont été placées au hasard; mais comme il est à croire que plusieurs inscriptions se trouvent couvertes de plâtre ou de ciment, les preuves dont nous aurions besoin aujourd'hui ont disparu.

Cependant il s'en voit une encore dans la façade méridionale de la maison du sieur Roux; mais elle n'est pas entière. La pierre qui la contient est, à peu près carrée, sur 0^{m},866 (2 pieds 8 pouces); elle est d'un granit fort dur, qui a dû être difficile à graver; aussi les lettres sont-elles peu creuses et mal formées. Comme d'ailleurs cette pierre est placée transversalement au niveau du sol, on déchiffre avec peine les mots qu'elle contient. Ce qui ajoute aux regrets, c'est qu'elle paraît être historique. Au surplus, débarrassée de quelques matériaux, lavée et nettoyée des ordures que les gouttières y ont éclaboussées, peut-être parviendrait-on à mieux lire et à découvrir son véritable sens; jusque-là nous devons nous borner à exciter la curiosité des amateurs; et, sans oser hasarder une interprétation, nous nous contentons de copier l'inscription dont elle est chargée.

LETIAM POST CI..
VM FIDEM REPLE
VIMEIS HAEC FVIT
DIVITIAE CVRAM
RTF

Fragment d'inscription.
Maison du sieur Roux, sur Marché-Diale, à Saint-Paulien.

Ici, le nom de *Diale*, qu'a conservé la place, nous porte à croire que la demeure des flamines ou du prêtre de Jupiter (*flamen Dialis*), y était érigé.

Colonne monumentale. — Puisque nous sommes hors des murs de Saint-Paulien, continuons-y nos recherches. A quelques pas, au sud de la ville, en face du moulin Bourbouillou, se voit un fragment de colonne, qui sert de base à une croix en pierre. Les mots qui s'y lisent forment la fin d'une inscription.

. . . .
CAESAR PRINCEPS
IVVENT VIAS ET
PONTES VETVS
TATE CONLAPSAS (1)
RESTITV FT

Cette inscription, telle qu'elle est, ne donnerait aucune date, et on ne saurait auquel des Césars elle

(1) Il devrait y avoir *conlapsos*, mais il y a *conlapsas*.

pourrait s'appliquer, si deux antiquaires, MM. Bergier et Le Bœuf, n'avaient ouvert un avis qui, s'il n'est pas tout-à-fait exact, nous a cependant servi à découvrir la vérité.

Ces deux savans ont pensé que l'inscription commençait par les mots : *C. IVLIVS VERUS MAXIMVS*. Ils citent, pour pièce de comparaison, celle qui se lit dans Gruter, et en tirent la conséquence qu'elle aurait rapport « *au fils de l'empereur Maxi-* « *min* (1). »

Ces mots existaient sans doute sur l'inscription, mais ils n'y étaient pas seuls. Une colonne entière et toute semblable à celle dont nous rapportons un fragment a été trouvée à *Usson*, non loin de nous, sur la limite nord du département. Cette colonne entière, dont l'inscription bien conservée porte les mêmes expressions que la nôtre, a été érigée dans le même but, celui de constater une restauration.

(1) Voici l'inscription, en admettant le rétablissement de ce qui y manque :

IMP C IVLIVS MAXIMINVS P FEL AVG P M ET F E IVL VERVS MAXIMVS NOBILISS

CAESAR PRINCEPS IVVENT VIAS ET PONTES VETVSTATE CONLAPSAS RESTITV FT

Imperator Caius Julius Maximinus, pius, felix, Augustus, Pontifex maximus, et filius ejus Julius Verus Maximus nobilissimus Cæsar, princeps juventutis, vias et pontes vetustate conlapsas restituerunt.

Elle nous conduit à la même opinion que MM. Bergier et Le Bœuf; mais, d'après la colonne d'Usson, cette opinion doit être étendue davantage, et l'inscription doit avoir rapport au père et au fils, c'est-à-dire à l'empereur *Maximin* et à *Julius Verus Maximus* son fils.

En effet, pendant le court espace de son règne, Maximin ne fit pas, et ne put faire élever de monument à son fils; il n'eut que le temps de le déclarer *césar* et *prince de la jeunesse ;* c'est en cette qualité qu'il associa son nom au sien, comme on le voit sur l'inscription conservée sur le fragment de la colonne monumentale, comme on le voit sur celle d'Usson et sur plusieurs autres.

D'ailleurs, comme Maximin était, en l'an 986 de Rome, à la tête d'une armée dans les Gaules; qu'ambitieux et cruel, il venait d'y faire assassiner par ses soldats l'empereur Alexandre Sévère et de s'emparer de la puissance impériale, il fallait qu'il se fît reconnaître par le sénat. Pour y parvenir, il chercha à se gagner les esprits en faisant opérer des travaux utiles à ses colonies et à ses troupes. Aussi ses soins se dirigèrent vers la restauration des routes, des ponts, et même des villes. C'est, en effet, ce qui lui valut, dans ces contrées, le titre de restaurateur de la ville d'Usson en Forez.

Nous n'hésitons donc point à rétablir la partie supérieure de la colonne existante à Bourbouillou, et qui, sans doute, était autrefois placée aux portes de *Ruessium* ou dans l'intérieur même de la ville; et

nous dirons que, vers la fin de l'an 986 (235e de notre ère), Maximin fit réparer, dans les environs de *Ruessium*, les chemins auxquels aboutissait la grande voie romaine dont nous allons parler bientôt, et fit même travailler aux vieux ponts que, deux siècles et demi auparavant, les premiers empereurs avaient fait construire.

Au surplus, on doit remarquer que la colonne *n'est pas milliaire*, et que, comme celles dont il va être question, elle ne porte pas un hommage rendu par les peuples Vélauniens. Au contraire, elle atteste, par le nominatif de la phrase, qu'elle fut érigée par l'ordre même de Maximin; ce qui s'accorde parfaitement avec la position où il se trouvait, et avec l'opinion que devait inspirer le caractère dur et impérieux d'un guerrier qui venait d'usurper le trône des Césars, par l'assassinat de son bienfaiteur, qui ne s'y soutint un instant que par la terreur, et en tomba massacré à son tour par ses propres soldats.

VOIE ROMAINE, dite LA BOLÈNE. — Nous arrivons maintenant à la découverte d'un grand établissement, celle d'une belle voie romaine dont nous avons reconnu la direction, et qui traverse tout le département de la Haute-Loire. Il est probable que cette route remplaça les percées provisoires qu'Auguste avait tracées de Lyon à *Ruessium*; c'est du moins ce que donne à croire l'inscription suivante :

IMP CAES MAVREL
SEVERO ALEXAN (1)
DRO PIO FEL AVG
***PONT* MAX COS III**
CIVIT *VEL*
***M P* XII**

Imperatori Cæsari Marco Aurelio Severo Alexandro pio, felici, Augusto, Pontifici maximo, Consuli tertiùm, civitas Vellavorum; mille passus **XII.**

Cette inscription n'indique pas une simple restauration; elle conserve à la postérité l'hommage et la reconnaisance de *la cité* pour l'empereur Alexandre Sévère, l'un des princes qui ont mérité la vénération publique, à l'époque où tant d'autres ont souillé les pages de l'histoire romaine.

Chomelis. — Cette inscription se lit sur le tronçon d'une colonne milliaire abandonnée et gisante dans un tas de boue, entre le moulin et le pont en bois de Chomelis, à gauche du chemin de Saint-Paulien à Craponne. Elle a été trouvée sur la voie romaine, appelée la *Bolène*, à peu près vis-à-vis le village de Mondoulion. Malheureusement elle fut sciée pour servir de base à une croix, à Mondoulion même. Renversée à quelque époque de la révolution, elle fut achetée pour un autre usage et déposée où elle est maintenant.

(1) Les lettres supposées sont en italique.

Comme l'inscription a été mutilée, que les lettres en sont usées et qu'elle est très-difficile à déchiffrer, surtout dans la position où elle est, il faut y suppléer par induction. Au reste, les prénoms *Marco Aurelio*, à la première ligne et la fin du nom *Alexandro* qui commence la troisième, ne laissent aucun doute sur l'interprétation qu'on doit y donner. Pour faciliter cette interprétation, nous avons supposé les lettres qui manquent, et pour les faire remarquer nous les avons seulement pointillées.

On peut donc rapporter au règne d'Alexandre Sévère la solide construction de la Bolène, dans la partie qui se dirigeait de *Ruessium* vers Lyon; et comme ce prince, en l'an 985 de Rome (234ᵉ de notre ère), fit une expédition dans les Gaules pour arrêter les courses des Germains, c'est à cette époque précise qu'on peut fixer la date de cet établissement; et on le peut avec d'autant plus de raison qu'Alexandre ne fut que peu de temps dans les Gaules, puisque, dès le 19 mars de l'année suivante, il y périt assassiné, comme nous l'avons dit, par les soldats de Maximin.

Saint-Paulien. — Une autre colonne milliaire, bien conservée, a été transportée, vers l'année 1780, probablement de la partie au sud de Ruessium, dans l'enclos de M. de Solilhac à Saint-Paulien. Elle s'y trouve encore, mais sans base et renversée par terre, de manière que l'inscription en est difficile à lire. Aussi nous étions-nous trompés d'abord, et ne sommes-nous parvenus qu'après plusieurs voyages, et à

force de persévérance et de soins, à nous rectifier nous-mêmes. Maintenant nous la donnons avec certitude. On y voit qu'elle était placée jadis à une lieue de la ville, puisqu'elle marque 3000 pas romains. En même temps elle exprime la reconnaissance de la cité pour le prince qui fit construire et continua la voie romaine de ce côté, c'est-à-dire pour l'empereur Philippe, et aussi pour son fils alors déclaré césar.

DD NN
IMP M IVL PHILIP
PO PIO FELIC AVG
ET M IVL PHILIP
PO NOBILISS
CAES CIVIT VEL
MP III

Dominis Nostris
Imperatori Marco Julio Philippo, pio, felici, Augusto,
et Marco Julio Philippo nobilissimo Cæsari, civitas Vellavorum;
mille passus tres.

C'est donc au règne de Philippe qu'on doit faire remonter la date de l'établissement de la *Bolène*, au sud de *Ruessium;* et, comme Philippe n'a régné que cinq ans, on peut fixer l'époque à l'an de Rome 995 (244e de notre ère). Nous allons acquérir d'ailleurs une plus forte conviction.

Cette route, que nous avons parcourue sur plusieurs points, nous a paru plus belle et plus soignée

dans cette partie méridionale; mais, pour la bien voir dans son entier, il faut se rendre au village de *Sansac*.

Sansac. — Là, placé vers le milieu de l'avenue du château de l'Estrade, son alignement sur Saint-Paulien est parfait; elle semble s'y diriger à vol d'oiseau. Sa largeur est de 5m,848 à 6m,497 (18 à 20 pieds), entièrement pavés; les bords en sont bien dressés, et elle s'élève, par place, d'un mètre plus ou moins au-dessus du sol, suivant que la disposition du terrain l'exigeait pour conserver le plus possible sa ligne horizontale.

Les fouilles qu'on y a faites ont donné à connaître que cette chaussée est formée de quatre couches de pierres, dont les deux premières sont recouvertes d'une terre grasse ou d'un ciment assez dur. La première couche est composée de grosses et larges pierres; la seconde, de pierres un peu moins grosses, d'une nature quartzeuse et poreuse; la troisième, de pierres plus petites encore; la quatrième enfin était formée d'un gravier très-menu, et tel qu'on l'emploie aujourd'hui sur les meilleures routes; mais ce gravier a presque disparu faute d'entretien.

C'est à Sansac qu'était placée la seconde colonne milliaire, dans la partie de la route se dirigeant de Ruessium vers l'Espagne. Elle porte l'inscription suivante :

DD NN
IMP M IVL PHILIPPO
PIO FEL AVG
ET M IVL PHILIPPO
NOBILISS CAES
CIVIT VELA
MP VI

Dominis Nostris
Imperatori Marco Julio Philippo, pio, felici, Augusto, et Marco Julio Philippo nobilissimo Cæsari, civitas Vellavorum; mille passus sex.

Cette colonne qui, comme on le voit, marque une distance de 6000 pas romains, se trouvait en effet à deux lieues de marche militaire, ou un miriamètre de la capitale des Vélauniens. Elle est maintenant déposée dans l'une des cours du château de l'Estrade, dressée et appuyée contre une terrasse : à une cassure près, vers le bas, elle est entière et bien conservée. Les lettres sont bien gravées et fort lisibles. Elle était restée, long-temps auparavant, renversée à l'angle du cimetière de Sansac, où elle a été mutilée. On voit encore, au même angle du cimetière, et employées dans le mur de clôture, deux autres pierres de même nature, c'est-à-dire d'un beau grès blanc, fort grandes et bien taillées. Il en est même une troisième qui sert encore de base à la croix, en face de l'église. On peut croire que ces trois pierres, et peut-être d'autres, ont servi

comme de soubassement à la colonne milliaire, ou de points de repos pour les voyageurs.

Il se trouve encore, dit-on, deux lieues plus loin, au château-fort de Montbonnet, commune de Bains, une colonne milliaire toute semblable. Nous ferons en sorte de la visiter et d'en rendre compte.

La portion de la chaussée qui se dirige vers Monbonnet est aussi parfaitement droite, mais sa largeur a été diminuée par des empiétemens; et, à la vue, l'alignement paraît dérangé.

Nous ferons une dernière observation sur la Bolène qui a conservé, dans le patois du pays, le nom de *la Vio Bolena;* c'est que les portions bien conservées et presque neuves qu'on en retrouve dans le département de la Haute-Loire se remarquent particulièrement à Saint-Georges-l'Agricole; à Pont Empérat (*Pons Imperatoris*); au Pont de César, près Chomelis; à Saint-Geneys, non loin de Saint-Paulien; à Sansac, près du château de l'Estrade, dont elle traverse l'avenue, et enfin près du château de Montbonnet. Il paraît que ces portions de route sont restées en si bon état, parce que les Romains, forcés d'abandonner leurs conquêtes dans les Gaules, et voulant arrêter la marche des armées dont ils craignaient les poursuites, détruisirent eux-mêmes leur propre ouvrage et n'en laissèrent que çà et-là des sections qui ne purent même servir dans la suite aux communications ordinaires.

Après les réflexions que nous avons émises sur l'établissement de la grande voie militaire des Ro-

mains dans la Vellavie, nous allons revenir sur nos pas et retrouver des dates plus anciennes au milieu des ruines de *Polignac*. Nous y chercherons du moins quelques lumières à travers les débris qui ont échappé au temps et au vandalisme.

POLIGNAC. — A mi-chemin de Saint-Paulien au Puy, près de la grande route venant de Clermont, on voit le bourg de *Polignac*, bâti circulairement à la base d'un rocher volcanique qui s'élève du milieu d'un riche vallon.

Sur la plate-forme de ce rocher sont les ruines imposantes de l'ancien château qui lui donna son nom.

On a émis beaucoup d'opinions diverses sur l'origine de ce château, soit à cause des prodiges religieux qui s'y sont opérés, dit-on, du temps du paganisme, soit à cause des singularités qu'on y remarque, ou des antiquités qui s'y trouvent.

En montant pour arriver sur le plateau du rocher, nous nous sommes arrêtés près de l'église, qui, très-anciennement construite à mi-côte, paraît renfermer dans ses murs des débris bien plus anciens encore. En effet, on y aperçoit çà et là de grandes pierres en granit, ou grès blanc, bien taillées, ayant des trous pratiqués exprès pour faciliter et affermir les constructions selon l'usage des Romains. On croit que quelques-unes ont contenu des inscriptions, ou des restes de sculpture, ce que nous n'avons pu reconnaître. Le seul objet qui ait attiré notre attention et dont nous donnons le dessin sous le

n° 3, (*planche IV*) est une pierre tumulaire, d'un grès blanc, qui se trouve maçonnée dans le mur extérieur du sanctuaire de l'église, à une élévation de 9m,742 à 12m,994 (30 à 40 pieds). Son inscription, qu'on peut lire ainsi : *Deo optimo maximo*, *Julii Marviliani manibus*, atteste qu'elle avait été placée autrefois sur la tombe d'un personnage romain.

Ces premières observations ne sont pas sans intérêt; elles se lient assez naturellement aux découvertes faites depuis très-long-temps par une foule de curieux.

Une fois parvenus sur le haut du rocher et au milieu des ruines, nous avons cherché et trouvé, presque enfoui dans une tertre en culture, et sous un amas de pierres, l'objet qui excitait le plus notre curiosité, et qui a exercé la plume de tant d'écrivains et l'imagination des savans de plusieurs siècles; c'est une *tête* colossale, qu'on dit représenter celle d'*Apollon*, tête qui, par les oracles qu'elle rendait, a donné de la célébrité au rocher de Polignac. . . . .

Parmi plusieurs auteurs, *Montfaucon*, *Caylus*, *Scipioni*, *Gruter*, et plus récemment M. *Faujas de Saint-Fond*, dans ses Essais sur les volcans du Velay, ont donné, de cette tête, une description plus ou moins systématique, et même un dessin inexact.

Gruter, en *assurant que cette tête est celle d'Apollon*, veut, quoiqu'en exprimant des doutes, que ce soit elle qui ait fait donner au château le nom d'*Apolliniacum*, d'où s'est formé celui de *Polignac*;

et il est à observer que, d'après l'orthographe et la prononciation du Velay, le mot *Polignac* devait s'écrire originairement *Polinhac*.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de Gruter et de tant d'autres qui se contrarient, il n'en reste pas moins vrai que cette tête, qui est devenue un monument célèbre, est susceptible de donner beaucoup à réfléchir. Sa dimension est colossale; comme elle a été fort mutilée, on peut supposer qu'elle était de forme ronde et d'un diamètre de 1m,299 (4 pieds); aujourd'hui elle a, dans ses cassures, 1m,191 (3 pieds 8 pouces) de large, sur 0m,975 (3 pieds) de haut.

Une chose qu'il est facile de vérifier encore, c'est qu'elle n'a jamais eu, par derrière, la forme bombée d'une tête; qu'au contraire, elle n'a jamais été qu'un masque énorme qui n'a point appartenu à une statue.

M. *Faujas* assure que *Scipioni*, dans la gravure qu'il en a donnée, l'a mal rendue; il en donne lui-même un dessin nouveau, dessin qu'il a fait faire, dit-il, avec le plus grand soin, et cependant ce dessin est inexact et ne rend nullement le caractère de tête. Il annonce que le nez en est mutilé, et il le donne formé de manière qu'on doit croire qu'il n'a rien de l'original; il avance aussi que la bouche en est béante, et il la dessine telle, tandis qu'on ne distingue, au milieu d'une barbe très-volumineuse, qu'un trou ovale, qui paraît avoir servi à l'introduction d'un tube ou porte-voix; et, si cette tête rendait des oracles, le but de l'ouverture s'explique naturellement.

Dans cette dernière hypothèse, nous essaierons une explication qui rentrera dans l'opinion générale, et lui donnera une sorte de consistance.

Mais avant tout, nous devons dire que la tête est largement dessinée, que le travail en est hardi, que le ciseau de l'artiste qui l'a sculptée dans un beau bloc de granit en a fait sortir une physionomie imposante et majestueuse : nous en donnons une esquisse (*planche V*, n° 1).

Et, pour arriver sans efforts à une explication raisonnée, pour l'appuyer plus que sur des conjectures, nous allons donner successivement une idée des autres objets curieux que nous avons rencontrés sur le rocher de Polignac, et qui se rattachent à l'ensemble des faits historiques que nous désirons exposer et que nous espérons faire apprécier.

Ce qui mérite d'abord un examen particulier est une grande excavation, vulgairement nommée le *Précipice*. C'est une espèce d'énorme puits, parfaitement rond, et taillé, avec beaucoup d'art, dans le rocher; il a 13m,644 (42 pieds) de circonférence à son ouverture. En 1779, il avait encore 53m,600 (164 pieds) de profondeur, quoique déjà des portes en fer qu'on y avait précipitées, à ce qu'il paraît, lors de quelques séditions, s'y étaient embarrassées dans leur chute, et avaient arrêté et amoncelé depuis une grande quantité de pierres. Aujourd'hui on estime que sa profondeur n'est plus que de 26 mètres (80 pieds), parce qu'on y a jeté, dans ces derniers temps, les

Tête Colossale d'Apollon.

N.° 1.

Partie Supérieure de la Petite Excavation à Polignac

N.° 2.

décombres provenant de la démolition du château. Sa forme intérieure est, dit-on, celle d'un cône renversé ; ce qu'on ne peut plus voir : il serait même imprudent de chercher à s'en assurer, le parapet en ayant été renversé, et la pelouse qui l'entoure formant un bord glissant et dangereux.

La tradition populaire veut que, de cette excavation, il y ait eu *un conduit correspondant à la statue d'Apollon, dont la bouche béante rendait des oracles, et que les prêtres du dieu arrivaient au fond du précipice par la cave d'une des maisons du bourg.* Cette tradition est précieuse à recueillir ; l'idée qui s'est conservée ainsi est spécieuse, elle facilitera notre conclusion.

Sur la même ligne que le précipice, et 11 mètres (trente pieds) plus loin, vers l'occident, se trouve une autre excavation beaucoup plus petite, puisqu'elle n'a que 1^{m},02 (3 pieds) de diamètre à son ouverture ; sa profondeur est de 2^{m},599 à 3^{m},248 (8 à 10 pieds), et porte à nu sur le rocher de Lave. Elle paraît n'avoir jamais contenu d'eau. Sa forme intérieure est à peu près celle d'une bouteille qui va en diminuant de bas en haut : là, elle se termine par un beau bloc de granit de 0^{m},650 (deux pieds) de haut, bien taillé circulairement à l'intérieur et à l'extérieur. Il est orné de moulures d'une proportion agréable et d'un dessin régulier. Sa forme donne l'idée d'un autel antique. Nous en traçons une esquisse (*planche V*, n° 2).

On sait que cette excavation, ainsi décorée à sa surperficie, se trouvait jadis dans l'intérieur d'un

édifice. Le dessus de la première moulure conserve des restes d'agrafes en fer, et dix à douze trous qui, sans doute, ont contenu d'autres agrafes. Ces observations sont essentielles à saisir; et il n'est pas moins utile au développement de notre opinion de faire remarquer que, dans le fond de l'excavation, il existe une issue aboutissant à un bâtiment en ruine, anciennement voûté.

Nous devons parler encore d'une espèce de portique resté debout au milieu des ruines. Son architecture ne paraît pas être aussi antique que l'édifice auquel il aurait servi d'entrée; ce qui s'explique lorsqu'on sait que, dans les premiers siècles de l'Église, les évêques du Velay, par leurs prédications, soulevèrent des portions considérables du peuple et renversèrent plusieurs monumens de la religion païenne. C'est, entre autres, le sort qu'éprouva l'*Idole* de *Polignac*, comme on le verra dans une citation postérieure. Il est donc à croire qu'après quelques séditions apaisées, et peut-être long-temps après, les seigneurs de Polignac relevèrent ce portique, et que son architecture a dû se ressentir du goût du moyen âge. Il est essentiel d'observer que ce portique ne peut avoir été celui d'une chapelle chrétienne, puisque la chapelle du château, récemment démolie, existait non loin de là.

Mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est la position du portique, l'emplacement de l'édifice auquel il appartenait et la continuation du mur de façade orné d'une frise, dont il reste encore une partie vers la droite.

On en tire naturellement la conséquence que, puisqu'il existait un temple sur le rocher de Polignac, ce portique en formait l'entrée, et que ce temple, par l'étendue que ses restes annoncent, renfermait, dans son enceinte et vers le fond à droite, la plus petite des deux excavations qui se trouve exactement dans cette direction.

Une autre circonstance à noter particulièrement, c'est que, vers le bas du village, on voyait encore, au commencement du 18e siècle, sur l'emplacement actuel de la maison de M. Vialatte, les débris d'une espèce d'oratoire, ou *sacellum;* que, là, probablement, les pélerins, dans une première station, déposaient leurs offrandes, et qu'interrogés sur les questions qu'ils voulaient faire, on y préparait les réponses qu'ils allaient entendre ensuite, dans l'intérieur du temple, au haut du rocher.

Quant à la communication, elle devait avoir lieu par une issue dont M. Vialatte a lui-même fait murer l'entrée, parce que les pierres qui se détachaient des voûtes humides l'avaient encombrée, et en rendaient, chaque jour, l'accès plus dangereux. Cette issue aboutissait à la grande excavation qui, alors, par son vaste entonnoir, répandait l'air et la lumière dans toutes les avenues souterraines, et de là conduisait aux habitations des prêtres et à la petite excavation surmontée, dans un sanctuaire du temple, de l'espèce d'autel dont nous avons donné le dessin, autel que fermait hermétiquement le masque co-

lossal d'Apollon, ainsi qu'il apparaît encore par les trous et les agrafes n fer qu'on y remarque.

Ceci rend toute naturelle l'explication du mode employé pour faire sortir les oracles par la bouche toujours ouverte de la divinité.

Mais continuons nos recherches et arrivons à la découverte qui, seule, nous a conservé une date certaine et vient à l'appui de la tradition.

Au bas du portique, un peu vers la gauche, se trouvent dix à douze belles pierres, en grès blanc très-dur : elles sont bien taillées, et des trous pratiqués, suivant l'usage des architectes romains, pour les fixer dans de grands édifices, annoncent leur ancienne destination.

Parmi ces pierres, il en est une contenant inscription très-importante; elle est bien gravée. Les lettres, à l'exception d'un seul chiffre, sont bien conservées et encore lisibles, mais elles commencent à s'altérer beaucoup. Cette pierre a 0^m,893 (33 pouces) de long, sur 0^m,487 (18 pouces) et 0^m;379 (12 pouces) de hauteur.. La moulure qui l'encadre est bien sculptée. L'inscription qu'elle retrace a bien été citée par M. Faujas, mais inexactement, sans interprétation, sans réflexions aucunes, et sans faire observer que le premier X, qui commençait la dernière ligne, avait été mutilé et avait disparu, ce qui importe surtout pour les dates et les faits historiques.

Voici cette inscription :

TI CLAVDIVS CAES
AVG GERMANIC
PONT MAX TRIB
POTEST V IMP
.. XI PP COS IIII

Tiberius Claudius, Cæsar, Augustus, Cermanicus, Pontifex maximus, tribuniciâ potestate V, *imperator* XXI, *pater patriæ, consulatu* IV.

Comme on le sait, elle atteste la présence, et en même temps la piété de l'empereur Claude.

En effet, des traditions orales, des relations pleines d'intérêt, et de très-anciens manuscrits s'accordent à dire que ce prince vint en pompe, de Lyon à Polignac, consulter l'oracle d'Apollon; qu'il y laissa des marques de sa munificence et de sa piété, et que les prêtres constatèrent cet événement par une inscription qu'ils firent placer sur les murs extérieurs du temple.

Ici l'époque est précisée; elle constate que les oracles de Polignac étaient déjà célèbres sous le quatrième consulat de Claude, l'an de Rome 798, et de notre ère le 47ᵉ.

Au surplus, cette espèce de pélerinage du prince qui, avec le titre d'*Empereur* et de *Père de la patrie*, avait reçu celui de *Grand-Pontife*, pouvait avoir pour but d'accréditer la sagesse de l'oracle et la puissance des prêtres; d'autant plus qu'à cette époque la religion chrétienne prenait déjà de l'influence.

Peut-être aussi, et ce but eût été plus politique et plus grand, voulait-il avoir la gloire d'achever l'œuvre de Tibère, et de se faire ordonner, par la divinité, de déployer une fermeté dont on ne le croyait pas susceptible en portant avec force le dernier coup à la religion sanguinaire des Druides. C'est en effet sous son règne que fut enfin proscrit ce culte barbare qui perpétuait l'usage des sacrifices humains. Cet acte seul mérite à l'empereur Claude une place dans la mémoire des hommes, et fait oublier quelques-unes des faiblesses et des fautes de son règne.

Maintenant appuyons-nous sur quelques citations qui vont nous conduire à une conclusion simple et historique.

Si nous ouvrons l'*Histoire du Languedoc*, une *Dissertation savante sur les Volces*, et plusieurs *Chroniques* du pays, nous y trouvons la preuve qu'il existait *un temple d'Apollon, fameux par ses oracles, près des frontières de l'Auvergne et sur les confins du Velay;* et c'est bien la position de Polignac.

Si nous consultons une histoire particulière du Puy, écrite, au XVIe siècle, par le jésuite Odo de Gissey, nous y rencontrons la même preuve dans ce passage : « Saint Georges, qui fut le premier évêque « du Velay, n'épargna rien contre le paganisme, « baptisant à troupes les gentils, *abattant leurs* « *temples, et particulièrement* il mit par terre le si- « mulacre d'Apollon, lequel on adorait sur le haut « *roc de Polignac.* »

Il cite ensuite, en parlant du rocher de Saint-Michel, au Puy, ces vers, plus anciens que ce qu'il écrit lui-même :

« D'un château imprenable il est avoisiné,
« Où du *Latonien* le peuple embéguiné,
« Sur le trépied fatal consultait les *oracles*;
« C'est d'où les Polignacs illustres sont sortis. »

Un autre ouvrage, à peu près du même temps, par l'ermite Théodore, nous confirme dans la même opinion, et nous fixe sur l'étymologie du nom de Polignac. Au liv. Ier, chap. V, il dit, en parlant de saint Georges :

« Infatigable qu'il était à poursuivre ses saintes « victoires, il allait attaquer la gentilité dans les en- « droits où la réputation de quelque *idole* la rendait « plus puissante; et le seigneur de *Polignac*, obstiné « à adorer son *Apollon*, lui ayant fermé son château « sans le vouloir entendre, on tient que, par la « vertu de ses prières, *il renversa le faux simulacre* « dont on voit encore les restes couchés par terre. »

Et plus loin, liv. III, chap. III, il ajoute :

« Pour faire connaître la grande antiquité de la « famille de Polignac, il faut savoir qu'à cause de « l'*idole de son château*, elle portait le nom d'*Apol-* « *linaire*.

Il cite à l'appui ce passage latin :

« *Domus Apollinarium antiquissima, nomenque* « Apollinare *adhuc hodiè retinet et* Polignac *ab in-* « *digenis indigitatur*. — Savaron in Sidon. Lib. IV.

Ce nom d'Apollinaire, antique et primitif, se trouve conservé par un auteur célèbre qui l'a toujours porté lui-même; c'est le fameux Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont au v[e] siècle.

Nous lisons, dans l'un de ses nombreux et doctes écrits, que *son grand-père* fut le premier de la *race des Polignac* qui, vers l'an 400, embrassa le christianisme; ce qu'atteste encore l'épitaphe suivante qu'il lui fit :

« *Hæc sed maxima dignitas probatur,*
« *Quod frontem cruce, membra fonte purgans.*
« *Primus de numero patrum suorum,*
« *Sacris sacrilegis renuntiavit.* »

Enfin, en rassemblant tout ce qui précède, en liant entre elles toutes les parties, nous croyons pouvoir établir les faits avec une sorte de certitude, et dire historiquement :

Il existait sur le rocher de Polignac un temple consacré à Apollon.

La famille des Polignac, l'une des plus anciennes de France, en a tiré son nom.

Ce temple d'Apollon était devenu célèbre par les oracles qui s'y rendaient.

En l'an 47 de notre ère, l'empereur Claude, qui était né à Lyon, et qui a toujours favorisé ces contrées, y vint lui-même consulter la divinité et accréditer sa réputation et sa puissance.

Plusieurs débris, qu'on retrouve encore, révèlent les moyens secrets qu'employaient les prêtres pour faire parler leur dieu et en imposer aux peuples.

La figure colossale d'Apollon, dont la bouche était ouverte, fermait à plat le dessus d'un autel qui se trouvait dans le sanctuaire oriental du temple. Cet autel était évidé dans son intérieur, et formait comme le tuyau extérieur d'une excavation conique, du fond de laquelle une issue conduisait à quelques salles où se tenaient des prêtres, et au *sacellum* construit au bas du rocher.

Les communications souterraines étaient facilitées par une vaste et profonde excavation, en forme d'entonnoir, qui, percée perpendiculairement de la cime du roc jusqu'à sa base, répandait l'air, la lumière et la salubrité dans tous ces antres du mystère et de la superstition.

C'est dans le *sacellum* que les peuples déposaient leurs vœux et leurs offrandes. Les ministres du dieu en étaient instruits aussitôt par les issues intérieures; les oracles se préparaient; et, lorsque les consultans avaient obtenu l'entrée du temple et du sanctuaire, ces oracles, arrivant par quelques règles d'acoustique bien calculées, sortaient par la bouche d'Apollon, et portaient dans les âmes et dans les esprits le trouble, le respect et la persuasion.

Tel est, ce nous semble, le système le plus simple auquel on puisse raisonnablement s'arrêter; mais qu'il nous soit permis de ne point quitter l'article de Polignac, sans exprimer un vœu : c'est qu'un jour on puisse fouiller à fond la grande excavation. Tout porte à croire qu'il s'y trouverait des fragmens d'architecture, des statues, des colonnes, et peut-

être des inscriptions qui donneraient un nouvel intérêt à l'histoire de cet antique et célèbre château, et leveraient tous les doutes sur la nature et l'importance de ses monumens.

Nous terminerons par cette réflexion consolante, que font naître les pieuses fraudes dont on retrouve les preuves au milieu des ruines : c'est que la religion païenne, en faisant tomber la religion des Druides, commença à adoucir les mœurs, et qu'elle servit de transition pour arriver à celle des chrétiens, et par suite à la civilisation des peuples.

NOTICE

Sur quelques fêtes et divertissemens populaires du département des Deux-Sèvres; par M. le baron DUPIN, membre de la Société.

LA Société royale des antiquaires se délasse quelquefois de ses études sérieuses en écoutant le récit naïf des mœurs de la campagne. Dans le tableau des divertissemens champêtres et des jeux de l'enfance, elle retrouve souvent des traces des lois civiles et des coutumes religieuses des anciens peuples.

On croit donc ne pas lui déplaire en lui présentant une notice sur les fêtes populaires conservées dans une partie du Poitou. Elle y verra quelques détails

déjà disséminés dans divers mémoires statistiques; mais il y en a d'autres qui, jusqu'à présent, sont restés inédits et qui ne manquent point d'intérêt.

Il faut à l'homme des délassemens, et l'agriculteur a les siens. Tantôt le citadin parle avec mépris des plaisirs qu'on goûte aux champs, comme pour se persuader que lui seul sait sentir et jouir; tantôt il les loue à outrance, comme pour se dispenser de plaindre les durs travaux qui les précèdent et qui les suivent. Les plaisirs du villageois sont comme ses mets; ils sont plus simples et plus rares que les nôtres, mais il y apporte plus d'appétit. Nous nous moquons de son ignorance; mais il a l'esprit de son état, et cet esprit-là n'est pas toujours le nôtre. D'ailleurs, il sait aussi prendre sa revanche et rire à nos dépens, témoin cette chanson en patois vendéen, publiée dans les mémoires de l'Académie celtique, tome 3, page 370.

Les habitans du département des Deux-Sèvres sont essentiellement agricoles; surtout dans la *Gâtine*, toutes leurs idées se portent vers la terre qu'ils cultivent, et vers le Dieu qui la rend féconde. Ce que leurs usages ont de particulier doit donc se rapporter à l'agriculture et à la religion.

Quelle joie éclate à la récolte des foins! Le travail des fauches est pénible, mais c'est à faner qu'on se dédommage. On chante, on folâtre, le vin est prodigué; et ceux qui n'ont point cette récolte à faire vont, comme en partie de plaisir, offrir leurs services à leurs voisins, sans autre intérêt que de se

réunir, de causer franchement, de rire de bon cœur, et de trouver le soir un repas frugal assaisonné par la gaieté.

Les plaisirs de la moisson ne sont pas moins vifs. Chaque matin avant l'aurore, le son du cornet ou du limaçon de mer se fait entendre; le moissonneur se lève, saisit sa faucille et son portoir; la bande joyeuse se forme, et l'on part pour le champ que le maître a désigné dès la veille. On a réglé d'avance à qui appartient l'honneur du premier sillon, et dans quel ordre les autres doivent suivre. Le cœur est rarement étranger à cette distribution; chaque garçon se place auprès de sa maîtresse; il l'aide, et les doux propos font oublier le poids du travail et du soleil. Apporte-t-on la soupe, tous approchent, on s'asseoit à l'entour, on rit, on plaisante; mais celui qui s'écarte de la décence est puni aussitôt. Il reçoit sur le derrière un nombre de coups proportionné à la gravité de sa faute; un sabot est l'instrument du supplice. Après le repas on accorde une demi-heure au sommeil, et l'on se remet ensuite à l'ouvrage dans le même ordre qu'auparavant. La nuit venue, les moissonneurs se rassemblent par troupes; une fille chante à plein gosier, tous lui répondent sur le même ton, et l'on rentre ainsi au village.

La moisson est finie, c'est un jour de triomphe. Pendant que les hommes travaillent encore à rassembler les gerbes et à charger la charrette, les filles préparent *la gerbe de panpaillé*. Trois longues baguettes soutiennent plusieurs cerceaux garnis de

rubans et d'épis dont la paille est réunie avec l'extrémité des baguettes en un seul faisceau. Celui qui, pendant toute la moisson, a tenu le premier sillon, a le droit de porter cette gerbe d'honneur. Nouveau Triptolème, il monte sur le devant du char. La troupe le suit. Les cris de *iou! iou!* et les sons rauques du cornet annoncent la fête de Cérès. On arrive à la métairie, un festin y attend les moissonneurs, le vin coule à grands flots; au premier silence de l'appétit succèdent bientôt les transports d'une gaieté bruyante, et des danses terminent cette heureuse journée.

Le battage des grains se fait aussitôt après la moisson; c'est le plus fatigant des travaux rustiques; cependant les batteurs trouvent moyen de l'égayer en infligeant des peines à ceux qui enfreignent les réglemens de la police de l'*aire*. La correction ordinaire consiste à renverser le délinquant sur un *ballin*, drap de grosse toile rousse, que quatre hommes robustes tiennent par les coins. On lui fait faire ainsi plusieurs fois le tour de l'aire, et mille éclats de rire accompagnent cette promenade. Le battage, comme la moisson, se termine par une fête connue sous le nom de *bourlot*. Ce qui la caractérise particulièrement, ce sont les plaisanteries que font les batteurs en enlevant la dernière gerbe; ils y attachent une grosse corde, et feignent de tirer de toutes leurs forces sans pouvoir l'ébranler; mais bientôt le maître apporte du vin, et la gerbe, d'abord si pesante, est enlevée sans résistance.

Ce nom de *bourlot* donné aux fêtes qui terminent

les principales récoltes, la moisson et la vendange, aurait-il quelque rapport au *bouluton* des Grecs, signifiant le moment où l'on ôte les bœufs de dessous le joug, le repos, le soir?

Pendant l'hiver les solennités religieuses occupent le cultivateur, et sont pour lui une nouvelle occasion de divertissemens. Par exemple, le jour de la Toussaint, la jeunesse se rassemble dans les champs, allume de grands feux de fougère, d'épines, de feuilles ou de chaume, et y fait cuire des châtaignes. Cela s'appelle *faire le brasillet*. On danse autour du feu, on s'arrache les châtaignes, on se pousse, on crie, on fait grand tumulte, et chacun rentre chez soi plus content que s'il sortait de l'opéra.

La veille de Noël, après souper, on se réunit chez les métayers les plus aisés. Le maître de la maison se fait apporter une souche énorme, et entouré de tous les assistans recueillis dans le respect et le silence; il répand sur cette bûche de l'eau et du sel. Elle est ensuite mise au feu pour brûler pendant les trois fêtes; mais on aura bien soin d'en conserver un tison pour le rallumer toutes les fois qu'il tonne; le village sera ainsi préservé de la foudre. Cette cérémonie achevée, chacun prend place autour du foyer; on chante des noëls poitevins aussi burlesques mais bien moins gracieux que les noëls bourguignons; et, après la messe de minuit, on revient faire un copieux réveillon (1).

(1) Les Marseillais prétendent que ce sont eux qui, les premiers, ont pratiqué la cérémonie de la bûche de Noël. Je respecte

Le jour de la Purification, le laboureur ne manque jamais de faire des crêpes, afin, dit-il, que ses fromens ne soient point cariés.

Le dimanche des rameaux, il plante dans chacun de ses champs une branche de buis bénit. Le jeudi-saint est employé en exercices de piété, et à chasser le *lièvre de pâques*. Le vendredi, après l'office, on s'occupe exclusivement du verger; on greffe, on sème différens légumes; on ne manque pas surtout de semer de la giroflée, dans la croyance qu'elle sera double. Le samedi se passe à faire des pâtés de hachis de viande et d'œufs durs; on en fait dans tous les ménages; il y en a un pour le maître et sa femme, souvent un pour chaque enfant et chaque domestique.

cette opinion, mais je vais rappeler comment la même cérémonie s'exécute en Corse. « La veille de Noël, on met une grosse « bûche sur le feu, et l'on prépare un bon souper. Au moment « de se mettre à table, le père de famille fait mettre tous ses « enfans à genoux autour de la cheminée, tenant, ainsi que « lui, à la main une feuille de laurier; le père tient de plus un « verre rempli de vin. Lorsque chacun a pris place, il récite « quelques prières; il ordonne ensuite à ses enfans de jeter « leur feuille de laurier dans le feu, par rang d'âge, en com- « mençant par le plus jeune; la mère les imite, et, après elle, « le père y jette à la fois sa feuille et son vin. Dans quelques « autres parties de l'île, cette coutume est un peu différente. « Sur la table, où le souper est servi, on place un grand verre « de vin; le père de famille prend une petite portion de chaque « mets et la jette dans ce verre; et, après avoir récité des « prières, il répand ces libations sur la bûche de Noël. »

La veille de la Saint-Jean est une grande fête pour les campagnes. Après le coucher du soleil, chacun porte son fagot sur la place; on en forme une pyramide, et le curé vient processionnellement y mettre le feu. Cette flamme pétillante fait tressaillir tous les cœurs, la joie brille sur tous les visages. Déjà les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe se tiennent par la main, et s'ébranlent pour danser autour du *feu nouveau*. Mais les chefs de famille ont là; et, avant de céder la place à cette jeunesse impatiente, il faut que chacun passe par la flamme salutaire le gros bouquet de bouillon blanc et de branches de noyer qui, le lendemain avant l'aurore, doit être placé au-dessus de la porte de la principale étable. Enfin la cérémonie est achevée, les jeunes gens restent maîtres de l'arène, le silence est rompu, les groupes s'élancent, les cris de joie retentissent, on danse, on chante; et cependant les vieillards se chauffent, et mettent de la braise dans leurs sabots, comme préservatif contre une foule de maux.

Un feu de joie est d'étiquette en Poitou dans toutes les réjouissances publiques. On tourne trois fois autour avant de l'allumer, comme les anciens Grecs tournaient trois fois autour de leurs bûchers funéraires et expiatoires.

Les foires sont la grande partie de plaisir et la grande affaire du campagnard. Il y agiote sur le bétail; il y règle ses intérêts avec le marchand de laine, avec le marchand de vin, avec son propriétaire; il y loue des domestiques. Un champ de foire est

pour lui ce qu'est la bourse dans une ville de commerce. Le plus souvent il y va par curiosité, sachant qu'il trouvera compagnie au cabaret, et que des danses termineront la journée. Les colporteurs y étalent leurs rubans de fil et de soie, leurs bagues de plomb, leurs croix d'argent, leurs petits bijoux de similor. Les chaudronniers dressent contre les arbres leurs trophées de poêlons et de marmites. On respire le parfum de ces bonnes *fouaces* célébrées par Rabelais, et des anguillettes salées que les gourmands font frire par tronçons. On mange sur l'herbe au bruit des chevaux, des mules, des bœufs, des moutons, des pourceaux qui hennissent, qui braient, qui mugissent, qui bêlent, qui grognent, et des conducteurs qui, le bâton levé, crient plus haut que tous ces animaux ensemble pour réprimer leur pétulance. Une foire poitevine ne ressemble pas mal à un bivouac de Tartares.

Pendant l'été, il y a beaucoup de ballades ; elles accompagnent dans chaque village la fête patronale. Les hommes y jouent à la boule ; c'est le jeu le plus en vogue, mais il n'est pas le seul. On connaît aussi le tir de l'oie au bâton ; ou bien c'est un oiseau qu'on suspend à une corde entre deux arbres élevés, et que les joueurs doivent tirer à l'arc, les yeux bandés. La jeunesse ne s'amuse guère à tout cela ; elle danse, l'objet d'une ballade e de danser. Les danses sont très-gaies, et animées de gestes et de cris : *bal de Saintonge*, *gavotte*, *menuet*, *branle de Poitou*. Ce dernier fut jadis fort à la mode ; on

en donnait le spectacle à Louis XI pour dissiper ses terreurs. La *vèze* ou musette est l'instrument du pays; quelquefois on se donne le luxe d'un violon, souvent aussi tout l'orchestre consiste en une vieille femme chantant un air monotone et sans paroles. Dans quelques villages de Gatine, les jeunes gens sont fort habiles à danser sur les mains, les pieds en l'air; ils soutiennent cet exercice pendant trois quarts d'heure, sans rompre la mesure. Dans la même contrée, on aime aussi les jeux de course, et tous les âges y prennent part. On forme ordinairement trois quadrilles; l'un est composé des garçons, le second des papas; on relègue au dernier les hommes mariés qui n'ont point d'enfans, et que par dérision on appelle *mulets*. Rarement ceux-ci remportent le prix. Après ces jeux, il se trouve toujours quelqu'un qui divertit l'assemblée par des tours de souplesse, ou par une harangue burlesque dans le genre de Michel Morin. Une *gâtinelle*, qui ne danse pas, tâche au moins de jouer à l'*embertounage* avec son *parsounier*, c'est-à-dire avec le valet qui sert avec elle dans la même métairie. Ils s'asseoient tous deux par terre, l'un devant l'autre; et, s'appuyant pieds contre pieds, se tenant par les mains, ils se balancent par un mouvement de tangage. C'est ce qui a fait aussi donner à ce jeu le nom de *vogue la galère*. Le nom patois d'*embertounage* signifie jeu d'amourette. Jadis on appelait *berton* l'homme qui entretenait une courtisane; et l'italien dit encore *imbertonnarsi* pour *inamorarsi*, s'amouracher. Les filles qu'on voit jouer

à ce jeu ne trouvent pas facilement à se marier, et les confesseurs ont soin de le défendre.

C'est dans les ballades que se forment les tendres engagemens. Une jeune fille serait bien honteuse si elle n'y paraissait avec un jeune homme qui lui tire les doigts, car c'est ainsi qu'on file le parfait amour. Dans l'intervalle des danses, on voit le galant debout devant sa maîtresse, le coude lourdement appuyé sur son épaule, et la main glissée, en tout bien et tout honneur, dans l'épais corset que souvent aucun fichu ne recouvre; de l'autre main, il lui tient un doigt qu'il serre fortement; ils se regardent en silence, et restent immobiles durant des heures entières dans cette muette contemplation.

Les villageois ont leurs veillées, réunions plus joyeuses que les cercles brillans de nos cités. En Gâtine, ces veillées se tiennent souvent dans des carrières, dans des cavernes où l'on n'entre que par une ouverture fort étroite. Le lieu le plus obscur est choisi de préférence. C'est là que, chaque soir, à la pâle lueur d'une lampe, les mères et les filles se rassemblent pour caqueter et pour filer, les garçons pour voir leurs maîtresses. La bergère laisse tomber son fuseau, l'amant s'empresse de le ramasser; voilà une déclaration dans les formes, et quelques pruneaux qu'elle lui donne attestent qu'elle n'est point insensible. Cependant on raconte des histoires épouvantables de revenans, de loups-garous, de sorciers auxquels les habitans de cette contrée ont encore beaucoup de foi. Une maladie est un sort qu'on leur a

jeté, et ils s'adressent au devin. Celui-ci, pour guérir la fièvre, prononce des paroles, attache au cou du malade un sachet d'herbes cueillies en nombre impair avant le lever du soleil, avec défense de l'ouvrir, car un seul regard suffirait pour faire perdre à ces herbes toute leur vertu. S'agit-il d'une entorse, le *toucheur* est appelé; il s'arme d'une hache et frappe un grand coup contre terre entre les jambes du patient. *Il a tué le chat*, et le malade est guéri; car c'était un chat invisible qui s'attachait des griffes et des dents au pied de ce pauvre homme, et occasionnait ses cruelles douleurs.

Les fêtes de l'été ont développé les inclinations; l'automne est la saison des mariages. Le fiancé, accompagné d'un de ses parens et d'un parent de sa prétendue, va faire les invitations, en réglant scrupuleusement l'ordre de ses visites sur les différens degrés de parenté. Dans chaque maison, il attache au lit du maître un bouquet de laurier orné de rubans, et il répète partout le même compliment dont le protocole est aussi immuable que celui de la chancellerie romaine. Ces tournées ne se font pas sans boire.

Le jour de l'hymen est annoncé dès l'aurore par des coups de pistolet. Les jeunes filles font la toilette de la mariée; elles rabattent les longues barbes de sa coiffe, elles lui arrangent un chaperon de clinquant, et chacune a soin d'y mettre une épingle: épingle mystérieuse qu'elles reprendront à la toilette du soir et qui leur fera trouver des maris. Parée d'un beau fichu de Rouen, sa *pièce* (d'esto-

mac) chamarrée de rubans et de galons, une pelotte et une bourse pendant à sa ceinture, l'épouse vient s'asseoir au milieu de sa famille et des nombreux conviés. Elle *marque* son monde, c'est-à-dire qu'elle distribue les livrées, et en échange chacun lui donne une pièce de monnaie et un baiser. On déjeûne et l'on se rend à l'autel; au moment du départ, les pleurs sont d'étiquette indispensable. Elle est conduite par son père ou son plus proche parent; et, aussitôt après la bénédiction nuptiale, elle passe sous la garde du plus proche parent de l'époux; il répond d'elle, et doit l'accompagner sans cesse jusqu'au soir. La cérémonie faite, les jeunes filles montrent avec orgueil l'énorme bouquet qu'elles ont préparé pour la mariée (1); elles l'attachent à son côté en chantant une complainte où sont retracées toutes les peines de son nouvel état : *vous n'irez plus au bal, madame la mariée; vous garderez la maison, tandis que nous irons.* Ce bouquet, qu'en certains endroits on appelle *épine*, est une vraie corne d'abondance. Il est composé d'une grande branche de laurier enrubannée, chargée des fleurs et des fruits de la saison. On retourne en même pompe chez la mariée; on porte devant elle une quenouille garnie de lin, présent de sa tendre mère et symbole des travaux domestiques. Des coups de pistolet accompa-

(1) Dans les villages protestans, la fille qui n'a pas su garder sa virginité ne porte, le jour de ces noces, ni chaperon, ni bouquet, ni ceinture; elle a une coiffe de laine.

gnent les cris *Iou ! Iou !* on croit entendre les bergers d'Arcadie chantant leur *Io paian*. Le festin est servi; soixante canards ou poulets rôtis au four excitent l'appétit des convives. Tous les honneurs sont pour la mariée; son gros bouquet est attaché à la muraille, au-dessus de sa tête : le marié reste debout, occupé à servir pendant tout le repas. On chante, on boit, on danse; l'épouse doit danser avec tous les hommes et en être embrassée. Dans quelques cantons, l'usage est de lui prendre un soulier qu'on remplace par un sabot, pour montrer que la bonne ménagère est boiteuse et ne sort pas de chez elle; l'époux rachète ce soulier moyennant un écu. Ailleurs, on ne prend le soulier de la mariée que lorsque le parent qui la garde a eu l'imprudence de la quitter un instant; les jeunes gens s'emparent du soulier et vont le ferrer, ce qui donne lieu à beaucoup de risées, souvent à des querelles. La nuit venue, de nouvelles chansons et des tintemens de verres annoncent à la mariée l'heure de la retraite; déjà un des garçons de la noce lui a pris furtivement la jarretière pour être coupée et distribuée le lendemain. Cet usage figurait déjà, il y a deux mille ans, dans les noces grecques et romaines; la jeune vierge, en allant au temple, avait soin de relever avec une riche agrafe le côté gauche de sa tunique, pour laisser voir une jarretière ornée de perles et de pierres précieuses. Elle la déposait sur l'autel de *Junon Pronuba*, et elle distribuait, au nom de la déesse, aux jeunes gens

de la noce de petits bouts de ruban de la même couleur que cette jarretière.

La timide épouse a quitté la danse pour se retirer dans une maison étrangère. Ses compagnes la suivent, la déshabillent, et bientôt elles font place à l'époux. Souvent celui-ci dérobe à toute la noce la connaissance du lieu où il a fait préparer la couche nuptiale; ce sera quelque endroit écarté, une grange, un colombier. Il y entraîne son épouse, il joue pour un moment le rôle de ravisseur. C'est ainsi que, dans l'ancienne Sparte où l'auteur d'Anacharsis nous montre tant d'usages analogues aux mœurs druidiques, l'époux enlevait l'épouse de la maison paternelle, pour figurer que les liens qui l'attachaient à sa famille étaient rompus. L'enlèvement des Sabines ne fut peut-être pas autre chose. Deux ou trois heures après, on cherche la retraite cachée où l'hymen célèbre ses mystères. Quelque jeune fille est toujours dans la confidence et montre le chemin. On a préparé une soupe à l'oignon. Le vase qui la contient est porté par deux hommes vigoureux sur un brancard couvert d'une nappe blanche, et tout le cortége se rend à la porte de la chambre nuptiale dont il faut demander l'entrée par une chanson. La soupe est posée sur le lit des mariés; ils mangent, on mange avec eux; on leur essuie fréquemment la bouche avec une serviette, et aux assistans avec des plumes de coq saupoudrées de poivre. Les époux ainsi restaurés, on leur souhaite un bon reste de nuit, et l'on va, sur nouveaux frais, danser, chanter et boire à

leur honneur. Le lendemain matin, après un copieux déjeûner, vient le *traînebalais*. C'est une promenade pour laquelle les gens de la noce se travestissent et s'affublent de tous les déguisemens ridicules qu'ils peuvent imaginer. L'un s'empare d'une broche à laquelle tiennent un pain et un morceau de rôt; un autre porte un baril; celui-ci une quenouille et des fuseaux. Dans le temps que les citadins enveloppaient encore leurs cheveux dans un ruban de queue ou dans un sac de taffetas noir, les campagnards les singeaient en s'attachant au dos une longue queue de paille ou un battoir à lessive. Le baril se remplit dans chaque maison que l'on visite; on fait boire les passans, et on leur passe une plume sur la bouche, comme pour leur dire: vous ne tâterez pas du reste. Le joyeux cortége est ouvert par les époux marchant gravement et ayant devant eux un violon ou une musette; il est fermé par deux hommes dont l'un, armé d'un fouet, chasse la noce devant lui, et l'autre avec un balai nettoie les rues et fait disparaître les vestiges de cette petite orgie.

Les petites villes ont conservé une bonne partie de ces mœurs simples et de cette gaîté champêtre. Quelques-unes ont eu aussi des divertissemens particuliers qui leur étaient propres. Telles étaient les bacheleries de Châtillon et de Champdenier qui sont tombées en désuétude par le malheur des temps; telle est la bachelerie de Melle qui subsiste encore. On va décrire ces fêtes de la jeunesse.

Il faut se rappeler qu'on donnait autrefois le titre

de *bachelier* à un jeune homme à marier. Cette acception s'est maintenue dans les contrées qu'arrose la Charente-Inférieure ; on dit le bachelier d'une demoiselle pour désigner le jeune homme qui lui fait la cour. De même, *bachelette* signifiait jadis une jeune fille, et à Metz on dit encore une *bacelle*.

La fête de Châtillon commençait le dernier vendredi du mois d'avril à midi. Les jeunes gens de la ville et ceux de la petite paroisse de Saint-Jouin qui en est comme le faubourg, composant deux troupes de bacheliers, vêtus élégamment, l'épée au côté, la cocarde au chapeau, et suivis de musiciens, rendaient visite à toutes les mariées de l'année, offraient à chacune un bouquet de fleurs d'orange, et les faisaient danser. Le samedi au soir, les bacheliers et les nouvelles mariées *fessaient le mouton*. Sur un tonneau debout et servant de table, on servait du pain et du vin pour le repas d'un mouton. Quand l'animal avait bu et mangé, ce qu'il ne faisait pas toutours de bonne grâce, la dernière mariée, armée d'une baguette, lui faisait faire trois fois le tour du tonneau ; ensuite chaque bachelier le prenait sur son dos et le faisait tourner trois fois autour de sa tête. La journée se terminait encore par des danses. Le dimanche, pendant la messe, les bacheliers se plaçaient à la porte des deux églises paroissiales, arrêtaient la première paysanne qui en sortait, et dansaient avec elle *la danse de la bergère*. Ils prenaient ensuite des vêtemens entièrement blancs, et montaient sur des chevaux ornés de rubans. Les

deux premiers et les deux derniers mariés de l'année, en habits de noces, portant chacun un drapeau et une épée nue avec une orange à la pointe, montaient aussi à cheval et accompagnaient les bacheliers. Après plusieurs promenades dans la ville, le cortége se rendait dans une prairie destinée à la course. Là on dansait de nouveau, puis on remontait à cheval; chacun vidait un verre de vin et le jetait en l'air; partant aussitôt à bride abattue, on galopait dans la campagne, ensuite on rentrait en ville et l'on se réunissait devant le château. Les deux premiers arrivés des bacheliers de Châtillon et de ceux de Saint-Jouin étaient proclamés rois de la fête, et couronnés par la main qui leur était la plus chère. Les jeunes filles ne manquaient pas de se trouver à cette cérémonie, et c'étaient toujours elles qui donnaient les couronnes. On dansait toute la soirée, et le reste du mois se passait en visites et en danses chez les nouveaux mariés. Enfin, le 30 avril, pendant la nuit, les bacheliers plantaient le mai et ornaient les portes de toutes les maisons, de rameaux de verdure et de guirlandes de fleurs.

Cette fête galante, qui rappelle un peu les anciens tournois, a subsisté jusqu'en 1789. Les détails en seraient absolument ignorés aujourd'hui si M. *Jouyneau des Loges*, l'un des zélés correspondans de la Société des Antiquaires, n'eût pris soin de les consigner dans les *affiches du Poitou*, journal qu'il rédigeait avant la grande catastrophe dont la ville de Châtillon fut une si déplorable victime. Depuis la pacification on a

essayé de renouveler cette fête, en supprimant la cérémonie du *mouton fessé* dont l'allégorie n'est plus comprise, mais on danse mal sur les cendres ; cet essai n'a pas eu de suite.

N'est-ce pas une sorte de *bachelerie* que cette fête arménienne décrite par M. *Cirbied* dans le second volume des mémoires de la Société Royale ? Jadis, au commencement du printemps, on faisait, dit-il, un feu sacré en allumant un bûcher sur la place publique. Uue lampe allumée à ce feu était conservée dans chaque temple pendant toute l'année. Cette cérémonie se fait maintenant à la Chandeleur avec une pompe religieuse, *et les jeunes gens mariés dans le courant de l'année ont le droit d'allumer ce bûcher.*

La bachelerie de Champdenier était moins galante que celle de Châtillon. Elle avait lieu le jeudi-gras et durait jusqu'à la fin du carnaval. Tous les mariés de l'année, lestement habillés, sans armes ni bâtons, se réunissaient dans un pré qu'on nomme encore *pré de l'éteuf.* Chacun déposait d'abord, comme en jeu, une pièce de vaisselle d'étain. On traçait un cercle au milieu du pré avec l'étendard de la bachelerie. Le premier marié de l'année s'avançait, tenant à la main un *éteuf* ou pelotte de velours cramoisi garnie de clous dorés et de rubans de diverses couleurs. Il jetait cette pelotte dans le cercle, et tous se mettaient à courir pour la ramasser. Celui qui pouvait l'atteindre et l'apporter sur la place du marché, était proclamé roi de la bachelerie s'il était du

nombre des nouveaux mariés; et s'il était des anciens, il gagnait la vaisselle. On promenait le vainqueur en triomphe, et plusieurs maisons du bourg lui payaient certaines redevances en vin ou en confitures.

On va s'étendre un peu plus sur la bachelerie de Melle, parce qu'elle a survécu aux orages politiques. Elle est même le résultat d'une fondation.

On ignore quand et par qui elle fut instituée. Les titres de la fondation n'étaient pas mieux connus il y a trois cents ans qu'aujoud'hui, mais elle fut toujours exactement servie. On sait seulement par tradition que le fondateur, auquel on ne connaît d'autre nom que celui de *Bachelier*, avait de grands biens, qu'il en légua une partie au prieuré de Saint-Pierre de Melle, ordre de Saint-Benoît, et entre autres un pré appelé le *pré Bachelier*, dont le produit devait servir à doter la bachelerie. Le tombeau de ce fondateur se voyait naguère à l'extrémité du cimetière, derrière le chœur de l'église Saint-Pierre, à côté du chemin conduisant à ce pré. Tous les ans, ce tombeau était reblanchi la veille de la pentecôte. Le pré a été vendu comme bien national, mais avec réserve expresse des droits de la ville, suivant l'antique usage. Les droits de la ville sont de jouir de cette propriété aussitôt que l'herbe est fauchée et enlevée, jusqu'au mardi de Pâques de l'année suivante. Ceux de la bachelerie commencent alors. Sont bacheliers tous les jeunes gens nés à Melle, et non mariés. Ils se rendent à l'hôtel-de-ville le mardi de Pâques, avant midi, avec leur chef ou capitaine de l'année

précédente. Les magistrats se réunissent à cette jeunesse, et l'on va en cortége sur le pré de la fondation pour élire et proclamer le nouveau *capitaine bachelier*, qui devra présider aux fêtes de la bachelerie le jour de la Pentecôte. L'élection se fait ainsi : Le capitaine de l'année précédente tient en main une branche de saule ; les jeunes gens forment un grand cercle, dont il fait deux fois le tour, en commençant par la droite du maire ; il présente à chacun la branche de saule, disant *la voulez-vous?* Au troisième tour, il la donne à celui qui déclare l'accepter. Ce cérémonial est consigné dans une ordonnance imprimée, rendue, sur le réquisitoire du procureur du roi, au siége de Melle, le 27 avril 1771. Celui qui a reçu la branche, la plante aussitôt sur le pré, en signe de prise de possession, et il est proclamé capitaine bachelier pour l'année. Il défend l'entrée du pré, et y interdit le pacage jusqu'à la quinzaine avant la Pentecôte. Si, après les trois tours, personne n'acceptait la branche de saule, le bachelier qui l'offre serait tenu de garder encore pour une année ce signe du commandement ; mais il ne pourrait le conserver plus long-temps, et la troisième année le produit du pacage dans le *pré Bachelier* serait administré par le maire, au profit de la ville, à charge par celle-ci de servir à l'église Saint-Pierre l'oblation prescrite par le fondateur. Si le bachelier qui doit présenter la branche venait à mourir ou à se marier, la présentation se ferait par l'un de ses prédécesseurs non marié, la bachelerie et le mariage étant incom-

long-temps; les restes d'ossemens ne s'y trouvaient point dans l'ordre naturel. C'était un cercueil de pierre long de $2^m,33$, plein de sable. Les os, qu'on voyait bien avoir été remués, étaient comme mastiqués dans ce sable; par-dessus il y avait des morceaux de tuiles et d'ardoises. On trouva parmi ces débris une médaille de cuivre, sans millésime, représentant d'un côté un guerrier à cheval, une lance à la main, le cheval couvert d'une housse avec écusson aux trois fleurs de lis; pour légende, *prœlio terribilis*. Au revers, l'écusson des rois de France, et au bas ce signe composé de deux C croisés ƆC : *parta victoria clemens*. On croit que cette médaille est du temps de la première translation, et bien postérieure à la mort du fondateur de la bachelerie. Aucune date n'était inscrite ni dans le cercueil ni sur la pierre tumulaire. Après les cérémonies religieuses, les ossemens furent recueillis par le prêtre officiant et placés dans une urne couverte d'un drap blanc, dont quatre jeunes bacheliers tenaient les coins. Un nouveau tombeau de marbre blanc, élégamment sculpté, était préparé dans l'église de Saint-Pierre. Ce fut là qu'avec l'autorisation de l'évêque, le prêtre officiant déposa les restes du fondateur, avec une lame de plomb sur laquelle était transcrit le procès-verbal de cette cérémonie. Deux tables de marbre noir décorent ce tombeau : sur l'une on lit une inscription française rappelant la date de cette translation et le nom du bachelier qui en fit la dépense et les honneurs; sur l'autre sont ces vers latins attribués

à M. *Lemaire*, et où l'on reconnaît aisément son beau talent :

Quem tegit albenti tumulo lapis iste sepultum
Non omnis periit, quamvis post funera Mellæ
Nec sobolem cælebs nec nomen liquerit ullum,
Vivit in æternum solemni munere notus.
Vere novo quoties, veterum de more parentum,
Innupti juvenes legata ad prata vocati,
Ter salice oblatâ, regem sacrare parabunt,
Et quoties ad festa, choris saltantibus, ibit
Æquales ducens virgo regina puellas,
Nos memori ad tumulum veniemus voce canentes :
Salve, ô lætitiæ dator, ô pater alme jocorum !
Salve iterum ! Dum vina viri choreasque juventus,
Dum patriam cives, dum prolem mater amabit,
Semper erunt celebrata piæ tua munera Mellæ.

Niort, chef-lieu du département, n'a aucune fête de ce genre, aucun divertissement qui lui soit propre; mais il serait curieux de rechercher l'origine de deux vieux proverbes qui s'appliquent à cette ville, et que *Leroux* rapporte dans son dictionnaire. *Prendre le chemin de Niort* signifie, dit cet auteur, nier, ne point dire la vérité, mentir, cacher, celer, se défendre de quelque chose. Il prétend aussi qu'on dit d'une fille laide, qu'*elle est la reine de Niort, malheureuse en beauté*. Quelque fait particulier, quelque anecdote bien ancienne aura sûrement donné lieu à ces dictons malins, dont on ne pourrait plus aujourd'hui faire l'application ; car les Niortaises sont généralement fort jolies, et si quelque chose distingue le caractère poitevin, c'est la franchise.

NOTICE SUR SAINT-SAENS,

Par M. Bosquier, receveur de l'enregistrement.

Saint-Saens, bourg de Normandie, au pays de Caux, dans la vallée d'Arques, à six lieues de Rouen, sept de Dieppe et à trois lieues de Neufchâtel, doit son origine à *Sidonius* (Saëns), moine de Jumiège, qui vint s'y établir vers l'an 670.

Il y fut envoyé par Saint-Philibert et Saint-Ouen, qui obtinrent de Théodoric Ier, surnommé Thierry III, l'établissement d'un monastère en ce lieu inhabité jusqu'alors; et, comme premier abbé, il lui donna son nom qu'il a transmis depuis à toute la paroisse.

Nous ne dirons rien des successeurs de Saint-Saëns dans le VIII siècle, ni de la destruction totale ou partielle de ce monastère, qui, vers l'an 860, dut être ravagé par Hastings, gouverneur de Bier ou côte de fer.

Nous préférons passer à l'an 1040, où Saint-Saëns, érigé en paroisse, avait pour seigneur, Richard, vicomte de Rouen.

Richard eut pour successeur Lambert, qui, en 1066, accompagna Guillaume-le-Batard à la conquête de l'Angleterre. Après Lambert, vint, en 1106, Hélie de Saint-Sanës, comte de la Flèche et du Maine : il épousa une des filles naturelles de Robert II, duc de Normandie, fils de Guillaume I, et petit-fils de Ro-

bert le Diable : il reçut en dot de sa femme, Arques, Bures et une province adjacente.

Hélie était un personnage important, ainsi qu'on va le voir; mais auparavant il est bon de se rappeler :

1° Que Guillaume-le-Conquérant eut trois enfans.

Le premier, nommé Robert dit Courte-heuse ou Courte-botte, fut duc de Normandie ;

Le second, nommé Guillaume Leroux, fut roi d'Angleterre ;

Le troisième, qui fut Henri Ier, n'eut en partage que de l'argent et les biens de sa mère.

2° Qu'en 1100, Guillaume Leroux fut tué à la chasse par Gautier, son favori.

3° Qu'en 1106, Robert fut fait prisonnier par son frère Henri à la bataille de Tinchebray, et envoyé en Angleterre où on lui creva les yeux ; il y mourut en prison, et ne laissa, pour lui succéder, que Guillaume Cliton, encore enfant.

4° Que Henri ne manqua pas de profiter de ces deux événemens pour se faire couronner roi d'Angleterre et duc de Normandie, malgré le droit que son neveu avait à ce duché.

Cette usurpation mit bientôt Henri en guerre avec le roi de France, qui employa toutes ses forces pour faire rendre au jeune Guillaume le duché de son père.

Henri, qui connaissait tous les droits de son neveu

et qui craignait ses partisans, chercha de son côté les moyens de s'en emparer partout où il pourrait le trouver.

Il apprit qu'il était caché dans le château de Saint-Saëns, nommé depuis *le Catellier*.

Pour l'y surprendre, il envoya le comte de Varenne avec une escorte qui arriva un dimanche matin quand on sortait de la messe ; un des domestiques d'Hélie en fut averti, et on n'eut que le temps de faire évader le jeune homme dans la forêt, d'où on le fit passer chez Foulque, comte d'Anjou, pour le mettre à l'abri des poursuites de son oncle.

Hélie, comme on le voit, devait être un puissant seigneur, et son château de Saint-Saëns un château fort : ses possessions, ses titres et le dépôt qui lui avait été confié en sont la preuve.

Hélie eut pour successeur Mathieu qui, en 1150, fit de grands dons aux moines qui occupaient le monastère de leur premier fondateur : ces donations furent confirmées en 1153 par Hugues, archevêque de Rouen.

Ici et pour quelque temps se perdent les noms et la trace des seigneurs de Saint-Saëns, qui ont été probablement victimes, comme tant d'autres, de la fureur des croisades, ou qui ont péri dans les guerres de seigneur à seigneur si fréquentes alors.

Il ne nous reste donc plus qu'à parler de leur château, de ses retranchemens, et des armes dont on se servait pour la défense ou pour l'attaque.

Ce château, dans son origine, contenait neuf à dix

acres de terrain; il était placé sur le point le plus éminent du bourg pour mieux le dominer, et du côté de la forêt il était protégé par deux camps qui conservent encore leur premier nom, l'un nommé le *Camp-Tiou*, et l'autre le *Camp-Auger*.

Il était environné de trois fossés successifs de chacun dix mètres de largeur sur autant de profondeur, qui formaient trois retranchemens : leur surface extérieure était hérissée de glandes (amas de petits galets formant un corps tellement dur que rien ne peut le dissoudre), et c'est cependant à côté de ces glandes qu'on trouve aujourd'hui un grand nombre de petites broches de fer de $0^m,217$ à $0^m,244$ de longueur sur $0^m,007$ carrées d'épaisseur, terminées par de petits dards, les uns droits et les autres fourchus; que le temps et la rouille ont respectés, mais que le feu a bientôt dissous pour ne plus laisser voir que la broche; c'était sans doute ce qu'on lançait à l'aide des arbalètes dont on se servait dans ces temps reculés, comme s'en servit elle-même une fille naturelle de Henri, femme d'Eustache, qui, en 1119, en blessa son père au siége de Breteuil. Quoique l'époque de la destruction de ce château nous soit inconnue, tout porte à croire qu'elle a dû avoir lieu vers la fin du XIIe ou le commencement du XIII siècle, puisqu'en 1400, de vieux chênes en couvraient déjà la surface.

Il nous reste maintenant à découvrir la forme et l'étendue de ce château, dont les murs avaient dix-huit et vingt pieds d'épaisseur. Sa face vers Saint-

Saëns était flanquée de plusieurs avant-corps, et il y a lieu de croire que son intérieur contient quelques souterrains (au moins c'est ce que l'on remarque dans presque tous les anciens châteaux) qui servaient de *fuite* aux assiégés.

Si les nouvelles fouilles que nous projetons nous procuraient quelques découvertes qui nous parussent dignes d'être transmises à la Société Royale des Antiquaires de France, nous nous empresserions de répondre à la demande qu'elle a bien voulu nous faire par sa lettre du 7 novembre dernier.

On a dû exploiter autrefois dans la forêt de Saint-Saëns, dite forêt d'Eavy, des mines de cuivre et de fer; on y voit encore des excavations considérables; il a existé, non loin d'ici, un moulin à cuivre (1) et une fonderie de fer (2). C'est dans les fosses énormes de la même forêt qu'on a dû les tirer; mais, soit que ses mines aient été épuisées, soit que les différentes fouilles qui y ont été faites pendant la révolution n'aient pas été assez complètes, on n'y a rien ou presque rien trouvé.

Cependant M. Boulenger, ingénieur à Rouen, maintenant ingénieur en chef à Mont-de-Marsan, département des Landes, après avoir retrouvé l'ancienne route de Rouen à Dieppe, nommée le chemin des Romains et vulgairement le chemin des Fées, a lui-même trouvé quelques morceaux de mines dans

(1) A Bellencombre.

(2) A Saint-Saëns.

le bois de la ci-devant abbaye de Saint-Saëns, qui a fait partie de la même forêt d'Eavy.

Enfin ce qui confirme nos conjectures, c'est qu'il y avait autrefois à Saint-Saëns un assez grand nombre de petites forges qui avaient droit, en 1322, de prendre *livrée* dans la forêt moyennant une rétribution annuelle ; les forges à coutelier payaient beaucoup moins; une rue entière portait, dès 1400, comme aujourd'hui, le nom de rue des Forges; et, à cinq à six pieds au-dessous de sa surface, on trouve encore d'anciens petits fourneaux.

OBSERVATIONS

Sur plusieurs Lettres inédites de François et Henri, ducs de Gusie; par M. Berriat-Saint-Prix, membre résident.

Claude de Lorraine, comte de Guise, après avoir disputé inutilement la souveraineté de la Lorraine à Antoine, son frère aîné, qu'il prétendait n'être pas légitime, vint s'établir en France, où il possédait d'ailleurs plusieurs terres, au commencement du XVI[e] siècle, avec Jean son autre frère. Voy. *Varillas*, *dans Bayle*, au mot *Guise* (*Claude de*), note A.

Celui-ci devint cardinal et obtint plusieurs archevêchés et évêchés, et un grand nombre d'autres bénéfices.

Claude parvint aussi à des emplois considérables, et l'on érigea en sa faveur, en 1527, le comté de Guise en duché-pairie, chose qu'on ne faisait ordinairement, disent les historiens, qu'en faveur des princes du sang. —Voy. *Valincourt*, *Vie de François de Lorraine, duc de Guise*, 1681, *pag.* 2 ; *Anselme*, *Genéalog. de la maison de France*, *tom.* 3, *pag.* 478.

François Ier, principal auteur de la fortune de cette maison, conçut ensuite de la méfiance pour elle. On assure, 1° qu'en mourant il recommanda à son fils Henri II de prendre garde à l'ambition des Guises, et de ne pas leur accorder de l'autorité. — (Voy. *Bayle*, *ibid.*, *note* B, *Mémoires de Condé*, *édition de Lenglet*, T. I, pag. 500); 2° qu'il ne souffrait pas qu'on leur donnât et qu'ils prissent en France le titre de prince, qui alors était censé n'appartenir qu'aux membres de la famille royale. On vit même Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, défendre à un avocat d'un des Guises de leur donner cette qualité en plaidant, et la faire effacer des registres. — Voy. *La Place*, *Commentaire de l'état de la religion sous Henri II*, *François II et Charles IX*, 1565, *fol.* 65 ; *Bayle*, *ibid.*, *note* C ; *et ci-après notre Appendice*, § Ier, *n*° 8.

Henri II aurait pu profiter de la leçon de François Ier. En 1547, époque de son avénement au trône, Claude et Jean de Lorraine étaient fort âgés ; à leur mort, qui survint au bout de deux ou trois années, en 1550, il lui eût, par exemple, été facile de trans-

porter à d'autres familles ceux de leurs bénéfices ou emplois qui n'avaient pas été assurés à la leur. Mais Jean avait su procurer à sa maison un appui tout puissant, en négociant, même avant le nouveau règne, le mariage d'un de ses neveux, le marquis de Mayenne, depuis duc d'Aumale, troisième fils de Claude, avec une des filles que Diane de Poitiers, maîtresse du roi, avait eue de son mari Louis de Brézé-Maulevrier (Voy. *ci-après même* § I[er], n° 8) ; et un autre neveu de Jean, Charles, si connu dans l'histoire sous le simple nom de cardinal de Lorraine, sut aussi, après la mort de Jean, acquérir les bonnes grâces de la favorite par des complaisances peu dignes d'un homme de son rang et de sa profession (1). Subjugué par Diane, Henri accabla en quelque sorte de dignités et de puissance les enfans de Claude de Lorraine.

Ces enfans étaient en grand nombre (Voy. *Anselme, suprà, tom.* 3, *p.* 485). Il suffit, pour l'objet de notre mémoire d'en indiquer trois; 1 et 2. Les mêmes duc d'Aumale et cardinal de Lorraine, dont le dernier possédait et cumulait tout à la fois, contre toutes les règles canoniques, sept ou huit archevêchés ou évêchés et plusieurs abbayes considérables.—(Voy. *Moréri, mot Charles de Lorraine*), dont en un mot l'opulence était égale à celle de quelques souverains ;

(1) Carolus... in arctiorem Pictaviensis familiaritatem.... turpibus obsequiis cum se insinuavisset. — *De Thou, lib.* 26, *ad ann.* 1550, *édit.* 1620, T. I, p. 182.

3. François, leur frère aîné, duc de Guise, pair, grand-chambellan et grand-veneur de France, gouverneur de Dauphiné et de Champagne, et dans la suite lieutenant-général de tout le royaume.

Quoique le pouvoir des Guises parût parvenu à son plus haut période sous Henri II, il était au moins balancé jusqu'à un certain point par le crédit du fameux connétable Anne de Montmorency, favori particulier de ce prince, et dont le fils aîné épousa (en 1557) la fille naturelle et reconnue de Henri ; et le second fils (en 1558) une petite fille de Diane de Poitiers et de Louis de Brézé.— (Voy. *Anselme*, *tom.* 1, *p.* 136; *tom.* 3, *p.* 604). Cette espèce d'équilibre fut bientôt rompu.

En 1559, la mort funeste de Henri plaça sur le trône Marie Stuart, nièce des Guises et épouse de François II, prince valétudinaire, faible, sans aucun caractère, qui transmit sur-le-champ aux oncles de Marie à peu près toute son autorité, comme on le vit presque aussitôt, puisqu'ils forcèrent le fils du connétable, gendre de Henri II, à céder au duc de Guise la charge importante de grand-maître de la maison du roi. — (Voy. *La Place, suprà, fol.* 41 ; *Moreri, mot Montmorenci* (*François*).

Les Guises formèrent-ils, dès-lors, comme on le leur reproche, le projet de frayer à leur famille une voie au trône de France ?... Au premier aperçu, cela paraît peu probable, puisque le roi avait trois frères, et qu'il existait une branche nombreuse de princes du sang, celle de Bourbon.

Toutefois, diverses circonstances purent leur faire naître cette idée; 1 et 2. L'aîné (depuis Charles IX) des trois frères du roi n'avait que huit ou neuf ans, et un propos indiscret attribué au connétable de Montmorency avait dû jeter quelques doutes sur leur légitimité; 3. Le chef de la branche de Bourbon était Antoine, roi de Navarre, prince sans talens et sans caractère, et dont les Guises surent en effet dans la suite faire un des plus fermes soutiens de leur cause.

Les calvinistes, il est vrai, pouvaient présenter un appui aux Bourbons et se rallier sous les étendards du frère puîné d'Antoine, Louis prince de Condé, homme très-valeureux et dont la fougue imprudente était tempérée et guidée par les avis du sage amiral de Coligny.

Mais, pendant que les deux frères Guise avaient dirigé toutes les affaires du royaume, il leur avait été facile de reconnaître combien le parti protestant était inférieur en nombre et en crédit au parti catholique.... En le privant d'ailleurs de son chef le plus redoutable, il était permis d'espérer qu'on le soumettrait sans beaucoup d'efforts, et l'on sait que, sans la mort inopinée de François II (5 décembre 1560), Condé, quoique second prince du sang de France, aurait porté sa tête sur un échafaud. — Voy. *La Place, suprà, fol.* 116 *et suiv.*; *Garnier, tom.* 28, *p.* 544 *et suiv.*

Les lettres autographes et inédites du duc de Guise, que nous soumettons à la société (Voyez-en *le texte ou l'extrait, ci-après à l'Appendice,* §. 1er), tendent à

donner quelque poids à ces considérations, que nous ne présentons au reste que comme des conjectures.

Une première chose frappe à l'aspect de ces lettres, c'est leur signature. Toutes les trois portent pour souscription le simple nom de baptême du duc, c'est-à-dire FRANCOYS. — Voy. *d. Appendice*, § Ier, nos 1, 2 et 7.

Cependant il est d'usage, depuis bien des siècles, que les seuls souverains et les membres de leurs familles emploient une semblable signature; encore cela ne s'applique-t-il point aux parens éloignés, puisque, dans leur signature, ils ont soin de joindre le nom de leur branche à leur nom de baptême, comme on le voit au siècle des Guises, dans celles des princes de la branche de Bourbon, qui, à l'exception d'Antoine, que sa qualité de roi de Navarre dispensait de ce soin, signent Louis de Bourbon, François de Bourbon, etc... Si les Guises faisaient partie de la famille régnante en Lorraine, ils s'étaient constitué les sujets du roi de France, en se faisant naturaliser Français (en 1506... Voy. *Anselme*, *suprà*, *tom.* 3, *p.* 485), et en acceptant de lui des emplois. Ils avaient donc dû dès-lors abandonner le mode de souscription propre à des souverains, ou à des princes de familles souveraines.

C'est en effet ce qu'on voit dans beaucoup de lettres autographes des Guises recueillies dans les manuscrits de Gagnières et de Béthune. Ils n'y signent pas, il est vrai, de leur nom de dignité, mais ils ajoutent toujours à leur prénom leur nom de famille.

Ainsi le duc d'Aumale signe Claude de Lorraine ; le marquis d'Elbeuf, René de Lorraine; le duc de Mayenne, Charles de Lorraine; son frère, le fameux balafré, Henri de Lorraine ; le comte de Vaudemont, Nicolas de Lorraine, etc. —Voy. *mss. Gagnières, vol.* 348, *fol.* 31, 35, 55 *à* 61, 87 *à* 95, 151, 157, 169, etc.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le même François de Guise, dans les lettres autographes conservées également par les manuscrits de Béthune, signe aussi, ou *Françoys de Lorraine* tout au long comme dans les lettres (1) des 15 octobre 1560 et 12 novembre 1561 (*d. mss., vol.* 8674, *fol.* 60, *et vol.* 8675, *fol.* 12); ou bien *Françoys de Lor*ne, par abréviation du mot *Lorraine*, comme dans celles des 25 et 26 février, 19 et 28 mars et 6 septembre 1559, 8 septembre, 7, 10 et 24 octobre, et 12, 13 et 28 novembre 1560, et dernier janvier 1562. (*Ibid., vol.* 8674, *fol.* 3, 5, 11, 15, 34, 36, 52, 59, 74, 79, 81 ; *vol.* 8676, *fol.* 2).

Ces lettres sont adressées au connétable de Montmorency (pour la plupart), ou aux maréchaux de Montmorency et d'Anville ses fils, ou à Jacques, seigneur d'Humières.

Les trois lettres, signées simplement *Françoys*, le

(1) Même signature dans une lettre de 1559, et quatre de 1562, adressées au parlement de Paris, aux princes palatins et de Wirtemberg, et au connétable de Montmorency, et publiées dans les Mémoires de Condé, T. I, p. 319; T. III, p. 528, 530 et 566 ; T. IV, p. 224.

sont, l'une aux consuls, et les deux autres au parlement de Grenoble.

Le duc espérait-il que ces deux autorités, étant fixées dans une province éloignée de la capitale, connaîtraient bien moins l'étiquette que les Montmorency et d'Humières, seigneurs attachés à la cour, et ne réclameraient point contre sa manière étrange de signer ?... Cela n'est pas probable, puisqu'il y avait beaucoup de gentilshommes dans le parlement de Grenoble.

Espérait-il seulement d'accoutumer les provinces à le voir agir en souverain, même dans des correspondances officielles ?... On serait en quelque sorte autorisé à le penser, surtout si l'on se rappelle que les Guises avaient souffert que divers écrivains italiens leur donnassent le nom de ducs d'Anjou qui n'appartient qu'à la maison de France. (Voy. *Valincourt, suprà, p.* 12; *Mémoires de Condé, tom.* 1, *p.* 323 *et* 331), et que, sous le règne même de François II, on leur reprocha, dans divers pamphlets, de prétendre être les descendans en droite ligne de Charlemagne, et de regarder Hugues Capet comme l'usurpateur d'un trône appartenant à leur famille. — Voy. *La Place, suprà, fol.* 42; *Mémoires de Condé, tom.* 1, *p.* 471 (1).

(1) Ils renouvellèrent ces prétentions sous Henri III, dans une généalogie qu'ils publièrent en Lorraine, et où ils se faisaient descendre de Charles, duc de la Basse-Lorraine, oncle paternel du dernier roi Carlovingien. Réimprimée à Paris en 1580, et, ce qu'il y a de singulier, *avec privilége du roi*, elle

Mais, nous devons l'avouer, nous avons trop peu de pièces du genre des trois lettres précédentes pour présenter cette idée autrement que comme une conjecture abandonnée à l'investigation des savans.

DU MASSACRE DE VASSY.

Les deux lettres de François de Guise au parlement de Grenoble, surtout la seconde, peuvent fournir quelques documens sur les causes du massacre de Vassy, qui fut le signal des guerres civiles-religieuses dont la France fut désolée pendant trente ans.

D'après la permission accordée aux huguenots par l'édit de janvier 1562, de tenir des prêches, excepté dans les villes. (Voy. *Garnier*, *xxix*, 420.) On en avait ouvert un dans une grange, à Vassy, bourg éloigné de cinq lieues, de Joinville en Champagne, où résidait Antoinette de Bourbon-Vendôme, mère du duc de Guise.

Selon les écrivains catholiques, tels que Garnier (*Hist. de Velly*, *xxx*, 1 *à* 4), Antoinette sollicita son fils, qui se rendait à Paris avec sa compagnie de

fut réfutée la même année dans une dissertation *manuscrite* adressée au roi, et qu'on trouve aux mss. de Béthune, vol. 8785, f. 98 à 103. — Voy. aussi *Varillas dans Bayle*, *mot Guise* (*Henri*), *note* C, *et notre Histoire de Cujas* (*Paris*, 1821), *note* 193. — Mêmes prétentions dans un autre ouvrage, publié en 1559, sous le titre d'*Origine généalogique*, etc. Voy. *Fevret*, *Bibl. histor.*, n° 18,874.

gendarmes, d'empêcher ce conventicule. Le duc le lui promit si cela se pouvait sans contrevenir à l'édit. Il passe à Vassy le 1[er] mars 1562, met pied à terre pour entendre la messe, et, sans sortir de l'église, envoie La Brosse, fils de son lieutenant, et deux pages inviter le ministre à lui venir parler. On ferme brusquement la porte aux envoyés. Ils y heurtent avec rudesse; quelques hommes sortent et les chargent de coups. Le duc et La Brosse père accourent et sont blessés à coups de pierre. Les hommes d'armes, furieux à cet aspect, forcent la grange, et massacrent ou blessent beaucoup de monde. On varie sur le nombre; mais Valincourt, écrivain d'autant moins suspect que sa Vie du duc de Guise est moins une histoire qu'un panégyrique, compte près de soixante personnes tuées et plus de deux cents blessées.

D'après ce récit, les protestans furent les agresseurs. On pense bien que leurs auteurs présentent l'affaire sous un tout autre aspect (Voy. *Mémoires de Condé, tom.* 3, *p.* 111 *à* 149); et Bayle va jusqu'à soutenir que le massacre fut prémédité. — Voy. *id.*, mot *Guise* (*François*), *note* D.

Nous examinâmes ce point d'histoire il y a quelques années. Voici le résultat de nos recherches et réflexions tel que nous le trouvons consigné dans une note manuscrite sur le passage de Garnier déjà cité.

« Après avoir lu avec attention, soit ce que dirent dans le temps Théodore de Bèze et le duc de Guise (*dans Garnier, ib., p.* 7, 49 *et* 318), soit ce que rapportent le président de Thou (*lib.* 29, *an.* 1562; *lib.*

34, *an.* 1563, *édit. de* 1620, *tom.* 2, *p.* 77, 78 *et* 334), et d'autres auteurs, et pesé les circonstances, le caractère, les intérêts, etc. de Guise, de ses serviteurs et des protestans, je crois que Guise ne médita point le massacre; mais je suis persuadé, 1° qu'il ne fit rien pour le prévenir, et qu'il n'agit que lorsque l'affaire était très-avancée; de sorte que l'on peut en conclure qu'il n'était pas fâché que les protestans de ce pays reçussent une correction qui pût éloigner leur prêche, mais sans avoir l'intention de faire une boucherie; 2° que les gens de Guise furent les agresseurs, cela est même de toute évidence. »

« Le récit de Garnier est d'une grande mauvaise fois. »

On voit que nous n'avions pas adopté l'opinion de Bayle sur la préméditation du massacre. Cet habile dialecticien la fonde sur divers aveux échappés directement ou indirectement aux historiens les plus favorables aux Guises, tels que Varillas. Selon ce dernier, les chefs des catholiques avaient bien le dessein d'attaquer les calvinistes; mais, quoique à ce dessein se trouvât joint le désir d'obliger sa mère, le duc de Guise comptait empêcher le prêche à Vassy sans violer l'édit, parce qu'il espérait que sa seule présence suffirait pour dissiper l'assemblée des calvinistes.

Bayle observe, entre autres, à ce sujet, que comme le duc ne pouvait supposer que sa seule présence détournerait des sectaires fort zélés, d'une pratique long-temps défendue et tout récemment autorisée

par un édit, il fallait bien qu'il fût déterminé à user de violence envers eux. Il cherche ensuite à établir que le duc voulait faire abolir cet édit, afin d'insinuer qu'un homme qui travaillait à détruire une loi ne devait pas être très-disposé à s'y conformer avec scrupule.

Si Bayle avait eu connaissance de nos lettres, elles lui auraient fourni de bien forts argumens en faveur de son système.

La première, en effet, prouve combien le duc était animé contre les protestans (*Voyez-la ci-après, à l'Appendice*, § Ier, n° 2).

Il l'écrivit le 25 juillet 1561, au moment où l'on venait à peine de dresser l'édit connu sous le nom de juillet, qui défendait aux calvinistes toute assemblée publique ou privée pour leurs prêches, proscrivait leurs ministres, déférait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie..... était en un mot un véritable édit de persécution (1). Comme si le duc craignît que ces mesures violentes n'éprouvassent le plus léger retard ou le plus faible adoucissement dans leur exécution, il prend lui-même des mesures, quoiqu'un tel soin ne fût point de sa compétence, pour faire envoyer, en son absence, et par un de ses affidés, l'édit au parlement de Grenoble, et laisse une

(1) Il fut délibéré dans des assemblées tenues au parlement dès le 19 juin, et qui se prolongèrent pendant *vingt jours*. — Voy. *Garnier*, XXIX, 281. — Si l'on ajoute à cela le temps qu'exigea la rédaction (V. *id.*, 282), on voit qu'il ne put guère être prêt avant le 20 juillet.

dépêche où il presse cette cour d'en hâter la publication et d'employer la force pour surmonter toute résistance..... en un mot, pour faire en sorte que dans peu de jours, dit-il, il n'y ait personne qui ne vive selon l'église romaine...

Il paraît qu'il donnait en même temps, et dans le même but, des ordres sévères à Lamothe-Gondrin, son lieutenant, au gouvernement de Dauphiné; car, dès le 30 juillet, Lamothe-Gondrin écrivit au parlement pour savoir s'il avait reçu l'édit (*Voy. ci-après l'Appendice*, § Ier, n° 5), et enfin lui envoya, dès le 13 août, son secrétaire pour lui porter cet édit (*Voy. id.* n° 6), en le chargeant d'instructions verbales sans doute rigoureuses, puisque cet envoi était inutile, le parlement ayant déjà reçu l'édit directement du ministère, comme le prouvent deux lettres; l'une du roi, l'autre de Catherine de Medicis, des 29 et 31 juillet (*Voy. id.* n°s 3 et 4).

On sent quel parti Bayle eût tiré de cette extrême activité du duc de Guise ou de ses affidés, à faire publier un édit de proscription, surtout lorsqu'il l'aurait rapprochée, soit de la rigueur qu'ils apportèrent dans son exécution, puisque Lamothe-Gondrin fit pendre un ministre et plusieurs habitans de Valence (*Voy. La Place, sup., p.*181; *Chorier, hist. de Dauph.*, ij, 555), soit de la conduite du duc relativement à l'édit de tolérance du mois de janvier suivant, qui, comme on l'a vu, permettait les prêches hors des villes; conduite sur laquelle la seconde

lettre de ce prince, comparée à quelques faits, fournit matière à bien des réflexions.

Elle fut écrite au même parlement, du château d'Esclaron en Champagne, le 3 mars 1562, ou le surlendemain du massacre de Vassy. (Voyez-la *ci-après à l'Appendice*, § Ier, n° 7, *avec les remarques à la suite*.

Si, comme le duc l'assure et comme le répètent Varillas et autres, ce massacre fût survenu contre son intention; s'il ne fût point allé à Vassy avec des projets de violence, et enfin s'il eût voulu, au contraire, qu'on exécutât l'édit de janvier, le cœur navré d'avoir vu massacrer par ses soldats soixante personnes et blesser plus de deux cents, dans sa première démarche auprès du parlement, surtout rentrant alors en France après un voyage en Alsace (*voy. mêmes remarques*), il aurait manifesté ses regrets ou au moins son désir d'employer des mesures qui ne pussent pas donner lieu à de si funestes catastrophes, et enfin son désir aussi qu'on fit observer l'édit de janvier....

Bien loin de là, sans dire un seul mot de cette catastrophe, il s'y plaint des insolences des protestans; il invite le parlement à faire punir et châtier ceux qui seront coupables de rebellion; ajoutant qu'il a donné *ordre* et moyen à la Mothe-Gondrin de lui prêter main-forte, à ce Gondrin qui avait récemment fait pendre plusieurs calvinistes.

Enfin le duc, à qui sa qualité de grand-officier de la maison du roi imposait plus strictement qu'à beaucoup d'autres l'obligation de désirer l'exécution des

ordres de son souverain et d'y veiller dans ses gouvernemens, réprimande le parlement de Grenoble d'avoir publié l'édit de janvier sans attendre le parti que prendrait à cet égard le parlement de Paris, qui devait, dit-il, lui servir de modèle, et qui, en effet, avait jusque-là refusé opiniâtrement d'enregistrer l'édit, et ne l'enregistra ensuite, le 4 ou 5 mars, (*voy. Garnier* xxix, 443 à 477) que par provision!.. Un homme, on le répète, qui n'aurait pas prémédité le massacre de Vassy, ou même qui en aurait eu quelque regret, se serait-il conduit de la sorte ?...

Telles sont, sans doute, quelques-unes des observations que les lettres soumises à la société eussent fourni à Bayle...

Quoiqu'elles soient très-fortes en faveur de son système, nous aurions bien de la peine à nous persuader qu'un guerrier illustre et qui donna de nombreux exemples d'humanité et de générosité, tel que le duc de Guise, eût médité de sang froid l'attaque et le massacre de pauvres paysans sans armes et sans moyens efficaces de défense, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfans.

Mais nous ne pouvons dissimuler non plus qu'elles donnent beaucoup de poids aux conclusions que nous avions déjà tirées de nos premières recherches; savoir, que le duc ne fit rien pour prévenir une catastrophe et qu'il fut au moins coupable d'une extrême négligence, peut-être même d'une négligence volontaire; car on sent bien que s'il s'était seulement conformé à ce que lui prescrivaient

les règles les plus simples de la discipline militaire; s'il eût, par exemple, défendu à ses soldats de s'approcher, sans un ordre formel, de la grange où se tenait le prêche, toute cette scène horrible de carnage se fût réduite à quelques injures ou à quelques rixes sans aucune effusion de sang.

APPENDICE.

§ Ier. — *Pièces, ou extraits de pièces relatives aux observations précédentes, et mises sous les yeux de la Société des Antiquaires, suivies de quelques remarques.*

1. Extrait d'une lettre du duc de Guise aux consuls de Grenoble, du 8 fevrier 1555 (1556, nouveau style).

Il leur donne avis que les états de Dauphiné sont convoqués pour être tenus à Grenoble le 15 mars suivant. Elle est écrite par un secrétaire et datée de Pont-le-Voy, le 8 février 1555. Au bas il y a de la main du duc,

Votre bon amy

FRANÇOYS.

2. Lettre du duc de Guise au parlement de Grenoble, du 25 juillet 1561 (1).

« Messieurs, pour ne retarder la publication de l'édit fait

(1) Les Lettres numéros 2 à 7 appartiennent à M. Champollion-Figeac, associé correspondant de l'Institut, qui a bien voulu nous permettre d'en faire usage.

sur la conclusion dernièrement prise en l'assemblée des princes, sieurs du conseil privé de Sa Majesté, et de ceux de sa cour de parlement de Paris pour obvier aux séditions qu'on peut voir préparées s'il n'y est remédié, j'ai avisé, étant contraint d'aller accompagner la reine d'Écosse, douairière de France, jusqu'à son embarquement qui se doit faire à Calais, laisser cette dépêche à un de mes gens, afin que, sitôt que ledit édit sera publié en ladite cour de parlement à Paris, il ne faille le vous envoyer pour faire le semblable de votre côté, et pour ce, messieurs, que c'est chose qui s'est faite en si grande et si honorable assemblée et avec si mûre délibération, je vous prie ne faillir, incontinent ladite publication faite en votredite cour de parlement, d'envoyer les copies dudit édit par tous les bailliages et sénéchaussées pour le faire entendre par tous les lieux et endroits de leurs jurisdictions ; et où il adviendrait qu'il y eût aucuns qui se voulsissent de tant s'oublier que d'y contrevenir et se préparassent d'y résister, j'écris, outre la force que lesdits baillis et sénéchaux peuvent avoir, vous en faire bailler telle et si suffisante que vous et eux soyez obéis ; à quoi, puisque c'est pour la conservation de l'autorité du roi, j'ai telle fiance en vous que je tiens pour si gens de bien, que Dieu vous fera la grâce de contenir toutes choses en si bonne paix et union, qu'il n'y aura personne dans peu de jours qui ne vive catholiquement et selon l'église romaine, ainsi qu'il a été fait par le passé. Priant Dieu, messieurs, vous donner ce que plus désirez. » De Poissy, ce 25 jour de juillet 1561.

(Plus bas de sa main) Votre bien bon amy

FRANÇOYS.

Adresse au revers. « Messieurs, tenant la cour de parlement de mon gouvernement de Dauphiné ».

Remarque. Dans la copie ci-dessus comme dans les suivantes, on n'a fait que substituer l'orthographe et la ponctuation modernes aux anciennes.

3. Extrait d'une lettre du roi (Charles IX) au parlement de Grenoble, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 29 juillet 1561.

Il lui envoie l'édit fait pour appaiser les troubles (c'est l'édit de juillet), avec ordre de le faire enregistrer, publier et observer. La lettre est signée Charles, et contre-signée par un secrétaire d'état.

4. Extrait d'une lettre de Catherine de Médicis au même parlement, datée du même lieu, le 31 juillet 1561.

C'est une annonce de l'envoi annoncé au n° 3... Elle enjoint de tenir la main à ce que l'édit soit observé étroitement, car le mal presse... Elle est signée Catherine, et contre-signée.

5. Extrait d'une lettre du même parlement à Hector de la Mothe-Gondrin, lieutenant du duc de Guise, au gouvernement de Dauphiné, datée de Grenoble, le 2 août 1561.

On y répond à une lettre du 30 juillet où Lamothe-Gondrin demandait si l'on avait reçu l'édit précédent, qu'on n'en a aucune nouvelle; ce qui n'était pas étonnant, puisque l'édit n'ayant été envoyé que le 31 juillet (*voyez* n° 4) ne pouvait encore être parvenu à Grenoble.

6. Lettre de Lamothe-Gondrin au même parlement, datée de Valence, le 13 août 1561.

Il lui envoie par Faure, son secrétaire, 1° l'édit délibéré en l'assemblée de Paris sur les différends de la religion (même édit de juillet); 2° une lettre qu'il a reçue du roi à cette occasion. Il demande que le parlement s'accorde avec lui sur les mesures d'exécution et ajoute : « Me remettant du surplus sur ledit Faure, lequel je vous prie, messieurs, vouloir croire comme vous feriez moi-même.... » (Elle est signée de sa main).

7. Lettre du duc de Guise au même parlement, datée d'Esclaron (à quelques lieues de Vasey) le 3 mars 1562 (voyez ci-après les remarques).

« Messieurs, les plaintes que j'ai continuellement des insolences et rebellions dont usent ceux qui font profession de suivre l'église qu'ils disent réformée, me fait vous en écrire ce petit mot pour vous prier autant affectueusement que je puis d'y vouloir avoir soigneusement l'œil de votre côté et de faire punir et châtier ceux que vous trouverez auteurs et coupables desdites rebellions, au grand mépris et contemnement de l'autorité du roi et de sa justice, outre l'offense que Dieu premièrement en reçoit, chose qui ne se doit permettre. Je ne veux oublier aussi de vous dire qu'ayant été fait comme j'ai entendu un dernier édit, que vous vous fussiez bien passé de le recevoir et faire publier par delà, que vous n'eussiez vu premièrement comme la cour de parlement de Paris en aurait usé, qui est l'exemple et le miroir de toutes les autres ; dont je vous ai bien voulu avertir pour beaucoup de bonnes considérations qu'on peut avoir là-dessus, ce me semble.

Messieurs, je prie sur ce notre seigneur de vous tenir toujours en sa très-sainte et digne garde. Ecrit à Esclaron ce 3 mars.

P. S. Je sais, messieurs, que vous me pouvez alléguer que la force n'est point en vos mains pour vous faire obéir. Mais vous avez M. De la Mothe-Gondrin qui y saura pourvoir selon le pouvoir qu'il en a et le moyen que je lui en ai donné.

(Ensuite ici de la main du duc) Votre bien bon amy

FRANÇOYS.

Remarques. On voit que l'année manque à la date. Mais il s'agit évidemment de 1562, nouveau style. En premier lieu, il est question, dans la lettre, de l'édit dernièrement fait ou édit de janvier. En deuxième lieu, on a noté au dos *répondu le* 25

mars 1562; et comme à Grenoble l'année commençait à Noël, cela ne peut se rapporter à une année postérieure, chose d'ailleurs impossible, puisque le duc fut tué en février 1563; en troisième lieu, dans la minute de la réponse du parlement qui est jointe à la lettre, on accuse la réception de celle-ci, comme étant du 3 du présent, ce qui exclut aussi une année antérieure; enfin on s'y félicite de son retour en France, et l'on sait qu'après un voyage en Alsace pour négocier la neutralité des princes luthériens allemands, le duc rentra en France vers la fin de février 1562 (Voyez *Garnier, t.* 29, *à la fin*).

8. Nous disons, ci-devant p. 134, qu'on assure que François Ier ne souffrait pas qu'on donnât aux Guises et qu'ils prissent en France la qualité de princes, etc.

Nous citons à cette occasion le président Laplace et Bayle, qui l'a cité lui-même. Laplace (f. 64 et 65) rapporte un discours adressé de vive voix, en 1560, par Regnier de la Planche à Catherine de Médicis, où il expose que, quand le duc d'Aumale se maria, François Ier ne voulut pas permettre que sa femme fût habillée en princesse le jour de ses noces; disant «qu'il ne voulait communiquer les honneurs qui n'appartiennent qu'aux princes du sang, à ceux de Lorraine, et que s'ils voulaient faire des (les) princes, qu'ils les allassent faire hors du royaume à leurs dépens.»

Cette assertion, répétée par Bayle, nous a jeté dans un grand embarras dont nous n'avons pu nous tirer qu'après de longues et ennuyeuses recherches. Presque tous les biographes et généalogistes, tels qu'Anselme (*Hist. généalogique de la maison de France*, *iij*, 491), Moreri (mot *Lorraine-Aumale*, n° *xx*), D. Calmet, (*Hist. de Lorraine*, 1728, *préf.*, *p.* CLXXVII, CLXXVIII), l'auteur de la vie de Coligny (1686, *p.* 103), etc. fixent positivement le mariage du duc d'Aumale avec Louise de Brézé, fille de Diane de Poitiers, au premier août 1547 : or, François Ier était mort dès le 31 mars précédent; il n'avait donc pu rien régler sur le mariage du duc d'Aumale.

Il y a apparence que cette objection fut faite à Bayle, dont le dictionnaire ne parut qu'après la première édition d'une partie de l'ouvrage d'Anselme. Il fit consulter le célèbre généalogiste d'Hozier, et celui-ci répondit que le duc d'Aumale avait dû se marier en 1546, puisque Guillaume de Poitiers, oncle de Louise de Brézé, la nomme dans son testament du 12 mars 1546, comme déjà épouse de ce prince.

Mais comme plusieurs éditions d'Anselme (1728), de Moreri (1725) et de D. Calmet (1728), de beaucoup postérieures à Bayle, ont continué, aux passages indiqués ci-dessus, à fixer au premier août 1547 le mariage du duc d'Aumale, nous avons dû examiner avec soin ce point de critique; d'autant que, d'une part, ce sont des auteurs du plus grand poids en semblable matière, et que, de l'autre, le premier d'entre eux, Anselme, ou ses continuateurs indiquent précisément, et cela sans rien changer à la même date du premier août 1547, le testament de Guillaume de Poitiers sur lequel se fondait le généalogiste d'Hozier pour reporter le mariage à l'an 1546.

Selon Anselme, en effet (*t.* 2, *p.* 207), Guillaume de Poitiers fit deux testamens ; le premier rapporté par Duchesne (*Preuves de l'hist. des comtes de Valentinois*), le 12 mars 1546; le deuxième, le 14 août 1547, dont il y a une copie à la bibliothèque du Roi, recueil de Gagnières, n° 1718.

Nous avons d'abord vérifié le passage cité de Duchesne, et nous avons été assez heureux pour trouver l'exemplaire qui a appartenu successivement à Pierre d'Hozier et à Louis et Charles ses fils, et qui est surchargé de leurs remarques manuscrites (il y en a, entre autres, à l'article du même Guillaume de Poitiers). Le testament y est rapporté en extrait. Après y avoir institué la fameuse Diane, sa sœur, il y fait une première substitution en faveur « des enfans que Dieu pourra donner ci-après « à Louise de Brézé sa fille, femme de illustre prince, monsei- « gneur Claude de Lorraine, marquis de Mayenne. »

Rien de plus formel que ce passage, car Claude de Lorraine fut appelé marquis de Mayenne, jusqu'à la mort de son père,

en 1550, époque où il devint duc d'Aumale en remplacement de son frère aîné François, qui lui-même devint duc de Guise. Mais il restait à examiner si Duchesne rapportait exactement la date elle-même et si cette date elle-même n'était pas fautive. Or, nous avons trouvé dans une copie du testament faite dans le temps même et placée à la bibliothèque du roi parmi les papiers de la maison de Poitiers (*cabinet des généalogies*), 1° que Duchesne a rapporté très-exactement le passage ci-dessus; 2° qu'il n'y a pas d'erreur dans la date, puisqu'on ajoute aux mots 12 mars 1546 (c'est-à-dire 1547, nouveau style), ceux-ci, *régnant très-chrétien prince François*, et François Ier ne mourut que le 31 du même mois de mars 1547.

A l'égard du deuxième testament de Guillaume de Poitiers, qu'Anselme (*D. p.* 207) dit être du 14 août 1547, et dont une copie ancienne est aussi parmi les mêmes papiers, on n'y trouve rien qui détruise l'indication positive du mariage contenu dans le testament de 1546.

Mais ce n'est pas le seul document irrécusable qui établit que le mariage du marquis de Mayenne, depuis duc d'Aumale, est antérieur à la mort de François Ier. D. Calmet rapporte un extrait des cérémonies faites aux obsèques du duc de Lorraine, François, les 15 et 16 d'août 1546, d'après l'ouvrage de Duboulai, héraut d'armes de Lorraine et témoin oculaire. On y cite les princes et princesses de la maison de Guise qui y assistèrent, et notamment Claude, marquis de Mayenne, et, à deux reprises, la *marquise de Mayenne*, qui se plaça dans les tribunes des églises de Saint-Georges et des Cordeliers.

Il est donc bien certain que leur mariage est antérieur au 15 août 1546. N'est-il pas un peu étrange que D. Calmet ait oublié cette circonstance dans sa préface du premier volume où, comme on l'a vu, il fixe le mariage au premier août 1547, ou bien peut-être la variation des dignités des Guises ? car, on l'a dit, François fut d'abord duc d'Aumale, et Claude, seulement après lui, l'aura-t-elle induit en erreur, comme beaucoup d'autres biographes ?

§ II. *Lettres de Henri, duc de Guise, fils de François, et surnommé le* Balafré, *suivies de quelques remarques.*

N. B. Nous avons trouvé les trois lettres suivantes en faisant les recherches dont l'extrait est ci-devant. Elles nous ont paru si curieuses par l'esprit et l'énergie que le duc de Guise y montre, quoiqu'à peine âgé de six ou sept ans (1), que nous les avons copiées et communiquées à la Société royale des Antiquaires à la suite des observations relatives aux lettres de François, duc de Guise, père, et la Société a arrêté qu'elles seraient publiées en même temps que celles-ci. Nous nous bornerons à y joindre des remarques pour l'éclaircissement de quelques passages (ceux qui sont en italiques).

Au reste, ces lettres sont adressées par Henri à François son père, qui était passé en Italie à la fin de 1556 et en fut rappelé vers le mois d'août 1557 après la funeste journée de Saint-Quentin; elles sont en original dans les manuscrits de Gagnière, B. R., vol. 348, f. 151, 153 et 157.

Première lettre du Balafré.

Monseigneur,

Je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Je suis bien aise d'avoir entendu que vous vous portez bien et que avez passé les Monts en bonne santé, de quoy j'en remercie Dieu qui lui a pleu vous bailler si bonne fortune que d'être passé en bonne santé et en bonne prospérité. S'il vous plaist entendre de nos nouvelles, de ce que nous avons faist depuis votre partement de la cour; nous avons fait bonne chière et tant couru de lièvres que les paiges laissaient les *crouestes* pour manger le

(1) Il était né le 31 décembre 1550 (Voy. *Moreri*, mot *Lorraine-Guise*, n° xxi), et les Lettres sont de janvier, avril et octobre 1557.

dedans et vous asseure qu'ils n'avaient point mal aux dents. Monsieur *des Fossés* m'a donné des levrettes qu'il n'y en a point de meilleures à la cour. *Je* les *avons* fait courir à *la* Muette avec madame de *Castre*, et luy avons *pendu le collier*, mais elle courait plus fort que ses levriers; et ce jour-là *nous* nous trouvâmes à la mort du cerf, où le roi me donna le pied du cerf pour mon *droit qui portait quatorze.* Mais j'en *avions veu devant* plus de cent et vingt. Mais depuis ce temps-là j'avons été en grand danger, car le jour des Innocens nous a fait *belle* peur, car *madame Isabeau* était venue pour nous *donner les innocens*, mais j'étions déjà levé, et le *duc de Bavière* qui est venu aussi pour nous les donner a esté bien estrillé ; et si je les avons donnés à *monsieur de Lorraine* dedans son lit. Je ferons bon guet à l'advenir de peur des coups. Je suis devenu un peu bon et ne s'en fault guières que nous ne soyons d'accord. Le petit père me vient toujours quereller, mais je le bourre bien. Le roi nous a promis des hacquenées à moy et à mon cousin, mais je ne les tenons pas encore.

Monseigneur, après vous avoir averty de la bonne santé de monseigneur le cardinal *mon oncle*, je vous présenteray mes très-humbles services vous suppliant très-humblement que si vous voyez monseigneur *mon grand-père* et madame ma grand'mère à Ferrare, que je leur présente mes très-humbles recommandations à leur bonne grâce. De Saint-Germain ce jour des Innocens.

Votre très-humble et très obéissant fils,

Le prince de Joinville.

Seconde lettre.

Monseigneur,

J'ay à cette heure encore un beau petit frère que madame ma mère m'a fait à Nanteuil incontinent que je fus parti pour

aller à Reims avec monsieur mon oncle. On m'a dit que c'est bien le plus beau et le plus gras du monde. J'ai ouy de beaux sermons que monsieur mon oncle a faits à *Reims*, mais je vous promets que je ne les saurais raconter tout du long, car ils étaient si très-longs qu'il ne m'en souvient pas de la moitié. Il m'a fait porter son aumusse devant luy et m'a demandé si je ne voulais pas être chanoine à Reims; mais je lui répondis que j'aimerais mieux être auprès de vous pour rompre une lance ou une épée sur quelque brave espagnol ou bourguignon, pour éprouver si j'ay bon bras, car j'aime mieux escrimer ou rompre lance que d'être toujours enfermé dans une abbaye avec le froc. Monseigneur, j'ay vu *ma sœur* et ma cousine *d'Aumale* aussi qui sont bien saiges et bien jolies. Elles m'ont prié vous présenter leurs très-humbles recommandations à votre bonne grâce et à tous messieurs mes oncles aussi. Madame ma grand'-mère a fait ses pâques à Reims avec monsieur mon oncle, et puys elle est venue trouver madame ma mère à Nanteuil, laquelle se porte fort bien, dieu mercy. Il y a un beau jeu de paille-maille à Nanteuil que madame y a fait faire. J'ayme bien *mon frère Charles* et *mon frère Louis*, car ils sont les plus jolis du monde. Mais je ne sçais quand j'aurai veu mon *petit frère*, lequel j'aimerai mieux. Je serai leur gouverneur et leur apprendrai leur cour. L'on m'a dit que le *Roy de Navarre* sera parrain de mon petit frère, je ne sçais encore quel nom il lui donnera. Mon *cousin* a été malade à Nanteuil, mais il se porte fort bien maintenant et est de retour à la cour.

Monseigneur, le chanoine est venu à Nanteuil veoir madame ma mère. Il a deux bonnes levrettes qui sont à vous s'il vous plaist les recevoir. Je les vous garderai jusques à votre retour. On avait dit à madame ma grand'mère que j'étais opiniâtre, mais Des Fossés fait bien veoir du contraire; car si je l'étais il ne m'épargnerait pas le *bois de brillon*. Madame ma *tante d'Elbœuf* est à Nanteuil qui se porte fort bien et m'a prié vous faire ses très-humbles recommandations à votre bonne grâce et à tous messieurs mes oncles. *Brusquet* a été ce matin,

à notre lever, je vous promets, plus plaisant que jamais, et Stic qui lui a bien fait la guerre ; et si ne se fût bien contenu, il luy eût décousu ses chausses.

Monseigneur, la faim nous presse d'aller dîner ; qui me gardera de faire une lettre si longue. Je vous promets que j'avons bon appétit.

Monseigneur, je supplie le créateur vous donner en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie, prompt retour par deçà, comme madame ma mère le désire et moi aussi. Mon cousin et moy nous recommandons très-humblement à votre bonne grâce et à tous *messieurs nos oncles*. De Villers-Coterets ce 27 d'avril.

Votre très-humble et très-obéissant fils,

LE PRINCE DE JOINVILLE.

Troisième lettre.

MONSEIGNEUR,

J'ai entendu que vous êtes en chemin pour vous en revenir, de quoi je suis merveilleusement aise et madame ma mère qui vous désire bien en ce lieu. Vous la trouverez se portant très-bien, Dieu mercy, et aussi mes petits frères et ma sœur qui sont venus ici attendre votre bienvenue. J'espère vous donner le plaisir de trois bonnes levrettes et un lévrier qui ne se laissent rien échapper devant. Nous avons pendu le collier au Roy qui l'a perdu contre nous et s'il vous plaira à votre arrivée nous le vous pendrons et crois que vous ne le gaigneriez pas. Cependant je prie le Créateur qu'il vous doint monseigneur en très-bonne santé très-longue et très bonne vie, et moi la grâce de vous voir bientôt en la bonne prospérité que je désire. De St.-Germain ce 2 d'octobre 1557.

Votre très-humble et très-obéissant fils,

HENRY DE LORRAINE.

REMARQUES SUR CES LETTRES.

1. *Page* 155. — Les pages laissaient les *croustes*.... Nous n'avons point trouvé l'explication de ce terme dans Dufouillous (édition de 1585 in-4°) et autres anciens auteurs qui ont traité de la vénerie; mais en faisant attention aux expressions suivantes *pour manger le dedans*, il est à présumer qu'il s'agit de la tête, des pieds, en un mot des parties les moins délicates, et qu'à raison de l'abondance de la chasse, on avait permis cette fois aux pages de manger les filets, etc.

2. *Page* 156. — M. *Des Fossés*... Il paraît qu'il s'agit de son instituteur en vénerie (Il faut se rappeler que son père était grand veneur... *Voyez* ci-devant, *p.* 136).

3. *Page* 156.—*Je, àvons*... Les littérateurs de cette époque avaient abandonné cette association étrange du singulier et du pluriel : mais nous l'avons trouvée dans les lettres de plusieurs princes et seigneurs, et même dans une lettre écrite en 1573 par Charles IX, dont on connait le goût pour la littérature (Voyez *manuscrits de Béthune*, *vol.* 8676, *folio* 65).

4. *Page* 156.— Madame de *Castre*... Diane, fille naturelle de Henri II, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro.. elle fut remariée le 3 mai 1557, quatre mois après la lettre, à François, duc de Montmorency, fils du connétable.

5. *Page* 156. — *Lui avons pendu le collier*... Nous n'avons rien trouvé sur ce point dans les auteurs indiqués au n° 1. Il paraît, en combinant cette lettre et la 3e (*V.* ci-devant, pag. 158), que c'était un jeu de chasse qui consistait à attacher un collier à l'un des chasseurs, et que celui-ci le gagnait s'il ne se laissait pas atteindre à la course des chevaux, et le perdait dans le cas contraire.

6. *Page* 156. — *Le pied du cerf pour mon droit qui portait quatorze....* Il entend ici par *son droit*, le cerf qu'il poursuivait directement, car c'est le terme par lequel on les désigne pour les distinguer des cerfs qui donnent le change, croisent, s'écartent, etc.— *Voir Dufouilloux, suprà, fol.* 33....

7. *Page* 156. — *Qui portait quatorze....* Ceci désigne un cerf de six ans, qui doit *porter* 12, 14 ou 16 cornettes ou ramures à son bois. — *V. Dufouilloux, f.* 19, v°.

8. *Page* 156. — *J'en avions vu devant....* Ce sont les cerfs qu'on a fait partir, mais qu'on ne poursuit point.— *V. Dufouilloux, ib. f.* 29, 31, 33, etc.

9. *Page* 156. — Madame *Isabeau....* Elisabeth ou Isabelle de France, fille de Henri II, née le 13 avril 1545, mariée le 22 juin 1559 à Philippe II, roi d'Espagne. (Bouchet, *annal. d'Aquitaine*, dit qu'elle fut baptisée sous le nom d'*Isabeau*).

10. *Page* 156.—*Donner les Innocens....* « C'était anciennement donner le fouet par plaisanterie, le matin du troisième jour après la fête de Noël, qu'on nomme le jour des *Innocens* (28 décembre). »

« Cette coutume d'infliger une punition sans motif avait été introduite en mémoire du massacre des enfans du territoire de Bethléem, ordonné par Hérode. » — *Dictionnaire des proverbes français*, 1821, *p.* 236.

11. *Page* 156.—*Le duc de Bavière.....* Comme presque tous les princes des branches nombreuses de la maison de Bavière prenaient le titre de *ducs de Bavière*, il est difficile de savoir précisément quel est celui qu'on désigne ici. Nous présumons qu'il s'agit de Guillaume V, de la branche de Munich, né en 1548 et marié en 1568 à Renée, fille de François, duc de Lorraine, et sœur de Charles II dont on va parler.

12. *Page* 156.—*A monsieur de Lorraine...* C'est sans doute Charles II, duc de Lorraine, né en 1543, frère de Renée (*voyez* n. 10), et cousin issu de germain du Balafré.

13. *Page* 156.— *Le petit père*... Probablement son précepteur.

14. *Page* 156. — *Le cardinal mon oncle*..... Le cardinal Charles, dont on a parlé ci-devant pag. 135.

15. *Page* 156. — *Mon grand-père et ma grand'mère, à Ferrare*.... Hercule d'Est, duc de Ferrare, et Renée de France, son épouse, fille de Louis XII... Leur fille, Anne d'Est, avait épousé, le 4 décembre 1549, François de Guise.

16. *Page* 156.— *Ce jour des Innocens*.... Il y a une erreur dans cette date. D'une part, la tournure de la lettre montre qu'elle a dû être écrite après le jour des Innocens, ou après le 28 décembre 1556; et, de l'autre, François n'étant parti pour son expédition d'Italie qu'à la fin de ce mois (*Voy. Garnier, xxvij*, 300), on ne pouvait avoir encore des nouvelles de son passage des Monts... Peut-être est-ce le jour de Saint-Vincent, ou 22 janvier 1557 (nouveau style), que le Balafré aura voulu mettre.

17. *Page* 156.— *Le prince de Joinville*.... Henri II avait érigé en principauté la terre de Joinville, dès 1552, en faveur de François de Guise. Son fils aîné en porta le titre pendant la vie de François. Cette lettre et la suivante sont les seules où, sans doute, faute d'expérience, le Balafré signa d'un nom de dignité, contre l'usage de sa maison.

18. *Page* 157.—*A Reims*... Le cardinal de Lorraine (*Voy*. ci-devant p. 135) était archevêque de Reims.

19. *Page* 157. — *Ma sœur*... Catherine-Marie de Lorraine-Guise, née le 18 juillet 1551, mariée en 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et si connue par sa haine furieuse contre Henri III, au temps de la ligue.

20. *Page* 157. — *Ma cousine d'Aumale*.... Catherine de Lorraine-Aumale, fille de Claude (*Voy*. ci-devant page 135),

née le 8 octobre 1550, mariée en 1569 à Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, son oncle, à la mode de Bretagne.

21. *Page* 157. — *Mon frère Charles*.... Le fameux duc de Mayenne, né le 26 mars 1554.

22. *Page* 157. — *Mon frère Louis*... Le non moins fameux cardinal de Guise, massacré à Blois en 1588, né le 6 juillet 1555.

23. *Page* 157. — *Mon petit frère*... Cet enfant mourut en bas âge.

24. *Page* 157. — *Le roi de Navarre*... Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

25. *Page* 157. — *Mon cousin*... Ce doit être Henri de Lorraine-Aumale, comte de Saint-Vallier, né en 1549, mort en 1559.

26. *Page* 157. — *Le bois de Brillon*... C'était sans doute une pénitence que le Veneur infligeait à ses élèves.

27. *Page* 157. — *Ma tante d'Elbœuf*.... Louise de Rieux, mariée le 3 février 1550 à René de Lorraine, marquis d'Elbœuf, frère de François de Guise.

28. *Page* 157. — *Brusquet*... Fameux bouffon de François Ier.

Ibid. Page 158. — *Stic*.... C'était apparemment un autre bouffon de cour.

29. *Page* 158. — Messieurs *nos oncles*... Le duc de Guise avait emmené avec lui en Italie plusieurs de ses frères, entre autres le duc d'Aumale. — *Voy. Garnier*, xxvij, 319 et 389.

30. *Page* 158. — *Pour vous en revenir*.... François arriva à Saint-Germain-en-Laye vers le milieu d'octobre. — Voyez *De Thou* ad ann. 1557, lib. 19.

MÉMOIRE

Sur le camp romain de *Fains*; près de Bar-le-Duc; par M. J. F. Guerdon, correspondant de la Société.

Les historiens de la Lorraine n'ont presque rien dit d'un ancien camp dont on aperçoit les vestiges à trois quarts de lieue de Bar-le-Duc, sur la rive gauche de l'Ornain. Ce monument mérite néanmoins de fixer l'attention des antiquaires, en ce qu'il peut concourir à répandre quelque lumière sur l'histoire des Romains et leurs opérations militaires dans la Gaule Belgique.

Peu de pays ont éprouvé autant de révolutions que ceux qui formaient anciennement les provinces de Lorraine et du Barrois. La plupart de leurs villes ont été détruites ou sont devenues de simples bourgades; d'autres ont changé de noms en passant sous de nouveaux maîtres. Les Romains leur en imposèrent lorsqu'ils s'y établirent, et les conquérans qui vinrent après eux suivirent cet exemple : de là, la difficulté de reconnaître aujourd'hui la position de certains lieux désignés dans les anciennes cartes sous des noms barbares ou latins.

Danville, en sa *Notice de la Gaule*, nous fait remarquer que c'est sur les voies qui servaient à la communication des villes que se trouvent presque toujours les *Fines* mentionnés dans les itinéraires,

Jules-César entra dans les Gaules 55 ans avant J. C., et en employa neuf à les soumettre. Ses successeurs s'y maintinrent jusqu'à Clovis qui les en chassa entièrement, après avoir vaincu Siagrius dans les plaines de Soissons.

La durée de l'occupation des Romains a donc été de 541 ans; mais le silence qu'a gardé l'auteur de *l'Itinéraire* sur la station militaire de *Fains* en Barrois nous autorise à retrancher de cet espace les 216 années écoulées depuis l'invasion de Jules-César jusqu'au temps de l'empereur auquel on attribue généralement cet *Itinéraire*. Ainsi nos recherches doivent se renfermer dans l'intervalle de 325 ans compris entre la fin du règne d'Antonin et la défaite de Siagrius.

Mais le champ est vaste encore; et, pour ne rien hasarder sur un sujet qui mérite d'être approfondi, nous croyons nécessaire de rappeler d'abord les principes de castramétation suivis chez le peuple auquel on doit les monumens qui nous occupent, nous réservant de faire sortir nos preuves de l'analyse des ouvrages que nous décrirons, et de déterminer ensuite l'époque de leur construction par le secours de l'histoire et des médailles trouvées sur les lieux.

Les Romains, dit Polybe, suivirent toujours l'excellente maxime de se retrancher dans leurs camps, eussent-ils dû n'y passer qu'une seule nuit. De là cette locution si ordinaire dans les auteurs latins *primis castris*, *secundis castris*, etc., pour exprimer l'ordre des jours de leurs marches.

Les camps de passage s'appelaient *subita temporanea, tumultuaria castra*; on désignait sous le nom de *stativa castra* ceux où l'on devait passer quelque temps.

Dès qu'on avait trouvé une position commode, où l'armée, à l'abri de toute surprise, pût se procurer facilement du bois, du fourrage et de l'eau, on traçait l'enceinte du camp, et l'on élevait des retranchemens, dont la solidité était subordonnée au temps que l'on devait demeurer en cet endroit.

Le retranchement (*vallum*) des camps de passage n'avait guère que 3 pieds de haut. Il était formé d'un mur de gazon derrière lequel se jetaient les terres qu'on tirait du fossé, dont la profondeur ordinaire était de 6 à 7 pieds, sur 8 à 9 d'ouverture. Des pieux de 4 pieds et demi de haut (*sudes*) que les soldats avaient coutume de porter dans leurs marches, couronnaient le rempart, au moyen des rameaux flexibles qui les unissaient, d'un rang de palissades à l'abri duquel les légionnaires défendaient l'approche des ouvrages.

Les camps destinés aux quartiers d'été et d'hiver (*æstiva et hiberna castra*) exigeaient plus de temps et offraient plus de solidité. Le fossé avait quelquefois jusqu'à 20 pieds de largeur et une profondeur proportionnée à cette ouverture. Le retranchement était non seulement surmonté de palissades, mais encore défendu par des tours en bois à plusieurs étages, placées à 100 pieds de distance les unes des autres sur toutes les circonférences, et d'où les sol-

dats lançaient des traits sur les assiégeans. Souvent ces tours étaient unies par des galeries qui multipliaient les moyens de défense, et d'où l'on observait les mouvemens de l'ennemi.

L'enceinte des camps se réglait sur le nombre des troupes et la quantité des bagages et des machines de guerre. Une armée consulaire, composée, au temps de Polybe, de 18,600 hommes, y compris les alliés, devait occuper un espace de 112,896 toises en carré, suivant la description qu'on trouve en cet auteur ; ce qui donne, en admettant une figure quadrangulaire, 336 toises pour chacune des quatre faces.

Les tentes distribuées sur le même plan laissaient, entre leurs dernières lignes et les retranchemens, un vide de 150 à 200 pieds qui facilitait la circulation des troupes et les mettait à l'abri du trait et des matières enflammées que l'ennemi aurait pu lancer pendant la nuit.

Les camps consulaires avaient quatre portes, suivant ce que nous apprend Tite-Live, qui a suppléé au silence que garde Polybe à ce sujet : la *prétorienne* (prætoria) qui regardait ordinairement l'orient, l'armée ennemie, ou la route qu'on devait suivre si l'on était en marche ; la *questorienne* ou *décumane* (decumana), qui lui était opposée ; et, sur les deux faces latérales, *la droite principale* (principalis dextera), et la *gauche principale* (principalis sinistra).

On sait que les Romains durent plus d'une fois le succès de leurs armes à la précaution qu'ils avaient de se retrancher en tout temps, et à la perfection

et à la solidité de leurs ouvrages. Leurs camps étaient de véritables forteresses d'où ils observaient l'ennemi pour l'attaquer dès que l'occasion leur semblait favorable, et qui leur offrait au besoin un refuge qu'il était bien difficile de forcer. « En quelque lieu « qu'ils portent la guerre, dit Flav. Josephe (*Histoire des juifs*), ils ne sauraient être surpris, « parce qu'avant que de pouvoir être attaqués, « ils fortifient leur camp, non pas confusément ni « légèrement, mais d'une forme quadrangulaire; et « si la terre y est inégale, ils l'aplanissent, car ils « mènent toujours avec eux un grand nombre de « forgerons et autres artisans pour ne manquer de « rien de ce qui est nécessaire à la fortification. »

Il semblerait, d'après ce passage de Josephe, et ce que nous apprend Polybe de la figure des camps romains, qu'ils fussent tous quadrangulaires. Cependant nous trouvons chez nous plusieurs de ces ouvrages d'une forme différente, tels que les camps de César à Péquigny sur la Somme, à Saint-Leu sur l'Oise; ceux de l'Étoile sur la Somme, et de Vissan dans le Boulonnais. Les deux premiers étaient triangulaires, et les deux autres ovales. Le camp consulaire de *Nasium* (dont la description paraîtra dans l'ouvrage de M. Denis) forme un parallélogramme irrégulier. Il est donc plus raisonnable de croire qu'alors comme de nos jours, la forme des camps était réglée par la disposition du terrain, qui ne se prêtait pas toujours à celle qui paraît avoir été préférée dans ces temps reculés.

Les anciens comme les modernes avaient soin de se couvrir d'une rivière, d'un marais, ou d'un ravin large et profond; et, s'ils étaient dominés par une montagne, ils ne manquaient pas d'y établir un petit camp (*castellum*), où ils jetaient une ou deux cohortes, et qui communiquait, quand le terrain le permettait, au camp principal.

On en trouvera un exemple dans l'ouvrage que M. Denis va publier sur *Nasium*, et les vestiges d'ouvrages que nous allons explorer sur le mont de *Fains* nous en offrent un autre.

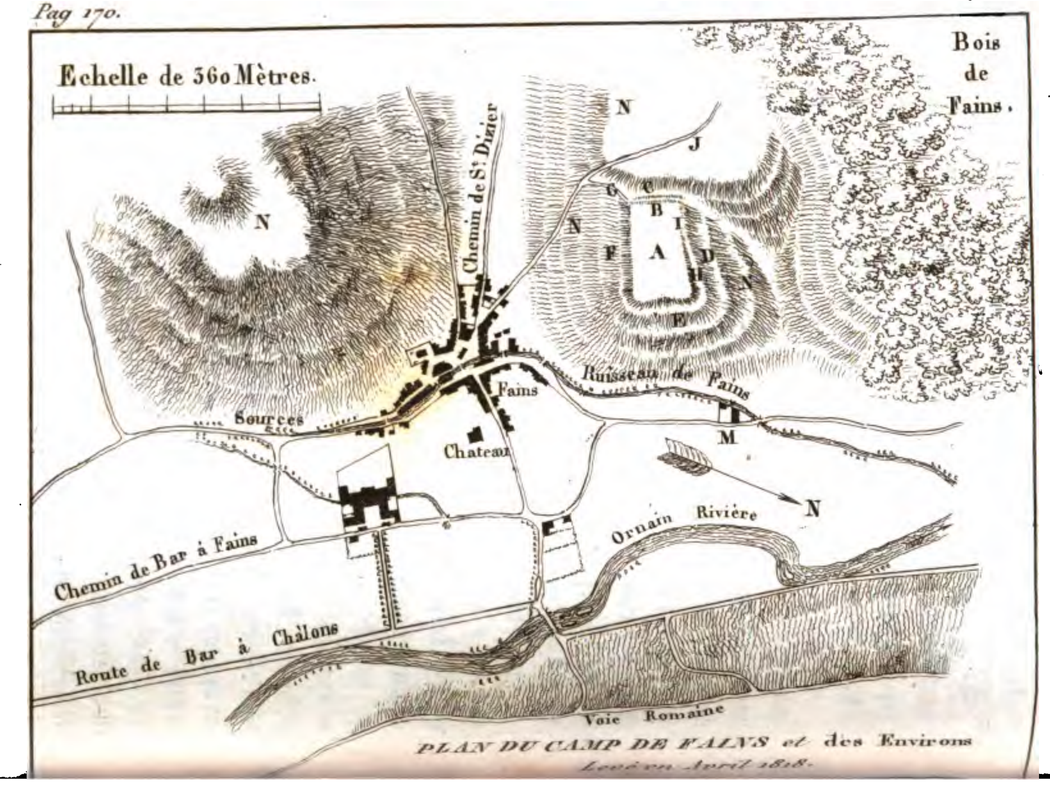
Cette montagne est couronnée par un plateau formant un parallélogramme irrégulier de 240 mètres de long sur 85 mètres de large à l'extrémité supérieure, et 110 mètres à l'extrémité inférieure.

C'était sur ce plateau que le *castellum* était assis. Le ravin, au fond duquel coule l'Ornain, se prolonge sans interruption depuis l'angle gauche de la tête du camp (Voy. *pl. VI*, G) (1), jusqu'à l'angle opposé sur une pente moyenne de 150 mètres; de sorte que la position est entièrement escarpée, excepté du côté du sud, qui communique à une plaine où nous espé-

(1) La planche VI présente le plan géométral du camp (*castellum*) de Fains et des environs, levé au mois d'avril 1818.

Légende du plan. A, terre-plein du camp. B, tête du camp. C, fossés. D, escarpement à l'ouest. E, escarpement au nord. F, escarpement à l'est. G, porte prétorienne. H, chemin de la rivière. I, porte principale de droite. J, plateau au niveau du camp. K, village de Fains. L, hôpital militaire. M, moulin. N, différens lieux où l'on a trouvé des tombeaux.

Pl. 6.e



PLAN DU CAMP DE FAINS et des Environs
Levé en Avril 1818.

rons retrouver plus tard les traces du camp principal. A 200 mètres au-delà de l'Ornain, passe, sur une ligne presque parallèle au cours de la rivière, l'ancienne voie romaine qui conduisait de Reims à Metz, par *Nasium*, *Tullum* et *Scarpona*.

Les fortifications de la face de l'ouest (D) sont les seules qui se soient conservées. Le rempart subsiste dans son entier depuis l'angle droit jusqu'à la porte pratiquée à l'angle gauche. Il s'élève de 2 mètres 924 (9 pieds) au-dessus du terre-plein du camp, et de 14 à partir du fond du fossé (B), ce qui donne à ce fossé une profondeur de 1 mètre 624 (5 pieds) sur 3 mètres 900 à 4 mètres 300 (environ 12 à 13 pieds) d'ouverture.

L'escarpement des trois autres faces (*pl. VI*, D, E, F) n'avait pas permis d'y creuser des fossés; on s'était borné à y élever un rempart qui, étant perpendiculaire au ravin, s'y est écroulé par la suite des temps, mais dont il reste encore assez de vestiges pour qu'on puisse, par leur secours, distinguer l'enceinte du camp, quand on ne serait pas guidé par la forme du terrain.

Le long de la face droite (D) règne un chemin (H) où l'on reconnaît l'ouvrage des Romains. Il est construit sur des terres visiblement rapportées, et tourne autour de la montagne, en se dirigeant vers la rivière où il allait vraisemblablement aboutir. Il est par conséquent aisé de concevoir l'usage auquel il était destiné. La porte qui s'ouvrait

de ce côté était celle que les Romains nommaient *principale de droite*.

Cet indice, joint aux autres conjectures que nous avons tirées de la disposition du terrain, ne nous permet pas de méconnaître, dans l'ouverture pratiquée au retranchement conservé (G), la porte *prétorienne*. C'était de là que partait le chemin qui communiquait du camp d'observation au camp principal. Les traces en ont à la vérité presque entièrement disparu en cet endroit, parce que la bonne qualité du terrain l'a fait rendre depuis long-temps à la culture, mais on les retrouve à 80 mètres de là sur les parties du sol où il n'a été possible d'entreprendre aucune espèce de labour.

Le *castellum* de Fains, d'après son étendue, ne pouvait contenir qu'une cohorte.

Nous espérons pouvoir déterminer plus tard, à l'aide de ces données, la position du camp principal. Si le succès couronne nos efforts, nous nous empresserons d'en faire hommage à la Société.

Rapprochons maintenant les portions de chemin qui se sont conservées aux endroits que nous venons d'indiquer, des principes de ce genre de construction chez le peuple auquel on attribue cet ouvrage.

Les Romains, comme on le sait, divisaient leurs chemins en trois classes :

1° Les routes militaires (*viæ militares*) proprement dites, par où les armées faisaient leurs marches, et près desquelles on avait établi des camps de dis-

tance en distance. Telles étaient dans la Gaule Belgique celles qui vont,

1° De Sainte-Menéhould à Verdun, et de Verdun à Metz:

2° De Metz à Dieuze et à Sarrebourg ;

3° De Meury à Metz, passant par Toul;

4° De Reims à Nais, Toul, Scarpone et Metz.

2° Les chemins de traverse qui coupaient les routes principales, et facilitaient le passage des troupes d'un lieu à un autre.

3° Les chemins privés (*viæ privatæ*) par lesquels les habitations communiquaient entre elles.

On peut juger, par l'état dans lequel se sont maintenus les chemins romains qui nous restent, de l'étonnante solidité de ces ouvrages. Leur largeur respective fait reconnaître, sans le secours des anciens itinéraires, l'usage auquel ils étaient destinés. Du reste, leur construction était à peu près uniforme:

On commençait par jeter dans les fondations un lit de ciment composé de chaux mêlée de sable, sur lequel on établissait une maçonnerie en pierres plates, de 0^{m} 271 à 0^{m} 325 (dix à douze pouces) d'épais. Cette maçonnerie était recouverte d'une couche de pierres rondes mêlées avec des morceaux de briques, d'un nouveau lit de ciment blanchâtre, enfin d'une couche de cailloux, de 0^{m},131 à 165 (cinq à six pouces) d'épaisseur. Toutes ces matières se sont confondues sur les parties encore reconnaissables du chemin (H) qui conduisait du camp à la rivière, parce que les terres rapportées qui les supportaient

se sont en partie écroulées dans le ravin ; mais on les retrouve dans leur ordre respectif aux endroits conservés de la voie de communication des deux camps. Seulement le ciment qui unissait les deux couches supérieures a disparu, soit qu'il ait été dissous par l'action de l'eau secondée par le frottement continuel des cailloux, soit qu'on le confonde avec le sol qui est de la même couleur.

En relevant l'erreur commise par des historiens accrédités sur la position de l'*ad Fines* des tables, nous nous sommes imposé la tâche de faire quelques recherches sur l'époque de la fondation de *Fains*.

Ce village, situé, comme on l'a vu, à trois quarts de lieue de Bar-le-Duc, est l'un des plus anciens de la province. Il en est parlé dans une charte d'Othon I[er] de l'an 693, ainsi que dans l'acte de confirmation donné en 1072 par Pibon, quarantième évêque de Toul, en faveur de l'abbaye de Saint-Evre. Nous en reculerons l'origine jusqu'au temps des ouvrages dont nous nous occupons avec d'autant plus de fondement que les camps romains, comme on le sait, attiraient une foule de marchands qui, ne pouvant pénétrer dans l'enceinte des ouvrages, se fixaient dans le voisinage, et y bâtissaient des baraques et des maisons. De ces établissemens accidentels se sont formées par la suite des temps des bourgades, et même des villes dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, principalement sur les bords des fleuves et près des anciennes routes militaires.

La situation de *Fains* à l'extrémité du Barrois (*Pagus Barensis*) du côté du Pertois (*Pagus Pertensis*) justifie sa dénomination, les Romains étant, ainsi que nous l'avons dit, dans l'usage de désigner, sous le nom de *Fines*, tous les lieux qui se trouvaient dans une pareille position. Ce nom de *Fines* a passé dans notre langue avec une légère altération; car, quoiqu'on prononce *Fins*, on écrit communément *Fains* ou *Feins*.

Après nous être aidés des secours de l'étymologie, nous allons essayer de déterminer, par des faits historiques et le témoignage des monumens numismatiques, l'époque où les Romains occupèrent la position *Fains* et y construisirent les ouvrages que nous avons décrits.

Nous sommes en possession de divers objets trouvés dans l'enceinte du *castellum* de Fains. Ils nous ont été remis par le propriétaire du sol et consistent en :

1° Plusieurs médailles à l'effigie de Septime-Sévère, de sa mère, de sa femme et de ses fils;

2° Un plomb de maçon ou de charpentier (*perpendiculum*);

3° Des fragmens de patères, d'amphores et d'autres vases de toutes les couleurs. Un de ces tessons, en terre rouge, porte l'empreinte d'un lion d'une assez belle exécution;

4° Une lame de couteau;

5° Des jetons en ivoire;

6° Des mors de bride, des clous à tête globuleuse, d'une forte dimension, des viroles d'outils, etc.

7° Des débris de javelots ;

8° Beaucoup d'ossemens d'hommes et d'animaux. On découvre souvent dans les environs des squelettes entiers renfermés dans des coffres de pierre.

M. de Maillet, en ses mémoires alphabétiques sur le Barrois, parle d'une pierre trouvée de son temps dans les environs de Fains avec cette inscription :

CHIFFSE
SACRAE
CASSIVS
MONIME.

Nous avons examiné ce reste de monument, qui a été employé à la construction d'une maison de la rue de Veel dans le village de *Fains*. La pierre a $0^m,812$ (deux pieds et demi) de long, sur $0^m,487$ (dix-huit pouces) de large. Les caractères, de $0^m,054$ (deux pouces) de long, sont altérés en quelques endroits, mais encore très-lisibles. L'estimable rédacteur du *Narrateur de la Meuse*, qui a bien voulu nous associer quelquefois à ses savantes recherches, pense que cette inscription signifie :

COHORTI HASTATÆ, IMPERANTIBUS FILIIS DUOBUS
SEVERI,
SACRUM AEDIFICAVIT
CASSIVS
MONIMENTUM.

Nous partageons d'autant plus volontiers cette opinion que les médailles découvertes sur les lieux semblent placer la construction du *castellum* sous les règnes de Sevère et de ses fils.

Consultons l'histoire, et elle nous offrira des événemens qui viendront appuyer cette conjecture.

En l'année 193, Albin passa en Angleterre, et fut proclamé empereur par les armées des Gaules en même temps que Sevère recevait ce titre de celles d'Illyrie, et Niger de celles de Syrie.

L'année suivante, Albin revint dans les Gaules et y fut joint par Sevère, qui, après une guerre de trois ans, l'obligea à se donner la mort pour éviter de tomber entre les mains de son vainqueur.

Demeuré seul maître de l'empire, Sevère se rendit à Rome, d'où il revint en l'an 208, pour aller faire la conquête de l'Angleterre. Sa femme et ses deux fils l'accompagnèrent dans cette expédition; et, comme ils durent passer par *Nasium* et par *Fains*, il est vraisemblable que ce fut à cette occasion qu'il fut établi des camps sur cette ligne, soit pour protéger la route de Sevère et de sa famille, soit pour maintenir son autorité dans les Gaules, où les amis d'Albin cherchaient à exciter des soulèvemens.

Nous voici arrivés à l'an 211 dans l'espace de trois cent vingt-cinq ans que nous avions à parcourir, depuis la fin du règne d'Antonin-le-Pieux jusqu'à l'expulsion des Romains sous Clovis en 486. Les deux cent soixante-quinze années qui suivent, depuis

211 jusqu'à cette dernière époque, ne nous offrent aucun événement qui ait pu donner lieu à des constructions militaires dans les Gaules. Dion nous apprend (liv. 55) qu'en l'an 218, les Romains n'avaient que trois légions pour garder les frontières d'Allemagne et le passage du Rhin. Ce ne fut qu'en 356, sous le règne de Julien, que la guerre recommença dans ce pays. Ce prince, en se rendant de *Durocortorum* (Reims,) à *Decempagi* (Dieuze), tomba dans une embuscade des Allemands, et eut beaucoup de peine à sauver son arrière-garde, qui resta engagée dans les bois. Dix ans après, Jovin, que Valentinien avait envoyé dans les Gaules, surprit à son tour les Allemands près de la forteresse de *Scarpona*, et les battit en plusieurs rencontres. Enfin, en 430, Attila, qui occupait cette même forteresse, dirigea sur la route de Reims des détachemens qui détruisirent *Tullum* et plusieurs autres places.

On pourrait donc supposer avec quelque vraisemblance que les ouvrages de *Fains* furent construits dans le cours de ces guerres ou de celles qui suivirent; mais ce qui nous fait rejeter cette opinion, c'est que dans le grand nombre de médailles qu'on a recueillies, soit dans le terre-plein du *Castellum*, soit dans les environs, il ne s'en trouve aucune qui soit postérieure aux règnes de Sevère et de ses fils.

MÉMOIRE

Sur les Monumens du moyen âge, du pays Chartrain ; par M. de **Freminville**, correspondant de la Société Royale des Antiquaires de France.

PREMIÈRE PARTIE.

J'ai déjà entretenu la Société Royale des Antiquaires de France, des anciens monumens existans dans le département d'Eure-et-Loir, qui répond aujourd'hui à l'ancien pays Chartrain; je lui ai communiqué des descriptions et des dessins exacts des monumens celtiques que l'on y rencontre, et sur lesquels jusqu'à ce jour on n'avait que des notions infidèles (1). Mais dans la tournée que je fis en 1814, dans cette partie de la France, les antiquités druidiques ne furent pas exclusivement l'objet de mes recherches; nombre de monumens du moyen âge s'offrirent à mes regards, et méritèrent de ma part une observation d'autant plus approfondie, qu'ils se rattachent à des points importans de notre histoire, et rappellent de grands noms, d'illustres souvenirs.

(1) Ces descriptions et ces figures ont été publiées dans le second volume des Mémoires de la Société Royale, *pag.* 154 *et suiv.*

Ce sont les résultats de mes observations que je mets aujourd'hui sous les yeux de mes collègues. Je vais décrire les monumens que j'ai vus, que j'ai dessinés sur les lieux.

Ville et château de Dreux. — Le premier endroit où je m'arrêtai après avoir quitté Paris, fut Dreux, ville ancienne, située sur la rivière d'Eure, et dont le nom rappelle celui d'une auguste famille, rameau de la maison de France, et le souvenir d'une bataille sanglante, livrée, en 1562, entre les catholiques et les protestans.

Je ne m'arrêterai pas à discuter sur l'étymologie du nom de cette ville, que l'on fait venir de celui de *Druides*, parce qu'on prétend, je ne sais sur quels fondemens, que les Druides des Gaules avaient dans ce lieu leur principal établissement. Tout paraît prouver, au contraire, que c'était à Chartres, ou tout auprès, qu'avaient lieu leurs rassemblemens solennels, à en juger par les monumens nombreux qu'on y voit encore et dont on ne rencontre aucun dans les environs de Dreux.

Le premier objet qui attira mon attention dans cette ville, est son antique château, dont les ruines s'élèvent encore sur la colline qui la domine du côté du nord.

A mesure que la puissance des grands vassaux et des seigneurs de grands fiefs acquérait de la consistance, l'architecture militaire de leurs châteaux prenait un développement plus vaste et déployait cette majesté imposante et chevaleresque que nous admi-

rons encore dans les forteresses qui nous sont restées de ces temps : monumens intéressans d'une époque remarquable, où l'héroïsme exerçait contre la barbarie une lutte victorieuse qui préparait à la France des jours de splendeur et de gloire.

Le sol français était naguère encore couvert de ces demeures antiques des preux, nobles asiles de l'honneur et de la loyauté, où la galanterie tempérait l'âpreté des mœurs guerrières de nos aïeux, où le seigneur déployait envers l'étranger, quel qu'il fût, sa magnificence hospitalière, où se réunissait en temps de guerre l'élite d'une chevalerie valeureuse, et où se rassemblait pendant la paix une cour aimable et brillante. A l'époque désastreuse d'une révolution sans exemple et dont les plaies profondes ont tant de peine à se cicatriser, ces châteaux, regardés comme des monumens de tyrannie, furent anathématisés, les sicaires infâmes d'un gouvernement monstrueux ordonnèrent d'en anéantir jusqu'à la trace : ils furent trop obéis, et l'obscur artisan s'empressa d'abattre les tours majestueuses du château de ses anciens maîtres; son vil marteau fit tomber des murailles que souvent n'avaient pu ébranler les mains glorieuses des héros de la patrie, que n'avaient même pu détruire celles du temps, plus puissantes encore. Plusieurs cependant échappèrent à ce désastreux vandalisme, et furent oubliés, mais ils n'en disparaîtront pas moins bientôt du sol de cette France dont ils furent si long-temps la défense et l'orgueil.

Arrachés à leurs anciens propriétaires, chaque jour l'acquéreur avide les détruit pour en vendre les matériaux. Qu'importe à son âme flétrie que ce château qu'il démolit rappelle le nom d'une famille dont la patrie s'honore, ou qu'il se rattache au souvenir de quelque événement glorieux de notre histoire ? Ce n'est ni de la gloire ni de l'honneur qu'il veut, c'est de l'or. — Eh bien ! soit; qu'on lui en jette, que le gouvernement le satisfasse, mais qu'il sauve au moins un débris de la demeure des Du Guesclin, des Bayard, afin que nous puissions montrer à nos neveux une pierre qui nous rappelle encore la présence et les vertus de ces grands hommes (1) !

Tant de causes destructives ont concouru à l'anéantissement de nos anciens châteaux, que ceux qui subsistent encore sont dans l'état le plus délabré. Le château de Dreux est un des plus considérables et des plus importans par sa position, son étendue et l'illustration de ses anciens possesseurs. Il est com-

(1) On achève de démolir en ce moment le château de Bayard, en Dauphiné; celui de Fougères, près Rennes; de Clisson, au pays de Retz, etc. etc.; celui de Du Guesclin, entre Broon et Montauban est abattu depuis long-temps. Je renouvelle ici le vœu exprimé bien des fois dans l'enceinte de la Société Royale des Antiquaires de France, qu'elle fasse une adresse à Son Exc. le ministre de l'intérieur, pour le prier de prendre des mesures qui puissent arrêter le cours de ces destructions déplorables. C'est à la Société qu'il appartient de faire une telle démarche, j'ose dire même que ce lui est un devoir.

posé de plusieurs corps d'ouvrages généralement construits en cailloutages, comme presque tous les châteaux de la Beauce et du Perche, où la pierre de taille est rare.

La principale enceinte est un rempart de figure oblongue, flanqué de douze tours et appuyé de plusieurs contre-forts; ces tours sont rondes, à l'exception de deux du côté de l'ouest, qui sont carrées. Ces remparts et ces tours sont maintenant ruinés jusqu'à la moitié de leur hauteur, de sorte que leur couronnement n'existe plus. Tout indique que le château de Dreux fut bâti à la fin du dixième siècle, ou au plus tard dans le commencement du onzième. Il est facile de voir que les barbacanes et les meurtrières, pratiquées dans plusieurs tours pour y placer de l'artillerie, ont été faites long-temps après leur édification première.

Le portail bâti au côté méridional de l'enceinte est singulier en ce qu'il n'est accompagné d'aucune défense, chose extraordinaire; c'est un édifice carré avec une porte cintrée dont la voûte est assez élevée et présente l'ouverture destinée au passage de l'*assommoir*. En dehors de cette première voûte est un avant-corps flanqué de deux contre-forts, et ayant une arcade de forme ogive, qui se lie avec la voûte dont nous venons de parler. Cet avant-corps a été bâti postérieurement au reste de l'ouvrage; son arcade a aussi une ouverture pour laisser tomber un assommoir, grosse poutre ferrée

avec laquelle on écrasait les assaillans lorsqu'ils avaient forcé le pont-levis et la herse des anciennes forteresses.

Extérieurement, à la première enceinte, est un ravelin dont la muraille est fort épaisse ; il part de l'angle du portail, et, décrivant à peu près un demi-polygone, va se terminer à l'une des deux petites tours qui défendent la porte de communication de la première avec la seconde enceinte dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Du côté du nord se voient les restes d'une tour énorme (1), abattue actuellement, mais qui était jadis entièrement revêtue en pierres de taille. Cette tour était, dit-on, le donjon : elle était si élevée que des vieillards qui l'ont vue dans son entier m'ont assuré qu'elle s'apercevait de Chartres qui en est éloigné de six grandes lieues.

La chapelle était dans la première cour ; il n'en reste plus maintenant que le massif de la base du clocher et l'arcade du portail, dont le nouvel acquéreur du château a trouvé le travail si précieux qu'il n'a pas voulu la détruire et l'a laissé subsister pour servir d'entrée à un jardin qu'il a planté dans la cour du château. Cette arcade est soutenue par deux pilastres et deux colonnes engagées ; elle est en effet décorée avec assez de délicatesse ; on y voit, avec plusieurs rangs de moulures en zigzag, qui carac-

(1) Sur lesquels on a établi un télégraphe.

térisent l'architecture du temps, et qui règnent dans tout le pourtour de l'archivolte, des ornemens en feuillage d'assez bon goût; les chapiteaux des colonnes en sont pareillement enrichis.

Une porte pratiquée à l'est, conduit de la première enceinte dans une seconde plus étendue, mais plus délabrée, et à peu près de même forme ; cette porte est flanquée de deux petites tours rondes revêtues en pierres de taille.

La seconde enceinte, presque entièrement ruinée du côté du nord, ne présente que deux tours; l'une au midi, l'autre à l'est, mais cette dernière paraît avoir été très-importante et destinée à la défense principale de toute cette partie du château. Outre que son diamètre est double de celui des autres, elle est environnée d'un fossé particulier, lequel est lui-même entouré extérieurement d'un mur circulaire très-épais; le tout est au sommet d'un monticule factice, ce qui me ferait croire que c'est là le véritable donjon du château ou réduit dans lequel la garnison se retirait à la dernière extrémité, et non pas la tour sur laquelle on a élevé un télégraphe, et de laquelle nous avons parlé ci-dessus.

Ce château était un des principaux boulevards des domaines propres de la couronne de France, du côté de la Normandie; il les défendait contre les incursions des Anglo-Normands, et fut assiégé à différentes époques.

Dreux avait autrefois le titre de comté, et a toujours appartenu à des seigneurs de distinction. Louis-le-Gros, roi de France, le donna en apanage à son fils Robert; il passa ensuite dans la maison de Thouars, et fut cédé au roi Charles V, en 1376. Charles VI, en 1381, le donna à Marguerite de Bourbon, femme d'Arnaud Amanjeu, sire d'Albret, grand chambellan de France. Sa postérité posséda ce comté jusque sous le règne de Henri II, où, par arrêt du parlement, du 4 mars 1551, il fut de nouveau réuni à la couronne. Il fut ensuite donné successivement à Catherine de Médicis, puis à François de Valois, et passa enfin dans la maison de Nemours.

Après son château, Dreux n'offre plus grand'chose de remarquable ; ses rues, comme celles de toutes nos anciennes villes, sont étroites et tortueuses ; on y voit plusieurs maisons fort vieilles, bâties en colombage et dans le style gothique.

L'église principale, dédiée à Saint-Pierre, offre deux genres d'architecture appartenant à des époques différentes ; toutes les parties basses sont évidemment du treizième siècle, les colonnes en sont écrasées et courtes, surmontées de chapiteaux grossiers et très-simples; les voûtes et arcades sont en ogive, mais le clocher et les autres parties hautes de l'édifice ont été refaits dans le seizième siècle. Cette église ne renferme aucun monument remarquable.

L'hôtel de ville, qui est un bâtiment carré fort élevé, date aussi du seizième siècle, et présente un

mélange de mauvais goût du style gothique et de l'architecture grecque adoptée à l'époque de la renaissance des arts.

Il n'existe presque plus rien des anciennes fortifications de la ville, je n'en ai vu qu'une tour hexagone et un bout de rempart qui s'étend le long de la rivière d'Eure.

En quittant Dreux, je me rendis à Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, capitale du ci-devant pays Chartrain et des vastes domaines des anciens comtes de Chartres, de Blois et de Champagne, ville de la plus haute ancienneté qui était l'oppidum des *Carnutes ;* le nom de carnutes (*carnutum*) d'où dérive celui de Chartres, vient lui-même du mot celtique *karn*, qui signifie *pierre sacrée*, et auquel les historiens romains ont adapté leur terminaison latine. Il n'est pas surprenant de voir porter ce nom de *karn* à un lieu qui était le chef-lieu des druides des Gaules, et où se voient encore de vastes débris de leurs monumens. En Irlande, en Écosse et dans les îles Schetland, les cercles de pierre ou enceintes druïdiques portent encore en langue du pays ce même nom de *karn*.

Avant la révolution, il n'existait peut-être pas en France de ville qui renfermât dans son enceinte plus de monumens curieux de notre histoire; la destruction de la plupart des églises en a fait disparaître une grande partie; mais il en reste encore un assez grand nombre pour occuper pendant plusieurs mois un archéologue studieux et assidu. Je regrette que le

temps ne m'ait pas permis de les décrire tous; mais d'autres parties du département méritant aussi mon attention, et le temps que je devais rester en chaque endroit étant en quelque sorte limité d'avance, il a fallu me borner aux objets principaux, à ceux surtout qui, jusqu'ici, sont demeurés les moins connus.

Fortifications de Chartres. — Nous parlerons d'abord de l'enceinte des fortifications de la ville bâtie dans le douzième siècle, et qui subsistait encore dans son entier.

L'art de fortifier les villes et les places avait pris à cette époque une extension remarquable. Cet art prit naissance en France vers la fin du huitième siècle (1); les premières forteresses ne furent alors que des tours isolées, élevées sur un tertre factice; on y ajouta ensuite une cour enceinte d'une haute muraille; peu après on défendit l'extrémité de cette cour opposée à la tour, par une seconde tour. L'art se perfectionnant en raison de la multiplicité des guerres occasionnées par l'abus du système féodal, on augmenta et on renforça l'enceinte de la cour; on en fit un rempart flanqué de nouvelles tours surmontées elles-mêmes de tourelles, et on construisit dans l'intérieur divers bâtimens de servitude. La grosse tour primitive fut toujours conservée sous le nom de *Donjon*, et fut, par sa force et sa hauteur, le

(1) Il m'est bien démontré qu'avant cette époque il n'y avait en France ni ville ni châteaux fortifiés de murailles et de tours.

lieu de refuge ou dernière ressource des assiégés.

On ne connaissait guère encore au douzième siècle l'art des ouvrages avancés, en sorte que les assiégeans parvenaient de suite au corps de la place. Nous avons été à même de faire cette remarque dans plusieurs villes anciennes, et ici dans celle de Chartres. Cependant elle passait pour forte, même long-temps après l'invention de l'artillerie pyrobalistique, puisque Henri IV l'assiégea en 1591 sans pouvoir la prendre. Ses fortifications consistent en une enceinte de muraille fort élevée, appuyée sur un terre-plein de plusieurs toises de largeur, et flanquée de grosses tours rondes; le tout bâti en blocaille, à l'exception des ouvrages des portes qui sont en pierre de taille. Ces portes sont au nombre de sept; savoir : la porte Drouaise ainsi nommée parce qu'elle donne du côté de Dreux, celle de Saint-Jean, Châtelet, des Épars, Saint-Michel, Morard et Guillaume. Cette dernière a quelque chose d'imposant par son apparence guerrière; elle est flanquée de deux grosses tours unies par une courtine et couronnée d'une galerie saillante à créneaux et machicoulis. Cette porte est voûtée en ogive; on remarque encore sous la voûte la coulisse de la herse et l'ouverture qui donnait passage à l'assommoir; on voit aussi celles par où passaient les flèches du pont-levis; à côté est une autre petite porte ou guichet pour les rondes de nuit.

La porte Guillaume tire son nom de celui d'un évêque de Chartres, sous l'épiscopat duquel elle fut bâtie.

Cathédrale de Chartres. — Passons maintenant à l'examen de ce que la ville renferme de plus remarquable, sa cathédrale, le plus vaste, le plus magnifique, le plus imposant des monumens gothiques de la France.

On peut dire réellement que cette cathédrale est le chef-d'œuvre des monumens d'architecture de ce genre; j'en ai observé un nombre considérable, mais je n'en ai vu aucun qui réunisse, comme celui-ci, à l'étendue du plan, à la grandeur des proportions, l'étonnante hardiesse de construction et l'admirable délicatesse des détails d'ornemens qui y sont répandus avec profusion. Cet édifice, qui, par une espèce de miracle, n'a que peu souffert des dévastations révolutionnaires, est une mine presque inépuisable pour un antiquaire; enrichie de statues, de bas-reliefs exécutés à des époques différentes, c'est un véritable musée de sculpture française de tous les âges où l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil les progrès successifs de l'art, et la chronologie des costumes.

Tous les annalistes, tous les historiens du pays Chartrain s'accordent à dire que la cathédrale de Chartres a été fondée en 1020 par l'évêque Fulbert, et qu'on n'a été que vingt-huit ans pour l'achever telle que nous la voyons aujourd'hui. Cette dernière assertion nous paraît évidemment erronée; d'abord il paraît fort extraordinaire qu'un aussi immense bâtiment n'ait coûté que vingt-huit années de travail, tandis que la cathédrale de Paris, beaucoup moins spacieuse et moindre dans toutes ses proportions, a

été près de cent ans à ériger; mais une preuve bien plus palpable que l'édification de celle de Chartres a duré plus de vingt-huit ans, c'est qu'elle est presque en entier bâtie selon le style gothique-arabe qui ne fut adopté en France qu'au retour de la première croisade, c'est-à-dire après l'an 1099; le style gothique lombard usité antérieurement, et par conséquent sous l'épiscopat de Fulbert, ne s'y remarque que dans un seul endroit, la partie intérieure du portail qui est effectivement la plus ancienne; là seulement on voit quelques cintres pleins, des voussoirs petits et nombreux, les moulures dentelées, etc., qui caractérisent le gothique lombard. Je citerai pour exemple de ce style le portail de la chapelle du château de Dreux. Partout ailleurs ce sont des ogives, des découpures arabesques, des voûtes à arrête, des colonnes fuselées, tous les attributs enfin qui sont propres au genre d'architecture que nos Croisés ont rapporté d'Orient et qu'on adopta universellement en Europe, comme un monument de leurs expéditions.

Je conclus de là que, si la cathédrale de Chartres a été effectivement fondée en 1020 sous l'épiscopat de Fulbert, ses travaux ont été conduits très-lentement, et que tout ce qui s'en est trouvé achevé à la fin du onzième siècle ne consistait guère que dans l'église souterraine et une partie du portail; tout le reste a bien certainement été édifié après l'an 1100.

Avant l'an 1020, il existait sur le même emplacement une église plus ancienne et dont la fondation

remontait au sixième siècle ; elle fut ravagée au neuvième par les Normands ; mais, lorsque l'evêque Fulbert fit rebâtir la cathédrale actuelle, il fit adroitement entrer dans sa construction plusieurs débris de l'ancienne, entre autres des statues échappées aux dévastations de ces barbares, et qui représentaient des personnages illustres de notre monarchie. Cette intelligente précaution nous a conservé de précieux monumens d'une époque reculée et dont il ne nous reste que peu de choses bien authentiques en ce genre. On voit encore des exemples d'un semblable fait dans la réédification d'autres églises où l'on remarque des parties beaucoup plus anciennes que le reste de l'édifice.

Ces statues du sixième siècle sont donc ce que la cathédrale de Chartres nous présente de plus ancien ; elles sont placées dans les arcades du grand portail et adossées à des colonnes ; elles offrent au premier coup d'œil tous les caractères qui distinguent particulièrement les statues de la première race, qui nous ont été conservées dans d'autres monumens, ou dont il nous reste des figures exactes, c'est-à-dire qu'elles sont démesurément alongées, que leur visage est aplati, leurs bras très-courts, les draperies de leurs vêtemens chargés d'une multitude de plis brisés sans art et sans intention ; enfin, leur tête est environnée du limbe ou cercle lumineux dont on ornait jadis celle des images des saints, des rois et des héros. On y retrouve en tout le même style de sculpture que dans les statues qui décoraient le portail de Saint-Germain-des-

Prés à Paris, celui de Notre-Dame de Corbeil, de Saint-Ayoul de Provins, etc., bâtis par les enfans de Clovis. On reconnaît en outre que la pierre dont sont faites ces statues n'est pas de même nature que celles dont sont faites les autres, disséminées dans les côtés et les deux péristyles de l'édifice, et exécutées au douzième siècle, qu'elles sont bien plus usées par la vétusté, et plus mutilées.

Elles ont été déjà en partie figurées par Montfaucon, dans ses Monumens de la monarchie française; mais ces figures sont si mauvaises, si éloignées de la vérité, qu'elles n'en peuvent même donner la plus légère idée. M. Willemain en a aussi fait graver quelques-unes dans son bel ouvrage sur les monumens français inédits; ses figures sont aussi exactes que celles de Montfaucon le sont peu, c'est-à-dire qu'elles ne laissent rien à désirer sous ce rapport non plus que sous celui de l'exécution de la gravure.

Tandis que nous étions sur les lieux, nous eussions bien voulu pouvoir les dessiner toutes; mais le temps ne nous l'ayant pas permis, il a fallu nous borner aux plus remarquables; nous allons en donner la description, suivant les dessins que nous en avons faits d'après nature avec tout le soin possible. Nous observerons avant tout qu'il est bien difficile d'expliquer les statues en question, rien ne désignant positivement quels personnages elles représentent: on ne peut les soupçonner que sur des indices souvent fort vagues, mais quelquefois pourtant assez positifs

pour qu'on en puisse tirer des inductions presque certaines.

Nous mettons en première ligne celle que nous croyons être Clovis I. Elle représente en effet un prince dont la couronne, comme celle des empereurs d'orient dont ce roi avait adopté le costume, est un simple bandeau orné de pierreries, sans fleurons, rayons, fleurs de lis, ni trèfles. Il porte la barbe, et ses cheveux longs flottent sur les épaules; sa robe et son manteau, élégamment drapés, sont ornés d'une riche broderie. Quoique l'effet de ce costume soit ici grossièrement rendu par les artistes du temps, on peut juger par aperçu de sa magnificence, de sa pompe, et se former une idée du haut degré où le luxe était dès-lors parvenu chez les Francs prodigieusement enrichis au sixième siècle par les dépouilles des Visigoths, des Romains et des Lombards.

Le sceptre qu'il tient dans sa main gauche est très-mutilé, mais on reconnaît encore aisément l'aigle qui le surmontait et qui se voyait également sur le sceptre du Clovis de Saint-Germain-des-Prés.

Par-dessous son manteau, il porte une tunique (super tunica) relevée par une ceinture et ornée de broderies, et sous la tunique une longue robe tombant jusqu'aux pieds.

Sa chaussure est remarquable en ce qu'elle est pointue, fort découverte et absolument de la forme des souliers de femme de notre temps.

Voici sur quels indices nous pensons que cette statue représente Clovis I; d'abord la forme de sa couronne semblable, comme nous venons de le dire, à celle des empereurs d'orient, et l'on sait que l'empereur Anastase décerna à Clovis les signes de la dignité impériale.

En second lieu, le sceptre orné d'un aigle que l'on ne voit dans les statues mérovingiennes qu'à celles de Clovis; enfin, à la forme de sa chaussure qui, pareillement, semble leur être particulière (à une seule exception près dont nous allons parler tout à l'heure), Montfaucon observe que toutes les statues connues de Clovis la portent de cette manière. Nous avons constaté ce fait d'après lequel ce célèbre antiquaire pense que cette espèce de souliers était un signe particulier de la dignité consulaire; il appuie cette opinion sur ce qu'on en voit de semblables aux pieds du consul représenté dans un calendrier peint et écrit sous l'empereur Constance, fils du grand Constantin, et duquel il donne la figure, planche XXX du supplément de son Antiquité expliquée.

A côté de Clovis on voit une statue de femme représentant une reine, que nous croyons être Clotilde son épouse; elle a la tête ceinte d'une couronne qui n'est qu'un simple diadême, et porte d'ailleurs un costume particulier aux femmes de la première race; c'est une espèce de corset ou corps de jupe d'une forme analogue à celle des anciennes cuirasses romaines, et faite d'une étoffe gaufrée à réseaux, qui était tissue d'or et d'argent. Ce cor-

set a les manches longues et étroites; une ceinture tressée entoure la taille et a de longs pendans ; la robe est longue, et, par-dessus le tout, est un manteau agrafé sur l'épaule droite. Les cheveux sont séparés sur le front, et forment deux grandes tresses qui tombent à droite et à gauche.

Le costume de cette statue est absolument semblable à celui de la Clotilde qui se voyait à Saint-Germain-des-Prés, à l'exception que les longs cheveux de celle-ci, au lieu d'être tressés, étaient noués de distance en distance avec des rubans, comme cela se voit aussi dans la statue de la même princesse qui décorait le portail de l'église de Corbeil, et qui est aujourd'hui placée à l'entrée du caveau sépulcral de Saint-Denis (1).

La conformité qui existe entre notre statue de Chartres et celles de la reine Clotilde que nous venons de citer, la place qu'on lui fait occuper immédiatement à côté de Clovis, nous portent à croire qu'elle représente la même princesse. Au reste, elle a beaucoup souffert des mutilations du vandalisme ; une partie du visage et les mains sont brisées. Sans doute elle portait un sceptre en la qualité d'épouse d'un roi de Paris.

(1) Cette précieuse statue a été préservée de la destruction par notre savant confrère Lenoir qui l'a conservée long-temps dans le musée qu'il avait fondé ; établissement qui lui donne tant de droits à la reconnaissance des amis des arts et de la France monarchique.

Une troisième statue est celle d'un prince dont la couronne, assez simple, est ornée de pierreries; il a la barbe et les cheveux longs, est vêtu d'une tunique courte, par-dessous laquelle est une longue robe; un manteau est sur ses épaules, tous ses vêtemens sont ornés d'une riche broderie. Dans sa main droite, qui a été brisée, il tenait un sceptre dont on voit encore une partie; de la gauche il soutient un livre, ou, comme le croit Montfaucon, un étui renfermant une charte; ce qui, selon lui, est un indice que les statues qui en portent représentent des fondateurs ou des bienfaiteurs des églises où elles se voient. Cette supposition est assez naturelle; il est certain que les images des princes ou princesses dont les largesses avaient contribué à l'édification de ces monumens pieux, devaient y être consacrées.

Si je considère que, de toutes les statues d'homme qui décorent le portail de la cathédrale de Chartres, celle de Clovis et celle-ci sont les seules qui portent le sceptre, je serai porté à croire qu'elle représente *Childebert;* cette opinion est appuyée sur une observation très-judicieuse de Montfaucon qui a remarqué, d'après l'examen d'un grand nombre de monumens mérovingiens, que sous la première race il n'y avait que les rois de Paris, c'est-à-dire ceux de la France propre, qui eussent le droit de porter le sceptre comme signe de leur suprématie sur les autres princes français. Or, Childebert fut, comme l'on sait, celui des quatre fils de Clovis auquel le royaume de Paris échut en partage après la mort de

son père. De toutes les statues de rois du portail de Saint-Germain-des-Prés, il n'y avait pareillement que celles de Clovis et de Childebert qui portassent le sceptre.

Si l'on admet que cette statue soit effectivement Childebert, celle qui suit, et qui est placée à côté, représente indubitablement la reine Ultrogothe son épouse. Son vêtement a presque la même forme que celui du roi; elle a sur la tête une couronne fleuronnée d'où pend un voile rejeté en arrière; elle tient d'une main un sceptre fort long, de l'autre un cartouche déroulé indiquant probablement une charte de donation.

La richesse du costume de la cinquième statue nous annonce pareillement en elle une princesse du plus haut rang; sa tête est ornée d'une couronne d'où pend un voile court rejeté en arrière, et une guimpe qui couvre tout le col et une partie du sein. Ses cheveux sont partagés en deux fort longues tresses terminées chacune par une grosse perle; sa robe est serrée par une ceinture nouée en avant et ayant de longs pendans, comme celle que nous avons vue à la statue de Clotilde; cette robe a des manches fort larges ornées de broderies, ainsi que le manteau qui la recouvre.

Cette princesse tient dans ses mains un livre ou une charte de donation dans son étui, mais n'a point de sceptre.

Elle nous fournit ici l'occasion de faire une réfutation importante:

En 1813, M. Ledru, avocat du Mans, membre de la société des arts de cette ville, et correspondant de la ci-devant académie celtique, publia une notice *sur les statues mérovingiennes de l'église cathédrale du Mans;* il en apporta lui-même, en 1814, un exemplaire dont il fit hommage à la Société Royale des Antiquaires de France. J'étais alors à Paris, et j'avais l'honneur de siéger à la société qui crut devoir me désigner pour lui faire un rapport sur le petit ouvrage de M. Ledru, qu'elle me chargeait d'examiner; j'acceptai cette tâche d'autant plus volontiers, qu'ayant naguère fait un voyage au Mans, je connaissais parfaitement les monumens dont il s'agissait.

J'eus l'honneur d'exposer dans mon rapport à la Société un fait que je lui remets aujourd'hui sous les yeux; c'est que le portail latéral de l'église de Saint-Julien-du-Mans où se voient les statues dont parle M. Ledru, et qu'il a cru mérovingiennes, a été érigé dans le douzième siècle, que ce portail et tous ses accessoires ont été copiés sur l'arcade centrale du portail de la cathédrale de Chartres avec la plus scrupuleuse exactitude et l'attention la plus minutieuse. Ces statues sont donc en tout pareilles à celles que nous décrivons ici, mais elles sont bien moins anciennes, et il est facile de s'en apercevoir à la première inspection; elles sont moins effilées, mieux proportionnées, moins plates; les draperies de leurs costumes ont plus de moelleux et de naturel, on n'y reconnaît plus du tout le ciseau des sculpteurs du sixième siècle dont celles de Chartres montrent si

bien l'empreinte : néanmoins M. Ledru les a cru de ce temps; et s'il en avait vu les originaux à Chartres, il ne fût pas tombé dans cette erreur. Il a essayé de les expliquer, et c'est ce qui nous a donné occasion de parler ici de son ouvrage, parce qu'il a prétendu que la copie qu'on voit, au Mans, de notre statue est la reine Gothèce, femme de Clodomir, roi d'Orléans et fils de Clovis I. Comme il ne fonde cette opinion sur aucun raisonnement solide, nous ne l'adopterons pas ici, sans toutefois la rejeter non plus absolument; mais jusqu'à ce que nous ayons acquis des renseignemens plus positifs, nous laisserons cette statue au rang des indéterminées. M. Willemain l'a parfaitement bien figurée dans ses *Monumens français inédits*.

Au nombre des statues qui ont fixé mon attention est celle d'un très-jeune homme, car il n'a pas de barbe, c'est le seul de tous les princes qui se voient à ce portail qui soit dans ce cas; sa tête, toujours accompagnée du limbe, est ceinte d'un diadême sans fleurons. Il est vêtu d'une longue robe serrée autour du corps par une large ceinture qui offre beaucoup de plis; il a par-dessus un manteau agrafé sur l'épaule gauche, et est chaussé de cette espèce de souliers très-découverts que jusqu'ici les Antiquaires n'ont remarqués qu'aux statues de Clovis. Cette chaussure, la couronne des empereurs grecs que cette statue porte sur sa tête, nous portent à croire qu'elle représente un fils ou au moins un petit-fils de Clovis destiné à porter un jour comme lui le

attributs de la dignité impériale; dans le dernier cas, ce serait peut-être Théodebert, fils de Thierry, jeune prince d'une haute espérance, et qui, par sa valeur guerrière, marcha sur les traces de son aïeul?

Le personnage que représente la statue qui suit est encore plus difficile à expliquer que le précédent; la draperie de son costume est remarquable par son genre qui se rapproche beaucoup de celui des statues de la belle antiquité, et qui, traitée par un artiste habile, serait d'un très-beau caractère. Cette statue tient en main un parchemin roulé, et, au lieu de couronne, a sur la tête une espèce de calotte cannelée ou à côte de melon.

Montfaucon a déjà remarqué cette coiffure dans d'autres monumens de la première race, mais dont il n'a pas donné l'explication bien positive.

On la voit sur la tête d'une statue représentée *planche X*, fig. 2 de ses *Monumens de la monarchie française*. Cette statue, qu'il ne nomme pas, existait, dit-il, dans la partie la plus ancienne du cloître de Saint-Denis; mais il était aisé de voir qu'elle y avait été rapportée et qu'elle avait été antérieurement placée dans un autre endroit; elle était effectivement d'une antiquité plus reculée que la partie de l'édifice où l'a vue notre célèbre antiquaire.

Une autre de ces statues est celle d'un prince; nous ne pouvons non plus hasarder d'expliquer positivement cette statue, ni même d'une manière conjecturale; rien de particulier ne caractérise le prince, il tient un livre dans ses mains.

Enfin nous avons remarqué la statue d'une princesse dont le costume présente quelque singularité ; elle porte un corset gaufré comme celui de Clotilde dont nous avons parlé, mais ce corset est ouvert pardevant dans sa partie supérieure, de sorte qu'il laisse par là apercevoir un vêtement de dessous. Sa robe a de très-larges manches; elle a une ceinture à longs pendans : sa tête est ceinte d'une couronne assez simple ; elle a un voile, un manteau, et le sceptre qu'elle tient dans sa main gauche nous annonce en elle l'épouse d'un roi de Paris, et probablement l'une des femmes de Clotaire I.

Telles sont les plus remarquables des statues du portail de la cathédrale de Chartres. Ce même portail offre en outre une multitude de détails intéressans ; on y voit, comme dans toutes les anciennes églises, un zodiaque complet, et, dans le sommet d'une des ogives de la grande arcade, un bouclier revêtu d'ornemens assez curieux ; il est du genre de ceux que portait la cavalerie aux onzième et douzième siècles, c'est-à-dire très-grand, de forme triangulaire un peu arrondie à sa partie supérieure. Ces boucliers ou écus ne s'embrassaient pas, c'est-à-dire ne se passaient pas au bras gauche dont le cavalier avait besoin pour manier la bride de son cheval ; ils se portaient, dans le combat, suspendus au col par une large courroie et recouvraient tout le côté gauche du corps de l'homme ; dans le repos ou dans les marches, on le pendait à l'arçon de la selle.

Toutes les statues et bas-reliefs qui décorent les deux

péristyles du nord et du sud de la cathédrale dont nous parlons, sont bien visiblement du même temps que les parties de l'édifice où ils sont placés, c'est-à-dire du douzième siècle. Les statues sont en grand nombre et représentent des saints ou des apôtres ; une seule, au péristyle septentrional, est une femme, et paraît même être une femme de distinction. Unique de ce sexe au milieu de toutes les autres, elle dut naturellement attirer mon attention et me faire faire quelques conjectures sur le personnage qu'elle pouvait représenter. Je présumai que ce pouvait être Ledgarde, femme du fameux Thibaut II, dit le *Tricheur*, comte de Chartres, et l'une des femmes célèbres de son siècle; ce qui me porte à le croire, c'est que, de toutes les princesses qui, après la première race de nos rois, ont fait des legs pieux à l'église de Chartres, la comtesse Ledgarde est celle qui a répandu avec le plus de profusion ses donations et ses bienfaits. Il est donc assez naturel de penser que sa statue ait été placée au lieu où on la voit; mais elle n'a toutefois été faite que près d'un siècle et demi après la mort de l'original, et n'est qu'un tardif hommage rendu à sa mémoire.

Cette statue porte en effet le costume caractéristique des femmes du douzième siècle; elle a la tête enveloppée d'une guimpe surmontée d'un bandeau plissé qui en fait le tour; ce bandeau, qui se faisait d'un linge très-fin et bien empesé, afin de lui donner de la roideur, a un peu l'apparence d'une couronne radiale; on ne le remarque dans aucun monument

antérieur au douzième siècle, et on ne le retrouve plus après le règne de Saint-Louis. Il paraît donc n'avoir été en usage que de 1100 à 1270 ou 1280 au plus tard. Sa robe est longue, très-ample et serrée autour de la taille par une ceinture; un long manteau, signe de la noblesse de sa naissance, est attachée à ses épaules, et elle a des gants aux mains.

Ledgarde, comtesse de Chartres, était fille d'Herbert, comte de Vermandois, et nièce de Hugues Capet, roi de France; elle avait épousé en premières noces, Guillaume Longue Epée, duc de Normandie; après la mort de ce prince, elle se remaria en 911 à Thibaut-le-Tricheur. Elle en eut un fils qui succéda à son père sous le nom de Eudes I, mais dont elle fut long-temps tutrice. Elle fut renommée par sa piété et la force de son caractère, elle fit un grand nombre de donations et de fondations pieuses dans ses états, particulièrement à la cathédrale et à l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Elle mourut le 14 novembre 981. La statue que nous venons de décrire et que nous présumons la représenter ne lui a donc été érigée que long-temps après.

Ledgarde, conformément à ses derniers vœux, fut inhumée sous le chapitre de l'église de Saint-Père de Chartres; elle défendit de lui élever aucun monument fastueux, et une simple pierre plate couvrait sa sépulture; seulement long-temps après, on y fit graver ses armoiries qui sont de gueules diapré d'argent à la face de sable.

Son tombeau fut ouvert en 1712; on y trouva son squelette parfaitement conservé, elle devait être de la plus haute stature, puisque ce squelette avait six pieds deux pouces de longueur. A l'un de ses doigts était un anneau d'or très-fort et très-épais, orné d'une émeraude, sur laquelle était gravé un lion tenant une feuille de trèfle dans l'une de ses pattes. Autour du chaton on lisait ces mots PAX XPI.

Le péristyle méridional est aussi décoré de beaucoup de statues qui, comme celles du côté opposé, représentent toutes des saints et des prélats, à l'exception de deux, qui sont deux chevaliers dans leur costume militaire; elles nous ont paru les plus intéressantes dans cette partie de l'édifice, et nous les avons décrites le plus exactement possible.

La première de ces statues, dont la proportion est un peu plus forte que nature, nous paraît représenter Hélie de la Flèche, comte du Maine, mort en 1109, en revenant de la Croisade où ses exploits l'avaient rendu célèbre; ce qui nous le fait présumer, est la grande croix ancrée que l'on remarque sur le bouclier qu'il tient, et qui est absolument semblable à celle que l'on voyait sur le bouclier de la statue tumulaire du même guerrier dans l'église de la Couture du Mans, où il était inhumé.

La statue de Chartres est d'ailleurs armée de même, c'est-à-dire d'un haubert avec tous ses accessoires; mais elle est sans casque, et a son cha-

peron rabattu; en outre, elle a une longue cotte d'armes par-dessus son armure; de la main gauche, elle s'appuie sur son écu; elle tient de la droite sa bannière roulée autour d'une pique; son épée est suspendue à un baudrier.

Hélie fut un des principaux seigneurs dont les largesses contribuèrent à l'édification de la cathédrale de Chartres; il paraît donc tout simple que sa statue y soit placée.

Sur l'espèce de cippe, ou plutôt cul-de-lampe, qui soutient cette statue, est sculpté un bas-relief allégorique fort singulier; il représente une espèce de diable ou démon cornu, assis sur un piédestal élevé; un chevalier, armé de son haubert, est à genoux à sa droite, et semble l'implorer, tandis qu'à sa gauche, un autre personnage, ayant la couronne en tête et l'épée nue à la main (mais sans armure), semble le menacer. Nous n'avons pu découvrir à quoi ce sujet bizarre pouvait faire allusion dans l'histoire du comte du Maine.

La seconde statue de chevalier, qui se voit au même péristyle, est absolument dans le même équipage; sa tête est nue et sa barbe longue; le chaperon du haubert est rabattu; les gantelets de maille retroussés laissent apercevoir une partie de la manche du gambeson, vêtement de taffetas bourré et piqué qui, comme on le sait, se portait alors sous l'armure de fer.

Rien n'indique d'une manière positive quel per-

sonnage, cette statue représente ; cependant on pourrait peut-être y reconnaître Etienne, comte de Chartres et de Blois, celui de tous les guerriers de son temps, dont la munificence a le plus contribué à élever et enrichir l'église de Chartres.

Il tient une pique dans sa main droite ; sa gauche est appuyée sur un bouclier orné d'une grande croix au centre de laquelle est une espèce de rosace. Par-dessus son haubert, il a une longue cotte d'armes, et son épée est suspendue à son côté par un baudrier.

Le cul-de-lampe qui supporte cette statue est aussi orné d'un bas-relief, mais qui n'est ici sans doute qu'un simple jeu de l'imagination de l'artiste; il représente l'exécution d'un homme condamné à la roue, et peut par conséquent constater l'ancienneté de ce genre de supplice.

On voit entre les arcades de ce même péristyle un grand nombre de petits bas-reliefs représentant différens sujets, deux nous ont paru devoir être mentionnés particulièrement ; le premier représente un guerrier à genoux, il est revêtu de son haubert et de sa cotte d'armes, a l'épée ceinte et la couronne en tête; un prélat, debout devant lui, s'appuie d'une main sur sa crosse, et, de son autre main qui a été brisée, paraît lui présenter quelque chose; ce bas-relief ne porte aucune inscription explicative, mais tout nous porte à croire qu'il représente Etienne, comte de Chartres, recevant la croix des mains de l'évêque Yves ; ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que le se-

cond bas-relief, placé au-dessous de celui-là, nous montre le même guerrier recevant des mains d'un moine le bourdon et la panetière, marques de son pélerinage.

En convenant avec nous que le guerrier représenté dans ce bas-relief est un croisé se préparant à partir, on pourrait nous objecter que ce croisé peut être tout autre que le comte de Chartres; mais la couronne qu'il porte sur sa tête, repousse cette objection; elle indique un prince souverain, et ici ce ne peut être un autre que celui que nous désignons.

Etienne était un des plus renommés parmi les chefs de la première croisade; cependant, rebuté des revers sans nombre que les croisés avaient éprouvés, il quitta l'armée pendant le siége d'Antioche, et revint en France, où le rappelait d'ailleurs son amour excessif pour sa femme Adèle, seconde fille de Guillaume-le-Conquérant; étant ensuite retourné en Palestine, Etienne fut tué en 1102, à la bataille de Ramâ.

Les monumens de sculpture et d'architecture ne sont pas les seuls dignes de remarque dans la cathédrale de Chartres; ceux de la peinture sur verre méritent aussi l'attention de l'antiquaire, et ses nombreux vitraux bien conservés sont extrêmement curieux, ils représentent généralement des sujets tirés de l'Écriture Sainte ou des personnages illustres des douzième et treizième siècles. On y voit le maréchal Clément du Mez, Pierre de Dreux, duc de Bretagne, Amaury de Montfort, Guillaume de

la Ferté, le roi Louis IX, etc. etc. Tous ces personnages, la plupart à cheval, sont représentés dans leur costume militaire. Nous en avons remarqué un qui donne une idée juste de l'armure du treizième siècle ; c'est Pierre de Dreux, duc de Bretagne, l'un des guerriers les plus célèbres de cette époque. Son armure consiste en un haubert complet ou cotte de mailles à manches, avec des chausses de mailles ; par-dessus, il porte sa cotte d'armes, vêtement d'étoffe assez semblable à une dalmatique sans manche et serrée à la ceinture par le baudrier qui soutenait l'épée. Cette cotte d'armes ne tombe qu'aux genoux dans la figure dont nous parlons ; mais aux onzième et douzième siècles, elle était beaucoup plus longue et descendait jusqu'à la cheville du pied.

Le casque de Pierre de Dreux est de la forme commune à tous ceux du temps de saint Louis, c'est-à-dire qu'il est aplati et comme tronqué au sommet, ce qui lui donne à peu près la forme d'un tambour. Cette sorte de casque ou *heaume* a par devant une visière grillée qui se levait et s'abaissait à volonté ; on le mettait par-dessus la coiffe de maille ou *chaperon*, qui tenait à la partie supérieure du haubert.

Les éperons que porte ici le prince de Bretagne sont de simples pointes de fer sans molettes, ainsi que nous les voyons généralement représentés dans les monumens des onzième et douzième siècles ; ce

n'est qu'à la fin du treizième que l'on commença à ajouter la molette aux éperons des cavaliers.

Le bouclier de Pierre de Dreux est blasonné de ses armoiries, c'est-à-dire *échiqueté d'or et d'azur*, armes de la maison de Dreux, *au franc quartier d'hermines* qui est de Bretagne.

SECONDE PARTIE.

Si la nature de l'ouvrage dans lequel je publie ce travail ne m'eût forcé de me renfermer dans les limites d'un simple mémoire, j'aurais pu m'étendre davantage sur les antiquités de la ville de Chartres, et principalement sur sa cathédrale, dont les détails suffiraient, comme je l'ai dit ci-dessus, pour occuper pendant plusieurs mois la plume et le crayon d'un antiquaire assidu. Mais, obligé de me restreindre et de me borner seulement à décrire les objets les plus remarquables, je quitte l'antique métropole des Carnutes, et je transporte avec moi mes lecteurs au village moins antique de Morancez dont j'ai déjà eu occasion de les entretenir en parlant des monumens druidiques qui l'environnent (1).

Église de Morancez.—Ce village, à une petite lieue de Chartres, renferme un édifice d'une haute

(1) *Voyez* dans le tome II des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France le Mémoire sur les antiquités druidiques du pays Chartrain.

ancienneté, son église, dont nous allons décrire la façade.

Le plan de cet édifice est un carré long; il n'y a ni bas-côtés ni chapelles latérales; la façade en pierre de taille est appuyée de quatre contre-forts, entre lesquels se voient deux petites fenêtres cintrées, et une espèce d'avancée tenant lieu de porche, sous laquelle est le portail.

Ce portail, absolument dans le style d'architecture appelé par convention *gothique-lombard*, consiste en trois arceaux concentriques et à plein-cintre, ornés chacun d'une moulure, et de cet ornement en zigzag si commun dans les édifices antérieurs au douzième siècle; ces arceaux sont supportés par des colonnes engagées, dont les chapiteaux sont décorés d'ornemens fort simples; l'un de ces chapiteaux, le premier à gauche du portail, diffère de tous les autres; on n'y voit autre chose que la figure très-grossièrement exécutée d'un animal quadrupède dont il serait difficile de déterminer l'espèce; on le prendrait pour un bœuf s'il avait eu des cornes, mais tel qu'il est il a plutôt l'apparence d'un hippopotame. Au surplus, il est fort douteux que l'artiste barbare qui l'a sculpté ait eu l'intention d'imiter un animal connu, et peut-être celui-ci n'est-il dû qu'à un pur caprice d'imagination.

On peut remarquer de l'analogie entre le portail de l'église de Morancez et celui de la chapelle du

château de Dreux décrit précédemment; mais il a moins d'ornemens et n'est pas, à beaucoup près, aussi léger; je le crois donc plus ancien, et je pense que cette église date au moins du dixième siècle, tandis que je ne fais remonter qu'au onzième la construction de la chapelle du château de Dreux.

Les monumens de ces temps-là sont devenus tellement rares en France par suite du vandalisme révolutionnaire (vandalisme qui continue toujours à exercer ses fureurs sous d'autres formes, mais malheureusement avec les mêmes résultats); ils sont, dis-je, devenus si rares, qu'on ne saurait trop s'empresser d'en recueillir des dessins et de les publier avant qu'ils n'aient entièrement disparu de notre sol; c'est ce qui nous a porté à ne négliger aucune occasion de les faire connaître.

A la vérité, s'ils sont sur le point d'être anéantis totalement en France, l'Angleterre en renferme un grand nombre que l'on s'y garde bien de détruire, et qui peuvent être regardés dans le fait comme appartenant à l'archéologie et à l'histoire de France, puisqu'ils ont été érigés par les Normands, compagnons et successeurs de Guillaume-le-Conquérant. Tels sont, par exemple, les châteaux de Colchester, de Trematen, de Douvres, d'Hédingham, la Tour de Londres, etc., tous construits selon ce style appelé *gothique-lombard*, quoiqu'il ne soit pas plus particulier à la Lombardie qu'à toutes les autres parties de l'Europe, dans lesquelles il était d'un usage presque

universel depuis la chute de l'empire romain jusqu'au retour de la première croisade.

C'est ici le cas de faire une remarque importante pour ceux qui se livrent à l'étude des antiquités du moyen âge : les antiquaires anglais ont un tout autre système que le nôtre relativement aux différens genres d'architecture des édifices de cette époque, et ce système est évidemment erroné; ils attribuent aux Saxons le genre que nous appelons *lombard* (dénomination vicieuse d'ailleurs, et qu'il faudrait supprimer), et ils donnent le nom d'architecture normande à celle que nous appelons ordinairement *gothique*, et que l'on doit à plus juste titre nommer *arabe* ou *orientale*, puisque c'est dans l'Orient que nos croisés en ont été chercher les modèles dont les formes ogives font le caractère le plus saillant.

C'est une grande erreur d'attribuer aux Saxons les monumens du style lombard; d'abord, parce que, comme nous venons de le dire, ce style était général en Europe avant le douzième siècle, et n'était nullement particulier aux Saxons; ensuite parce que les Saxons n'ont réellement laissé en Angleterre aucun monument d'architecture remarquable; que, de l'aveu des meilleurs antiquaires anglais, leurs édifices étaient construits en bois, et qu'ils n'avaient ni châteaux forts ni citadelles en pierre, et encore moins d'églises. Ce fut Guillaume-le-Conquérant qui bâtit en Albion les premiers temples et les premières forteresses en pierre.

Quant au titre d'architecture normande donné à celle qui nous vient d'Orient et qui fut aussi générale dans toute l'Europe depuis le douzième jusqu'au seizième siècle, il est aussi impropre que l'autre, n'étant pas dû au génie des Normands qui ne l'adoptèrent eux-mêmes dans leurs édifices que près d'un siècle après l'expédition de Guillaume, et après avoir couvert l'Angleterre de monumens construits dans ce genre, que les Anglais appellent aujourd'hui *Saxon*.

Nous avons fait ici ces observations, parce qu'il serait à propos de s'entendre sur ce sujet et d'adopter, dans l'étude de la science des antiquités comme dans celle des sciences exactes, une technologie générale, unanime, établie sur des observations judicieuses et des faits bien constatés, et non pas basée sur des préventions chimériques.

Église du Moustoir. — En quittant Morancez, je me dirigeai sur Gellainville, village dont j'ai parlé dans mon mémoire sur les monumens druidiques des environs de Chartres, et près duquel se voit un cromlech. Je fus ensuite à Allonne, sur la route d'Orléans, puis au Moustoir, où il y a une fort vieille église dont le clocher est une grosse tour carrée sans flèche, comme le sont tous ceux des églises antérieures au temps des croisades. L'idée de surmonter les clochers de flèches pointues et élevées est due à l'imitation qu'on a voulu faire des minarets des mosquées, dont nos croisés avaient admiré dans le Levant la hardiesse et l'élégance.

Château de Thoury. — En continuant de me diriger au sud, j'arrivai à Thoury, assez gros bourg sur la route de Paris à Orléans, entre Montlhéry et Étampes ; là, je vis les ruines d'un antique château qui joua un rôle important dans les guerres féodales du règne de Louis-le-Gros, sur le théâtre desquelles je me trouvais alors, car le territoire de Thoury est contigu à la commune du Puiset, lieu célèbre dans nos annales guerrières.

L'enceinte principale du château de Thoury n'existe plus, on en distingue néanmoins le plan par le contour des fossés qui l'environnaient ; elle était circulaire, et ne paraît pas avoir été garnie d'ouvrages avancés.

Du milieu de cette enceinte s'élève le donjon : c'est une tour carrée ayant à l'un de ses angles une tourelle dans laquelle est l'escalier qui conduit aux différens étages. La partie supérieure de ce donjon est ruinée ; ainsi on n'en voit plus le couronnement. Le premier étage est éclairé sur le devant par deux fenêtres cintrées placées l'une à côté de l'autre.

Le château de Thoury fut démantelé en même temps que celui du Puiset par ordre de l'abbé Suger ; mais comme il était beaucoup moins fort et beaucoup moins redoutable, Suger se contenta d'en faire raser les remparts, le donjon fut épargné, et subsista ainsi jusqu'à nos jours.

Janville. — De Thoury je me rendis à Janville. Cette petite ville, d'après nos anciennes chroniques,

était une place très-forte, et je désirais la visiter d'autant plus, que l'on m'avait assuré que ses anciennes fortifications existaient encore. Je fus surpris, en y arrivant, de voir qu'elles ne consistaient qu'en une simple muraille d'enceinte qui n'était flanquée que d'une seule tour dont il ne restait plus que la base ; à la vérité, à en juger par son diamètre, elle devait être énorme ; mais, toute forte qu'elle pût être, elle ne pouvait défendre qu'un côté de la ville, et le reste m'a paru bien faible, même malgré le fossé à fond de cuve qui environne l'enceinte.

Je parcourus les communes de Poinville et de Sentilly-le-Moustier sans y trouver rien de remarquable, mais une découverte intéressante m'attendait au village de Mervilliers; c'est un bas-relief très-curieux placé au-dessus de la porte latérale de son église dont l'architecture est un gothique d'un fort bon style.

Avant de décrire ce bas-relief, nous ferons observer que probablement il provient d'un autre lieu, et qu'il avait, dans le principe, fait partie d'un autre édifice beaucoup plus ancien ; en effet, il est sculpté sur une pierre taillée en demi-cercle et destinée à être placée dans l'archivolte d'une porte à cintre plein, au lieu qu'il est actuellement encastré dans une ogive où l'on voit qu'il a été rapporté et ajusté tant bien que mal. Les figures qu'il représente sont d'environ un pied de proportion et d'une exécution grossière.

Au milieu, on voit un prince assis sur une espèce de trône, et vêtu d'une tunique et d'un manteau ; il

tient un sceptre à la main gauche, mais n'a pas de couronne sur la tête, ce qui semblerait indiquer que ce n'est pas un roi ni même un grand vassal de la couronne de France, mais seulement quelque seigneur suzerain, quoique, d'une autre part, le sceptre qu'il tient soit pourtant une attribution propre à l'autorité royale. Aussi ce personnage est le plus difficile à expliquer dans le bas-relief en question.

De sa main droite, qui est étendue, il paraît recevoir quelque chose que lui présente un chevalier à genoux, armé de pied en cap d'un haubert avec ses chausses de mailles, et dont la tête est recouverte d'un casque hémisphérique sans visière, nasal, ni gorgerin.

Derrière ce chevalier, on aperçoit son cheval que son écuyer tient d'une main, tandis que de l'autre il porte l'épée de son maître, laquelle est couverte de son fourreau. Le cheval n'est pas en proportion avec les autres figures du bas-relief; il est beaucoup plus petit.

A la gauche du bas-relief est un ecclésiastique revêtu de ses habits sacerdotaux, il paraît bénir le présent qu'offre le chevalier, et on voit près de lui un autel sur lequel est un bénitier.

Derrière l'autel est une figure plus petite que les autres et qui représente un homme assis dans une espèce de fauteuil, écrivant quelque chose sur un parchemin qui, se déroulant en forme de cartouche, va entourer tout le pourtour supérieur du bas-relief et est chargé d'une longue inscription en caractères

majuscules gothiques évidemment du onzième siècle. Elle est, au premier abord, assez difficile à déchiffrer, parce que les mots n'en sont pas séparés. Voici néanmoins comme j'ai cru qu'il fallait la lire :

Guillermus similiter cuncessit Renbaudus miles michis tulit edheres gatas psentes haberet.

Au-dessus de la tête du prince est représenté Dieu le père tenant une main élevée, et tenant de l'autre un livre ouvert. Sur sa poitrine est figurée une espèce de roue rayonnée, peut-être est-ce une image du soleil ; deux figures d'anges, sortant d'un nuage, l'encensent à droite et à gauche.

Contre la tête du même prince on lit le nom *N. Forgius:* au bas du bas-relief et sous les pieds de l'écuyer, on lit *Herbertus.* Au-dessous du chevalier et de l'ecclésiastique étaient pareillement écrits d'autres noms, mais ils sont maintenant si mutilés qu'il m'a été impossible de les lire.

L'inscription du cartouche qui contourne le bas-relief, en mauvais latin, ne m'a pas semblé aisée à expliquer d'une manière satisfaisante, d'autant plus qu'elle ne mentionne pas le personnage principal de l'action ; ce Forgius qui, je l'avoue, est embarrassant, car ce nom ne se rencontre nulle part dans notre histoire ni dans les annales du pays Chartrain.

Il paraît cependant que ce monument représente un hommage et une donation dont prend acte l'homme assis derrière l'autel et dans l'attitude de quelqu'un

qui écrit. On ne peut juger de l'objet de la donation présenté par le chevalier à genoux ; il semble que ce soit une espèce d'urne ou de vase couvert. Le seigneur le reçoit de sa main et en fait don à l'église dont le ministre est placé près de lui. Voici, je crois, comme on pourrait traduire l'inscription, en appliquant toutefois le nom de Guillermus ou Guillelmus à ce seigneur qui nous est inconnu, malgré le mot *Forgius* écrit sur sa tête :

Guillaume accorda pareillement à Reimbaud les dons et les présens que lui avait apportés l'héritier du chevalier Michel.

Quoiqu'aucune date ne se voie sur ce bas-relief, la forme des caractères de l'inscription et celle de l'armure et des costumes des personnages qui y sont représentés ne peuvent laisser douter qu'il n'appartienne aux monumens du onzième siècle.

Château du Puiset. — Un des principaux points de reconnaissance que je m'étais proposé dans ma tournée en Beauce était le fameux château du Puiset, si renommé jadis par la puissance et la valeur de ses seigneurs héréditaires et par les guerres si longues dont il a été l'objet ; il a fallu, pour le réduire, toutes les forces du roi de France (Louis-le-Gros) et trois années de combats et de carnage. Je pensais que c'était rendre à notre histoire un service essentiel, que de faire connaître d'une manière précise ce qui nous reste encore de vestiges d'une for-

teresse qui a joué un rôle important dans nos annales chevaleresques.

J'arrivai au Puiset le 6 septembre 1814; c'est un village de peu d'apparence ; mais son château, fondé vers le milieu du dixième siècle, fut long-temps regardé comme inexpugnable; il dominait toute la contrée, et, du haut de ses tours menaçantes, le seigneur faisait trembler et plier sous son joug les habitans des campagnes environnantes.

Vainement les seigneurs de Janville, de Thoury et de Montlhéry, dont les domaines touchaient à son territoire, s'efforçaient de restreindre sa puissance; vainement ils tentèrent à plusieurs reprises d'atténuer l'influence de ce voisin redoutable, leurs tentatives demeurèrent sans succès. Lorsque leurs forces réunies étaient trop supérieures pour que le seigneur du Puiset pût tenir la campagne, il se retirait dans son château inaccessible; ses adversaires avaient beau l'y assiéger, ils se consumaient en vains efforts, et bientôt le manque de munitions, et surtout d'eau, dans un pays d'une extrême sécheresse, les forçait à lever le siége après avoir souffert des pertes considérables.

Il paraît que c'est à la pénurie de l'eau, extrêmement rare dans tous les environs où il n'y a dans un espace de plusieurs lieues carrées ni source, ni étangs, ni rivières; il paraît, dis-je, que c'est à cette pénurie que le château du Puiset doit son plus grand avantage de défense. En effet, privés de cet objet de première nécessité, et ne pouvant se le procurer qu'avec des

peines et un temps considérables, les troupes assiégeantes ne pouvaient demeurer long-temps devant la place, tandis que la garnison ne manquant de rien pouvait se fournir pendant un fort long siége; elle se procurait toute l'eau qui lui était nécessaire au moyen d'un puits d'une profondeur immense, pratiqué au rez-de-chaussée du donjon. C'est, dit-on, à ce *puits*, regardé dans le pays comme une merveille, que le lieu doit son nom de *Puiset*.

Ainsi, pendant long-temps, les seigneurs du Puiset, dominateurs tout-puissans dans les riches plaines qui séparent la ville de Chartres de celle d'Étampes, s'y attribuaient toute espèce de suprématie, levaient à volonté des contributions et des subsides, rançonnaient les marchands, les voyageurs, et bravaient impunément l'autorité du roi même.

Louis-le-Gros qui passa presque toute sa vie à guerroyer contre tous ces seigneurs turbulens et indisciplinables dont les états touchaient presque à sa capitale, après s'être rendu maître du château de Montlhéry, assiégea celui du Puiset. Ce ne fut qu'après une guerre de trois années, après des travaux infinis et des dangers sans nombre, qu'il parvint à s'en rendre maître et à faire prisonnier Hugues qui en était seigneur, et l'un des plus vaillans guerriers de son temps. Il l'envoya sous bonne escorte à Château-Landon, où il le fit enfermer. Sur ces entrefaites, le comte de Corbeil fut tué, Hugues-du-Puiset était son héritier; mais, pour obtenir sa liberté, il proposa au roi de lui faire la cession de ses droits au

comté de Corbeil s'il consentait à briser ses fers. Le monarque accepta cette proposition. A peine Hugues fut-il libre, que, ne respirant que vengeance, il recommença ses courses dévastatrices sur les terres du domaine de la couronne. Louis fut de rechef assiéger le Puiset et pressa le siége avec vigueur, résolu pour cette fois de ne faire aucune grâce à Hugues. Le comte de Blois accourut au secours de la place, mais fut défait par l'armée royale qui ensuite s'en rendit maître. Hugues trouva le moyen de s'échapper et de se soustraire ainsi au ressentiment de son souverain. Il rassembla quelques troupes, à la tête desquelles il eut encore, en rase campagne, quelques combats de peu d'importance contre celles de Louis-le-Gros; cependant, dans l'une de ces actions, il tua de sa main le grand-sénéchal de France, Anselme de Garlandes, favori du monarque. A la fin, harcelé et battu de toutes parts par l'armée royale, il crut ne pouvoir mieux faire, pour éviter le supplice qui le menaçait, que de quitter sa patrie et de passer en Palestine. Sa valeur l'y rendit utile aux croisés; elle fut récompensée par le don que lui fit le roi de Jérusalem du comté de Jaffa; il est faux qu'il fût mort avant d'arriver en terre sainte, comme le prétend Velly. Il avait un fils qui, comme lui, portait le nom de Hugues, et qui, comme lui, fut comte de Jaffa.

Sous le règne de Louis-le-Jeune, son sage ministre, l'abbé Suger, craignant que des circonstances imprévues ne fissent retomber la forteresse du Puiset entre les mains de quelque grand vassal qui en eût

fait, dans l'occasion, un boulevard de rebellion; Suger, dis-je, la fit entièrement démanteler, en sorte qu'il n'en reste aujourd'hui que des vestiges.

Ces restes consistent en un pan de la muraille extérieure et la partie extérieure du donjon élevé sur une butte artificielle, adjacent au portail, où se voit aujourd'hui un corps-de-logis bâti dans le seizième siècle, et qui était le bailliage et le chartrier de la seigneurie du Puiset.

Le donjon est une tour hexagone d'un diamètre considérable, il est bâti en pierres de taille, mais d'un petit volume. S'il en faut croire la tradition du pays, sa hauteur était si excessive qu'on le voyait, d'une part, de Montlhéry, et, de l'autre, de Chartres, qui en est à neuf lieues. Maintenant, la partie la plus élevée de ses ruines n'a que trente-six pieds d'élévation; au rez-de-chaussée sont les restes d'une salle voûtée, dans laquelle est le puits dont nous avons fait mention ci-dessus.

Les autres parties du château furent, dès le temps même de Louis-le-Jeune, rasées jusqu'au niveau du sol; mais les terres qui, avec le temps, se sont amoncelées sur les fondations, les font parfaitement distinguer, et permettent de suivre l'ancien contour des fortifications. On voit que leur enceinte fort étendue renfermait trois cours; la première était de forme ronde et dominée par le donjon qui défendait l'entrée du château; la seconde, beaucoup plus vaste, était en-

vironnée d'un large rempart dont le contour enfermait un pentagone irrégulier et même interrompu d'un côté, dans un endroit où se voient les restes d'une seconde tour et où probablement était jadis une poterne ou fausse porte.

Enfin, à l'extrémité opposée au portail, on voit les restes de l'enceinte qui entourait la troisième cour, au milieu de laquelle était une tour qui, à en juger par le diamètre de sa base, devait presque égaler les dimensions du donjon. Cette tour était pareillement bâtie sur une *motte* ou *butte* artificielle en terre.

Il paraît donc que trois tours seulement faisaient la principale défense de la forteresse du Puiset; mais leur force, leur hauteur prodigieuse, leur structure gigantesque les rendaient suffisantes pour faire de ce château une place inexpugnable, pour le temps surtout, si l'on considère qu'il est situé dans un pays de plaines qu'il dominait de toutes parts.

Église du Puiset. — Outre les débris de son château, le village du Puiset possède encore son église, dont l'ancienneté doit attirer l'attention de l'observateur. Elle a été érigée dans le dixième siècle; son portail présente tous les caractères de l'architecture de cette époque; c'est un double cintre dont le supérieur est surmonté de moulures ornées de zigzags dans le genre de ceux que nous avons observés à Morancez et au château de Dreux.

La nef de cette église est supportée par de lourds piliers dont les chapiteaux écrasés sont ornés de

larges feuilles analogues à des palmes mal exécutées; on voit sur l'un d'eux des entrelacs de ceps de vigne et de grappes de raisin.

Tels sont les monumens les plus remarquables du moyen âge que j'ai eu l'occasion d'observer dans le court espace d'une quinzaine de jours employés à parcourir une partie de l'ancien pays Chartrain. Un plus long séjour dans ce pays m'aurait mis à portée d'en reconnaître un bien plus grand nombre, car cette partie de la France est fertile en monumens historiques, dont on ne saurait trop conserver du moins la mémoire. Puisse mon faible essai exciter l'émulation des nombreux correspondans que la Société Royale possède dans le département d'Eure-et-Loir, domiciliés sur les lieux, pouvant consacrer à leur recherche tout le temps et les moyens qui m'ont manqué! ils pourront lui offrir des travaux plus importans et bien plus complets que le mémoire que je soumets aujourd'hui à l'examen et aux lumières de mes savans confrères.

RECHERCHES

Sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours; par M. Louis Du Bois, correspondant de la Société.

ADDITIONS AUX LETTRES A—G, INSÉRÉES DANS LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE, T. V, P. 39 A 50 ET 173 A 180.

Abater : raccrocher, recruter, embaucher.

Abîmer : gâter, salir, ravager.

Aca, (d') ou *d'acard* : à verses; il pleut d'aca ou d'acard.

Accoufler ou *accouver* (s') : s'accroupir. Allusion à l'attitude de la poule qui *couve*.

Achocre : entêté, hargneux.

Acoué : attaché à la queue. Ces chevaux sont *acoués*, sont *attachés à la queue* l'un de l'autre; du vieux mot *coue*, queue.

Adreuger, *adroger* : vêtir grotesquement, ridiculement.

Afribondi, *afribouri*, *afribourdi* : engourdi de froid.

Affroc : fréquentation.

Affroquer (s') de quelqu'un : fréquenter quelqu'un. Le verbe et son substantif s'emploient toujours en mauvaise part.

Agogonner, voyez *Gogon* : adoucir, amadouer.

Aguianneu, *aguilan* : étrennes, mot à mot : au gui l'an neuf. Cette expression a survécu aux vieux usages de nos pères, lorsqu'ils suivaient le druïdisme.

Agônir, *agôniser* : assaillir, agoniser quelqu'un de *sottises*; assaillir quelqu'un d'injures.

Ajeu : enjeu.

Allucher : nourrir.

Alœuvré : actif, qui s'emploie vivement *à l'œuvre*, à l'ouvrage.

Alourdir : ennuyer.

Alouvir : affamer.

Alovir (s') : s'assoupir, être sur le point de s'endormir.

Amomi de : fou de. De *Momus*, dieu de la folie.

Anchias : enfant de mauvaise mine, qui vient mal.

Andain : l'intervalle entre deux pas; du verbe italien *andare*, marcher, aller.

Arbre (bois d') : bois de chauffage, pommier ou poirier, arbres par excellence des pays à cidre.

Arçonner un sabot : mettre dessus, pour le contenir et l'empêcher de se fendre, un cercle de fer ou de laiton, placé en *arc*.

Arrolle : arroche.

Arrossir; rendre rosse : arrossir un cheval, c'est le mettre hors d'état de servir, en faire une rosse.

Au : avec.

Aubens, auboons : aubier; les premières couches blanches, *albœ*, d'un arbre.

Averâs : volailles, et par extension toute sorte d'animaux que l'on élève, tels que lapins, dindons etc., du mot latin *aves*, oiseaux,

Bâcler : fermer; *débacler :* ouvrir, en parlant des clôtures.

Baïne : mauvaise taverne.

Baller : flotter, être près de tomber; de l'italien *ballare*, danser.

Bêchin, bêchine : nigaud. On appelle, dans l'Orne et dans le Calvados, *baissins*, gens du pays de bas, *gens du bas pays*, les manœuvres qui viennent de la basse Normandie pour travailler dans la haute. *Baissin* n'a nul rapport avec *bessin*, le territoire de Bayeux, comme quelques personnes l'ont cru, son origine est la même que celle de *Baissière* : liqueur du *bas*, du fond d'un tonneau.

Bedain : petit veau, sans doute des mots *bis* et *dens*, à deux dents.

Bedou : rouge-gorge, oiseau.

Bejuel ou *bejuet*, adverbe : en sens inverse, être couché, *béjuel*, se dit de deux personnes qui sont couchées dans le même lit en sens opposé l'un de l'autre.

Bestial : bétail, singulier de bestiaux.

Bête : ivre.

Bêter (se) : s'enivrer, du mot italien *bere*, *levere*, boire.

Beuclé, lait beuclé ou bêclé : lait caillé.

Bicacoin, *biscacoin*, *bicoin* : en zigzag, de côté et d'autre.

Biguenette : bigotte, acariâtre et hargneuse.

Bihorage, subst. masculin : plantation en désordre, lieu mal cultivé, fouillis.

Binel : guignon, jouer de binel.

Bioche : petite bie, petite cruche.

Bionner : besogner, travailler.

Birou : roitelet, oiseau.

Biscantine ou *piscantine* : piquette, mauvaise boisson.

Bisque : poiré fait avec des poires non pas pressurées, mais jetées simplement dans un tonneau. Par extension mauvaise boisson, piquette.

Blèche : mou, molle, en parlant des poires et des nèfles.

Bloque, s. m. : pièce de deux sous.

Boire, s. f. : abreuvoir.

Bondrée : femme grosse et courte comme une *bonde*.

Bois-doux : réglisse.

Boüchas : bondon, *bouchon*.

Bouchillon : poirier ou pommier sauvage, venant des *bois*, des *bocages*.

Boudouflé : boursoufflé d'orgueil blessé.

Bousine : musette, parce qu'elle était faite d'abord de peau de *bœuf*.

Bout en bout : entièrement. Joinville dit : « il leur » fit chanter au nom de Dieu ce beligne (hymne) : » *veni, creator spiritus !* de bout en bout. »

Brâment : bravement.

Branée ou brenée : son délayé avec de l'eau, et mélangé quelquefois avec des herbes, des feuillages etc., pour la nourriture des animaux, du mot *bren* ou *bran*, son.

Bringe, s. f. : petite verge.

Bringée : fustigation avec de petites verges.

Broubiquet : chevrefeuille. C'est le même fond d'idée, et, à proprement parler, les mêmes expressions, puisque *brou* signifie feuille, et *biquet* chevreau.

Broe, *broue* : écume.

Brouée, *bérouée* : brouillard.

Brouer, *brouir* : roussir, demi-brûler.

Cabagétis : dépôt, monceau de vieux meubles ou de vieilles hardes.

Caban, cabin : mauvais cabinet.

Cabinet : petite armoire.

Cair pour clair, liquide.

Cairailler : ne boire que le bouillon de la soupe, que le *clair* du potage.

Caquetoire, s. f. : la luette, onomatopée qui a la même origine que le mot *caquet*.

Carne : charogne, du latin *caro*, *carnis*.

Chauvir : avoir l'air sournois; chauvir de l'œil, regarder en dessous d'une manière ironique. Chauvir de l'oreille, en parlant d'un animal : agiter l'oreille avec envie de mal faire.

Chenolle : nuque, et par extension le col. Dans le dictionnaire de la langue romane, *chenolle* est défini la trachée-artère.

Chipotter : discuter minutieusement le prix d'une chose.

Chon : grande cuiller de bois.

Chôrer : se trouver dans une position qui annonce un mal prochain. Le temps chôre : le temps menace de pluie. Il se dit aussi des hommes et des animaux. Chôrer signifie aussi sommeiller péniblement en se plaignant.

Clacusse : piquette, mauvaise boisson.

Clifoire : petite seringue en sureau avec laquelle les enfans font jaillir de l'eau. Onomatopée.

Cloquer : glousser, en parlant du cri de la poule. Onomatopée.

Closerie : petite ferme *close* de haies ou de fossés.

Cocane : narine.

Cochelin : gâteau long, et par extension, présent, cadeau. C'est aussi le nom du fruit de l'églantier.

Cœurailler : avoir des nausées, avoir mal au *cœur*.

Cœurée, quérée : curée, proie.

Chutrin : mauvais lit.

Corser : lutter corps à corps.

Cossu : riche; du mot *cosse*, parce que les plantes à gousses qui promettent une riche récolte ont beaucoup de *cosses*.

Cottir, faire *cottir :* jaillir, faire jaillir.

Couinneter : crier comme un lapin ou un lièvre qui a peur. C'est plutôt une onomatopée qu'un dérivé du latin *cuniculus* ou de l'ancien français *conil*.

Coulandage : gaspillage d'une maison par défaut d'économie.

Coulandier, coulandière : qui contribue à la mauvaise administration et à la ruine d'une maison.

Crétine : crue d'eau, du latin *crescere, cretus*.

Cretté, adj. : propre, bien mis, bien nettoyé.

Crioche : échasse, béquilles; sans doute à cause de leur cri, du bruit qu'elles font lorsqu'on s'en sert en marchant.

Criquet : grillon. De l'anglais *cricket*. Onomatopée.

Dâllée : flaque, du vieux mot *dalle, dallée* : fossé.

Débréger (se) se débarrasser, se tirer d'affaires.

Déferner, v. n. : déchoir.

Dégrêler (se) : se divertir, s'égayer.

Démenter (se) : se mêler de.

Dépatouiller (se) : se débarrasser, se tirer d'un mauvais *pas*.

Dépétronner un arbre : arracher les rejetons qui sont au *pied*.

Détrat : sentier battu, du latin *tractus*.

Diffamer : gâter, salir.

Dourder : frapper quelqu'un très-fortement, très-lourdement.

Echaller : pour écaller, qui se dit, sur d'autres points du département de l'Orne, écorcer, écosser, tirer de la gousse.

Echaubouiller (s') : s'exténuer de chaleur et de fatigue.

Echauguetter : surveiller exactement, espionner, du vieux mot *echauguette*, point élevé où l'on établissait une sentinelle; du latin *excubiæ*.

Echaumitrer : effaroucher à force de coups.

Eclocu : le dernier *éclos* d'une nichée d'oiseaux, de poulets, etc.

Effouille, s. f. : bestiaux produits ou engraissés dans une année par une ferme. Vendre son effouille; l'effouille n'a rien valu cette année.

Egohiner : blesser beaucoup, égorger. Au figuré maltraiter par des propos graves et injurieux. Du mot *égoïne*, petite scie.

Elinder : glisser sur la glace.

Elosser ; ébranler, on dit ailleurs locher, dans le même sens.

Emberon : embarras.

Embront : essor.

Embroncher : prendre son essor.

Emmiauler : tromper, leurrer; corruption du verbe emmieller, ou peut-être ce mot vient du verbe

miauler, appeler par miaulement, comme font les chats.

Endemené : désordonné, évaporé : Brantome se sert de ce qualificatif pour désigner des femmes très-libres : *femmes galantes*, T. II.

Entors : tortu.

Entre-tripler (s') : se battre à outrance. C'est peut-être la corruption du mot *étriper*, mot familier et même bas.

Ercis, adv. : du latin *rursus*, de nouveau, traire les vaches ercis; l'heure d'ercis (à laquelle on les trait).

Erigot : corruption du mot ergot.

Erusser : effeuiller une branche avec la paume de la main.

Esergoter : arracher les ergots, ésergoter un bœuf, lui faire perdre ses ergots.

Esseniller : éparpiller.

Etouble, s. f. : chaume laissé debout et dans lequel il se trouve des herbes réservées aux moutons.

Etriver : faire étriver, faire endiabler, agacer vivement quelqu'un ; du vieux mot *estrif*, débat, dispute. Martin Franc, auteur du Champion des dames, a fait un traité en prose et en vers, intitulé: Lestrif ou le Débat de fortune et de vertu.

Fel : faible.

Ferlande : mauvaise pièce de monnaie.

Fermaigne : meuble propre à *renfermer* quelques effets.

Fermine : même signification, et par extension un mobilier quelconque.

Ferouesses : les jambes, terme de mépris.

Fersir : transir, tremblotter.

Fautible : coupable, répréhensible, qui a fait une faute.

Flanner : flatter quelqu'un par intérêt.

Flanneur : flagorneur, vil adulateur.

Flaquin : maigre, sans doute pour flanquin, efflanqué.

Frambir : fureter, chercher avec une attention minutieuse.

Framboyer : curer, nétoyer, en parlant des enfans, des bestiaux.

Frette : long bâton, du latin *fretus*, appuyé.

Frimouse : figure, mine.

Fru, frue : avide de.

Galvauder : tripoter une chose, ne la pas ménager.

Game : écume à la gueule d'un animal.

Gân : gain.

Gavignolle : ivresse gaie, du vieux mot *gâvion*, la gorge ; ivresse de celui qui s'est passé de bon vin par la *gorge*.

Gégigne : ventre, du mot *gésier*.

Géotte : arroche.

Gobine : repas de gourmand, du verbe *gober*.

Godailler : boire sans raison. Sans doute, de Godet; peut-être, comme le pense M. Bastide, de l'académie de Berlin, ce mot viendrait de *goodale*, bonne bière. Il arrive souvent qu'en passant d'un idiome dans un autre, les mots changent d'acception et prennent un sens defavorable; c'est ainsi que nous n'admettons plus qu'en mauvaise part le mot *here*, un pauvre *here*, qui vient pourtant du latin *herus*, maître, et de l'allemand herr; il en est de même du mot *rosse* qui est dérivé du *ross* allemand.

Gogon : doux, mignon. *Voyez* Agogonner.

Gorre : truie.

Gorret ou *gorrin* : jeune cochon, du grec χοιρος, d'où les latins ont tiré *gorretus*. On disait autrefois une *gorrière* pour une truie. Court de Gébelin dérive ce mot du celtique *gawri*, crier.

Gourgousser : murmurer, en parlant de l'eau qui bout ou d'une personne qui grommèle. De *Gurges*, sorte d'onomatopée.

Grog ou *groc* : aspérités que présente la boue durcie par la gelée et qui rendent le chemin raboteux. C'est une onomatopée.

Grolle, s. f. : vieille savate. On retrouve ce mot en Savoie.

Gué (prononcé *gu-é*) : ruiné. Ce qualificatif a la même origine que gueux. Probablement du latin

vacuus, à vide, dépourvu, en substituant le G au V; comme gué de *vadum*, guêpe de *vespa*, etc.

Guéné : crotté.

Guener : crotter.

Guermenter (se) : se mêler de. *Voyez* se dementer.

Guiler : crier d'une manière aiguë.

Guincher.

Guinchotter : lancer des œillades amoureuses. Il se prend en mauvaise part.

RAPPORT

Sur une inscription de Vienne; sur les pontifes établis dans les villes des Gaules, et sur le sens du mot *Stips*; fait à la Société par M. Dulaure, membre résident.

Messieurs,

On vous a demandé l'explication de l'inscription suivante :

ANNO
C. CALPURNII PISONI
M. VETTII BOLANI
COS.
PONTIF. STIPE.

Cette inscription n'est pas inédite; on la trouve imprimée dans plusieurs recueils, mais avec quel-

ques différences dans sa dernière ligne. Ici on lit : *Pontif. stipe ;* dans le recueil de Gruter : *Pontifex stipe ;* dans un ouvrage moderne, intitulé *Histoire du baron des Adrets*, où se trouve recueilli un grand nombre d'inscriptions, trouvées dans les villes de Grenoble et de Vienne ; cette dernière ligne est ainsi écrite : *Pontif. ex stipe* (1).

Ces différences font désirer la connaissance de la véritable leçon de cette inscription, mais elles importent peu à son explication.

Ses premières lignes indiquent d'une manière très-précise l'époque où fut fondé l'édifice sur lequel elle était gravée. Voici comment elle doivent être traduites :

« En l'année du consulat de Caïus Calpurnius
« Pison et de Marcus Vettius Bolanus. »

Ce consulat est placé sous le règne de Trajan, et en l'année 111.

La dernière ligne de cette inscription, ces mots, *Pontif. stipe*, se rattachent à des connaissances historiques d'un plus haut intérêt ; je dois m'y arrêter.

Le mot *pontif* signifie-t-il un faiseur de pont ? Y avait-il des pontifes à Vienne ? y en avait-il dans les chefs-lieux de nations, dans les métropoles de province ? Trouve-t-on dans les inscriptions des exemples où le mot *stipe* soit employé ? Ces questions vont être l'objet de mes recherches.

D'abord le mot *pontif* ne peut signifier ici un

(1) Histoire du baron des Adrets. Notes, p. 34.

faiseur de ponts ; ce mot a pu avoir dans son origine cette signification, comme il l'indique lui-même, et comme l'attestent plusieurs écrivains de l'antiquité, et notamment Zozime, soit parce que les grands-prêtres des Romains étaient, dans des temps très-reculés, constructeurs de ponts, ou parce qu'ils se bornaient à les consacrer ; mais, sous le règne de Trajan, ce mot *Pontifex* signifiait seulement le premier des prêtres.

Dans les douzième et treizième siècles, il existait une association de religieux-maçons, qui prenaient le titre de *frères pontifes*, et dont la principale occupation était la construction des ponts ; mais l'époque où *pontifex* a signifié, chez les Romains, faiseur de pont, et celle où cette association utile a fleuri, sont trop loin de l'époque de l'inscription qui nous occupe : il n'est ici question que d'un prêtre qui exerçait la suprématie sur les autres prêtres.

Y avait-il à Vienne, colonie romaine, et dans les autres villes de la Gaule, chefs-lieu de nation, ou métropoles de province, un prêtre suprême qualifié de *pontife ?*

J'ai soigneusement examiné toutes les inscriptions découvertes dans la ville de Vienne et dans le territoire viennois ; j'ai vu qu'il y existait des flamines, des flamminiques, prêtres et prêtresses, des *sextum vir*, ou *sévir augustaux ;* mais le titre de pontife ne se trouve que dans l'inscription dont je m'occupe.

Avant de rechercher si, dans les autres villes co-

lonies de la Gaule, il existait un prêtre qualifié de pontife, je dois dire que les institutions civiles et religieuses des villes colonies offraient en miniature l'image des institutions de Rome. Aulu Gelle, dans ses *Nuits attiques*, dit « que, dans leur organisation, » elles prenaient cette métropole pour modèle, » qu'elles avaient leur sénat, leurs thermes et leur » capitole. » Il cite pour exemple la petite colonie de Tibur qui, comme la capitale du monde, s'intitulait, dans ses actes publics, *senatus populusque Tiburs*. Cicéron parle aussi de la colonie de Capoue, qui, quoique nouvellement érigée, avait des magistrats qui se qualifiaient de *préteurs*, se faisaient, dans les solennités, précéder par des licteurs, et, lors des sacrifices, prenaient la qualification de *pères conscrits*.

Les colonies romaines, dans la Gaule, devaient avoir des magistratures semblables à celles de la ville de Rome, et des magistrats civils et religieux qualifiés comme ceux de cette métropole de l'empire. Pline met au rang des colonies romaines la ville de Vienne, qui, en cette qualité, pouvait posséder un prêtre supérieur, honoré du titre de pontife.

Pour établir solidement ce point de la question, je vais rechercher si les autres colonies de la Gaule avaient des pontifes.

Dans une inscription découverte à Fréjus, colonie, on voit que *Quintus Solonius*, honoré de plusieurs fonctions civiles et militaires, l'est

aussi de celle de *pontife* flamine de la province narbonnaise.

Solonio... pontifii flamini provinciæ narbonnensis.

Dans la colonie de Riez, *colonia Reiorum apollinaria*, on a découvert une inscription portant que *Marcus Leverius Fabulator* était flamine de Rome et d'Auguste, quartumvir et *pontife* de la colonie des Réiens.

Une autre inscription, dont l'époque est de l'an 245, qualifie *Marius* de *pontife perpétuel de la cité de* Valence, ville de la Viennoise et ancienne colonie romaine (1). Ce pontife présida à la cérémonie religieuse appelée *Taurobole*, célébrée pour la santé de l'empereur Philippe et de sa mère.

Ce même Marius est qualifié, dans une autre inscription de procurateur de la province lyonnaise et de la province aquitanique, et porte, comme dans la précédente inscription, le titre de *pontife perpétuel:* cette inscription est conservée à Lyon dans le musée de cette ville (2).

Dans la même ville, et dans le même musée, est une autre inscription destinée à signaler à la postérité l'élévation de *Sextus Ligurius* à la dignité de pontife perpétuel. Ce prêtre, lors de la cérémonie de son inauguration, distribua, suivant l'usage,

(1) Les inscriptions que je viens de citer sont tirées du Recueil des historiens de France, T. I, p. 129 et suivantes.

(2) Description du Musée de Lyon, par M. Artaud, p. 49, n° 49.

des gratifications aux décurions de la ville, à l'ordre équestre, aux sevirs augustaux, aux marchands de vin, aux corporations légales, et donna des jeux du cirque (1).

Ainsi il existait des pontifes dans les villes colonies, peut-être même dans chaque cité, ou au moins dans chaque métropole des provinces de la Gaule; et l'on ne doit pas s'étonner si, sous le règne de Trajan, le principal prêtre de la colonie de Vienne prenait la qualification de *pontife*, et si le pontife de Vienne, lors de son inauguration, a signalé cet événement en gratifiant les habitans de cette ville, par la construction d'un pont ou autre édifice d'utilité publique. On a vu par l'exemple de Sextus Ligurius, et l'on sait par d'autres témoignages, que ces prêtres suprêmes, en entrant en fonction, prodiguaient l'or et donnaient au public des fêtes magnifiques.

La fonction de pontife égalait celle des premiers magistrats des provinces, et quelquefois les surpassait en autorité. Ces prêtres étaient opulens, parce que ceux qui les nommaient s'attendaient aux effets de leur reconnaissance, et parce qu'ils croyaient que le pouvoir, appuyé sur la richesse, en devenait plus respectable.

M. de Burigni, dans un des mémoires de l'académie des inscriptions, admet l'existence des pon-

(1) Description du Musée de Lyon, par M. Artaud, p. 54, n° 36.

tifes dans les provinces de l'empire. « Dans les villes, » dit-il, il y avait des grands prêtres, supérieurs » aux autres prêtres; il y en avait aussi dans chaque province (1). Ce savant fonde son opinion sur l'autorité de Lactance, *de mortibus persecutorum ;* il aurait pu l'appuyer aussi sur l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, qui répète dans deux endroits ce que Lactance avait dit une seule fois (2). Ces deux écrivains s'accordent à dire que l'empereur Maximin, pour contrarier les progrès du christianisme, institua, dans chaque cité, de nouveaux grands-prêtres, et les autorisa de se vêtir de clamydes ou étoles blanches; ce qui ferait supposer que ces grands-prêtres n'existaient pas avant lui; mais n'ayant accordé cette suprématie sacerdotale qu'aux prêtres de l'Egypte et de Syrie où ce prince commandait, ces citations sont étrangères aux prêtres de la Gaule et ne peuvent ni servir ni nuire à la preuve que j'ai établie.

En effet, les inscriptions que j'ai produites sont pour cette preuve d'un bien plus grand poids que le témoignage de quelques historiens passionnés. Il reste donc prouvé, par ces inscriptions, qu'il existait des pontifes dans les villes colonies, et même dans les métropoles des provinces de la Gaules. On pourrait peut-être établir qu'il s'en trouvait dans chaque cité, et qu'à

(1) Mémoires de l'académie des inscriptions, T. XXXI, p. 120.

(2) *De mortibus persecutorum miscellanea Baluzii*, T. II, p. 32. *Eusebii historia Ecclesiast.* lib. VIII, cap. XIV, et lib. IX, cap. IV.

ces divers pontifes ont succédé les évêques, qui, dès le 4e siècle, prirent la qualification de pontifes ; mais cette preuve m'éloignerait trop de mon sujet.

Ce point de la question étant résolu, je vais passer à la signification du mot *stipe* qui termine l'inscription.

Le mot *stips*, dans les dictionnaires, est interprété par *petite monnaie* que l'on recueillait ou que l'on distribuait. Dans les inscriptions, où ce mot se rencontre assez fréquemment, il a une acception semblable; c'est avec le produit des collectes volontaires ou forcées, faites une seule fois ou pendant quelques années, que l'on parvient à réunir des fonds nécessaires aux frais d'une construction quelconque.

Le recueil de Gruter m'offre huit inscriptions où figure le mot *stipe*. Je le trouve aussi employé parmi les inscriptions qu'a produites M. Durand dans sa *Description du musée de Lyon*, je le trouve encore ailleurs et toujours dans le même sens. C'est toujours des deniers recueillis pour subvenir aux dépenses d'une construction, et les Augustes eux-mêmes ne dédaignaient pas cette petite ressource, pour fournir aux dépenses de la construction de grands édifices.

Une inscription fruste, dans le recueil de Gruter, porte *ex stipe quam po..;* une autre inscription contient la même formule et la contient plus entière : *ex stipe quam populus romanus... contulit;* une troisième enfin offre cette formule sans lacunes ; on y lit qu'un César-Auguste, qualifié de très-grand pon-

tise, fit construire un édifice avec les deniers que le peuple romain lui porta : *ex stipe quam populus romanus ei contulit.*

Quand un empereur faisait élever un édifice à ses frais, il n'oubliait pas de le déclarer par cette formule usitée dans les inscriptions : *fisci sui sumptu.*

En Portugal, les villes municipes employèrent une pareille contribution pour fournir aux frais de la construction d'un pont; voici ce que porte une inscription du même recueil: *municipia provinciæ Lusitaniæ stipe conlata quæ opus pontis perfecerunt.*

Ces levées de deniers étaient ordinairement temporaires; mais les *publicains*, les *exacteurs* ou *allecteurs*, c'est-à-dire les collecteurs et receveurs de l'époque romaine, perfectionnèrent cette partie de leur industrie ; le *stips* devint une contribution annuelle et obligatoire ; elle ressembla à ces impôts forcés, qu'on nommait *octrois* et *dons gratuits*. Le recueil de Gruter nous en offre quelques exemples.

Une inscription, découverte en Helvétie, et une autre à Saint-Pierre de Lyon, portent; la première, *stipe annua*, et la seconde *stipe ann.*

Ces citations suffisent; la valeur du mot *stipe*, n'est plus incertaine; et ce mot, joint à celui de *pontif*, forme ce sens; *avec les deniers*, ou plutôt *avec le produit de la collecte faite par le pontife.*

La version de Gruter, *Pontifex stipe* est évidemment erronée, car on doit interpréter le sigle *pontif* par *pontificis* ou *pontificali.*

La version manuscrite qui vous a été adressée ne

me paraît pas correcte, je lui préfère la suivante que je trouve parmi les inscriptions contenues dans l'histoire du baron des Adrets : *pontif. ex stipe ;* et j'y suis autorisé, parce que, dans plusieurs autres inscriptions, on lit *ex stipe.*

L'inscription tout entière doit être ainsi traduite : *en l'an des consuls Caius Calpurnius Pison et Marcus Vettius Bolanus* (cette construction a été faite) *avec les deniers du pontife*, ou au *moyen de la collecte faite par le pontife.*

MÉMOIRE

Sur les *Aulerces*, par M. Louis A. M. de Musset, correspondant de la Société.

Il a existé, entre la Seine et la Loire, des Celtes Gaulois nommés αυλιρκιοὶ *Aulerci*, les *Aulerces*. Le géographe Ptolémée, qui écrivait sous l'empereur Adrien, donne à trois nations gauloises le nom d'*Aulerces ;* ce sont les *Eburovices* ou *Eburaici*, les *Cénomans*, en grec κενομανοὶ, en latin *Cenomani*, et les *Diaulitæ*, *Diabolitæ* ou *Diablintes.*

Une vaste forêt séparait les *Eburovices* des *Cénomans :* la majeure partie de cette forêt est nommée, dans les écrits du moyen âge, *Saltus Perticus ;* et, lorsqu'elle a été défrichée, le pays a été appelé le *Perche-Gouët*, le *Perche*, le comté d'*Alençon*. Une

autre forêt, entre la Loire et le Loir, servait de limites aux *Turonos*, *Turones* ou *Tourangeaux*, aux *Andes* ou *Angevins* et aux *Aulerces Cénomans*. Les *Carnutes* ou Chartrains bornaient à l'est ces derniers ; et de ce côté on pourrait assigner pour point de démarcation le *Saltus Perticus* et la rivière de Braye, jusqu'à son embouchure dans le Loir. Les Aulerces Cénomans et les Diablintes confinaient vers le nord aux *Saii*, aux *Viducasses*, et à l'ouest aux *Rhedones* et aux *Arvii :* ceux-ci touchaient aux Andes ou Andegavi.

Il serait difficile d'assigner avec précision les bornes de chacun de ces états. Quelques auteurs pensent que les Diablintes s'étendaient jusqu'à l'Océan, et que, sous ce nom de Diablintes, ou sous celui de Diaulitæ, ils ont habité la contrée où se trouvent Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, etc. C'est l'opinion de du Pinet, ancien traducteur de Pline le naturaliste ; c'est celle de Lobineau et de Morice, historiens de la Bretagne.

Ptolémée nomme *Mediolanum* la ville principale des Eburovices ou habitans d'Évreux. Néodunum fut celle des Diablintes. On assigna aux Cénomans pour capitale Suindinum.

En écrivant ces différens mots, nous nous conformons plutôt à l'usage qu'à l'orthographe de tel ou tel manuscrit. Les Grecs et les Romains ont défiguré les noms des peuplades celtes ; et la Société des Antiquaires de France, qui se propose de rechercher la véritable étymologie de ces noms, est invitée à

s'occuper de celle du mot *Aulerci*. Tous nos efforts pour trouver la racine du mot αυλιρκιοὶ ont été inutiles. Nous ignorons à quelle époque et par qui les villes Suindinum, Néodunum et Médiolanum ont été fondées. Nous ignorons si, du temps de Ptolémée, elles occupaient le même terrain que le Mans, Jublains et Évreux. Nous ne pouvons dire si les Aulerces ont toujours été fixés entre la Seine et la Loire, si les Cénomans ont envoyé des colonies dans les îles britanniques et de Germanie, mais nous nous croyons fondés à soutenir que c'est par erreur de copistes que, dans quelques manuscrits des livres de César, le mot *Eburones* au lieu d'*Eburovices*, est joint à celui d'*Aulerci*.

Nous rencontrons, dans plusieurs parties du territoire occupé par les Aulerces, de ces Merks ou Tumuli, de ces pierres-levées ou méen-hirion qui appartiennent à l'ancienne religion des Celtes : on y reconnaît des traces du culte rendu aux arbres, aux fontaines. Des médailles ayant pour légende, les unes AULIRCO, d'autres DIAOULOS, celles-ci CONOMOS, celles-là IBRUIX, et représentant tantôt un sanglier, tantôt un cheval ou un char tiré par des bœufs, sont les monumens les plus certains qui nous restent du peuple Aulerce.

Tite-Live, qui écrivait sous Auguste, nous dit que, dans l'armée de Bellovèse, il y avait un corps de la nation aulerce. Il ne nous apprend pas quelle part ce corps eut à l'expédition. Nous voyons seulement par son récit que les Gaulois fondèrent en Italie une ville qu'ils nommèrent *Mediolanum* (Milan), et nous

sommes assurés que les Aulerces-Eburovices ont eu une cité qui, du temps de Ptolémée, s'appelait à peu près ainsi. En concluerons-nous que les Eburovices eurent le faible honneur de donner le nom de leur capitale à la ville édifiée ou agrandie par les compagnons de Bellovèse. Les Celtes gaulois avaient-ils des villes du temps de Tarquin l'ancien, sous le règne duquel Tite-Live fait passer Bellovèse en Italie, en rapportant sur ce passage des circonstances singulières et plus dignes d'un rhéteur que d'un historien.

Le même Tite-Live nous apprend qu'une colonie de Cénomans, sous la conduite d'Elitovège ou d'Elitovich (Elitovio duce), se fixa dans les campagnes où sont à présent Bresse et Véronne (d'autres disent Crémone).

Plusieurs écrivains, tels que Pline l'ancien, Strabon, Ptolémée, attestent que le nom des Cénomans s'est conservé long-temps en Italie.

Caton l'ancien, cité par Pline, a cru que les Cénomans qui passèrent les Alpes avaient séjourné quelque temps aux environs de Marseille. Cette opinion, à laquelle on s'arrête peu, n'est pas cependant inadmissible. Serait-il donc invraisemblable que, dans cette multitude marchant sous les ordres de Bellovèse, il fût resté une division en-deçà des monts ? C'est peut-être à une semblable circonstance qu'on doit attribuer l'établissement auprès de Matisco (Mâcon) d'une colonie d'Aulerces dits *Branovices*. Ils étaient au nombre des cliens des Eduéens.

Polybe et Tite-Live nous apprennent quel fut le

sort de la colonie des Aulerces cénomans en Italie. D'alliés des Romains devenus, dans les derniers temps de la république, membres de cette grande puissance, ils ne jouirent pas même, sous Auguste, d'un sort bien désirable : on en peut juger par les plaintes si touchantes de Virgile dans sa première Eglogue.

A l'époque de la décadence de l'empire romain, tous les peuples qui en avaient fait partie changèrent de nom insensiblement, et les limites des provinces ne furent plus reconnues. Le nom des Aulerces et celui des Cénomans n'existèrent point en Italie depuis le moyen âge.

César, dans ses Commentaires, nous parle encore des Aulerces, habitans des Gaules, mais ce nom ne se rencontre plus dans les écrits depuis Ptolémée.

MÉMOIRE

Sur les *Cénomans*, par M. Louis de Musset, correspondant de la Société.

§ Ier. De tous les auteurs de l'antiquité, César est le premier qui nous parle des *Cénomans*. Il joint à leur nom celui d'*Aulerce* qu'il donne aux Branovices, ou *Branovii*, et aux Eburovices ou *Eburones*.

On ne lit qu'une seule fois dans les commentaires le mot *cenomanis*. C'est au livre 7 *de bello gallico*.

Dum hæc ad Alesiam geruntur, Galli, concilio principium indicto, non omnes qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum.... Imperant Æduis atque eorum clientibus.... Aulercis Branovicibus millia XXXV.... Nitiobrigibus quina millia; Aulercis Cenomanis totidem.... Aulercis Eburonibus (vel) Eburovicibus trina.

Ce que César dit ailleurs des Aulerces en général ne convient pas toujours aux Branoviens, cliens des Eduens, mais peut s'appliquer aux Eburovices comme aux Cénomans, et à ceux-ci comme aux Diablintes leurs voisins. Tout porte à croire que ces trois peuples formaient une confédération à l'exemple des Armoriques.

Si, en consultant nos auteurs, nous suivons un ordre chronologique, il faut passer de César à Tite-Live pour retrouver le nom des Cénomans.

Tite-Live nous apprend que, l'an de Rome 364, un corps considérable de ces Gaulois franchit les Alpes, sous la conduite d'Elitovich, et s'établit dans la contrée qu'avaient habitée les *Libuii*.

Alia subinde manus Cenomanorum, Elitovio duce, vestigia priorum sequuta, etc.

Il nous les montre à l'entrée d'Annibal restés seuls de tous les Gaulois, dans l'alliance des Romains.

Duodeviginti millia Romani erant, sociûm nominisque latini viginti; auxilia præterea Cenomanorum : ea sola in fide manserat Gallica gens.

Il nous dit qu'ensuite ces Cénomans attaquèrent Plaisance sous la conduite d'Amilcar; qu'ils se réconcilièrent avec les Romains, et que, dix ans après, ils furent privés de leurs armes par un prêteur, mais qu'elles leur furent rendues par une décision du sénat.

In Gallia M. Furius prætor insontibus Cenomanis in pace speciem belli quærens, ademerat arma. Id Cenomani conquesti Romæ apud senatum, rejectique ad consulem..... arma reddita Cenomanis.

Strabon, contemporain de Tite-Live, parle aussi des colonies du peuple cénoman. Strabon est le premier auteur grec chez lequel nous trouvions le mot κενομανοὶ; et il faut observer que, dans la description de la Gaule, il ne fait aucune mention ni des Aulerces, ni des Cénomans qui habitaient sur les bords du Loir, de l'Huisne et de la Sarthe. Il se contente de dire que les nations entre la Loire et la Seine sont les unes à la frontière des Séquanois, les autres à celles des Arverniens. Il ajoute que ces derniers sont, ainsi que les Carnutes, les plus illustres entre ceux de la Lionoise.

Un tel passage, dans un auteur aussi exact, aussi judicieux que Strabon, nous montre que les Gaules étaient alors assez mal connues.

Pline le Naturaliste, mort en l'an 79 de l'ère chrétienne, parle des Cénomans au livre 4, chapitre 18. Nous citons ses propres termes :

Aulerci qui cognominati Eburovices et qui Cenomani.

Le même auteur fait aussi mention des colonies de cette nation en Italie, et il ajoute, lib. III :

Auctor est Cato, Cenomanos juxtà Massiliam habitasse in Volscis.

Le géographe Ptolémée, qui a vécu sous l'empereur Adrien, désigne sous le nom générique d'Aulerces les Eburovices (Evreux) les Diablintes (Jublains) et les Cénomans (le Mans). Il donne le nom de la principale ville des Cénomans, et l'appelle ουινδινον, *Vindinum*. Lib. II, Cap. 8. Tabl. 3 Europæ.

La table, dite *de Peutinger*, porte le mot *suindinum*, ou même *subdinum*, au lieu de celui de *vindinum*.

On lit dans la notice des provinces de l'empire, *civitas Cenomanorum*. Enfin, nous trouvons dans l'état des dignités de l'empire, *pars occidentalis*, ce passage remarquable :

Præfectus lætorum gentilium Suevorum, Cenomanos, Lugdunensis tertiæ.

La table de Peutinger et le livre de Ptolémée sont les seuls monumens qui désignent d'une manière certaine, par les noms de *suindinum, subdinum* ou *vindinum*, la ville des Cénomans. Grégoire de Tours, le plus ancien des écrivains qui en aient parlé depuis Théodose-le-Grand, la nomme toujours *urbs Cenomanica*, ou *civitas Cenomanis*, *civitas Cenomanorum*.

Ce n'est que vers le treizième siècle de notre ère,

que ces différentes expressions se traduisent en langue vulgaire par le Mans, la ville du Mans, et qu'on trouve aussi le Maine ou le pays du Maine.

On a déposé au muséum à Paris une médaille trouvée à Alonnes-lès-Mans, en 1788. Sur cette médaille, quelques personnes ont lu *Conomos*; d'autres lisent *Cenomos* et la crôient propre à la cité des Cénomans. On assure qu'il a existé une inscription qui présentait le mot *senomani*. Ces restes de l'antiquité ajouteraient peu de choses aux connaissances que nous procurent les textes des divers auteurs que nous venons de rapprocher.

Les Cénomans étaient séparés des Eburovices par une vaste forêt, nommée dans les actes du moyen-âge *Saltus Perticus*. Ils confinaient vers l'ouest à la cité des Diablintes et à celle des Arvii; du côté de l'est aux Carnutes, et vers le sud aux Turones.

Les Cénomans furent compris par les Romains dans la métropole de Tours ou *Cesarodunum*, et ils eurent, soit avant, soit depuis la conquête des Gaules, des rapports assez intimes avec les cités armoriques; ils firent cause commune, lorsqu'elles se révoltèrent contre les officiers de l'empereur Honorius. L'historien Zozime parle, au livre VI, de cette révolte, dont nous ne nous arrêterons point à faire connaître les suites.

Les Cénomans avaient pour la majeure partie embrassé la religion chrétienne, lorsque Renomer, avec un corps de Francs, occupait leur cité et se disait roi. L'historien Mezerai conjecture qu'il pou-

vait être fils de Mérovée. Quoi qu'il en soit, Clovis était plus puissant que ce Renomer, et trop jaloux de l'autorité souveraine pour consentir à la partager avec personne. Il fit périr ce Renomer avec Ragnachaire son frère, et s'empara des trésors de ces princes, qu'il immolait à sa politique.

Fuerunt autem Ragnacharius et Richarius supradicti reges, propinqui hujus, quorum frater Regnomeris nomine, apud Cenomanis civitatem ex jussu Chlodovechi interfectus est : quibus mortuis, omne regnum et thesauros Chlodovechus accepit, interfectisque et aliis multis regibus vel parentibus suis primis, de quibus zelum habebat, ne ei regnum auferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit.

Grego. Tur. Hist. F. Lib. 2.

Le meurtre de Renomer excita quelques rumeurs qui furent bientôt appaisées. Depuis cette époque, les Cénomans ou Manceaux paraissent avoir été le plus ordinairement dans le partage du roi qui était le maître de Paris. Sous la fin de la seconde race ils étaient soumis au duc de France qui leur nommait un comte, ou avait du moins une grande influence sur la nomination de cet officier. Depuis Hugues-Capet, ce comte de la Cénomanie devint souverain, sous la suzeraineté des rois de France, mais il trouva dans les comtes d'Anjou et les ducs de Normandie des voisins trop redoutables. Le Maine était avec la Normandie et l'Anjou, etc. , dans la main du roi d'Angleterre, *Jean-sans-Terre*, lorsque Philippe Auguste réunit toutes ces provinces à sa couronne.

§ II. *Monumens anciens.*—La cité du Mans est bâtie sur une colline que baigne d'un côté la rivière de Sarthe, et qui de l'autre côté est bornée par une petite vallée ouverte du nord-est à l'ouest. La rivière de l'Huisne courant à peu près dans la même direction, et au moins à une lieue des murs de la cité, va se réunir à la Sarthe, au lieu nommé *Bouche l'Huisne*, et tout à l'extrémité de la colline sur laquelle nous avons dit que la cité est bâtie. La ville entière se compose du quartier ou faubourg Saint-Jean et du Pré, situé sur la rive gauche de la Sarthe, du faubourg de la Couture, place des halles, et de l'Eperon et du quartier des arênes, etc. Les halles sont placées sur une éminence, entre la cité et l'abbaye de la Couture; les arênes sont sur une autre éminence au nord-nord-est de la place des halles, et à l'est de la cité.

Il paraît que la colline sur laquelle cette cité a été bâtie avait été consacrée au culte druidique, et nous en conclurons que les Cénomans, qui venaient pour adorer *Esus* ou l'Éternel, n'y faisaient pas leur demeure avant la conquête. Les Romains s'emparèrent de ce poste entre deux rivières assez considérables; les éminences dont nous avons parlé leur rappelaient une faible image des montagnes de Rome. Ils firent une citadelle de l'enceinte consacrée au culte du peuple vaincu; ils construisirent un cirque, des arênes à l'opposite de la citadelle. Les Gaulois habitèrent au pied de la montagne principale. Lorsque les Cénomans eurent reçu la foi chrétienne, on

plaça les objets du nouveau culte dans le lieu même où les anciens les avaient adorés, et on fixa la sépulture des chrétiens sur la rive gauche de la Sarthe (quartier Saint-Jean). En bâtissant l'église principale dans la cité, on n'en fit pas disparaître les monumens druidiques que les Romains y avaient laissé subsister. Il existait, il y a environ trente ans, deux vastes tables de pierre, près de la porte de la cathédrale, en face de la grande rue. Ces deux tables étaient nommées *pierres au lait*. On remarque encore, dans un angle de la cathédrale, en y entrant par la grande porte, une pierre en forme de cône aplati : elle a 14 pieds de hauteur, sur 4 de largeur.

Dans plusieurs églises des campagnes, il se trouve de même, à l'encoignure, vers la porte d'entrée, d'énormes pierres plates et non taillées. Elles sont enclavées dans le mur et en forment la première assise. Il m'a semblé que quelques-unes de ces pierres avaient été des autels anciens.

Il n'y a pas de doute que les pierres qu'on voit 1° sur le chemin de Conneré à Dolon, 2° dans la commune de Cérans, 3° près de Vouvray, sur l'Huisne, 4° à l'entrée de Torcé, 5° dans la lande des Moirons, 6° dans celle de Saint-Mars, n'aient été élevées par les Celtes et n'aient servi à leur culte. Ce culte, suivant la remarque du savant bénédictin Jacques Martin (Religion des Gaulois, 2 vol. in-4°), a beaucoup de conformité avec celui que les Phéniciens et les Carthaginois rendaient à la divinité.

J'indiquerai encore, comme monumens de l'ancienne religion des Celtes, les *tumuli* qui se trouvent en plusieurs endroits du Maine. Il en existe deux dans l'arrondissement de Saint-Calais, l'un aux sources de l'Anille, l'autre entre Ruillé et Vancé, au lieu nommé la *Vallée aux Termaux*. On a depuis peu creusé à la base de ces deux *tumuli;* la terre s'est trouvée assez compacte pour y pratiquer une espèce de caveau. En faisant cette fouille, on n'a trouvé aucun vestige d'antiquité. J'ai remarqué d'autres éminences, ou buttes, formées à mains d'hommes dans des enceintes où l'on sait qu'il a été établi des postes militaires, comme à la Chartre et à Nogent-sur-le Loir, à Poncé, à Rossay, à Montjoie. C'est sur ces buttes qu'étaient élevées les tours principales, le donjon. Il est facile de le reconnaître, lorsque le donjon était en pierre, comme à Poncé; mais quelquefois il était en charpente; et, quand il a été détruit, il n'en est resté aucun vestige; c'est ce qui peut faire confondre ces sortes de buttes avec les véritables *tumuli.* On appelle *merck* ou *mèrc de châtel*, le lieu élevé sur lequel est ou la demeure du seigneur, ou le gibet de sa justice.

M. Maulmy, membre de la Société des arts et sciences au Mans, a donné sur les *main-hirion* ou pierres élevées, *meini-gvir* ou hommes piliers qu'on rencontre dans le Maine, un mémoire que l'un de ses collègues, M. Renouard, a fait imprimer dans l'Annuaire de la Sarthe pour l'an XI.

On doit au même M. Renouard des observations sur le culte des arbres et fontaines dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne.

§ 3. *Mœurs et usages.* — L'usage de célébrer avec pompe la fête de Noël, de poser, vers la fin du jour, dans le foyer, le *tréfaux* ou bûche de Noël, de chanter pendant plusieurs soirées avant cette fête *No... No!* celui de faire des quêtes pour les églises pendant les premiers jours de l'année; tous ces usages tiennent aux habitudes anciennes des Celtes. Les quêtes dont nous parlons se nomment les quêtes *d'Au gui l'an neuf.*

Chaque bourg ou village a eu et quelques-uns conservent encore leurs fêtes ou jours de réjouissances particulières. Ici, avant le carême, on tire l'oiseau; là, dans la semaine de Pâques, on fait sauter aux nouveaux mariés un ruisseau; on jette, avec certaines cérémonies, des bouquets de primevère; on brise des lances, ou l'on s'exerce à la course. La danse de la *biche* ou *bidoche* est connue dans tout le Maine ainsi que dans les provinces voisines. Au Mans, pendant les jours du carnaval, le rendez-vous des masques hors de la ville, dans un bois de sapin, paraît être un usage fort ancien, ainsi que la procession des lanciers qui se faisait dans la semaine sainte.

Au premier jour de mai, on élève des arbres, ou au moins on pose des branches à la porte des maisons.

Dans ce même mois, on s'exerce à tirer, avec des

J'indiquerai encore, comme mon ... cienne religion des Celtes, les tumu ... en plusieurs endroits du Maine. Il ... l'arrondissement de Saint-Calais ... l'Anille, l'autre entre Ruillé et ... la *Vallée aux Termaux*. On ... à la base de ces deux tumu ... mps, o ... assez compacte pour y pra ... ux de la cam- veau. En faisant cette fo ... on en annonce vestige d'antiquité. J'ai ... nière, par le la- ou buttes, formées à ... coq, et qu'elle fasse ceintes où l'on sait ... parce que les labou- litaires, comme à l ... à Poncé, à Ross ... ement du carême, ou par- qu'étaient élev ... portant, au bout de longues Il est facile de ... bottes de paille auxquelles on en pierre, c ... police a défendu ces réjouissances en charper ... le nom de *fête des brandons*; elle a resté auc ... ement les feux de la *Saint-Jean d'été*. ces sort ... nt la moisson des grains de mars ou de prin- appell ... les moissonneurs chantent en chœur des chan- lequ ... dont le refrain est *au bois, joli bois, oh! je sa* ... *'en vas*. On se plaint dans ces chansons de la cha- leur du jour, et on invite la ménagère à donner des rafraîchissemens à ses ouvriers.

Le christianisme n'a point fait perdre au peuple la crainte des sorciers et sorcières qui tourmentait nos Gaulois. Partout des spectres blancs, des loups-ga- roux, des revenans. Les anciens habitans connaissent tous les carrefours où se fait le sabbat. On raconte

quelin (sorte de gâteau); ba-
-lait ; bique pour chèvre;
aile) ; duit, ou fosse ;
; faquelin ; hardelle ;
e d... ment.

s ces ...
ombre, que p...
n était comme interd...
lacé le dimanche.

itions. — On a dit et répété, sur la foi
es vieilles chroniques, que Samothès, roi
aules, eut un fils nommé *Sarron* ou Sarthon,
que ce fils fut le fondateur d'une ville sur la Sarre ou Sarthe. Un passage de *Bérose* sert de texte à tout ce qui en a été débité.

Regnavit apud Celtas *Sarron*, etc.

On a prétendu que la ville de Sarron fut détruite par les druides et les Sarrhonides, et rebâtie par un autre roi des Gaules, nommé *Lemanus*, qui lui donna son nom. On cite encore un passage d'un auteur ancien pour autoriser cette tradition. On a lu dans Manethon :

Regnavit apud Celtas *Lemanus*.

Un chanoine de Bergame a été plus loin, et a inventé un personnage qu'il appelle *Cidnus*, et il en fait sortir les Cidnomans, puis les Cénomans, établis en Italie.

D'autres supposent une alliance entre les *Lemanois* et les *Senonois*, et de cette alliance sortent les *Senomni*, ou Cénomans.

On a fait remonter au temps des premiers disciples des apôtres la mission de saint Julien dans le Maine, et on a supposé que ce saint fut contemporain d'un *Defensor*, roi du Mans. Baillet a détruit cette fable que Bondonnet accusait l'historien (1) des évêques du Mans de n'avoir pas respectée comme une tradition ancienne.

La cathédrale, dédiée d'abord à la Vierge, et maintenant à saint Julien, l'a été pendant long-temps aux martyrs saint Gervais et saint Protais, protecteurs de Milan. En dédiant à ces saints une église dans la Celtique, on se rappelait que les Aulerces, et en particulier les Cénomans, avaient fait de grands établissemens au-delà des Alpes. Un évêque du Mans, contemporain de Clovis et de Childebert, écrit à l'archevêque de Milan pour le remercier de lui avoir envoyé des reliques des saints martyrs, et lui dit :

Debitum exolvisti. Si enim longius quæsieveris, tu nobis nostros Cenomanos martyros reddere debuisti.

§. 5. *Langue des anciens habitans du Maine.*—Nos recherches à cet égard sont encore peu nombreuses ; nous nous bornerons à indiquer quelques mots, tels que : aguilaneuf ; anuit ; buée ; butte ; borde ; barre, ou siége d'une justice ; cour, *id.* ; courtil, ouche,

(1) Le Corvaisier.

ou jardin, cochelin, carquelin (sorte de gâteau); baratte; baratté; trinc, ou petit-lait; bique pour chèvre; écelter (couper le bout de l'aile); duit, ou fosse; chintre; platerne; gars; garcette; faquelin; hardelle; troës, ou trogne; vantier; habergement.

RECHERCHES

Sur le pays des *Unelli* et sur les villes qui y ont existé sous la domination romaine; par M. de GERVILLE, correspondant de la Société.

A LA dernière réunion de la Société, lorsque je vous donnai lecture d'une notice sur le camp romain de Montcastre, je prétendis que le camp de Sabinus, lieutenant de César dans le pays des Unelli, ne pouvait se retrouver ailleurs que dans le Cotentin, parce qu'il était reconnu que les *Unelli* avaient habité cette partie de notre département.

En faisant des recherches pour prouver cette assertion, j'ai eu occasion de remarquer un accord extraordinaire sur ce point entre nos plus savans critiques en géographie ancienne.

Mais cette uniformité, si concluante sur le pays qu'occupaient les *Unelli*, disparaît entièrement quand il s'agit de fixer la position des villes qui existaient chez eux sous l'empire romain. L'Itinéraire d'Anto-

nin en indique deux : *Alauna* ou *Alaunium* et *Cosediæ*. La table théodosienne, connue sous le nom de Peutinger, en ajoute deux autres, *Coriallum* et *Cronciaconnum*, qui est évidemment le *Cronciatonum* de Ptolomée. J'ai voulu voir quelle situation les bons géographes donnaient à ces villes. J'ai trouvé presque autant de sentimens que d'auteurs différens, surtout dans le siècle qui vient de s'écouler. Je me propose aujourd'hui de donner à la Société un précis de ces différentes opinions, après quoi j'essaierai d'en faire l'examen. Je crois qu'il sera nécessaire de faire précéder cette recherche par un aperçu des raisons qui ont fixé la position des Unelli dans le Cotentin.

A la fin du seizième siècle, Ortelius, dans une carte de la Gaule destinée à figurer à la tête des Commentaires de César, mit les Unelli entre le Maine et la Touraine. Les fameux graveurs Blaeu copièrent la carte d'Ortelius, même dans l'édition de leur grand Atlas, faite en 1650. La simple lecture des livres II et VII des Commentaires de César prouve l'erreur de ces géographes jusqu'à la dernière évidence (1).

(1) Voici les passages de César qui prouvent que les *Unelli* habitaient le bord de la mer. Miserat ad Venetos, Unellos et quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt. De Bell. Gall., Liv. II. xxxiv. Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Unelli, *id.* Liv. VII, 75.

Hardouin et Adrien-de-Valois, quoique contraires à Sanson,

Au commencement du siècle suivant, Nicolas Sanson « entreprit de défricher dans la Gaule le champ de « la géographie presque inculte avant lui. » Il plaça les Unelli dans le Cotentin. Son opinion, faiblement combattue par Adrien de Valois et le père Hardouin, fut adoptée même par le père Labbe, malgre ses démélés avec Sanson. Nicolas, Guillaume, et Adrien Sanson, héritiers de la fortune, des travaux, des connaissances et d'une partie du génie de leur père, suivirent et défendirent son sentiment ainsi que Pierre Moullart son petit-fils. Le père Briet et Cluver se rangèrent du même parti. Cellarius, dans son excellente notice, et Nolin, en 1714, s'y joignirent aussi. Don Bouquet donna, en 1739, dans sa Collection, une carte de Gaule rédigée par Gilles Robert, sur les observations de l'abbé Le Bœuf; elle est entièrement conforme aux précédentes, pour ce qui regarde le pays des Unelli. Robert de Vaugondy, en 1755, suivit l'opinion de son père. L'abbé Belley, en 1756, dans un mémoire où il combat le sentiment des Sanson relativement à quelques positions, est d'accord avec eux sur celle des Unelli, ainsi que d'Anville, dans une carte de la Gaule insérée, en 1745, dans le douzième

ont jugé qu'il fallait chercher les *Unelli* au bord de la mer; ils les ont reportés jusqu'à l'extrémité de la Bretagne, vers Quimper, patrie du P. Hardouin. Leur sentiment n'a pas été suivi, mais il a pu élever assez de doute sur celui des Sanson dans le 17e siècle, pour que l'éditeur des commentaires de César, ad usum Delphini, ait dit, en parlant des Unelli, *ignorantur*.

volume de l'Histoire romaine continuée par Crevier, et dans sa notice publiée en 1760. La découverte des ruines d'une ville romaine à Alleaume avait paru à ces savans concluante en faveur de l'opinion de Nicolas Sanson qui avait déterminé ce point important sans le même secours. J'ose prétendre que, si le camp de Montcastre est le seul que Sabinus ait pu occuper, sa découverte doit être encore plus décisive; car les savans qui s'accordent à regarder le Cotentin comme le pays des Unelli, diffèrent extraordinairement les uns avec les autres quand il s'agit seulement de savoir si Foucault, en 1695, a découvert les ruines d'*Alauna* ou celles de *Crociatonum*.

En effet, quelles raisons pouvaient faire incliner à croire l'un plutôt que l'autre, si on ne convenait pas que Sanson avait eu raison de placer les Unelli dans le Cotentin? Ne pouvait-on pas même rejeter les deux opinions, si on n'admettait pas celle de Sanson? Sans doute les ruines d'Alleaume annoncent l'emplacement d'une ville, et d'une ville romaine. Mais quelles dimensions devait avoir ou *Alauna* ou *Crociatonum?* aucune qu'on puisse poser en principe, pendant que l'espace requis pour un camp romain est de rigueur en proportion du nombre des troupes qui y ont campé, pendant qu'il est à peu près impossible de rencontrer ailleurs un second camp à la distance indiquée par César pour celui des Gaulois.

Mais, dira-t-on, les distances marquées dans la table théodosienne et dans l'Itinéraire d'Antonin peu-

vent déterminer la position respective de ces deux villes ; c'est ce que je vais essayer d'examiner.

Parmi les auteurs qui ont entrepris d'indiquer les lieux où existaient les villes et les stations romaines dans le Cotentin, je vois quatre opinions entre lesquelles les savans se sont partagés. Nicolas Sanson place *Alauna* à Alleaume, *Coriallum* à Cherbourg, *Cosediæ* et *Constantia* à Coutances, et *Crociatonum* à Carentan. Sa carte de 1627 avec le traité qui y est joint, celle de 1641, ses notes à la tête de la traduction de César par d'Ablancourt en font foi, et d'ailleurs personne n'en doute.

Son opinion, malgré les difficultés que présente la distance entre Carentan et Alleaume, qui ne répond pas à celle que marque la Table de Peutinger entre *Crociatonum* et *Alauna*, fut adoptée à peu près généralement par les meilleurs géographes auxquels il faut joindre Foucault, qui fit faire les fouilles d'Alleaume en 1695, le savant jésuite qui les dirigea (le père Dunod), et don Bernard de Montfaucon qui a donné le dessin du théâtre d'*Alauna*, dans le troisième volume de l'Antiquité expliquée.

En 1739, lorsque don Bouquet fit exécuter la carte dont nous avons parlé, carte conforme à celle de Sanson, au moins pour ce qui concerne notre pays, il s'appuya encore de l'autorité de l'abbé Le Bœuf. Cependant, en 1747, Le Bœuf avait changé d'idée relativement à *Crociatonum*, qu'il reporta de Carentan à *Convains*, près de Saint-Lô.

D'Anville, deux ans plus tôt, avait donné l'exem-

ple de ne pas croire comme Sanson ; il avait marqué dans sa carte pour l'histoire romaine, *Crociatonum* à Alleaume. Il est évident que ces deux savans ne s'étaient pas concertés.

En 1756, au mois de juillet, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, l'abbé Belley combattit l'opinion des Sanson et celle de Le Bœuf; il prétendit prouver, par les distances itinéraires, que *Crociatonum* avait existé à Alleaume, et qu'*Alauna*, qu'il supposait avoir été un port de mer, avait été aux Moitiers d'Alonne, proche Carteret. Il laissa encore aux Sanson la position de *Cosediæ* à Coutances, et celle de *Coriallum* à Cherbourg.

Quatre ans plus tard, le célèbre d'Anville mit au jour sa *Notice de la Gaule ; Crociatonum*, suivant lui, devait rester à Alleaume, et *Alauna* aux Moitiers d'Alonne : il enleva en outre *Coriallum* à Cherbourg, à Coutances *Cosediæ*, èt *Legedia* à Avranches, pour reléguer la position de ces trois villes dans des villages qui, tous ensemble, n'ont présenté aucune antiquité romaine. *Coriallum* fut placé par lui à *Goury* à la pointe de la Hague, *Cosediæ* à Montgardon, *Legedia* à Lingreville. *Constantia*, qu'on avait toujours cru être un nom plus nouveau de *Cosediæ*, fut, selon lui, une ville toute différente et qui en était fort éloignée.

La juste célébrité de d'Anville entraîna presque tous les suffrages. Cependant Belley crut devoir persister dans son sentiment ; il l'appuya par un mémoire très-détaillé et rempli d'érudition. Ce savant,

pour procéder avec plus de clarté, commence par donner un détail des meilleures éditions ou des manuscrits de la Table théodosienne et de l'Itinéraire. Il pose en principe que « les voies romaines passaient « *par les villes capitales des peuples, et qu'elles se* « *comptaient en partant des villes qui dominaient sur* « *un territoire.* » Il ajoute un autre principe fondé sur ses propres recherches, sur les observations de Melot, un des plus savans académiciens du dernier siècle, et sur celles de d'Anville; c'est que les lettres M. P., dans la Gaule celtique, signifient des lieues gauloises de 1134 toises chacune. « Le nombre de ces « lieues, ajoute-t il, n'est jamais entièrement de ri- « gueur, c'est-à-dire qu'on ne compte jamais que les « lieues complètes, de sorte que l'excédant fait sou- « vent près d'une lieue plus qu'on ne marque réelle- « ment. » Ces principes n'ont point été contestés.

Le lieu où commence la route est représenté (dit-il) comme une place maritime; il en conclut que c'est Alonne qui a conservé son nom sans altération. Il est près du port de Barneville (1), lieu d'embarquement, suivant lui, pour Jersey et pour Guernesey. Telle est l'opinion de l'abbé Belley relativement à *Alauna:* nous verrons bientôt comment il la prouve.

Il place *Cosediæ* à Coutances, et en cela il s'accorde avec tous les géographes, excepté d'An-

(1) Je crois que c'est par erreur que Belley cite le port de Barneville; on n'y connaît pas de port de ce nom. *Port-bail,* dont une partie au moins du nom est romaine, a toujours été le vrai port pour passer à Jersey et à Guernesey.

ville dont l'opinion contraire ne lui semble pas assez prouvée. Il s'accorde avec le même (contre le sentiment le plus généralement reçu) pour soutenir que ce furent les ruines de *Crociatonum* et non celles d'*Alauna*, que Foucault découvrit à Alleaume en 1695.

Tel est le précis des principales opinions sur la position des villes romaines dans le Cotentin qui se trouvent indiquées par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. La partie la plus difficile de ma tâche me reste à remplir, c'est d'examiner et de discuter ces mêmes opinions. Une seule peut être juste, car la vérité est une ; ou bien il peut se faire qu'elles soient toutes plus ou moins défectueuses, il n'y a point de milieu.

Nicolas Sanson, en plaçant *Cosediæ* à Coutances, et en supposant que *Constantia* est un nom postérieur de la même ville, a pour lui tous les suffrages, hormis celui de d'Anville. La position de cette ville me paraît solidement établie par l'abbé Belley, quoiqu'il ne soit pas d'accord avec Sanson sur celle d'*Alauna* ; la raison de cette conformité vient de ce que la distance est à peu près la même des Moitiers d'Alonne, ou de Valognes à Coutances (1). Les distances de l'Itinéraire d'Antonin, d'après toutes les éditions et les quatre manuscrits que cite l'abbé Belley, cadrent

(1) La distance paraît un peu plus longue de Valognes à Coutances ; mais si l'on observe que cette route est extrêmement droite, la différence disparaîtra d'abord. J'engage à vérifier cette assertion sur la carte de Mariette ou sur celle de Cassini.

avec celles des positions marquées par ces deux auteurs qui s'accordent si peu d'ailleurs. Tous les exemplaires marquent vingt lieues gauloises qui, à raison de 1134 toises à la lieue, font 22,680 toises. Qu'on examine avec le compas et qu'on juge. Si l'on trouve un peu plus qu'il ne faut entre Alleaume et Coutances, l'excédant ne s'élève pas au-delà des bornes posées dans le second principe de l'abbé Belley. Le premier principe établi par ce savant milite également en faveur du sentiment qu'il combat. Les distances, dit-il, se comptaient en *partant des villes qui dominaient sur un territoire*. Or, comme un chemin romain, de l'aveu de Belley, se trouve partir d'Alleaume et conduit à Coutances (1), comme on n'en

(1) Ce qui confirme, dit Belley dans son dernier Mémoire, la direction de Cosediæ à *Coriallum* (je crois qu'on devrait lire Crociatonum), ce sont les restes de l'ancienne « voie « romaine qui se rencontrent à un lieu nommé *Chemin Perrey*, « entre Saint-Patrice et Gonfreville, à cinq lieues communes « au nord de Coutances. » Ce chemin, dont Mariette indiquait la trace il y a plus de cent ans, se trouve encore et dans la lande de Saint-Patrice de Claids, et à Periers, le long de la vieille route d'Alleaume à Coutances, vis-à-vis d'une ferme nommée la *Huchonnerie*. Ce chemin, qui est le plus droit de tous les anciens chemins du département, retient, à beaucoup d'autres endroits, le nom de *chemin Perré*, nom qui, suivant Bergier (Hist. des chemins de l'empire), indique généralement une voie romaine. Mais si Belley peut croire que ce chemin confirme son opinion relativement à la direction de Cosediæ à Crociatonum, je laisse à juger si, d'après les détails que j'ai donnés, il ne confirme pas bien davantage celle de

retrouve des traces que depuis Alleaume, comme il a la longueur déterminée par l'Itinéraire *ab Alauna Cosedias*, n'en résulte-t-il pas, même d'après les principes de l'abbé Belley, qu'*Alauna* était à Alleaume, et que c'était *la principale ville du territoire* à l'époque de la rédaction de l'Itinéraire ? Les antiquités d'Alleaume et de Coutances viendraient encore appuyer ce raisonnement. L'assertion qu'il doit se trouver une route romaine entre les Moitiers d'Alonne et Coutances est dénuée de fondement. L'abbé Belley et d'Anville ont sûrement été trompés.

La distance des Moitiers d'Alonne à Montgardon, où d'Anville veut placer *Cosediæ*, ne cadre pas avec celle que marque l'Itinéraire entre les deux villes dont je viens de parler. Pour soutenir son assertion, d'Anville est réduit à altérer le texte de toutes les éditions, et à mettre 9 lieues gauloises au lieu de 20 qui sont marquées dans tous les exem-

Sanson, et si ce n'est pas bien plus probablement ce que l'Itinéraire d'Antonin a nommé *iter ab Alauna Cosedias*.

Quoiqu'on ne disconvienne pas, dit d'Anville, que, par le défaut d'attention ou l'ignorance des copistes, et par l'injure du temps, les itinéraires ne sont pas parvenus jusqu'à nous aussi corrects qu'on le désirait, toutefois je n'hésite pas à dire que c'est trop légèrement qu'on les taxe souvent de défectuosité, et presque toujours par faute de connaître les lieux qui y sont indiqués, et même pour vouloir, mal à propos et sans fondement, les transporter à des endroits étrangers et tout autres que les véritables. *Éclaircissemens sur l'ancienne Gaule*, pag. 6.

plaires. Nous avons vu que les positions indiquées par Sanson n'ont pas besoin de pareilles ressources ; il me semble en résulter que son sentiment est le seul jusqu'ici qui puisse soutenir l'épreuve d'une discussion. Voyons si son emplacement d'Alauna ne sera point dérangé par la direction de la route qui, suivant la table de Peutinger, allait de *Coriallum* à *Condate* (Turonum) Tours, et passait par *Alauna*.

De cette dernière ville à *Coriallum*, la table marque 7 lieues gauloises. Cette distance ne peut convenir au système de l'abbé Belley, qui place *Alauna* aux Moitiers d'Alonne, et *Coriallum* à Cherbourg. En effet, au lieu de 7 lieues gauloises il y en a environ 13 de Cherbourg aux Moitiers ; Belley ne se tire d'embarras qu'en donnant deux jambes de plus au v dont il fait un x, et en ajoutant : « *Il faut souvent* « *que les nombres cèdent aux circonstances locales,* « *quand les positions sont d'ailleurs fixées et déterminées :* » doctrine qui menerait loin si on en faisait souvent l'application sans de meilleures raisons.

Voyons, d'un autre côté, comment d'Anville s'y prend pour étayer la supposition qu'*Alauna* est aux Moitiers d'Alonne et *Coriallum* à Goury. La carte de Mariette marque plus de 21,000 *toises à vol d'oiseau* entre ces deux places, ce qui donnerait plus de XVIII lieues gauloises, au lieu de VII, sans compter que le terrain entre ces deux places est montueux, et qu'on n'y voyage pas en ligne droite. D'Anville semble n'avoir pas aperçu cet écueil, et n'avoir fixé son attention que sur la conformité de distance,

suivant la table, entre *Coriallum* et *Cosediæ*, et celle qui se retrouve de Montgardon à Goury. Je n'ai pas besoin de discuter cette prétendue conformité, qui serait susceptible de grandes difficultés; mais, même en la passant pour un moment, il faut encore que les partisans du système de d'Anville répondent à cette question : pourquoi, si *Coriallum* était à Goury et *Alauna* aux Moitiers d'Alonne, y a-t-il xx lieues gauloises au lieu de VII? Nous avons vu que d'Anville a retranché plus de la moitié des xx lieues qui étaient marquées entre Alauna et Cosediæ. Faudra-t-il donc ici que, par compensation, on en ajoute XIII aux VII que marque la table? En serait-on quitte pour dire, avec l'abbé Belley, « *qu'il faut souvent faire* « *céder les nombres*, etc. ? » Le mot *souvent* finirait par être bien appliqué. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est surprenant que le nom assez commun de Goury, Gouril ou Gouré, ait paru à d'Anville avoir une analogie assez frappante avec *Coriallum*, pour lui faire chercher un bon port de mer à l'extrémité d'un cap où la mer est affreuse.

Il reste à savoir maintenant comment l'opinion de Nicolas Sanson a pu présenter à d'Anville et à Belley des embarras qui les aient forcés à chercher de tels expédiens pour s'en tirer. Il a placé *Coriallum* à Cherbourg; la table marque, entre ce lieu et *Alauna*, VII lieues gauloises qui font 7,938 toises. La carte de Mariette en marque environ 9100 entre Alleaume et Cherbourg, ce qui donne un excédant d'environ une lieue gauloise, excédant qui ne passe

pas les bornes fixées par le principe de l'abbé Belley, que j'ai cité plus haut; ainsi tout favorise encore en ce point Nicolas Sanson. Les médailles et les antiquités romaines trouvées si souvent à Cherbourg, le tombeau découvert à la montagne du Roule, en 1741, et dont l'origine romaine fut prouvée par plus de deux cents médailles, le savant mémoire de M. de Foncemagne sur cette ville (1), tout signale un établissement romain dans les environs de Cherbourg; le morceau de voie romaine découvert à la pierre Butée (2), et dont la direction est celle de Cherbourg à Valognes, ajoute encore à l'évidence.

(1) Le Mémoire de M. de Foncemagne sur Cherbourg commence à la page 131 du seizième volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Il est accompagné d'une gravure du tombeau et de l'urne qu'on trouva à la montagne du Roule, en 1741. Il fait voir l'analogie entre *Coriovallum*, nom que portait probablement, dit-il, Cherbourg au VIII[e] siécle, ainsi qu'on peut l'inférer d'un passage de la chronique de Fontenelle.

Nota. Ce passage se trouve dans le bréviaire de Coutances, au 23 d'avril; c'est une leçon de Saint-George. D'Anville, à l'article *Coriallum* de sa notice, prétend que *Chamsbure*, ancien nom de Cherbourg, ne présente aucune analogie avec le mot *Coriallum*: si l'opinion de M. de Foncemagne est fondée, cette petite difficulté s'évanouit.

(2) C'est à une maison nommée la *Gauvinerie*, dans la paroisse de Tollevast, sur la grande route de Cherbourg à Valognes, à un quart de lieue environ de la pierre Buttée, que se sont trouvés les restes d'une chaussée; ils sont connu, de plusieurs membres de la Société académique de Cherbourg

Jusqu'ici nous avons vu que l'opinion de Sanson est la seule qui puisse réclamer une grande probabilité. J'avoue que la position de *Crociatonum* à Carentan présente de l'embarras; car il faut convenir que la distance d'Alleaume à Carentan n'est pas celle que marque la table entre *Alauna* et *Crociatonum*. Elle s'y rapporterait en employant le moyen mis en usage par l'abbé Belley et d'Anville pour se mettre d'accord avec cette table. Jamais peut-être n'y eut-il de plus fortes raisons pour *faire céder les nombres*; mais je ne prendrai pas cette liberté. Je présume que Sanson a encore raison. Les environs de Carentan, et surtout le terrain situé entre les ponts d'Ouve et le mont Saint-Cosme, ont offert beaucoup de découvertes romaines à différentes époques. J'ai examiné beaucoup de médailles trouvées sur plusieurs points de cet endroit depuis vingt ans. C'est, en outre, la tradition constante de ce lieu, qu'il y avait autrefois une ville, et qu'elle a été détruite par le feu, ce qui s'accorde assez avec l'histoire de celle qui a existé à Alleaume. Les tombeaux ou cercueils déterrés au mont Saint-Cosme en faisant la grande route actuelle de Valognes à Carentan, la grande quantité de fondations découvertes auprès des ponts d'Ouve et dont la maçonnerie était épaisse et très-solide, viendraient encore à l'appui de cette conjecture. Cette position serait à portée de Carentan, comme les anciennes villes qui sont généralement à une certaine distance de celles qui leur ont succédé. En admettant la leçon d'un ancien manuscrit de Ptolémée qui dit : *Croncia-*

tonon, *Limen*, *Ouencloron*, le port pourrait avoir été aussi bien à portée de cette position que dans celle de Carentan où l'on n'a retrouvé que des monnaies françaises du 16e siècle, enfouies probablement durant le siége de 1574; au surplus, je ne donne tout ceci que comme une conjecture.

L'opinion de d'Anville et de l'abbé Belley, relativement à la position de *Crociatonum*, a été examinée; il ne reste plus que celle de l'abbé Le Bœuf qui, croyant que Couvains lui présentait un lieu plus favorable pour se rattacher à d'autres stations romaines dans le Bessin, a donné dans le défaut contraire en alongeant la distance entre *Crociatonum* et *Alauna*. Son opinion, réfutée pour la partie du Bessin, ne tiendrait pas non plus contre l'examen du côté du Cotentin. Cependant il faut convenir qu'elle est encore plus soutenable que celle des deux autres savans dont je viens de parler.

Avant de terminer ce mémoire, je crois qu'il est nécessaire d'en faire le précis et le résumé.

Notre pays est celui des *Unelli*, Sanson l'a soutenu le premier; son opinion a été adoptée par les plus célèbres géographes, et même par des savans du 18e siècle, qui ne sont pas d'accord avec lui sous d'autres rapports. Il a placé *Coriallum* à Cherbourg, *Cosediæ* à Coutances, ainsi que *Constantia*, qui est un nom postérieur; il met *Alauna* à Alleaume, et *Crociatonum* à Carentan. Son opinion, adoptée généralement pendant plus d'un siècle, a été attaquée en 1745

par d'Anville, qui a indiqué dans sa carte pour l'histoire romaine l'emplacement de *Crociatonum* à Valognes; en 1747, par l'abbé Le Bœuf, qui a placé cette ville à Couvains; en 1756, par Belley qui a porté la position d'*Alauna* aux Moitiers d'Alonne, et s'est accordé avec d'Anville pour mettre *Crociatonum* près de Valognes. D'Anville, en 1760, a attaqué toutes les places de Sanson; il est resté du sentiment de Belley pour *Crociatonum*, l'a suivi pour l'emplacement d'*Alauna*, et s'en est écarté pour *Coriallum* et *Cosediæ* que l'abbé Belley laissait à Cherbourg et à Coutances, et qu'il a reportées à Goury et à Montgardon. Il a fait deux villes de *Cosediæ* et de *Constantia*, et placé la dernière à Coutances. Le sentiment de d'Anville, adopté servilement par de bons géographes, et surtout par Mentelle dans son Atlas, est le plus improbable de tous. Sur quatre places indiquées par d'Anville, pas une n'a fourni un fragment de brique, une médaille, un reste d'antiquité quelconque; il n'existe point de restes d'une chaussée romaine aux environs de Montgardon, comme l'ont cru l'abbé Belley et d'Anville. L'abbé Belley est forcé de lire XII au lieu de VII sur la table de Peutinger pour s'accorder avec elle relativement à la distance d'*Alauna* à *Coriallum*; ils sont forcés de prendre un détour inconcevable pour aller de *Coriallum* à *Crociatonum*, d'après la supposition qu'*Alauna*, ville intermédiaire, était aux Moitiers d'Alonne. En supposant

qu'il fallût lire XII au lieu de VII, pour la distance entre *Coriallum* et *Alauna*, d'Anville trouverait encore à peine la moitié de son compte entre Goury et les Moitiers d'Alonne. Il est aussi forcé de faire une correction excessive en mettant *Cosediœ* à Montgardon, il est réduit à supposer qu'on doit lire IX au lieu de XX.

Le sentiment de Sanson ne présente aucune de ces difficultés ; les positions qu'il désigne offrent toutes des antiquités romaines; ses preuves géométriques sont satisfaisantes; la distance de Valognes à Cherbourg répond à celle que marque la table entre *Alauna* et *Coriallum* ; celle de Valognes à Coutances a la même conformité.

A la vérité, la position de *Crociatonum* à Carentan n'offre que des médailles pour preuve. Afin de lui donner autant d'évidence qu'aux autres, il faudrait aussi retrancher un chiffre, et lire XI au lieu de XXI. Cependant, comme il ne nous reste plus de guides pour indiquer l'emplacement de *Crociatonum*, puisque l'opinion de l'abbé Belley et d'Anville est insoutenable, il faut choisir entre Le Bœuf et Sanson, ou convenir de bonne foi qu'il n'y a pas de lumières décisives sur ce point.

MÉMOIRE

Sur les cercueils de pierre qui ont été trouvés en diverses communes du département d'Ile-et-Vilaine; par M. Rallier, correspondant de la Société.

On trouve des cercueils de pierre fort anciens dans un grand nombre des départemens dont la France se compose. Celui que j'habite en renferme dans beaucoup de ses parties, et je vais essayer de décrire ceux dont j'ai pu avoir connaissance. Il convient, ce me semble, de réunir sur ce sujet le plus qu'on pourra d'observations et de les comparer entre elles, afin de s'assurer si ces monumens ont des particularités qui leur soient communes à tous, et s'il n'en est pas d'autres qui puissent établir entre eux quelques distinctions. C'est ainsi que l'on se fera une opinion sur les temps auxquels on doit les rapporter, et que l'on pourra décider s'ils ont tous à peu près la même origine, ou si les uns étaient, soit Gaulois, soit Romains; les autres ne seraient pas d'une date postérieure au premier établissement du christianisme dans les Gaules.

Les communes du département d'Ille-et-Vilaine, dans lesquelles je sais que l'on a trouvé des cercueils de pierre, sont principalement celles de Van-

del et de Louvigné du Désert, dans l'arrondissement de Fougères; de Vieuvy et de Domloup dans celui de Rennes; d'Argentré, de Domagné, d'Étrelles, de Visseiches dans celui de Vitré, etc.

Ces cercueils se rencontrent communément sous terre, à la profondeur de trois ou quatre pieds, dans les cimetières actuels, ou du moins en des espaces qui en sont assez proches pour avoir pu en faire autrefois partie. Cependant on en trouve quelquefois aussi en des terrains tout-à-fait détachés ou même fort éloignés des cimetières.

Dans le bourg de Vandel, outre ceux qu'on a tirés du cimetière, on en a découvert plusieurs dans une ruelle qui est à une distance assez considérable de l'église, et que l'on nomme encore *la rue des tombeaux*.

Dans la commune de Louvigné du Désert, on en a extrait plusieurs d'une lande située près du village de Losiers, à une forte demi-lieue du chef-lieu.

Chaque cercueil est généralement composé de deux pièces distinctes; savoir: 1° un coffre d'une longueur proportionnée à celle du corps qu'il devait renfermer, et d'une largeur qui diminue progressivement de la tête aux pieds; 2° un couvercle plat dont les dimensions en longueur et en largeur sont les mêmes que celles du coffre.

Les parois latéraux du coffre et son couvercle ont rarement plus de trois pouces d'épaisseur. Le fond du coffre en a communément un peu davantage.

Il s'est trouvé des coffres en pierre de granit du pays, et de plusieurs pièces; d'autres, mais peu nombreux, en briques. Dans ces cas-là, le couvercle était ordinairement en pierres d'ardoises épaisses et grossièrement taillées. Mais, bien plus généralement, les deux pièces de chaque cercueil sont d'une pierre blanche, légère et poreuse, qui paraît elle-même n'être autre chose qu'un mortier de chaux et de sable durcis. Il est probable qu'on donnait à ce mortier une certaine consistance, et qu'on le moulait ensuite pour en faire séparément un coffre et un couvercle. Ce dernier, encore humide quand on l'appliquait sur le coffre, le fermait hermétiquement et y adhérait même quelquefois avec force. La chaux avait peut-être la propriété de hâter la décomposition des corps.

Il n'existe point dans le pays de pierres naturelles qui ressemblent à la composition dont nous parlons; et, lors même qu'il aurait été possible de s'en procurer, on en aurait difficilement obtenu par la taille des pièces à la fois aussi longues et aussi minces. D'ailleurs, celles que l'on a pu observer présentent plutôt à leur surface l'empreinte d'un moule que celle d'une scie ou d'un ciseau.

Ce qui peut sembler assez extraordinaire, c'est que le sable dont se composait le mortier en question, était calcaire et composé en grande partie de détrimens de coquilles marines; quelquefois même on n'y distinguait absolument que des coquilles qui paraissaient avoir été concassées assez grossièrement. On chercherait en vain, dans l'intérieur du pays, du sable

de cette espèce, mais on en trouverait les élémens sur les bords de la mer.

Les cercueils dont nous parlons sont tellement posés dans la terre qu'ils ont constamment la tête à l'ouest et les pieds à l'est. On en reconnaît des fragmens dans des maçonneries fort anciennes.

Les coffres qui ont été ouverts renfermaient généralement des os plus ou moins durs. Dans quelques-uns, cependant, on n'a trouvé qu'un peu de terre, ce qui semblerait annoncer que, parmi ces sépultures, il y en a de bien plus anciennes les unes que les autres. Peut-être aussi les os se sont-ils mieux conservés dans les cercueils qui étaient le plus hermétiquement fermés.

On ne voit communément, ni au-dehors ni au-dedans des cercueils, aucune gravure, aucune figure, aucune inscription : je ne connais à cela que deux exceptions, fournies l'une et l'autre par la commune de Vandel; encore les observations sur lesquelles elles se fondent, n'ont-elles pas une grande authencité.

L'un de ces cercueils était de la pierre de la composition dont il vient d'être parlé; il y avait quelque chose d'écrit sur le couvercle; mais on n'a ni conservé l'inscription, ni cherché dans le temps à la déchiffrer.

L'autre cercueil avait son coffre en briques et son couvercle en pierre d'ardoise. Sur celui-ci il y avait, dit-on, une figure gravée. Il paraît que c'était une image informe du soleil, à laquelle on donnait le

nom *d'ostensoir*. Dans le coffre de ce même cercueil, on prétend avoir trouvé cinq ou six médailles oblongues d'une grandeur approchant de celle d'un petit écu. On les brisa, dit-on, en voulant les éclaircir, et on n'en conserva pas même les fragmens.

Dans un des cercueils trouvés à Vieux-Vy, qui n'avait que quatre ou cinq pieds de longueur, on a dû trouver une boucle oblongue en cuivre, que l'on jeta comme réputée de nulle valeur.

L'un des cercueils le plus récemment découvert, au moins à ma connaissance, le fut, en 1811, dans une pièce de terre depuis long-temps inculte et anciennement plantée, qui fait aujourd'hui partie de la métairie de l'Effrayère, commune de la Mégaudais, près d'Ernée, dans le département de la Mayenne. Il avait intérieurement 5 pieds 6 pouces (1^m,80) de longueur, sur 18 pouces 6 lig. (0^m,50) de largeur près de la tête, et 6 pouces (0,16) aux pieds. Il était d'une pierre légère et très-blanche qui, évidemment, n'était elle-même autre chose qu'un mortier durci où la chaux était peu apparente.

Le sable était, en très-grande partie, composé de détriment de coquilles marines. Le coffre ne contenait que des os qui, d'abord assez durs, ne tardèrent pas à tomber en poussière, quand l'air les eut frappés. Il fut trouvé par un pauvre homme, sous une vieille souche de châtaignier qu'il cherchait à extirper, et quelques vestiges font présumer qu'assez près de là il y avait très-anciennement une chapelle.

En fouillant sous les ruines du château de Saint-Aubin-du-Cormier, on a trouvé aussi des cercueils de pierre. Il y a lieu de croire qu'ils sont plus anciens que le château, et qu'avant l'établissement de celui-ci, qui date de 1223, il y avait déjà dans son emplacement une église avec un cimetière. Ces cercueils étaient en pierres d'ardoises, et, ce qui est digne de remarque, ces pierres étaient liées entre elles par un ciment composé de fragmens de coquilles. On dirait que les coquilles entraient comme un élément obligé dans la composition de ces cercueils.

Parmi une multitude de lieux disséminés sur toute la surface de la France, où l'on a trouvé des cercueils de pierre d'une nature plus ou moins analogue à ceux dont nous venons de parler, je me permettrai de citer l'ancienne abbaye d'Iseure, près de Moulins, dans le départtement de l'Allier.

On a découvert aussi, en 1813, dans la commune d'Arcy-Sainte-Restitute, département de l'Aisne, un très-grand nombre d'anciens cercueils qui, pour la forme et la position, ont la plus grande ressemblance avec ceux que nous avons décrits. Ils sont rangés côte à côte sur des lignes nord et sud, les pieds tournés vers l'est; mais j'ignore de quelle nature est la pierre dont ils sont formés.

Qu'il me soit enfin permis de citer une lettre que l'on trouve dans le Mercure de France, du 15 octobre 1785, n° 42, et qui fut écrite par M. Du Boueix, correspondant de la Société Royale de médecine de

dres contenues dans une urne qu'un corps entier déposé dans un cerceuil.

Je ne crois pas non plus que l'usage de renfermer les morts dans des cercueils de pierre ait jamais été celui des anciens Gaulois, et leurs successeurs n'ont pu l'emprunter des Romains, s'il est vrai que ceux-ci ne le connaissaient pas eux-mêmes.

Je suis donc porté à croire que ce sont les chrétiens qui, les premiers, ont employé ce mode d'inhumation, lorsque leur culte commença à être généralement répandu dans toutes les provinces de la France.

Il peut sembler extraordinaire qu'aucun signe religieux ne se fasse communément remarquer sur les cercueils de pierre. On pourrait cependant répondre à cela que, de nos jours à la vérité, des signes religieux figurent le plus souvent dans les inhumations; mais on les place à l'extérieur, et de manière qu'ils y soient en vue. Rarement en figure-t-on sur les cercueils de bois qui sont en usage aujourd'hui.

Je serais assez porté à croire que les croisades, ou du moins les premiers pélerinages à la Terre-Sainte, ont pu contribuer beaucoup à faire adopter les cercueils de pierre, et surtout ceux de pierre de composition.

L'affectation que l'on mettait à placer les morts de manière qu'ils eussent toujours la face tournée vers l'Est s'expliquerait assez bien par la vénération qu'inspirait la Terre-Sainte, située dans cette direction.

J'ai dit que, près de l'ancienne abbaye d'Iseure, dans le département de l'Allier, on trouvait beaucoup de cercueils de pierre. Or, d'après une ancienne tradition, ces sépulcres y conservent encore le nom de *tombeaux des croisés*.

Quant au sable qu'on allait chercher fort loin pour en composer la matière des cercueils, j'en trouverais l'explication dans l'opinion où l'on a été bien long-temps, qu'il y avait de très-grands avantages à être inhumé en Terre-Sainte.

Cet avantage appartenait sans difficulté à ceux des croisés ou des pélerins qui mouraient à la Terre-Sainte; mais ceux même d'entre eux qui étaient de retour sur leurs foyers ont pu désirer d'y participer, en faisant venir, pour composer leurs tombeaux, du sable, sinon de la Palestine, du moins de quelque lieu moins éloigné, qui fût comme assimilé à la Terre-Sainte par la grande dévotion dont il était l'objet; du mont Saint-Michel, par exemple?

On sait que, pendant plus de mille ans, le mont Saint-Michel fut, dans toute la France, et même ailleurs, en très-grande vénération : de toutes parts on y allait en pélerinage. Les pélerins revenaient en grandes troupes, sonnant de la trompe et chargés de coquilles. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, et il n'y a pas très-long-temps encore qu'un jeune habitant de nos campagnes n'aurait pas osé demander une fille en mariage s'il n'avait pas auparavant fait au moins un pélerinage au mont Saint-Michel. Ne pou-

vait-on pas réserver toutes les coquilles rapportées par les pélerins pour les inhumations? pour celles des riches, s'entend; car, sans doute, on ne faisait pas tant de frais pour celles des pauvres.

OBSERVATIONS

Sur quelques antiquités du département de la Mayenne, par M. Rallier, correspondant de la Société.

Le département de la Mayenne, quoique d'une assez médiocre étendue, renfermait autrefois dans son sein les chefs-lieux de deux nations gauloises; savoir: *Nœodunum*, capitale des *Diablintes*, et *Vagoritum*, capitale des *Arviens*. Ptolémée fait mention de ces villes, et M. Danville en a donné une intéressante notice.

Le département de la Mayenne étant limitrophe du mien (celui d'Ille-et-Vilaine), et les circonstances m'ayant procuré quelques notions sur ses antiquités, je vais les transmettre ici d'une manière succincte. Je dois en très-grande partie ces renseignemens à un mémoire qui me fut communiqué, il y a déjà long-temps, par M. Maupetit, député du département de la Mayenne.

Il paraît bien constant que l'emplacement de la ville de Nœodunum était celui qu'occupe maintenant le bourg de Jublains, à deux lieues et demie au sud-est de la ville de Mayenne. Le nom de *Nœodunum* lui avait probablement été donné par les Romains ; mais elle avait existé sous quelque autre nom, long-temps avant leur établissement dans cette contrée, et elle a survécu assez long-temps encore à la chute de leur empire dans les Gaules.

On croit qu'elle fut détruite, ainsi que bien d'autres villes, vers l'an 867, par les Normands qui, débarqués sur les bords de la Loire, pénétrèrent dans le pays et y exercèrent de grands ravages.

Les Romains avaient établi à peu de distance de cette ville un camp stationnaire fort régulier, dont on a reconnu distinctement les parties principales.

La ville de Nœodunum devait à la bienfaisance de l'empereur Tite un colisée et un temple de la Fortune. On a retrouvé des vestiges de ces deux édifices.

On a trouvé aussi dans les environs beaucoup de médailles, de belles mosaïques, des vases de fabrication romaine et de différentes formes, des débris de colonnes, de statues, etc.

Il est probable que de nouvelles fouilles mettraient au jour de nouveaux vestiges de l'antiquité, qui, remontant à différentes origines, pourraient être ou Gaulois, ou Romains, ou d'une date postérieure à l'établissement du christianisme dans ces provinces.

Une très-ancienne fontaine, située près du bourg de Jublains, et nommée la *fontaine des caves*, a fait

présumer que des bains publics ont existé autrefois dans cette partie, et cela disposait quelques personnes à croire que le nom de *Jublains* pouvait être venu par corruption de *Julii balnea*, bains de Jules-César; mais le camp romain et les autres établissemens dont nous venons de parler paraissent bien postérieurs à Jules-César, et il est plus naturel de chercher dans le mot *Diablintes* l'étymologie de celui de *Jublains*, que l'on trouve, au surplus, écrit *Jublent* dans de très-anciens actes.

On rapporte qu'en creusant des fondations dans le bourg de Jublains, on a trouvé deux cercueils de pierre de madrépores recouverts de grandes tuiles de vingt à vingt-deux pouces de longueur, sur quinze à dix-huit de largeur. Je soupçonne fort qu'à une première vue, on a qualifié de madrépores ce qui n'y ressemble pas mal en effet; je veux dire cette pierre factice et légère, qui ne se présente à l'œil que comme un amas de coquilles marines, et dont nous avons vu ailleurs qu'un grand nombre d'anciens cercueils ont été formés.

Du camp près de Nœodunum, une route romaine, défendue par un retranchement, communiquait aux marais ou étangs d'Aron, et ce dernier point formait la droite d'une position retranchée qui, bordant la rive gauche de la petite rivière d'Aron, allait s'appuyer à la rivière de Mayenne. Cette position était bien choisie pour tenir à la fois en respect les peuples répandus sur les deux bords de la *Meduena* (la Mayenne), savoir: sur la rive droite, les *Rhedones*

et autres peuples armoricains; sur la rive gauche, les *Diablintes*, les *Arviens*, et autres peuples de la nation Aulerce.

Quant à la ville de *Vagoritum*, on sait qu'elle existait au lieu que l'on nomme encore aujourd'hui *la cité*, dans la commune de Saint-Pierre-d'Erve, sur la petite rivière d'Erve qui, venant de Sainte-Suzanne, va se jeter dans la Sarthe près de Sablé. Je n'ai pas appris qu'on ait encore extrait de ses ruines d'autres monumens antiques que quelques vases romains et une médaille d'argent de Valérien.

On trouve des pierres levées en différens endroits du département de la Mayenne, et notamment dans les bois de Craon.

Le seul monument antique du département de la Mayenne dont il me resterait à parler, est la *chaire du diable*, pierre que, de fort loin, le diable a dû transporter dans sa place actuelle, et sur laquelle on a débité bien d'autres fables. J'ai vu ce monument et puis en donner la description.

Il est situé tout près des bâtimens d'une ferme à laquelle il a donné son nom (la ferme *de la chaire du diable* ou simplement *de la chaire*), sur la route d'Aron à Jublains, et à trois quarts de lieue du premier de ces bourgs.

Il se trouve à l'extrémité d'un terrain aride et inculte, où s'élèvent çà et là, au-dessus du sol, beaucoup de roches de granit. Une de ces roches qui, certes, quoi qu'en dise la tradition, n'a jamais changé de place, a été un peu aplanie à son sommet; et, sur

cette étroite plate-forme, qui n'est élevée que d'environ trois pieds au-dessus du terrain naturel, on a creusé un petit enfoncement ou bassin, de six pouces de profondeur, qui semble destiné à recevoir et à soutenir le montant d'une croix ou de toute autre chose.

Plus bas, à l'est et à l'ouest, on voit sur le talus naturel de la pierre deux entailles qui serviraient fort bien de base à deux jambes de force, posées pour assujettir le montant en question.

Voilà ce qu'on appelle *la chaire du diable*. Ce n'est autre chose qu'une pointe de rocher qui a été disposée assez grossièrement pour servir de piédestal à un monument quelconque. Quel était ce monument? c'est une question que je n'entreprendrai point de résoudre; j'observerai seulement qu'à quelques pas de là, sur les bords du chemin, il existe actuellement une grande croix.

LETTRE

A UN AMI EN ANGLETERRE,

Sur l'étymologie du mot *Cauchemare*; par M. le baron COCQUEBERT-MONTBRET, membre de la Société.

Je suis aussi frappé que vous, Monsieur, de la ressemblance qu'il y a pour la terminaison entre le mot français *cauchemare* et le mot anglais *nightmare*. J'ai même été conduit à faire quelques recherches sur ces deux mots, en m'occupant d'un travail général, relatif aux êtres fantastiques que l'imagination a créés chez les différens peuples, et qu'on retrouve, avec les mêmes attributs et les mêmes noms, dans des pays éloignés les uns des autres. Il m'a toujours semblé que ce moyen de reconnaître l'affinité des nations, n'avait pas été mis en œuvre jusqu'ici comme il mérite de l'être.

La finale des mots *cauchemare* et *nightmare* me paraît conserver la mémoire d'un de ces êtres fantastiques auxquels le vulgaire attribue volontiers les phénomènes dont il n'est pas en état de démêler la véritable cause.

L'oppression *angoissante*, que quelques personnes éprouvent pendant le sommeil, a des causes naturelles bien connues des physiologistes; mais le peuple,

à qui ces causes échappent, a mieux aimé, dans beaucoup de pays, en supposer de surnaturelles. Suivant lui, le poids qui semble alors comprimer la poitrine, et dont on est en quelque sorte dans l'impuissance de se délivrer, est celui d'un être malfaisant qui revêt un corps pour sauter sur les victimes de son caprice, et les tenir sous lui de manière à gêner leur respiration. C'est ce que les anciens Grecs désignaient par le non d'εφιαλτης (*id est supersaliens*), et les Romains par celui d'*incubus*.

J'espère vous démontrer deux choses; la première, c'est que l'éphialtès des Grecs, l'incube des Latins, portait le nom de *mara* ou *mare* chez les peuples de langue suio-gothique, habitant le nord de l'Europe, et du nombre desquels étaient les Normands.

La seconde, c'est que cet être imaginaire est demeuré inconnu, du moins sous ce nom, partout où la connaissance n'en a point été portée par les septentrionaux.

Si je réussis à bien établir ces deux propositions, il vous paraîtra, j'espère, aussi démontré qu'à moi, que le mot de *cauchemare* a dû être apporté dans le nord de la France par les Normands, comme celui de *nightmare* l'a été en Angleterre par les Anglo-Saxons.

J'ouvre les dictionnaires des langues du nord, en commençant par le dictionnaire islandais; passant ensuite au suio-gothique, à l'anglo-saxon, au suédois, au danois, au hollandais.

Partout je trouve *mar*, *mara* ou *mâre*, avec le

double sens de l'oppression nocturne et d'un malin génie qui cause cette oppression.

Les dictionnaires allemands me montrent ce même terme avec les mêmes significations; mais ils m'indiquent en même temps une distinction remarquable, c'est que le mot *mâr*, ou, comme on écrit en allemand, *mahr* (et aussi *nacht-mahr*, mar de nuit), est particulier à la Basse-Allemagne ou Allemagne septentrionale, et est remplacé, dans l'Allemagne supérieure ou méridionale, par ceux d'*alp*, *drud*, *trempe*, *schrœterlein*, *schertzell*, *wichtele*.

Cette observation me porte à croire que la connaissance de l'espèce de divinité subalterne, nommée *mâr* par les Scandinaves, a été transmise par ceux-ci aux seules tribus allemandes qui les avoisinaient dans le nord de l'Allemagne, et n'a pas pénétré fort avant dans ce pays.

Une remarque analogue m'est suggérée à l'égard des tribus slaves, par l'examen de leurs divers vocabulaires.

Je trouve, en polonais, en sorabe, en sloraque de Hongrie, dans les dialectes slaves de la Carniole, de la Croatie, de l'Esclavonie, de la Dalmatie, le mot *mâr* diversement altéré en ceux de *mora* ou *zmora*, *mor* ou *moura; mory*, et même *murrawa* et *kikimora*.

Mais peut-être aucun mot semblable n'existe t-il dans le pur russe, tel qu'on le parle dans les anciennes provinces de cet empire.

Il se pourrait que les dialectes slaves, où ce mot se rencontre, l'eussent adopté d'après les Scandi-

naves et d'après les Allemands du nord. Il en est de même des Finnois ; leur langue leur fournit un terme propre pour désigner le *cauchemare* ; c'est *païnaïa*, qui signifie foulement, compression ; et s'ils font aussi usage du mot *mara*, c'est qu'ils l'ont emprunté des Suédois leurs voisins.

Dans le nord-ouest et l'ouest de l'Europe, les langues qu'on nomme celtiques ne renferment aucun mot qui ressemble à celui de *cauchemare*: *mousterik* et *mac'herik*, en breton, viennent, l'un de *moustra*, FOULER, l'autre de *mac'h*, OPPRESSION. Le malin génie qui tourmente ceux qui dorment est, suivant les Bretons, le petit foulon.

Il est presque superflu de parler du basque, langue si étrangère aux origines de la nôtre ; cependant je dirai que le *cauchemare* s'y nomme *lozorroa* ou *amescaitza;* l'Espagnol dit *pesadilla;* l'italien, *pesaruolo* ; et la même idée de pesanteur se retrouve dans le mot *appesart* ou *appesant* ; qui est ou qui a été en usage dans quelques parties de la France.

Les dictionnaires languedocien et provençal ne m'ont rien fourni. C'est aux habitans de nos provinces méridionales de France à nous apprendre si le mot de *cauchemare*, ou quelque mot qu'on y puisse rapporter, se trouve dans les dialectes de leurs pays respectifs. Je suis porté à croire que non, par la même raison qui a empêché le mot *mahr* de pénétrer dans le midi de l'Allemagne.

Les Lyonnais disent *cauchevieille*, suivant le dictionnaire étymologique de Ménage ; se seraient-ils

représenté le génie du *cauchemare* sous la figure d'une vieille sorcière?

Je n'entreprendrai point de rechercher si *butzicularius*, qu'on dit être un terme de la basse latinité, a signifié effectivement ce que nous nommons *cauchemare*, ni si le *lemur* des Romains y a quelques rapports.

Le grec moderne m'offre le mot βαρυχνας, relatif à la pesanteur, à l'oppression, comme le sont aussi les termes επιϐολη et πνιγαλιων, dont les Grecs anciens faisaient usage, lorsqu'ils ne personnifiaient pas le *cauchemare*.

On dit en hongrois *linkabas* et *boszorcany*.

Il était bien probable que les langues orientales, soit sémitiques, soit indiennes, n'offriraient rien qu'on pût appliquer à l'étymologie qui nous occupe; j'ai cru cependant devoir m'en assurer.

D'après cette revue d'un grand nombre de langues, il paraît bien constant que le mot de *mare* appartient primitivement et exclusivement à la langue suio-gothique et à ses dérivés.

J'ai à faire voir maintenant que ce nom était celui d'un génie malfaisant, d'un esprit-follet ou lutin, qui se plaisait à tourmenter les humains pendant leur sommeil.

On pourrait citer d'abord Jean Wastow, auteur d'une Vie des saints de la Suède, intitulée *Vitis Aquilonia*, 1623, suivant lequel *mara* était dans la mythologie des anciens Scandinaves, le nom d'une

divinité subalterne, ou fantôme dangereux pendant la nuit.

A la vérité, le célèbre Ih déclare qu'il n'a pu découvrir sur quelle autorité Wastow s'était fondé.

Mais Éric Olaus, qui a écrit en latin l'histoire de la nation suédoise, témoigne la même chose, en parlant de la mort d'un roi de Suède nommé *Valender*, qui fut, dit-il, étouffé en dormant, par un démon que les Suédois nomment dans leur langue *mara*. « *Qui in somno à dæmone suffocatus interiit, quòd genus sueio nomine* MARA *dicitur*. » *Lib*. 1, *p*. 27, suivant la citation de Keissler.

Wachter, auteur d'un glossaire fort estimé, dit aussi, au mot *nacht-mar*, que le vulgaire nomme ainsi un spectre de nuit: « *opinione vulgi spectrum nocturnum*. » Il ajoute que *mære* était le nom d'une certaine nymphe, et il renvoie pour plus de détail aux antiquités septentrionales de Keissler.

Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage, pages 394 et 497, où l'auteur traite de l'opinion des anciens habitans du nord sur le *cauchemare*, qu'il nomme *nacht-mare*, *alpdrucken* et *drutdrucken*.

« Les Scandinaves nommaient une jeune fille, en
« général, *Meii*; mais ils donnaient le nom de *Meüar*,
« ou les vierges par excellence, à trois nymphes que
« les femmes invoquaient pour obtenir une heureuse
« délivrance, et qui, sous d'autres rapports, avaient
« à peu près les mêmes fonctions que les Parques, ou
« μοιραι chez les Grecs et les Romains. »

L'auteur pense qu'on doit rapporter à ces divinités des Scandinaves les inscriptions suivantes, trouvées dans la partie du nord-est des Gaules; l'une à Metz, au-dessous d'un bas-relief représentant trois jeunes filles; l'autre à Langres.

Vous ne serez pas fâché que je vous les copie :

I.

IN HONOREM DOMVS DIVINÆ
DIIS MAIRABVS
VICANI VICIS PACIS.

II.

DEABVS MAIR. . .
JVLIVS REGVLVS
EX VOTO.

Le culte de ces parques scandinaves, ajoute Keissler, a donné naissance à ce que le peuple raconte de la *nachtmar* qu'il croit être un spectre femelle, qui accable de son poids les personnes qui dorment, et leur intercepte la respiration. « *A matribus, sive maïr, descendunt aniles nugæ von der nachtmar. Fæminei sexûs spectrum credunt, somniantes pondere suo gravans, ut arctiùs inclusus spiritus ægrè possit meare.* Puis il ajoute : c'est ce que les Anglais appellent *nightmare* et les Français *cauchemare,* « Angli appelant *nightmare*... Galli, *cauchemare.* »

Johnson, auteur du grand dictionnaire anglais qui porte son nom, et dans lequel il donne les étymologies des mots, fait venir aussi nightmare, de *Mara*, nom d'un mauvais génie, qui, suivant la mythologie des Scandinaves, se plaît, dit-il, à tourmenter les humains lorsqu'ils sont endormis.

Voici quelques autres preuves tirées des dénominations vulgaires de certaines choses que le peuple attribue au malin esprit, parce qu'il ne peut les expliquer autrement.

On sait qu'il existe en quelques pays, notamment en Pologne, une maladie nommée *plica*, dans laquelle les cheveux sont mêlés et comme feutrés. Cette maladie porte, en suédois, le nom de *Marlock*; dans la basse Allemagne, ceux de *mahrflechte*, *mahrklatte*, *mahrenzopff;* en flamand, celui de *mahrenvlicht*, ce qui veut dire chevelure tressée, tapée, bouclée par les mains de la *Mahr*.

Dans quelques parties de l'Allemagne, on appelle *marentakken*, branches produites par la *Mar*, les branches de certains végétaux, comme le saule, la chicorée-sauvage, l'asperge, et autres qui, au lieu d'être cylindriques, sont larges et plates; ailleurs c'est le gui qu'on nomme ainsi, notamment en Hollande. Cette plante parasite, dont la manière de croître est si singulière, a toujours été en possession de passer pour douée de propriétés surnaturelles.

J'ai dit plus haut que, pour les peuples de l'Allemagne méridionale, ce n'était plus la *Mahr* qui s'amusait à donner le cauchemare, mais d'autres follets

qu'on y appelle surtout *alp* et *drud;* ainsi, ce qui est pour les Allemands du nord, des branches de *mahr*, est, pour ceux du midi, les verges d'*alp* (*alpruthen*) ou le buisson de drud (*druden busch*).

L'eupatoire se nomme *alpkraut*, l'armoise *alpraute*, la fumeterre *alprauch*, non que ce soient des plantes alpines, mais parce que, d'après leurs vertus réelles ou supposées, le peuple les croit sous l'influence du génie du cauchemare.

Les bélemnites, à raison des propriétés occultes que le peuple leur attribue, en ont reçu le nom de pierre d'alp, ou lancées par l'alp (*alpstein* ou *alpschottstein*).

L'*alp* des Allemands, que les Islandais appellent *alfr*, les Danois *alfr*, a passé dans la langue anglaise sous la dénomination d'*elf;* aussi la *plica*, que nous avons vu s'appeler en scandinave *marlock*, se nomme-t-elle en anglais *elflock*, et ce nom se trouve dans Shakespeare.

Le vulgaire a encore en Allemagne un usage superstitieux dont il n'est pas étranger à notre sujet de parler ici en passant, ne fût-ce que pour inviter à rechercher s'il y a quelque chose de semblable en France ou en Angleterre.

Vous avez peut-être entendu parler, Monsieur, d'un assemblage de traits, que quelques-uns ont nommé *signum pythagoricum*, et qui, tracé d'un mouvement continu de la main, représente un *pentagone*. Adelung dit que cela s'appelle, en terme de

blason, un *pentalphe*. Quoi qu'il en soit, cette espèce de paraphe jouit, chez certains paysans allemands, au rapport de cet auteur, d'une sorte de célébrité; ils croient qu'en le traçant sur la porte d'une étable, la veille de sainte Walburge, on empêche les *drudes* ou sorcières d'y entrer. Cette figure est pour eux le pied de l'*alp* ou de la drude (*alpfuss drudenfuss*).

Je crois bien n'avoir plus rien à vous dire sur le mot *cauchemare*, en ce qui concerne sa finale; mais, pour ne rien omettre, il faudrait pouvoir rapporter quelque chose d'aussi solide sur la première partie de ce mot.

Je sais que beaucoup d'auteurs ont prétendu que *cauche* ou *chauce* n'était rien autre que le latin *calcans*. Voyant dans le mot *mare* le nom que la jument porte en anglais (en allemand *mâhre*); ils ont traduit cauchemare par *equa calcans;* mais, outre qu'il n'est pas bien naturel de se représenter une jument à cheval sur un homme, je n'aime pas ces mots hybrides que l'on suppose composés de parties aussi hétérogènes que le latin et l'allemand.

Je vais donc essayer une autre étymologie, sans me flatter cependant de vous la faire adopter, et en vous priant de tâcher de trouver mieux.

Quetschen, qu'on prononce à peu près *couetsche*, est un verbe allemand dont le sens est *presser extrêmement, écraser;* rien n'empêche qu'on n'ait dit en allemand *couetsch-mare* pour signifier *incubus opprimens*, ou l'oppression causée par la *mara*, et

l'on conçoit comment dans la bouche des Français ce mot se sera changé en celui de *couchemare* ou *cauchemare*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Peut-être serez-vous tenté d'objecter à la seconde partie de mes recherches étymologiques, que l'allemand n'était pas la langue des anciens Normands. Mais j'aurais pu alléguer de même l'anglais *quash* (qu'on prononce à peu près *couesch*), et plusieurs mots semblables dans les langues de la Scandinavie et dans les langues orientales.

EXAMEN CRITIQUE

Du récit des historiens qui ont avancé que la bibliothèque d'Alexandrie avait été brûlée par le khalyfe O'mar; par P. R. Auguis, membre résident.

Alexandrie, d'abord toute païenne, puis toute philosophe et mystique, bientôt après demi-juive, et berceau du christianisme, ensuite musulmane de différentes sectes, n'est plus l'Alexandrie des Ptolémées, ni même celle d'O'mar. Le nouveau conquérant n'y trouvera plus de traces de cette célèbre bibliothèque qui, de nos jours encore, est l'objet de tant de regrets.

Ces immenses archives du génie de l'antiquité passent vulgairement pour avoir été réduites en cendres lors de la prise d'Alexandrie par les Arabes mahométans.

A peine fondée par le vainqueur de l'Inde, Alexandrie devint importante et riche. Elle s'accrut encore sous les rois successeurs d'Alexandre. Ainsi que d'autres grandes cités, elle se divisait en plusieurs quartiers, qui étaient comme autant de villes séparées. (*Voy.* la description assez étendue qu'en donne Strabon dans son dix-septième livre.) Un de ces quartiers, le *Bruchion*, placé sur le bord de la mer, près du grand port, renfermait tous les édifices dépendans de la basilique ou palais des rois, le grand collége et plusieurs autres monumens.

Le premier des Ptolémées, Lagus, ne borna pas ses efforts à rendre Alexandrie une des villes les plus belles et les plus commerçantes, il voulut encore qu'elle devînt le foyer des sciences et de la philosophie. Par le conseil de l'émigré athénien, Démétrius de Phalère, ce prince y établit une société de savans, modèle de nos académies et de nos instituts modernes. Il fit élever pour leur usage ce célèbre musée qui fut un nouvel ornement pour le Bruchion. C'est là que fut placée la grande bibliothèque, ouvrage (dit Tite-Live) de la magnificence des rois, et de leur amour pour les sciences.

Philadelphe, successeur de Lagus, lorsqu'il vit la bibliothèque du Bruchion portée à 400,000 volumes, soit que le local n'en pût contenir un plus grand

nombre, soit qu'il fût jaloux d'éterniser aussi son nom par un monument semblable, en fonda une seconde dans le temple de Sérapis, dit le *Sérapeum*, situé assez loin du Bruchion, dans une autre partie de la ville. Ces deux bibliothèques s'appelèrent long-temps la mère et la fille.

César, pendant la guerre d'Égypte, ayant fait mettre le feu à la flotte du roi, qui se trouvait dans le grand port, l'incendie se communiqua au Bruchion; la bibliothèque mère fut consumée; et si l'on parvint à en sauver quelque chose, il est probable que les débris en furent portés dans celle du Sérapeum. Il ne peut donc à l'avenir être question que de celle-ci :

Évergète et les autres Ptolémées l'augmentèrent successivement; Cléopâtre l'accrut en une fois de 200,000 manuscrits de la bibliothèque du roi de Pergame, qui lui furent donnés par Marc-Antoine. Les femmes galantes ont fait parfois de grandes choses.

Suivons les traces de l'existence de la bibliothèque.

Aulu-Gelle et Ammien-Marcellin semblent insinuer que tout ce qui était à la bibliothèque d'Alexandrie avait été détruit par l'incendie du temps de César. Le premier dit dans ses Nuits attiques (liv. 6, chap. 17):

« Le nombre des livres rassemblés en Egypte par « les rois Ptolémées, était immense, allant jusqu'à « 700,000 volumes; mais ils ont tous été brûlés pen- « dant la première guerre d'Alexandrie, non de des-

« sein prémédité, mais par la faute des soldats, et « peut-être des auxiliaires. »

Et le second (l. 22, c. 16 de son hist.): « Le Sérapeum « renfermait une bibliothèque inestimable de 700,000 « volumes, ramassés par les soins des rois Ptolémées, « et brûlée pendant la guerre d'Alexandrie, lors de « la destruction de la ville par le dictateur César. »

Mais tous deux ont tort sur ce point; Ammien, dans la suite de son récit, confond même évidemment le Sérapeum et le Bruchion. Il est prouvé que César n'a détruit que quelques édifices dans ce dernier, et non point toute la ville.

Suétone, dans la Vie de Domitien, raconte que cet empereur envoya des copistes à Alexandrie pour y copier une grande quantité des livres qui manquaient à sa bibliothèque. Il existait donc encore une bibliothèque à Alexandrie bien long-temps après César?

On sait, d'ailleurs, que le Sérapeum ne fut détruit qu'en l'an 391 de J. C. par les ordres de Théodose.

Sans doute que la bibliothèque souffrit considérablement dans cette dernière occasion; mais qu'après, elle ait encore existé, du moins en partie, c'est ce ce qu'on ne peut révoquer en doute sur le témoignage d'Orose, qui fit, vingt-quatre ans plus tard, le voyage d'Alexandrie, et qui assure y avoir vu, dans plusieurs temples, des armoires pleines de livres, restes des anciennes bibliothèques. Il est à remarquer que cet auteur, ainsi que Sénèque (De tranquillitate animi, c. 9), porte le nombre des volumes brûlés par César à 400,000; et, comme il paraît que le nombre total

des livres était de 700,000, reste, avec les débris qu'on a pu sauver de la première, un fonds de 3 à 400,000, qui a dû composer la seconde.

Le véridique Orose, en 415, est le dernier témoin que nous ayons de l'existence d'une bibliothèque à Alexandrie. Les nombreux écrivains chrétiens des cinquième et sixième siècles, qui nous ont transmis tant de choses inutiles, ne nous disent pas un mot de cet important objet.

Nous n'avons donc plus de documens certains sur le sort de notre bibliothèque, depuis 415 jusqu'en 636, ou, selon d'autres, 640, que les Arabes prirent Alexandrie, période d'ignorance, de barbarie, de guerres, de soulèvemens, et de vaines disputes entre cent sectes diverses.

Vers l'an de J. C., 636 ou 640, les troupes du khalyfe O'mar, sous la conduite de son lieutenant A'mrou, s'emparèrent d'Alexandrie. Pendant plus de dix siècles, personne en Europe ne s'inquiéta, à cette occasion, de ce qu'était devenue la fameuse bibliothèque.

Enfin, vers 1660, un savant d'Oxford, Edward Pococke, qui avait rapporté, de deux voyages dans l'Orient, beaucoup de manuscrits arabes, fit connaître pour la première fois au monde savant, dans une traduction latine, l'histoire orientale du médecin A'boulfaradje. Voici ce qu'on y lit : « .... Alors florissait chez les musulmans Jean d'Alexandrie, que « nous nommons le grammairien, et qui se rangea du « parti des chrétiens jacobites...... Il vécut jusqu'au « temps où A'mrou-ben êl-a'ass prit Alexandrie.

« Il se rendit auprès du conquérant, et A'mrou, qui « savait à quel degré de science était parvenu Jean, « le traita avec beaucoup d'honneur, écoutant avi- « dement ses discours philosophiques, lesquels « étaient tout nouveaux pour les Arabes; A'mrou « était lui-même un homme de beaucoup d'esprit et « de pénétration, ayant des idées fort nettes. Il retint « dès-lors le savant sans cesse auprès de lui. Jean lui « dit un jour : Tu as visité tous les magasins d'Alexan- « drie et as apposé ton scel sur toutes les différentes « choses que tu y as trouvées. De tout ce qui peut te « servir je n'en veux point parler; mais tu devrais « raisonnablement nous laisser ce dont tu ne peux « faire aucun usage. — Qu'est-ce donc que tu vou- « drais? interrompit A'mrou. — Les livres de philo- « sophie, répliqua Jean, qui se trouvent au trésor « royal. — Je ne puis disposer de rien, dit alors A'm- « rou, sans la permission du chef des croyans, O'mar- « ben êl-khoththâb. Il écrivit donc à O'mar, lui man- « dant ce que Jean lui avait dit. Il reçut d'O'mar une « réponse avec ces mots : Quant à ce qui regarde les « livres dont tu parles, ou ils s'accordent avec le « livre de Dieu, et alors il suffit du livre de Dieu « sans eux, ou ils contredisent le livre de Dieu, et, « dans ce cas, il ne faut pas les conserver. Suivait « l'ordre exprès de les anéantir. A'mrou-ben êl-a'ass « les fit en conséquence distribuer dans les différens « bains de la ville, afin qu'ils servissent à les chauf- « fer. De cette façon, ils furent tous, en une demi- « année, consumés par le feu. Ecoute, et admire! »

Dès que ce récit d'A'boulfaradje fut connu en Europe, il y fut admis sans contestation; il y acquit du poids, et, dans l'opinion vulgaire, il passe encore pour certitude.

Depuis Pococke, on a eu connaissance d'un autre historien arabe, aussi médecin, et qui fait à peu près le même récit. C'est A'bdollathyf, qui écrivit vers l'an 1200, et par conséquent plus tôt qu'A'boulfaradje. On en doit la publication au professeur Paulus, qui l'a faite sur un manuscrit arabe de la bibliothèque bodléienne. Voici le passage en question :

« .... J'ai vu aussi le portique qui, après Aristote « et ses disciples, est devenu le collége académique; « et de plus ce collége qu'Alexandre-le-Grand fit « bâtir en même temps que la ville, dans laquelle « était renfermée la superbe bibliothèque qu'A'm- « rou-ben êl-êl-a'ass rendit la proie des flammes, de « l'aveu du grand O'mar, à qui Dieu soit miséricor- « dieux. »

Comme cette historiette cadrait avec le caractère de férocité et de barbarie que nos historiens chrétiens, et ceux surtout du temps des croisades, attribuaient aux Sarrasins, personne, pendant fort longtemps, ne s'est avisé de la révoquer en doute. Nous allons essayer de justifier sur ce point le khalyfe O'mar, et son lieutenant A'mrou, non par amour des Sarrasins, mais par amour de la vérité.

On peut soupçonner d'abord, puisque A'bdollathyf est le plus ancien, qu'A'boulfaradje a eu connaissance de ce passage de son histoire, et n'a fait que le com-

menter et l'enjoliver à sa manière. A'bdollathyf ne rapporte aucune des circonstances qui ont dû accompagner la destruction de la bibliothèque. Mais comment ajouter foi à un écrivain qui raconte avoir vu ce qu'on sait qui n'existait plus de son temps? J'ai vu, dit-il, le portique et le collége qu'Alexandre-le-Grand fit bâtir, et dans lequel était renfermée la superbe bibliothèque. Or, ces deux bâtimens étaient placés dans l'enceinte du Bruchion, et, depuis le règne d'Aurelien, qui l'avait fait détruire, c'est-à-dire au moins 900 ans avant A'bdollathyf, le Bruchion n'était plus qu'un espace désert, couvert de ruines et de décombres.

A'boulfaradje, de son côté, place la bibliothèque dans le trésor royal : l'anachronisme est le même. Les bâtimens royaux étant tous dans l'enceinte du Bruchion, il n'en pouvait plus exister alors; d'ailleurs, que signifie le trésor royal dans un pays qui, depuis long-temps, n'avait plus de rois, et qui était soumis aux empereurs d'Orient?

Et comme un fait n'est pas absolument incontestable parce qu'il est raconté par un ou deux historiens, quelques scrutateurs ont cru pouvoir douter de celui-ci. Renaudot, dans son Histoire des patriarches d'Alexandrie, en avait déjà ébranlé l'authenticité en disant « ce récit a quelque chose de suspect, comme il est ordinaire chez les Arabes. Enfin Querci, les deux Assemani, Villoison, Gibbon, et en dernier lieu M. Reinhard, se sont tout-à-fait déclarés contre cette assertion.

Gibbon remarque d'abord que deux historiens, tous deux de l'Egypte, n'ont pas dit un mot d'un événement si remarquable. Le premier est Eutychius, patriarche d'Alexandrie, qui y vivait 300 ans après la prise de cette ville par les Sarrasins, et qui, dans ses Annales, a donné très au long l'histoire du siége et des événemens qui l'ont suivi. Le second est El-Makyn, écrivain très-véridique, auteur d'une histoire des Sarrasins, et qui surtout rapporte dans un grand détail la vie d'O'mar, et la prise d'Alexandrie : est-il concevable, est-il croyable que ces deux historiens aient ignoré une circonstance si importante? que deux savans (qu'une telle perte devait vivement intéresser) n'en aient fait aucune mention, eux qui vivaient, qui écrivaient à Alexandrie, et l'un d'eux, Eutychius, à une époque assez rapprochée de l'événement, tandis que nous en apprenons la première nouvelle par un étranger qui écrivait six siècles après, sur les frontières de la Médie?

D'ailleurs, observe encore Gibbon, comment le khalyfe O'mar, qui n'était lui-même nullement ennemi des sciences, aurait-il agi, dans cette occasion, contre son caractère particulier, tandis qu'il avait, pour se dispenser d'un tel acte de barbarie, le sentiment des casuistes de la loi musulmane? Ceux-ci déclarent (*voy*. le tom. 3 des Dissertations de Reland, sur le droit militaire des Mahométans) « qu'il ne convient « point de brûler les livres des chrétiens, par respect « pour le nom de Dieu qui s'y trouve, et que tout « croyant peut faire un usage légitime des livres pro-

« fanes d'histoire, de poésie, d'histoire naturelle « et de philosophie. » Cette décision ne sent point les brûleurs de bibliothèque.

A ces raisons, M. K. Reinhard ajoute les siennes; il remarque qu'Eutychius, dans ses Annales (tome 2, page 316), rapporte les termes de la lettre par laquelle, après un siége long et opiniâtre, A'mrou rend compte au khalyfe de la prise d'Alexandrie. J'ai emporté la ville de vive force et sans capitulation préalable, dit-il, je ne puis te décrire les trésors qu'elle renferme; qu'il me suffise de te dire que j'ai trouvé 4000 palais, 4000 bains, 40,000 juifs taillables, 400 théâtres, 12,000 jardiniers vendant des légumes. Tes musulmans demandent le pillage de la ville et le partage des trésors. O'mar, dans sa réponse, désapprouve cette demande, et défend sévèrement tout pillage et toute dilapidation.

On voit qu'A'mrou, dans le rapport officiel qu'il fait de sa conquête, cherche, ainsi que la coutume s'en est conservée de nos jours, à en exagérer le prix et à en rehausser l'importance. Il n'oublie pas une baraque, pas un juif, pas un jardinier. Comment aurait-il oublié la bibliothèque, lui qu'A'boulfaradje peint comme un ami des arts et de la philosophie? Aurait-il donc pensé que ce célèbre et antique monument ne valait pas la peine qu'on en tînt compte?

El-Makyn rapporte à son tour la lettre d'A'mrou, à peu près dans les mêmes termes. Pas un mot de la bibliothèque.

On peut objecter que peut-être jamais cette lettre

n'a été écrite par A'mrou, et que les deux historiens la lui prêtent? Raison de plus pour qu'il y eût été question de la bibliothèque s'il y avait eu lieu; eussent-ils oublié tous deux cet article, qui eût dû être si important aux yeux de deux savans, habitans d'Alexandrie? Se seraient-ils piqués de paraître mieux informés de l'existence des bains et des jardins potagers que de celle de la bibliothèque?

Mais, si la lettre est authentique, comme son contenu doit le faire penser, qu'on fasse attention à la réponse du khalyfe, qui ordonne d'épargner tout ce qui se trouve dans la ville.

On pourrait, sans grand risque, tirer de tout ceci la conclusion que la bibliothèque des Ptolémées n'existait déjà plus en 640, lors de la prise d'Alexandrie par les Sarrasins.

En voici de nouvelles preuves, tirées de deux écrivains à peu près contemporains d'O'mar.

L'un d'eux, Jean Philoponos (que Gibbon et d'autres ont confondu mal à propos avec Jean le grammairien, dont parle A'boulfaradje) dit, dans son Commentaire sur l'analytique d'Aristote, « que dans les « anciennes bibliothèques il s'était trouvé 40 livres « différens de cette analytique. » Il ne nomme pas expressément les bibliothèques d'Alexandrie, mais il vivait, il écrivait dans cette ville, où, sans doute, on les nommait toujours les bibliothèques par excellence, et il ne pouvait parler ici d'aucune autre. On sait d'ailleurs que les écrits d'Aristote avaient été rassemblés très-soigneusement pour la bibliothèque des

Ptolémées. *Voyez* ce qu'en ont dit Athénée, Strabon et Plutarque, dans la Vie de Sylla,

Mais s'il reste encore quelque doute, qu'on consulte le maître de Philoponos, Ammonius Herméas, dans ses observations sur les cathégories d'Aristote. Il vivait á Alexandrie avant l'invasion des Sarrasins. « Ptolémée Philadelphe, dit-il, passe pour s'être « fort appliqué à ramasser les écrits d'Aristote, et « pour avoir libéralement récompensé ceux qui lui « en apportaient; ce qui fut cause que bien des gens « en présentèrent de faux, sous le nom d'Aristote, « et que dans la grande bibliothèque il se trouvait « jusqu'à 40 différens livres de l'Analytique. »

C'est bien de la bibliothèque d'Alexandrie que parle ici Ammonius; c'est donc d'elle aussi que Philoponos entend parler. Ce qu'il appelle les anciennes bibliothèques, est la même chose que ce qu'Ammonius appelle la grande bibliothèque; ils en parlent tous deux comme d'une chose qui a été, et qui n'existe plus: cela est de la dernière évidence. On peut même bien penser qu'il s'agit ici de la bibliothèque du Sérapeum; car Philadelphe, qui rassemblait avec tant de soins les écrits d'Aristote, les aura sans doute placés dans une collection qui était son propre ouvrage, et qu'il affectionnait particulièrement.

Si l'on consulte les probabilités naturelles, on les trouvera de même contre le récit d'A'boulfaradje, et contre l'existence d'une bibliothèque au temps d'O'mar et d'A'mrou. Les livres des anciens étaient écrits

ou sur du parchemin, ou sur des feuilles de papyrus. Ceux de la bibliothèque d'Alexandrie devaient être surtout de cette dernière espèce, puisque le papyrus était une plante égyptienne. Or, ces feuilles de papyrus étaient très-sujettes à la dissolution et aux insectes, surtout dans l'air chaud et humide d'Alexandrie, de sorte qu'il fallait fréquemment renouveler les copies. Or, croit-on que tous les soins nécessaires aient été donnés à la conservation d'une telle bibliothèque après les rois Ptolémées, au milieu des guerres, des soulèvemens qui eurent lieu, et pendant lesquels le goût des sciences et des lettres tomba comme on sait?... Les manuscrits en parchemin, qui probablement n'étaient pas nombreux, purent résister plus long-temps ; mais tous les autres durent être devenus la pâture des vers, après deux ou trois siècles.

A'boulfaradje ne détermine pas le nombre des livres qui, selon lui, furent brûlés; mais, dit-il, ils servirent pendant six mois à chauffer les bains de la ville ; et nous savons qu'il y avait 4000 bains. Ecoute et admire, ajoute-t-il. En effet, il y a de quoi admirer. Des livres qui chauffent 4000 bains pendant six mois! Un plaisant pourrait observer qu'A'mrou ayant pris la ville précisément au mois de mai, on ne devait pas avoir, en cette saison, grand besoin d'eau chaude dans les bains d'Alexandrie. Les volumes, ou rouleaux des anciens, n'étaient guère comparables à nos in-folio, et le nombre des livres brûlés, en accordant le plus possible, ne pouvait aller qu'à trois ou quatre

cent mille; la portion journalière de chaque bain devait être ausssi fort mince.

Et quels matériaux pour faire bouillir des chaudières! que de vieux parchemins et des rouleaux de papyrus! Il devait s'en exhaler une odeur fétide, capable de corrompre l'air; et remarquez que ni le parchemin ni le papyrus ne peuvent servir à chauffer de l'eau. Cette dernière absurdité n'est peut-être pas une des raisons les moins fortes contre le récit d'A'boul-faradje.

Mais s'il est vrai, comme il le semble, qu'en 640, lors de la prise d'Alexandrie par A'mrou, la célèbre bibliothèque n'existât plus, de quelle manière avait-elle donc été dispersée et détruite, depuis l'an 415 qu'Orose assure encore l'avoir vue?

Remarquons d'abord qu'Orose ne parle que de quelques armoires qu'il a vues dans les temples; ce n'était plus là tout-à-fait la bibliothèque des Ptolémées, celle qui existait dans le Sérapeum.

Qu'on se rappelle ensuite les troubles et les éternelles guerres dont l'Egypte a été le théâtre depuis les premiers empereurs romains, et l'on s'étonnera qu'il ait pu subsister encore quelques traces de la bibliothèque dans des temps postérieurs.

Sous Commode, le Sérapeum souffrit déjà un incendie, mais sans être tout-à-fait détruit; ce qui pourtant ne put arriver sans que la bibliothèque n'eût à souffrir.

On sait quelles dévastations commit le génie mal-

faisant de Caracalla dans la malheureuse Alexandrie. Le musée y fut abattu.

Sous Aurélien, tout le Bruchion fut démoli. Cet empereur prit ensuite la ville, et la livra au pillage de ses soldats.

Vinrent ensuite les troubles de l'arianisme.

Théodose-le-Grand enfin, poussé par les exhortations de l'évêque Théophile, fait réduire en cendres le Sérapeum, l'an de J. C. 391. Il est certain que tous les bâtimens attenans à ce temple furent cette fois la proie des flammes. Ce serait donc des chrétiens qu'il faudrait accuser de cette perte; et l'on ne peut guère douter que le zèle aveugle des premiers siècles n'ait porté des hommes peu éclairés à détruire livres, monumens, enfin tout ce qu'ils croyaient pouvoir perpétuer ou rappeler le culte des idoles.

Si cette fois il est encore échappé quelques débris de la bibliothèque, il est probable que le second Théodose, aussi bibliomane que les Ptolémées, se les sera appropriés.

S'il en est encore resté à Alexandrie, que seront-ils devenus pendant la guerre qui s'est élevée dans ses murs entre Cyrille et Oreste? pendant les soulèvemens qui ont eu lieu sous l'empereur Marcian? Il est très-probable qu'il s'en fit alors un gaspillage considérable. Les moines en firent passer dans leurs monastères, les empereurs d'Orient à Constantinople et dans d'autres villes où ils établirent des écoles. Il est hors de doute que, vers le commencement du neuvième siècle, une grande quantité d'anciens

livres se trouvait disséminée en Egypte. Léon l'Africain rapporte que le khalyfe Mamhhoud envoya, en Syrie, en Arménie et en Egypte, diverses personnes avec la commission d'y rassembler et d'y acheter d'anciens livres, et qu'elles revinrent chargées de trésors inestimables.

Enfin, qu'on se rappelle encore que, sous Héraclius, les Perses prirent et pillèrent Alexandrie qu'ils abandonnèrent peu de temps après : alors survinrent les Arabes, qui ne purent, comme l'on voit, y trouver l'antique bibliothèque, à moins qu'il n'ait été fait pour sa conservation un miracle, dont malheureusement nous n'avons aucun exemple dans l'histoire de la littérature.

Gibbon se déclare encore pour la négative ; il regrette bien plus, dit-il, la perte des bibliothèques romaines qui ont dû périr lors de l'invasion des barbares du nord ! il ne nous est parvenu que des fragmens des trois grands historiens de Rome ; et nous devons nous étonner du nombre de morceaux de littérature grecque qui ont surnagé jusqu'à nous à travers le déluge de dévastations, qui a couvert tant de siècles. Nous en possédons les ouvrages classiques, et ces œuvres du génie, à qui la voix de l'antiquité assigne le premier rang. Aristote, Galien, Pline, avaient lu, comparé, employé les écrits de leurs devanciers, et ils ne nous donnent point de raisons valables de penser qu'il se soit perdu ni vérité importante, ni découverte utile, qui puisse intéresser beaucoup la curiosité des modernes. Quant à ce qui re-

gardait la littérature des barbares, on présume que l'orgueil des lettres grecques n'aura pas permis à des livres éthiopiens, indiens, chaldéens, phéniciens, etc. d'entrer dans cette bibliothèque; et d'ailleurs il est fort douteux que la philosophie ait pu éprouver, par cette exclusion, une véritable perte.

Sans rejeter entièrement ce que dit Gibbon à ce sujet, on doit penser cependant que nos richesses littéraires seraient plus grandes si nous possédions encore la bibliothèque du Sérapeum. Qui que ce soit qui l'ait détruite, les vers ou le feu, l'incurie ou le fanatisme, il est certain qu'elle nous offrirait un Aristote complet et correct, qui peut-être alors serait tout intelligible; les œuvres de Ménandre, tout ce qui nous manque d'Eschyle, d'Eurypide, les poèmes d'Empedocle et de Stésichore; une multitude d'écrits philosophiques de Théophraste, d'Epicure, de cent autres; une foule de morceaux historiques dont nous sommes à jamais privés. C'en est donc assez pour causer quelques regrets aux amis des sciences et des muses.

Mais, j'en conviens, en déplorant la perte de la grande bibliothèque du Sérapeum, on peut rester assez indifférent sur ce qu'A'mrou a brûlé, si en effet il a brûlé quelque chose. Il est assez démontré que, de son temps, la collection des Ptolémées ne pouvait plus exister; mais on sait que, pendant les deux ou trois siècles qui ont précédé l'arrivée des Musulmans, il avait paru une effroyable quantité d'écrits polémiques, produits par le gnostisme, l'arianisme, le

monophysitisme, le monotélitisme, etc......, toutes sectes qui agitèrent beaucoup l'empire, et en particulier Alexandrie.

Il est probable que la maison du patriarche et les églises étaient pleines de ces écrits; et s'ils ont servi, à chauffer les bains, il faut convenir (ajoute Gibbon) que du moins une fois ils auront servi l'humanité.

EXTRAIT

Du *Glossaire breton*, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques, usitées dans la ci-devant province de Bretagne; par J. F. M. M. A. Le Gonidec, membre de la Société.

A.

Agios, s. m. pl. caresses, révérences, façons, cérémonies. Il ne s'emploie qu'avec le verbe faire: *ils m'ont fait beaucoup d'*agios *à mon arrivée.*

Aigledon, s. m., par abus pour *édredon*, duvet de certains oiseaux du nord, particulièrement de l'Eider, canard d'Islande. *On lui a fait présent d'un couvre-pied d'*aigledon.

Ambienneur, s. m., celui en la garde duquel on a mis des biens saisis par la justice. En breton, *abienner* ou *ambienner* signifie la même chose : *on l'a nommé* ambienneur *dans la maison du condamné.*

Amelette, s. f., par abus pour *omelette*, œufs

battus qu'on a fait cuire dans la poêle avec du beurre. *faites-nous une* amelette *de huit œufs.*

Anguille, s. f. (on mouille les deux *ll*). Outre sa signification connue comme poisson, on lui donne aussi celle de fente, crevasse qui se fait dans un mur. C'est ce qu'ailleurs on nomme *lézarde. Il s'est formé une* anguille *dans toute la hauteur du premier étage :* quelques personnes emploient le mot *couleuvre* dans le même sens.

Anguillé, adj. (on mouille les deux *ll*), fendu, crevassé, en parlant des murs; c'est ce qu'ailleurs on nomme *lézardé. Ce mur est ainsi* anguillé *depuis plus d'un an.*

Anille, s. f. (on mouille les deux *ll*), béquille, sorte de bâton, avec une petite traverse, dont se servent les vieillards et les estropiés. Anille ne s'emploie guère qu'au plurier. *On assure qu'il ne pourra plus marcher qu'avec des* anilles.

Anuit, adv. aujourd'hui, au jour où nous sommes. Le P. Grégoire, dans son dictionnaire français-breton, dit que ce mot vient de l'usage des Gaulois de compter le temps par nuits et non par jours. *Il ne viendra pas* anuit.

Aout, s. m. Outre son emploi pour désigner un des mois de l'année, on donne encore à ce mot la signification de moisson, récolte. *Commencerez-vous bientôt votre* août ? Dans ce dernier sens seulement, il se prononce *oût* en Bretagne; c'est sans doute pour le distinguer du mot précédent.

Arbelèze, s. f., côtes de porc frais non séparées. *Nous aurons une* arbelèze *pour rôti.*

Armorique, s. f. C'est le nom que l'on donne depuis long-temps à la Basse-Bretagne, particulièrement aux cantons maritimes. Du breton *armôrik*, ou plutôt *arvôrik*, composé de *ar* pour *var*, ou *war* sur, dessus, et de *môrik*, diminutif de *môr*, mer. On doit donc entendre par armorique un *pays situé sur la petite mer* (1).

Arsenac ou arcenac ou arsena, s. m., par abus pour *arsenal*, magasin d'armes. *Allez à l'*arsenac, *et présentez cette demande au garde-magasin.*

Assabler, v. a., combler, remplir de sable. *La mer, ayant* assablé *le port de l'ancienne ville de Penmarc'h, a été cause de sa ruine. S'assabler*, pour s'engraver, s'engager dans le sable. *Son bateau* s'est assablé, *et il a été obligé d'attendre la marée.*

Assassin, s. m., par abus pour *assassinat*, meurtre en trahison et de guet-apens. *Il a été commis un*

(1) Les anciens donnaient le nom d'Armorici ou d'Armoricani à un peuple placé à l'ouest de la Gaule; mais le vrai sens de ce mot embarrasse, lorsque l'on veut déterminer les limites du pays qu'occupait ce peuple. Qu'entendaient les anciens par *petite mer?* M. de Penhoöet, dans ses recherches sur la Bretagne, n'aurait-il pas eu raison lorsqu'il a avancé que l'on ne devait comprendre, sous le nom d'*armoricains*, que les habitans du Morbihan et des environs de son archipel. C'est peut-être par extension qu'on a donné depuis le nom d'*armorique* à toute la côte de Bretagne, au lieu de celui d'*armor*. Car je remarquerai qu'en breton, *armôr* ou *arvôr* (et non *armôrik* ou *arvôrik*) est le nom que l'on donne à toute l'étendue de la côte de Bretagne qui a vue sur la mer, par opposition au mot *arkoat* ou *argoat* (sur le bois), nom par lequel on désigne l'intérieur des terres.

assassin *la nuit dernière dans notre rue* (il est populaire.)

Atrêts, s. m. pl., décombre, gravois, du breton *atred* qui signifie la même chose. *Avez-vous fait enlever les* atrêts *qui remplissaient votre cour ?*

Au-mouroir, façon de parler adverbiale pour signifier moribond, mourant, près de mourir. *Lorsque je suis sorti, il était* au mouroir.

Avanger, v. n., aller vîte, fournir, en parlant d'un ouvrage, etc. *Ce tricot est si fin qu'il n'*avange *pas du tout. Je ne puis pas* avanger *à cela.*

B.

Baboue, s. f., crotte, boue des rues, au figuré embarras, gêne; du breton *babouz*, qui a à peu près les mêmes acceptions. *Il y a beaucoup de* baboue *dans votre quartier ; ils m'ont entraîné malgré moi, et ensuite ils m'ont laissé dans la* baboue.

Badie, s. f. C'est un des noms que l'on donne à la *guigne* ou cerise douce. *Ne donnez pas* de badies *noires à cet enfant, cela lui salirait les mains : donnez-lui des* badies *rouges.*

Baille, s. f. (on mouille les deux *ll*), baquet sans anses, du breton *bal*, qui signifie la même chose et se prononce de même. *Mettez de l'eau dans la* baille *pour arroser le jardin.* Voyez Baratte.

Balant, adj., pendant, qui pend. Ce mot pourrait venir du substantif *balant*, terme de marine signifiant partie de manœuvre qui n'est point halée ou

tirée. *Il a toujours les bras* balans, *quand il marche*. On dit aussi abusivement *être en balant*, pour être en balance, en suspens, irrésolu.

Ballin, s. m., couverture de lit d'une étoffe grossière, composée de laine brute et de lin ou de chanvre, du breton *pallin*, qui signifie la même chose. *Ce* ballin *est trop court pour mon lit ; donnez-m'en un autre.*

Bamboche, s. f. Outre ses acceptions connues, on lui donne encore la signification de pantoufle ou mule avec un quartier de derrière. C'est probablement le mot *babouche* mal prononcé. *Otez vos souliers et mettez vos* bamboches.

Banie ou Bannie. s. f., ban, publication, proclamation qui se fait dans l'église pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. *Savez-vous pourquoi on a fait une* banie *dans les rues ? on n'a passé que deux* banies, *ayant obtenu des dispenses de la troisième.*

Banir ou Bannir, v. a., publier, proclamer, promulguer, passer les bans, annoncer qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. *Demain on* banira *la paix. Votre frère a été* bani *dimanche dernier.*

Bar, s. m., poisson de mer fort délicat, mais très-difficile à transporter. On le nomme aussi *sur-mulet. Mettez le* bâr *sur le gril, et servez-le à la sauce blanche.*

Baratte, s. f. Outre son acception connue, on lui donne encore la signification de baquet avec deux

anses, pour porter de l'eau sur la tête, du breton *baraz*, qui signifie la même chose. *Allez chercher de l'eau dans la* baratte. Voyez BAILLE.

BARBUQUET, s. m., petite gale sur le bord des lèvres. *Il a souvent du* barbuquet *aux lèvres.*

BATACLAN, s. m., tous les meubles et ustensiles d'un ménage. *Ils se sont embarqués avec tout leur* bataclan. (Il est familier.)

BATTÉE, s. f., la quantité qu'on peut battre à la fois, de quelque chose que l'on parle. *Cela nous donnera deux* battées *de papier. Nous avons de quoi faire une* battée *de pommes à cidre.*

BAYETTE (prononcez ba-i-ette), s. f., par abus pour *baguette*, verges, houssine, etc. *Cette bayette servira à battre les habits. Il a perdu une des* bayettes *de son tambour.*

BÉGAUD, adj. et s. m., badaud, niais. *Ce jeune homme est un vrai* bégaud.

BÉGAUDER, v. n., badauder, niaiser, s'arrêter d'une façon niaise à regarder ce qui se passe. *Il marche dans les rues tout en* bégaudant.

BÉGAUDERIE, s. f., action, discours de badaud. C'est aussi un lieu commode pour causer et pour voir ce qui se passe dans une ville. *La* bégauderie *approche fort de l'imbécillité : la* bégauderie *est toujours pleine de monde.*

BÉLINER, v. n., se battre à coups de tête comme les béliers. *En Bretagne, on voit souvent les lutteurs* béliner.

Bère, s. m., par abus pour *berceau*, dans toutes ses acceptions. *Mettez cet enfant dans son* bère. *Le vaisseau sera lancé bientôt; on travaille à son* bère.

Bignet, s. m., par abus pour *beignet*, pâte frite à la poêle. *Tout le monde en général aime les* bignets *de pommes*.

Bigorneau, s. m. C'est le nom que l'on donne au limaçon de mer, coquillage bon à manger. *Il a toujours des* bigorneaux *en poche, et il les mange avec une épingle :* quelques-uns disent *bigorne*.

Biniou, s. m. C'est un des noms que l'on donne en Bretagne à la *cornemuse*, instrument champêtre. C'est, sans altération, le breton *biniou* qui signifie la même chose. *Nous ne sommes pas loin de la danse, car j'entends le* biniou. *Voyez* Vaize.

Boise, s. m., pièce de bois équarrie, madrier. *Voulez-vous que nous nous asseyions sur la* boise ?

Boîte, s. f. Outre ses différentes acceptions connues, on lui donne la signification d'appât pour prendre le poisson; ce mot est pur breton, avec une très-faible altération. Il vient de *boued*, nourriture, mangeaille. *J'ai fait une bonne provision de* boîte *pour la pêche*. On dit aussi *résure* dans le même sens.

Boite, adj., un peu ivre de vin, gris. *Quoiqu'il n'ait pas beaucoup bu, il n'en est pas moins* boite. *Du papier* boite, pour du papier brouillard.

Bonneau, s. m., bois ou liége flottant qui désigne

l'ancre mouillée : c'est ce qu'on nomme ordinairement *bouée. Il y a sûrement une ancre près d'ici, car voilà un* bonneau. On dit aussi *gaviteau* dans le même sens.

BORD, s. m. Outre ses différentes acceptions connues, ce mot s'emploie aussi pour côté. *Chacun s'en alla de son* bord.

BOURDIFAILLE, s. f. (on mouille les deux *ll*), repas abondant et peu délicat. *Il aime la* bourdifaille; *c'est tout son bonheur*. (Il est familier.)

BOURRIER, s. m., ordure, fumier, boue. *Pourquoi avez-vous laissé ce* bourrier *derrière la porte? il a du* bourrier *dans ses flûtes*, phrase proverbiale qui vaut celle-ci : ses affaires sont en mauvais état.

BOURSETTE, s. f., plante que l'on mange en salade; on la nomme MACHE ou DOUCETTE à Paris. *J'aime mieux la* boursette *que le pourpier*, quelques-uns la nomment *bourse-à-l'évêque*.

BOUSCOGNER, v. a., pousser et repousser, ballotter. *Ils m'ont tant* bouscogné, *que j'en suis encore tout étourdi*. (Il est familier.)

BRÉCILLER, v. n. (on mouille les deux *ll*), faire un mouvement, bouger, se remuer. *Quoiqu'il eût la certitude que sa vie était en danger, il n'a pas* brécillé *un instant*.

BREDACER, v. n., radoter, rêver, dire des extravagances par un affaiblissement d'esprit; déraisonner :

depuis quelque temps il ne fait plus que bredacer. (Il est familier.)

Brenique ou bernique, s. f., sorte de coquillage de mer que le peuple mange, du breton *brennik* ou *brinnik*, peut-être pour *bronnik*, petite mamelle, dont ce coquillage a effectivement la forme : *achetez des* breniques *pour notre souper*.

Brignon, s. m., par abus pour *brugnon*, espèce de pêche sans duvet. *Les escargots sont très-friands des* brignons.

Brochon, s. m., petit morceau de bois mince et court, espèce de petite cheville pointue ; il vaut le diminutif *brochette*, et vient comme lui du français *broche : prenez un* brochon, *que vous mettrez dans le petit trou du baril. Vous avez oublié le* brochon *que vous avez mis au poulet.*

Brocoli, s. m., jet ou tige de chou, ou de toute autre plante qui commence à monter en fleurs. Ce mot, contre l'opinion de ceux qui le font venir de l'italien, me semble tout-à-fait breton, composé de *brous*, jet, rejeton, et de *kaol*, chou, légume ou plante. *Les* brocolis *de navets sont plus estimés que ceux de chous* ; quelques-uns prononcent *bricoli*.

Brode, adj., celui ou celle dont le teint est un peu noir, brun, brune. *C'est une assez belle femme, mais elle est un peu* brode.

Brouailles, s. f., pl. (on mouille les deux *ll*),

intestins de poissons ou de volailles qu'on vide. *Ces* brouailles *seront bonnes pour pêcher des cancres.*

Brouée, s. f., il se dit de tout ce qui vient par accés, etc., et qui ne dure guère; du breton *brouez*, qui signifie la même chose. *Il est survenu une* brouée *de pluie qui nous a forcés à nous réfugier dans une maison : il lui a pris une* brouée *de toux qui a été sur le point de l'étouffer.*

Bruant, s. m., oiseau dont le plumage est jaunâtre; c'est une espèce de verdier; on le nomme aussi *bruant* en breton. *Mettez ce* bruant *dans une cage.*

Buie, s. f., grand vase ordinairement alongé, en terre vernissée, qui sert à puiser de l'eau à la fontaine. *Vous ne pourrez pas porter la* buie *sur votre tête, elle est trop lourde.* A Nantes et dans les environs, on dit une *bue*.

C.

Cabosser, v. a., bossuer, faire des bosses, en parlant des métaux. *Il a* cabossé *sa tabatière d'or.* (Il est familier.)

Cafetière, s. f. Outre son acception connue, on l'emploie par abus pour *limonadière*, maîtresse d'un café. *Vous direz à la* cafetière *de m'envoyer trois demi-tasses.*

Calandrer, v. a., hollander, passer des plumes à la cendre chaude. *Il faut* calandrer *vos plumes avant de les tailler.*

Calin, s. m., ustensile de cuisine en fer-blanc, avec un couvercle bordé, servant à cuire différentes choses au gratin. *Prêtez-moi votre* calin *pour cuire des côtelettes.*

Camper, v. a., retaper, retrousser les bords d'un chapeau contre la forme. *Faut-il* camper *votre chapeau, ou le portez-vous en rond? chapeau campé*, chapeau à trois cornes.

Campin, adj. et s. m., boiteux, celui qui boite, qui ne marche pas droit; du breton *kamuc*, qui signifie la même chose. *Il est resté* campin *depuis sa chute; les* campins *sont communs dans cette ville.*

Campine, féminin de *campin.*

Campiner, v. n., boiter, clocher, ne pas marcher droit. *Je l'ai toujours vu* campiner, *même avant sa blessure.*

Canetaie, s. f., petite herbe fort mince qui croît dans les eaux vives qui n'ont pas d'écoulement, et que les canards aiment beaucoup. *Je ne veux pas qu'on enlève la* canetaie *de cette mare.*

Canette, s. f., petite boule de terre cuite ou de marbre dont se servent les enfans dans leurs jeux, c'est ce qu'on nomme *bille* à Paris. *Voulez-vous jouer à la* canette?

Carapousse, s. f., espèce de bonnet en feutre, connu ailleurs sous le nom de *casquette. Les* carapousses *sont fort commodes pour la chasse et pour les voyages.*

CASSE, s. f. Outre ses acceptions connues, on lui donne encore la signification de *lèchefrite*, ustensile de cuisine servant à recevoir le jus du rôti. *Vous avez oublié de mettre la* casse *sous la poularde.*

CASSE-MUSEAU, s. m., espèce de pâtisserie fort légère, dans le genre des échaudés : c'est ce qu'on nomme *colifichet* à Paris. *Il faut acheter un* casse-museau *pour les serins.*

CASTILLE, s. f. (on mouille les deux *ll*). C'est le nom que l'on donne à la groseille à grappes rouges ou blanches. Ce fruit apparemment a été apporté d'Espagne en Bretagne. *Les* castilles *blanches sont moins acides que les rouges.*

CASTILLE, s. f. (on mouille les deux *ll*), querelle, dispute, différend. *Ils sont toujours en* castille*; on ne les voit jamais d'accord.*

CASTILLER, s. m. (on mouille les deux *ll*), groseiller à grappes à fruit rouge ou blanc. *Le* castiller *est un des premiers arbustes qui porte fleur.* Voyez CASTILLE, premier article.

CHIPOTER, v. n., marchander, faire tous ses efforts pour obtenir du rabais sur une marchandise. *Cette dame n'achète rien sans* chipoter.

CHIPOTEUR, adj. et s. m., celui qui marchande, qui veut avoir du rabais sur une marchandise. *C'est le plus grand* chipoteur *que je connaisse. Comme on sait qu'il est* chipoteur*, on lui surfait toujours beaucoup.*

Chipoteuse, féminin de *chipoteur*.

Coches, s. f. p., dépens, dépense, frais. *Il a appris à ménager depuis qu'il vit à ses propres* coches. On dit aussi *crochets* dans le même sens.

Combot, s. m., étage ; du breton *kombot*, ou *kembot*, qui signifie la même chose. *Il a un fort beau jardin à* combots, *à terrasses, en amphithéâtre.*

Corbiner, v. n., écornifler, chercher à manger aux dépens d'autrui, prendre du tabac dans la tabatière des autres; etc. *On devroit avoir honte de* corbiner *quand on est si riche ; il n'achète pas de tabac, il aime mieux* corbiner.

Corbineur, s. m., écornifleur, parasite. *Cet homme est connu partout pour un* corbineur.

Corée ou courée, s. f., fressure, l'assemblage du foie, du cœur, de la rate et du poumon de quelques animaux. *En Angleterre et dans plusieurs villes de l'Allemagne, les hommes ne mangent aucune partie de la* corée *de la viande de boucherie; on ne les achète que pour nourrir les chiens et les chats.*

Cornière, s. f. Outre ses acceptions connues, on emploie ce mot pour angle, coin, encoignure. *Elle s'est blessée en heurtant contre la* cornière *de la cheminée.*

Cotir, v. n. Outre son acception connue, ce verbe s'emploie aussi pour éclater, crever, faire un

grand bruit. *Le trop grand feu a fait* cotir *la casserole de terre.*

Coulée, s. f., vallée, espace entre deux montagnes, pays au pied d'une montagne. *Cette* coulée *produit beaucoup de blé et de foin.*

Coulis, s. m. Outre ses acceptions connues, il s'emploie aussi pour désigner la bouillie claire que l'on fait avec du gruau d'avoine. *Depuis sa convalescence on lui a ordonné de manger beaucoup de* coulis *d'avoine, pourvu qu'il soit bien cuit.*

Coup-pour-sou, façon de parler adverbiale qu'on peut rendre par ces mots : à-tous-coups ou bien coup-sur-coup. *Il répète cette expression* coup-pour-sou.

Crocher, v. a., prendre, saisir, mordre. *Madame* crochait *le bras de son mari; cet enfant ne* croche *pas le sein de sa mère.*

Crouiller v. a. (on mouille les deux *ll*), verrouiller, fermer au verrou; en breton du dialecte de vannes on dit *kroulein* (on mouille l'*l*) dans le même sens. *Avez-vous eu soin de* crouiller *la porte?*

Cute, s. f., cache, cachette; du breton *kúz* ou *kût*, qui signifie la même chose. *Ne craignez-vous pas que l'on découvre votre cute?* (Il est populaire.)

D.

DABON, s. m., pièce, morceau d'étoffe ou de métal qu'on attache à des choses de même nature, lorsqu'elles sont trouées. *Il faut mettre un* dabon *à l'habit de votre fils*; *on mettra un* dabon *à la casserole*. On dit aussi *un gros dabon*, pour un richard, un homme qui a beaucoup de biens et peu de mérite. (Il est populaire.)

DABONNER, v. a., raccommoder, mettre des pièces à des habits, à des ustensiles de cuivre, etc. *Son gilet est tout* dabonné; *il faudra faire* dabonner *le chaudron*. (Il est populaire.)

DANS, prép., par abus au lieu de *à*, aussi préposition, *au*, *aux*. *Il en a autant que de doigts* dans *la main*, *mes souliers ne me tiennent pas* dans *les pieds*.

DARBAREUR, s. m., aide-maçon ou sert-maçon, aide-couvreur; du breton *darbareur*, qui signifie la même chose. *Ce* darbareur *est bien chargé pour monter à l'échelle*.

DÉFEINER, v. a., tirer de peine, faire sortir du malheur, rendre à une meilleure chance. *Il faut mêler les cartes*, *cela vous* défeinera *peut-être*. *Je suis enfin* défeiné. Ce verbe est formé à l'imitation du génie de la langue bretone.

DÉRI. s. m., débordement, sortie hors du bord.

La dernière pluie a causé un déri *d'eau fort considérable.*

DIOT, adj. et s. m., par abus pour *idiot*, stupide, imbécille; en breton, on dit aussi *diot* ou *diod* dans le même sens. *Il faut être bien* diot *pour croire cela.*

DOIGTE, s. f. (le *g* ne se prononce pas), aiguillée, certaine étendue de fil, de soie, etc., coupée de la longueur qu'il faut pour travailler à l'aiguille. *Donnez-moi une* doigte *de fil, et deux* doigtes *de laine*; quelques-uns prononcent *douette.*

DONGER, OU DONJER, OU DANGER, s. m., répugnance, dégoût, aversion; il se dit plus particulièment en parlant des mets. *Elle me fait* donger *par sa malpropreté. Son plus grand* donger *est contre les grenouilles.*

DOUET, s. m., lavoir, lieu destiné à laver le linge. *Il faut porter le linge au* douet.

DOUVE, s. f. Outre ses acceptions connues, ce mot s'emploie encore avec la signification de *fossé* d'un château, d'une ville, etc.; du breton *douez*, ou *douvez*, qui signifie la même chose. *Il n'y a pas d'eau dans les* douves. *On a transformé les* douves *du châtau en un fort joli jardin.*

VESTIGES D'ANTIQUITÉ

Observés dans le Jurassien ; par M. Monnier, conservateur du musée départemental du Jura, correspondant de la Société.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'homme est, dit-on, le même partout, c'est-à-dire il est partout faible, crédule et routinier, sans s'en douter. A quelques modifications près, apportées dans ses mœurs, par l'influence de la religion, le paysan est encore ce qu'il était il y a seize à dix-huit siècles. Les habitudes qu'il avait conservées au temps de saint Eloy, comme l'attestent plusieurs conciles tenus dans les Gaules, il les continue encore de nos jours, malgré la censure de ses zélés pasteurs. Au reste, il faut avouer que la superstition est reléguée si avant dans le fond des hameaux, qu'à peine ose-t-elle se montrer aujourd'hui.

Ce serait une pénible tâche à s'imposer, que celle de suivre l'esprit humain dans toutes ses aberrations. Ce cadre serait vaste ; mais qui voudrait le remplir? Si j'entreprends de consigner ici quelques-uns des traits caractéristiques d'une portion peu éclairée de mes compatriotes, ce n'est pas que je

veuille les signaler comme un peuple particulièrement imbu de préjugés ; le Jurassien n'est pas plus ignorant que l'habitant des autres contrées. J'ai lu des mémoires sur les usages de différentes provinces, qui prouvent que, partout ailleurs, les générations ne le cèdent aux nôtres ni pour le nombre ni pour l'absurdité des erreurs. D'ailleurs, tout en recueillant ces notes sur des usages singuliers, qui sautent à l'œil de l'observateur le moins attentif, j'ai reconnu que ce qu'il y avait de marqué au sceau de l'antiquité dans notre esprit et dans nos mœurs, n'est pas tout à blâmer; et que, par des vertus et des qualités essentielles, le bon peuple du Jura rachète l'imperfection commune.

Chapitre I. — *De l'esprit patriotique.*

Le caractère du Jurassien est fortement dessiné. Ici la passion vit dans les souvenirs, et la haine nationale se perpétue sans perdre beaucoup de son énergie ; il semble qu'elle survit encore à toutes les dominations étrangères, même à celles qui ne sont plus.

§. 1. La haine des Romains s'est transmise de père en fils, dans une partie de la montagne de Saint-Claude, d'une manière si vigoureuse, que le nom de *Romain* y est devenu synonyme de *méchant*.

En 1817, un maire de la commune de Cinquétral, ayant été desservi près de l'autorité supérieure, exposa dans sa défense, que ses délateurs méritaient si peu d'estime, et qu'ils passaient pour si méchans, qu'on les avait, de tout temps, surnommés *Romains*.

Aux XIIIe et XIVe siècles, on distinguait encore les étrangers qui peuplaient la partie haute de la Séquanie, par la dénomination de *Romans* et d'*Allemans*. (*Hist. de Pontarlier*, par Droz.) Au commencement du XIVe siècle, Jean de Blonnay et Jacquette de Joux accordèrent à des *Allemans* un abergement ou des franchises ; et Jeanne de Joux égala leur condition à celle des *Romans*.

§ 2. Semblable antipathie a régné et règne encore entre les habitans du duché et du comté de Bourgogne, spécialement dans les communes situées entre Auxonne et Dôle, ainsi que dans celles des Granges, de Nomoet, de Champagnat-sur-Cuizeaux. Ces inimitiés remontent à des temps antérieurs à la venue de César; elles ont leur source dans les guerres perpétuelles que se livrèrent les Séquaniens et les Eduens au sujet du péage de la Saône, contestations dont les écrivains latins ont assez parlé. (*César, de bel. gall.*)

J'ai moi-même entendu des habitans de l'une de ces dernières communes, se répandre en plaintes amères contre la mauvaise foi des *François*, désignant sous ce nom leurs adversaires, qui étaient du département de Saône-et-Loire, plus anciens Français que les Jurassiens.

Il est vrai que le procès qui a entretenu ce ressentiment date du XIIIe siècle.

Certainement ce fut pour la province de Franche-Comté un événement très-heureux d'être réunie à la France, sous le beau règne de Louis XIV; cependant ce bonheur ne fut pas apprécié par tous les nouveaux

sujets. Le souvenir des incendies, des meurtres, des pillages, des exactions commises par les troupes ennemies pendant les siècles précédens, aigrit encore long-temps les esprits : peu à peu il s'effaça, mais d'une manière si incertaine, qu'il existait encore, il y a peu d'années, des vieillards qui étaient restés Espagnols au fond du cœur. La ténacité de quelques anciens à cet égard est citée. On rapporte qu'un individu de Vincelles, arrondissement de Lons-le-Saunier, refusa, jusqu'au dernier soupir, de prononcer le cri de *Vive le roi de France*, que l'on exigeait jadis de tout moribond, comme un acte de soumission au nouveau gouvernement, et qu'au contraire il murmura entre ses dents quelque imprécation. Un homme de Poligny recommanda, dans un testament, en dictant ses dernières volontés, qu'on l'enterrât la face contre terre et le derrière élevé, pour marquer le mépris qu'il faisait du nouvel ordre de choses.

§ 3. Mais si les enfans de la Séquanie voient avec peine leurs ennemis s'impatroniser chez eux, ils n'en accueillent pas moins les étrangers en paix avec amitié et distinction ; et l'on peut dire que, partout où les mœurs nouvelles n'ont pas altéré la bonhomie de nos pères, les lois de l'hospitalité sont encore dans leur pleine vigueur. Avant la révolution, un étranger qui arrivait dans une de nos villes, était aussitôt invité à des repas, et admis dans la société. *Hospites ad epulas vocant : qui sint, quâ causâ venerint, post cœnam rogantes*, etc. (Diod., liv. 6, chap. 9.)

CHAPITRE II. — *Du physique*.

§ 1. L'HABITANT du Jura, qui s'est fait admirer par sa stature et par son courage dans les armées, depuis qu'il est Français, est un de ceux de toute l'ancienne Gaule qui a le plus conservé de traits de ressemblance avec les Celtes ses pères, à en juger d'après le portrait qu'en ont tracé les auteurs latins.

La taille des Séquaniens était des plus avantageuses, leur corps bien proportionné dans toutes ses parties: ils cherchaient, par leurs gestes, leur voix, et par l'expression de leur physionomie, à se donner un air redoutable et guerrier. Quelquefois ils faisaient dresser leur chevelure sur leur tête, et ils la rendaient d'un rouge ardent au moyen d'une certaine préparation (*Diod. de Sic.*, liv. 6, chap. 9); ils avaient la peau fraîche, les yeux bleus et les cheveux blonds.

Il est remarquable que les contrées septentrionales produisent les chevelures blondes et rouges; chez les Anglais, les Prussiens, les Russes, les Suédois, le blond dans la chevelure et le bleu dans les yeux, sont des couleurs universelles, tandis que, chez nos Provencéaux, chez les Espagnols, les Italiens et les Turcs, la couleur des cheveux et des yeux est généralement brune.

Au temps de César, le climat de la Gaule était plus rigoureux qu'à présent. Le Rhône gelait tous les hivers; les armées entières et leurs bagages passaient, sur la glace, d'un rivage à l'autre.

Le Rhône ne présente plus ce phénomène; mais aussi le sol gaulois n'est plus si riche en forêts qu'il l'était alors. Ce changement notable de température s'est fait sentir dans la Séquanie, où il est rare maintenant que les grandes rivières gèlent si profondément qu'alors. Cependant les cimes du Jura, couvertes de frimas durant plusieurs mois de l'année, entretiennent beaucoup de froid dans le département, et c'est à la sévérité de ce ciel que nos montagnards doivent la robuste constitution qui les distingue.

Nous voyons encore, dans la partie haute de la province, des femmes dont la stature rappelle le souvenir de ces Gauloises qui suivaient à l'armée leurs époux, et qui, dans les rangs, ressemblaient à des machines de guerre. (*Hist. des Gaulois*, par M. Picot de Genèvre.)

Quant au mélange qui règne parmi nous dans les couleurs des cheveux et des yeux, on pourrait l'attribuer aux alliances qui se sont faites successivement entre les familles gauloises et les colons de l'Italie et des autres pays méridionaux.

§ 2. Les Bressans portent les cheveux naissans, à la manière des Bourguignons leurs ancêtres, chez qui la longue chevelure était une marque de distinction, et la tonsure un signe d'esclavage. (*Hist. de Bourgogne*, par Mille, liv. 1, pag. 109.)

CHAPITRE III. — *De l'habillement des hommes.*

§ 1. UNE espèce de surtout, qui est généralement usité dans nos campagnes, est la blaude; elle est bleue dans la montagne, et blanche dans la Bresse. Les Gaulois l'ont certainement connue, et c'est peut-être leur *sagum*, si des monumens anciens, où l'on voit des personnages costumés de cette manière, sont bien réellement gaulois. (*Hist. de Baune*, pl. 7, fig. 1 et 3.) Au reste, on en trouve d'à peu près semblables dans les monumens romains et gothiques.

§ 2. Le Bressan du canton de Saint-Amour connaît encore une sorte de vêtement qui a appartenu spécialement aux Séquaniens, d'après le témoignage du poète Martial. Du moins il paraît assez clair que ce qu'il appelle *andromis*, et qui se nommait en celtique *androm*, est ce que les Français connaissent sous la dénomination de *balandran*, et les Bressans sous celle de *balandron*.

§ 3. On voit encore des vieillards qui portent des *culottes à braguettes*; elles s'ouvrent à l'entre-cuisse, et se ferment par une double boutonnière et un double bouton en forme de petite bobine. Ce nom de *braie* et de *braguette* est un reste de haute antiquité. César, comme chacun sait, divise la Gaule en trois régions principales, parmi lesquelles est la Gaule à *braie* (*Gallia braccata*), dont la Séquanie faisait partie. Dans un chapitre de mes recherches, j'ai donné la

description et la figure d'un petit joueur de musette, qui est vêtu de la *braie*. Cette figurine a été trouvée à Senay, près la ville d'Orgelet.

§ 4. Le montagnard, surtout dans le Grandvaux, se ceint les reins d'un faisceau de cordons de laine de deux couleurs, le plus communément rouges et jaunes, et agréablement assortis.

Le radelier de la rivière d'Ain, du côté du Bugey, porte également une ceinture de plusieurs couleurs vives, et de soie, qui se noue sur le côté et y flotte en frange. Ce *cingulum* se place horizontalement; chez les uns, il sert à contenir de l'argent; chez les autres, il n'est qu'un objet de parure, à moins qu'il ne serve aux ouvriers pour se soutenir les reins dans le travail. Les anciens portaient une ceinture, mais ils la plaçaient le plus souvent en écharpe. Quelques gens riches, chez les Gaulois, ceignaient leur tunique d'une bande dorée ou argentée. (*Diod.*, liv. 6, c. 9.) Les Asiatiques y attachaient, entre autres objets, une balance, quand ils faisaient les fonctions de juges aux portes des villes (1).

(1) On a découvert sur le territoire de Domblans, où passait une ancienne voie, une petite figure de bronze, représentant *Jupiter viator*. Le dieu tient d'une main la haste, de l'autre un vase; il est nu-pieds : ses sandales sont engagées sous sa ceinture. (*Monfaucon* (antiq. expl.) donne pourtant une figure pareille à celle-ci pour *Esculape.*) J'ai vu à Besançon une autre antique semblable, trouvée dans la rue de Ronchaux, qui a été originairement une voie romaine, *romana calx*.

Il est bon de distinguer cette ceinture civile du *balteus* qui appartenait à l'ordre militaire, quoique nous voyions encore les officiers, dans les troupes espagnoles, allemandes, russes, etc., porter la ceinture horizontale, à la manière de nos magistrats.

§ 5. Le Bressan se distingue de tous les autres habitans du pays par le *devantier* de peau blanche dont il se pare aux jours de fête; c'est un tablier de peau chamoisée qui est suspendu au cou par deux cordons, et tient au corps par d'autres cordons qui nouent derrière le dos. Il est remarquable que les Bressans sont de race bourguignonne, généralement parlant. Plusieurs indices me donnent lieu d'adopter ce sentiment, qui n'est pourtant pas celui de M. Droz, de Pontarlier.

Parmi ces indices, je citerais bien quelques usages et des noms appellatifs, mais ce n'est pas ici le lieu. Or, un passage de Socrate établit que les Bourguignons s'adonnaient beaucoup aux arts mécaniques, et qu'ils étaient presque tous charpentiers, forgerons et maçons. De là sans doute l'usage journalier du tablier que nous venons de décrire, et le titre d'*ouvrier* sous lequel le maître de la maison est toujours désigné.

La Bressanne dit communément *not' ouvrier*, pour *mon mari*.

§ 6. Le vigneron se garantit les jambes, au moyen d'une espèce de guêtres de toile, sans boutons et sans sous-pieds, chaussure qui s'appelle *garodes* ou

varodes, dans le département du Jura, et *golèches* dans une autre partie de la Franche-Comté.

Bullet (*Dict. celt.*) pense que ce dernier mot, qu'il tire du celtique *galochenn*, marque une sorte de chausses gauloises semblables aux guêtres de nos vignerons, dont il s'agit ici.

§ 7. Quant à la chaussure, les *sabots* sont communs à tous les Jurassiens. Les jours de fête, on sort avec des souliers à grandes boucles carrées, dans la montagne et dans la plaine. Les souliers à cordons sont plus spécialement employés dans la région intermédiaire.

Chapitre IV. — *De l'habillement des femmes.*

Il existe, dans le département du Jura, des costumes originaux; mais celui de la Bressanne du canton de Saint-Amour est le plus élégant, le plus riche, le plus coquet. Essayons de le décrire, quoique nous soyions dans l'ignorance de sa véritable origine.

§ 1. 1° Petit chapeau de feutre noir (1), dont la forme est couronnée de blonde de même couleur, et d'où tombent, de chaque côté, des rubans noirs garnis de dentelles. Il se place obliquement, et tient par deux cordons au *caffion*. 2° Le *caffion* (car c'est ainsi que l'on appelle le bonnet qui enveloppe les cheveux) laisse à découvert la partie antérieure de

(1) Winckelmann a prouvé que l'usage du chapeau était très-ancien.

la tête, et se termine derrière en *cul de poulet*. Niobé, d'origine égyptienne, est coiffée dans ce goût, suivant les monumens. Les femmes, à la célébration des isiaques, avaient leurs cheveux pliés dans un bonnet. Chez les filles, le *caffion* ne dépasse guère l'oreille; chez les femmes, il se prolonge jusque sous le cou, où se fait un nœud de ruban. 3° Collier de velour noir, d'où pend, entre les deux épaules, un flot de pareils cordons, et, sur la gorge, une croix et un cœur en relief d'or ou d'argent, selon la fortune. 4° Tablier à bavette enrichi de chaînes d'or ou d'argent, qui sont retenues de chaque côté par des épingles à grosses boules. 5° Robe de laine courte, à courte taille, et à manches qui s'arrêtent au coude. Les coutures de la taille et les manches sont ornées de larges rubans de soie, et quelqûefois de galons, qui coupent sur la couleur du fond. Le nombre des plis, formant garniture au bas de la robe, fait connaître la fortune d'une belle héritière. 6° *Gorgire* ou fichu de couleur indifférente, engagé sous la robe par derrière, et sous la bavette par devant. 7° Souliers bronzés.

§ 2. Dans la Bresse de Beaufort et de Beaurepaire, qui sont voisins des cantons de Saint-Amour et de Cousance, le chapeau disparaît déjà dans la coiffure féminine, et on ne le voit plus reparaître nulle part. La *volette* est une coiffe de lin, quelquefois de mousseline, dont les ailes, tantôt redoublées sur les tempes, tantôt flottantes sur les épaules, se nomment *barbes*. Dans les cérémonies funèbres et religieuses, ces bar-

bes se dédoublent et se développent comme un voile court, d'où la dénomination de *volette*. J'ai eu entre les mains un psautier du douzième siècle, où étaient représentées diverses figures, avec des coiffures absolument semblables : c'était déjà le voile des veuves.

§ 3. Une autre espèce de voile est particulière aux vieilles femmes de Chapelle-Voland ; le couvre-chef s'élève en pointe assez haute derrière la tête, et se déploie sur les épaules, à peu près comme celui des femmes de l'île d'Oléron, du pays de Caux et des sœurs hospitalières en plusieurs villes de France. J'ai donné ailleurs la figure de ce genre d'habillement (*Essai sur l'origine de la Séquanie*, livre 3, chap. 13, pag. 204) qui rappelle celui d'Isis, d'après les monumens anciens. (*Hist. du Ciel*, tome 1, pag. 56, fig. du Canope. —*Antiq. explic*, in-folio, pag. 29, fig. phrygienne.—*Ibid.*, pag. 213, fig. égypt. au tombeau de Démétrius), et, d'après le costume actuel des femmes cophtes (*Descript. de l'univ.*, par Manesson Mallet, tom. 3, pag. 81).

§ 4. Ailleurs, dans le département du Jura (*Lons-le-Saunier, Dôle, Poligny, Salins, Saint-Claude*), les femmes portent des bonnets à fond large, rond et plat, ayant des ailes plissées du chaque côté. On ne peut mieux comparer cette coiffure qu'à celle en usage à Meulan, département de Seine-et-Oise.

§ 5. Les vieilles femmes de la haute montagne (*Noseroy, les Rousses, Saint-Laurent, Mijoux*) portent une toque d'un genre singulier ; elle ressem-

ble à une calotte de velours noir entourée d'une touffe de franges de soie de même couleur. Sur la partie du *toquet* qui domine la nuque, est implantée horizontalement une grande épingle de cuivre argenté, qui se termine, à chaque extrémité, par un globe de même métal. Je ne sais à quelle comparaison recourir pour donner une idée plus claire de cette coiffure ; je ne connais d'ailleurs aucun monument où l'on puisse en indiquer l'origine.

§ 6. On connaît dans toute la partie montagneuse une espèce de souliers appelés *galoches*, à l'usage des femmes, et dont l'origine est incontestablement gauloise, ainsi que l'atteste leur nom, rendu en latin par *gallica*, et par *galocha* en celtique, suivant Bullet.

§ 7. Les montagnardes aiment aussi à se voir au cou des chaînes, des cœurs, des globes d'argent, et, à la bavette, une chaîne de ce métal ; mais leur luxe en ce genre n'approche pas de celui des Bressannes, parce que leurs fortunes sont infiniment plus minces. Leurs pendans d'oreille sont d'or, ainsi que leurs bagues, mais le plus souvent les anneaux sont d'argent. Si l'on ne porte plus, comme au temps des Celtes, des bracelets, nos Bressannes y suppléent par les rubans et les galons qui ornent leur manche depuis le coude jusqu'à la hauteur de l'aisselle.

Diodore de Sicile (liv. 6, chap. 9) parle des colliers, des chaînes, des anneaux, des bracelets dont se paraient les Gauloises ; et les prophètes qui ont personnifié Jérusalem, donnent à peu près la même idée de la toilette d'une fille juive.

§ 8. La couleur favorite des Bressannes des environs de Saint-Amour est le bleu de roi; des environs de Cuiseaux, le noir; des environs de Beaufort, le brun rayé; de Ruffey, le blanc; dans le vignoble et dans l'arrondissement de Dôle, on préfère les couleurs vives, les nuances gaies; dans les hautes montagnes et dans les cantons de Saint-Julien, d'Arinthod, d'Orgelet, assez généralement le violet rayé; mais dans les villes, les bourgs, les gros villages où le luxe s'introduit, les indiennes rouges, jaunes, vertes et le grand blanc.

Chapitre V. — *Des usages à l'occasion de la naissance.*

§ 1. Lorsqu'un enfant vient au monde, on le lave avec du vin, et on lui fait avaler un œuf frais. La sage-femme qui coupe le cordon ombilical se garde bien de le jeter ailleurs qu'au feu, car on en tirerait des pronostics plus ou moins fâcheux, selon ce qu'il deviendrait. Par exemple, l'individu périrait par l'eau, si l'ombilic était abandonné à la rivière, ou par la morsure des bêtes, si quelque animal venait à s'en emparer. Il paraît que l'on n'a pas peur que la nouvelle créature meure dans un incendie.

§ 2. Comme on a l'opinion que l'enfant doit ressembler à ses parrain et marraine, les parens sages ont soin de choisir, pour remplir ce devoir, les personnes les plus considérées; mais, comme on aime toujours à s'attacher aux branches solides, on ac-

corde quelquefois la préférence aux plus riches. Jusqu'où l'ambition ne va-t-elle pas se nicher? Être parrain d'un enfant naturel (pour la première fois qu'on est parrain) *porte bonheur*. C'est aussi d'un heureux présage, et pour la personne qui donne son nom pour la première fois, et pour le nouveau-né, quand, par hasard, ils sont du même sexe.

§ 3. L'occasion d'un baptême est souvent saisie pour rapprocher deux jeunes gens que l'on voudrait unir par des liens encore plus solennels. Le *compère* achète une bague ou des gants à sa *commère*, et elle lui donne un bouquet enrichi d'un grand nœud de ruban. Le parrain, et, suivant les lieux, la marraine fait un cadeau à l'accouchée (soit un pain de sucre, soit une miche de pain blanc), usage d'autant plus antique, que Térence, dans son Phormion (acte I, scène I), fait dire à son personnage : Quand l'enfant sera né, combien de cadeaux ne faudra-t-il pas faire, que la mère s'appropriera?

§ 4. Le parrain, avant d'aller à l'église, où il est suivi d'une troupe de *compères et de commères babillardes*, se munit aussi d'une ample provision de dragées ou de petites monnaies, pour les jeter, à l'issue de la cérémonie du baptême, aux polissons qui suivent le cortége, en criant: *à la crepille! à la crepille!* terme corrompu d'*accroupi*, parce que l'on s'*accroupit* pour ramasser par terre les dragées et les pièces de monnaie.

§ 5. De retour à la maison, on attache les bouquets aux rideaux du lit de l'accouchée; ces bou-

quets représentent les couronnes d'olivier et les bandelettes de laine que les Grecs suspendaient sur la porte de leurs maisons, à la naissance de leurs enfans. « Cet usage, dit l'abbé Barthélemi, qui retrace « les mœurs anciennes, annonce à la république « qu'elle vient d'acquérir un citoyen. » Dans nos campagnes, un étranger peut, en comptant les bouquets qui couronnent la couche conjugale, savoir le nombre d'enfans qu'elle a produits. Le parrain continue à donner carrière à ses libéralités, en distribuant les *nailles*, ce que les anciens appelaient *natalitia*.

§ 6. Les *relevailles* ont lieu lorsque la santé de l'accouchée permet qu'elle se rende à l'église pour se faire *rebénir* et se purifier. Alors, couverte d'un voile, et un cierge à la main, elle se présente aux pieds des autels. C'était autrefois la coutume de faire un cadeau au prêtre; mais le cadeau est maintenant remplacé par le prix d'une messe. Cette coutume est absolument semblable à l'observance de l'ancienne loi chez les Juifs.

Chapitre VI. — *Des usages relatifs au mariage.*

§ 1. Quand il y a projet d'alliance entre deux familles, un parent officieux ou un ami de la maison du garçon se charge de négocier cette affaire; c'est ce que l'on appelle burlesquement *le trouille-bondon*. Il se rend à la demeure de la fille, où il ne manque pas de faire un pompeux étalage des qualités et de la fortune de son protégé, ni d'entendre le

plus bel éloge des vertus et des agrémens de la jeune personne, de la bouche même de ses auteurs. Ce jour-là on ne décide rien; mais, à la manière dont l'entremetteur a été accueilli à table, il peut déjà préjuger de l'issue de sa mission.

§ 2. Si la démarche a pris une bonne tournure, les parens se parlent, et l'on fait la demande en forme. Vers la fin du repas, qui est presque toujours celui du soir, lorsque la gaîté commence à jeter quelques éclairs, le galant, placé à côté de sa belle, lui présente sur une assiette, ou lui dépose dans son verre, un rouleau de pièces d'or ou d'argent, selon ses facultés pécuniaires; si elle accepte le présent, elle est *fiancée :* timide et embarrassée, elle met *les arrhes* dans sa poche, et c'est là toute sa réponse. Dès-lors il ne lui est plus permis de revenir d'un pareil engagement, sous peine de rendre le double de la somme acceptée. Chez les Romains, selon Plutarque et Pline, on donnait aussi des arrhes, et les fiançailles se célébraient la nuit, et quelquefois au point du jour. Ces gages sont un reste de l'antique usage où l'on fut chez les Orientaux d'acheter sa femme, usage attesté par une foule de passages de l'Écriture sainte et des auteurs profanes, particulièrement par Strabon.

§ 3. Les visites mutuelles que se font les parens avant la demande formelle, ont toujours un but intéressé : ceux de la fille vont *voir les êtres*, c'est-à-dire, vérifier si les rapports qu'on leur a faits sur l'aisance du postulant sont exacts; ceux du garçon

font la même démarche, dans le dessein d'observer le caractère de la prétendue. Par exemple, pour éprouver si elle est soigneuse et propre, on posera à terre le balai en travers de la porte : elle devra, en entrant, le ramasser et le ranger; et si elle veut en outre donner l'idée de son humilité à ses examinateurs, elle balaiera la chambre en leur présence.

§ 4. Après la foi donnée, les futurs distribuent, chacun de son côté, aux parens, amis et connaissances, soit des dragées, soit des beignets, en signe de leur engagement solennel. Ces envois se font ou la veille, ou une semaine avant la publication des bancs; c'est ce que nous appelons *donner les fiançailles*, et ce que les Latins nommaient *sponsalia*. Quelquefois, chez ce peuple, la promesse de mariage était simplement verbale; mais ordinairement on la mettait par écrit comme aujourd'hui.

§ 5. Le jour fixé pour passer le contrat est communément la veille de la célébration du mariage. Nouveau souper auquel sont conviés la double parenté et les voisins. Avant ce moment, il se passe une scène singulière chez les Bressans : la fiancée, ayant réuni chez elle plusieurs de ses amies, se déguise avec elles, et elles se tiennent dans une pièce séparée. Le futur arrive, accompagné de ses camarades et de ses frères, à la maison qu'ils trouvent fermée; ils frappent à la porte en réclamant une brebis. On leur répond qu'il n'y a point là de brebis qui leur appartienne; mais ils insistent vivement, se font in-

troduire, et cherchent eux-mêmes dans chaque appartement. Arrivés à la porte de la chambre des jeunes filles, ils y frappent et renouvellent leur demande. Même réponse qu'à la première porte. A la fin il sort de cette chambre un individu qui, après avoir assuré qu'il vient de vérifier lui-même qu'il ne se trouvait pas dans son troupeau de brebis étrangère, fait défiler une à une les jouvencelles. Le prétendu les fait danser successivement; et s'il vient à ne pas reconnaître celle qu'il doit épouser, c'est un sujet de raillerie sur son compte pendant toute la soirée.

§ 6. Cette joyeuse cérémonie terminée, on présente à la mère la robe de noces que la fiancée ne manque pas de trouver de son goût; et quelqu'un de l'assemblée adresse aux futurs une petite harangue, où l'hymen n'est pas ménagé, mais qui pourtant ne détourne jamais les parties contractantes de leur résolution. En même temps on offre à la fiancée un morceau de mauvais pain noir pour marquer qu'elle ne doit pas s'attendre à vivre dans un contentement parfait; elle en mange, puis on lui fait accepter du gâteau et du vin pour lui faire entendre que tout ne sera pas peine dans son ménage. En quelques endroits, le futur partage avec elle cette collation symbolique. Plutarque rapporte (*de claris mulieribus*) « que les fiançailles s'accomplissaient en faisant « boire les deux amans dans une même coupe, en « signe d'union et d'amour. »

§ 7. Bientôt tout le monde se met à table; les femmes y arrivent tard et y font une courte apparition; mais les hommes y passent bravement la nuit à boire et à chanter.

§ 8. La célébration religieuse du mariage a toujours lieu dans la paroisse où la fille avait son habitation. L'heure étant venue de quitter le toit paternel pour aller au pied des autels, une scène du genre larmoyant succède tout-à-coup aux éclats de la joie. Rassemblés sous la cheminée, les parens de la fille commencent à pousser de gros soupirs, à exprimer leurs regrets sur la prochaine séparation qui va se faire, et à verser un torrent de larmes. On a peine à détacher la jeune victime du sein de sa bonne mère, car elle ne veut point paraître s'être ennuyee de son état de fille. Cette sorte de violence se pratiquait déjà, comme une cérémonie, chez les Latins, au témoignage de Montfaucon (*antiq. expl.*).

§ 9. Le cortége se dirige en pompe vers l'église, au bruit des armes à feu et des instrumens de musique.

§ 10. Une couronne artificielle de myrte fleuri orne la tête de la timide vierge. La vue de cette couronne donne lieu au public, soit de convenir de l'honneur de la jeune fille quand elle a su le conserver intact, soit de gloser sur cet emblême de la virginité lorsqu'il est arboré par une vertu suspecte. Chez les Romains, la couronne nuptiale était de

vervene cueillie par la fiancée elle-même, et mystérieusement portée, pendant plusieurs jours, sous ses vêtemens. Les époux hébreux se couronnaient aussi de fleurs, en signe de joie.

Il est inutile de dire que les veuves, et les filles qui ont fait des enfans, ne se permettent pas de se parer de la couronne.

§ 11. Le plus proche parent de la future, au défaut du père, marche en tête avec elle, et le prétendu reste un peu en arrière avec les vieilles gens. Le *garçon-franc* et la *fille-franche*, qui sont les amis intimes du couple, brillent au premier rang; ils sont, par leurs fonctions, chargés de faire les honneurs de la fête pendant tout le temps des noces. Ils représentent le *Camille* et la *Pronuba* des Romains, et ils sont accompagnés de jeunes gens des deux sexes qui sont, comme en Judée, les *compagnes de l'épouse* et les *compagnons de l'époux*.

§ 12. Le prêtre, avant de mettre sur ce couple la chappe, qui est un simulacre du véritable joug que l'on imposait jadis aux époux, (d'où sont venus le mot *conjugium* et l'expression *ego vos conjungo*), bénit leur anneau et leur pièce d'or ou d'argent. Le sou d'or et le denier furent offerts à Clotilde, au nom de Clovis, par Aurélien, lorsque ce député gaulois, qui représentait le roi de France à la cour de Gondebaud, roi des Bourguignons, épousa pour lui cette princesse. « Cette coutume, si on en croit « Frédegaire et Marculfe, fut long-temps observée

« en France. C'était une espèce d'achat; nous n'a-
« vons retenu de cet ancien usage que celui où
« sont encore les maris, de donner quelque pièce
« d'argent à leurs épouses. » (*Velly*, *histoire de France*, T. I.)

§ 13. Au moment où le marié met le lien au doigt de sa femme, il s'établit entre eux une altercation tacite, mais très-divertissante : si la jeune personne tient beaucoup à la maîtrise dans le ménage, elle ne laisse pas aller la bague au-delà de la seconde phalange; tandis que le nouveau marié, tout occupé du soin de conserver l'empire dévolu à son sexe, fait tout ses efforts pour la faire glisser le plus loin possible. Ce sont surtout les veufs qui donnent aux curieux assistans le spectacle de pareilles contestations.

§ 14. On tirerait mauvais augure de l'oubli de recevoir *la paix*, dans cette circonstance : *recevoir la paix*, c'est baiser la relique; mais les mauvais plaisans de la noce, jouant platement sur les termes, présentent aux jeunes mariés la *paix* ou l'omoplate d'un animal, et leur font heurter le front l'un contre l'autre.

§ 15. Le père du nouvel époux, et à son défaut son plus proche parent, ramène l'épouse. Des coups de fusil et de pistolet sont de nouveau lâchés en l'air, et l'on pousse des cris à pleine gorge qui attirent la population aux portes et aux croisées;

le fidèle ménétrier fait, de plus belle, grogner sa *viole*, soupirer sa musette, ou gémir son crincrin.

La coutume d'accompagner en armes et en musique le cortége nuptial est de toute antiquité: en armes, pour s'opposer à des entreprises de vengeance de la part des rivaux; en musique, parce que cette cérémonie est essentiellement gaie, et que d'ailleurs toute solennité sacrée ou profane ne se passait pas autrefois sans un joueur d'instrument.

§ 16. En Bresse, lorsque les deux familles qui contractent alliance ne sont pas du même endroit, on charge les meubles et le *troussel* de la mariée sur une ou plusieurs voitures, que l'on conduit chez le mari. Quand il n'y a qu'un char, ce sont les femmes qui y prennent place, juchées, tant bien que mal, par dessus les meubles, et filant soit au fuseau, soit au rouet; quand il y en a plusieurs, les jeunes hommes ont le leur, et quelquefois c'est le garçon-franc qui file. La quenouille qui figure de nos jours entre les mains de la fille-franche et du garçon-franc, figurait déjà dans les mains des *Pronubæ* qui accompagnaient *la nouvelle Tanaquilis*, à Rome, en mémoire, dit Pline, de la laine, du fuseau et de la quenouille de la première *Tanaquilis* (qui s'appelait aussi *Caïa Cécilia*).

§ 17. A toutes les rues du village natal, si la nouvelle épouse s'y est fait aimer, la jeunesse du

lieu jette des pièces de bois en travers du chemin pour arrêter un instant les voitures, cherchant à lui prouver par là les, regrets qu'ils ressentent de la perdre; au sortir du village, ils lui offrent un bouquet.

§ 18. La voiture de la jeune mariée est attelée d'un nombre de bœufs proportionné aux fortunes; et l'attelage, tout couvert de rubans, doit courir avec rapidité dans les villages, les bourgs et les villes que l'on traverse, mais surtout lorsque l'on approche de la destination, au bruit des acclamations réitérées et des détonnations d'armes à feu. Le trajet ne se fait pas sans de fréquentes libations; les facétieux en font faire même aux personnes qu'ils rencontrent en chemin.

Quelquefois la jeunesse du village où l'on se rend, vient à leur rencontre avec armes, musique et bouquets.

§ 19. La mère du marié se tient à la maison, la porte fermée; et, quand le couple s'y présente, on lui jette, par la croisée, ou de l'étage supérieur, plusieurs poignées de graines, blé, pois, féves, avoine, glands, etc., symbole de la prospérité que l'on souhaite à leur union. A l'intronisation d'un roi du Sénégal, les nègres pratiquent la même chose. D'où vient ce rapprochement de mœurs entre des nations si distantes? (*l'Afrique, ou histoire, mœurs, usag.*, etc. par R. G. V. 1814.) Au bout de quelques minutes, la porte s'ouvre,

la mère s'avance, et, sur le seuil, présente à sa bru un verre de vin et un morceau de pain qu'elle doit partager avec son consort, pour signifier que biens, jouissances, tout entre eux, va désormais devenir commun. Nous avons, à l'occasion des fiançailles, rendu compte d'une coutume antique absolument semblable.

Dans quelques endroits, c'est alors que l'on fait l'épreuve du balai.

§ 20. Le couple et sa suite sont d'abord entretenus sous l'âtre enfumé, puis on les promène de chambre en chambre, et l'on parcourt toutes les parties de l'habitation.

§ 21. Durant toute la journée, celui de la noce qui voit le moins la jeune mariée, celui qui s'ennuie le plus, c'est l'époux. Il sert tout le monde à table, sans y prendre place. Quant à la chère compagne, elle ne doit absolument rien faire; ses amies l'habillent, la déshabillent; pour la seconde, et peut-être pour la dernière fois, elle figure à table, comme le personnage le plus intéressant. Enfin, ce jour là serait pour elle le plus beau de sa vie, s'il n'en était pas le plus ennuyeux et le plus long.

§ 22. Les amis des mariés se masquent et viennent, vers la fin du souper, divertir l'assemblée, et faire au nouveau couple leurs complimens : c'est ce que l'on appelle *aller à la poule*.

§ 23. Vers l'heure du coucher, dans certaines localités, on fait en sorte d'enlever et de tenir cachée la jeune épouse, afin que son mari en soit privé la première nuit, aventure qui amuse beaucoup les gens de la noce. Il arrive aussi quelquefois que la mariée réclame en sa faveur *les trois nuits de Tobie*.

Chez les riches, les noces durent jusqu'à sept jours, comme chez les Israélites.

§ 24. Il n'est pas nécessaire de dire que l'on danse le premier jour, la première nuit et quelquefois plusieurs jours consécutifs. Chez les jeunes époux, ces sortes de divertissemens ne manquent guère; mais quand un veuf se remarie, on craint sans doute qu'il s'en dispense; et, dès la publication de ses bancs, on le contraint, par un charivari, à donner un bal. Quand ce sont deux veufs qui *convolent à secondes noces*, on ne leur donne pas cette galante sérénade. Dans les villes (avant que l'autorité supérieure en eût interdit l'usage), on gratifiait du charivari indistinctement tout individu dont le mariage était publié.

§ 25. Aussitôt après l'hymen, on fait un pélerinage. On invoque l'intercession de Notre-Dame de Miége pour obtenir de la progéniture. On s'adresse à Saint-Claude pour avoir un garçon, et à Notre-Dame d'Ouoz pour avoir une fille.

CHAPITRE VII. — *Des usages relatifs aux funérailles.*

§ 1. Dans un village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier (*Courb.* ****), j'ai été témoin oculaire d'un acte singulier, dont je laisse aux savans le soin de rechercher le motif à travers le dédale des opinions que les hommes ont eues sur l'essence de l'âme ; je ne sache pas que l'usage dont je vais parler soit répandu. Un individu venait d'expirer; presque au même instant, on vint sur la porte répandre les vases d'eau qui se trouvaient dans la chambre du malade. On est dans la croyance, me dirent alors les personnes qui me rendirent raison de cette action, que l'âme, en quittant sa dépouille mortelle, s'est plongée dans cette eau, afin de se purifier avant de paraître au tribunal suprême. Il me semble avoir lu quelque part que l'on agissait de même en pareille occasion chez je ne sais quelle nation de l'Afrique ou de l'Asie. Les observations consignées ci-après ont été recueillies sur d'autres localités.

§ 2. Un père de famille meurt : les voisins, les voisines accourent à la maison funéraire, pour offrir des consolations à la famille affligée, et pour aider la veuve à préparer le repas qui doit avoir lieu le lendemain, à l'issue de l'enterrement.

§ 3. Dans plusieurs cantons, notamment dans ceux d'Arinthod et d'Orgelet, si le défunt a su lire,

on ne l'ensevelit pas sans lui mettre à la main son livre de prière, et, dans le cas contraire, son chapelet. On voit qu'en cela notre religion a sanctifié une opinion accréditée chez les païens : personne n'ignore que les Gaulois, nos pères, jetaient dans le bûcher funèbre des lettres à l'adresse de quelques habitans de l'autre monde, et qu'ils ne doutaient nullement que le nouveau défunt ne les portât exactement à leur destination. *In defunctorum pyram epistolas scriptas quidam conjiciunt, tanquam eas mortui sint lecturi* (*Diod. de Sic.*, l. 6, chap. 9). Les Romains congédiaient leurs morts avec des certificats de bonnes vie et mœurs, que les ombres devaient présenter là-bas à leurs juges.

§ 4. Ailleurs et dans plusieurs communes de ces mêmes cantons, on place dans le cercueil, et sous la tête du trépassé, une petite croix de bois à laquelle est fixée une pièce de monnaie, autrefois destinée à Caron. Ainsi nous voyons encore en cette occasion les pratiques du paganisme accolées à celles du christianisme.

§ 5. On donne avis du décès aux parens. Ceux qui sont éloignés ne viennent que le lendemain ; le cercueil du mort est placé dans la principale chambre, et chacun vient y faire le signe de la croix avec un rameau humecté d'eau bénite. A côté des tréteaux, on dresse une table que l'on charge de rafraîchissemens pour les personnes qui

viennent du dehors, et c'est peut-être là un reste de l'usage du repas funèbre dont on voit la représentation dans les monumens antiques.

§ 6. Sur le cimetière, l'observateur fait encore diverses remarques. J'ai vu, dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, jeter dans la fosse un des meubles pour lequel le défunt avait montré une affection particulière; c'est ordinairement un verre, une écuelle, quand il avait aimé la boisson, ou un instrument de son métier, quand il y avait excellé.

On sait que, sous les premières dynasties de nos rois, lorsqu'un prince mourait, on renfermait dans son tombeau un de ses serviteurs, son cheval, son chien, ses idoles, de l'or monnayé, des meubles, etc., ainsi que l'atteste la découverte du monument de Childéric, à Tournay, et de celui de Chilpéric, à Paris. Au reste, ces sépultures françaises n'étaient qu'une imitation de celles des rois orientaux, et notamment de Cyrus chez les Perses, dont Strabon nous a transmis les détails d'après Aristobule (*Geog.*, liv. 6).

Comment expliquer la conformité qui se rencontre entre ces idées de nos pères et de nos contemporains, avec celle d'un peuple sauvage de l'Amérique, que j'ose à peine nommer les Cannibales? « Quand un « caraïbe meurt, s'il a un nègre, on le tue, afin « d'aller servir son maître dans l'autre monde; on « enterre aussi avec lui ses meubles et son chien. »

Le chien, qui ne figure plus aujourd'hui dans les

funérailles, y jouait autrefois un grand rôle ; nous en trouvons des preuves fréquentes sur les mausolées gothiques, où la figure du gisant a toujours à ses pieds un chien-lion ou une levrette. Ces idées venaient des Égyptiens qui croyaient avoir plus d'une rairon pour admettre le chien dans leurs processions, et pour le placer sur leurs autels, sous le nom d'*Anubis*, et à la porte du Tartare, sous le nom de *Cerbère*. Dans l'origine, le chien n'était qu'un symbole de la fin de la carrière humaine, parce que, dans la sphère céleste, la constellation de la canicule marquait, pour les Égyptiens, la fin de la carrière annuelle du soleil.

§ 7. Les couronnes de fleurs, surtout de roses, qui sont posées sur de petites croix de bois à la tête des *Tumuli*, indiquent la sépulture des vierges et des jeunes garçons. Quelquefois, lorsque la saison ne fournit pas de fleurs, on en fait d'artificielles avec de la laine de plusieurs couleurs, ou avec des rameaux de buis ornés de bandelettes. Les anciens peuples couronnaient aussi leurs morts. On déposait la couronne sur la tombe, dit Cicéron ; elle était l'emblême de la paisible sécurité de l'autre vie. Lycurgue, qui interdit le luxe dans les funérailles ; ne défendit point les couronnes de fleurs ; et cette coutume est d'autant plus antique que, suivant Clément d'Alexandrie, (*Exor. ad Græc.*), lorsque les Corybantes eurent tué leur frère, elles l'ensevelirent avec une couronne de pourpre. Cet usage s'introduisit plus tard à Rome,

selon Pline qui rapporte que le premier mort couronné fut Scipion l'Africain. On appelait *coronæ lanificæ*, dit cet auteur, les couronnes des morts, enlacées de bandelettes de laine de plusieurs couleurs. *Addunt nunc etiam lanam*, dit Varron (liv. 6).

§ 8. On remarque, sur quelques cimetières de la Bresse des environs de Louhans, des bâtons de différentes grandeurs posés à côté des tertres funéraires. Ce sont les mesures des cadavres qui y sont inhumés; elles rappellent à l'esprit des passans quel était l'âge des trépassés.

§ 9. Au moment où le corps est descendu dans la fosse, les assistans jettent dessus une poignée de terre, à l'imitation du prêtre; et quelques gens s'imaginent que l'âme n'arrive devant Dieu que lorsque cette partie des obsèques a reçu son accomplissement.

§ 10. Un usage, qui est général dans la province, est de brûler la paille du lit du défunt, à l'embranchement d'un chemin très-fréquenté. Ceci est peut-être un reste de la coutume de brûler les corps. Bien qu'il ne soit pas raisonné de la part des bonnes gens qui le pratiquent, un pareil usage est fort louable, et il devrait s'étendre à la destruction des draps, couvertures, rideaux, matelas, toutes lesfois que la maladie qui a emporté l'individu, est de nature à se communiquer par le simple contact des objets. On purifie aussi l'air à l'intérieur par des fumigations de genièvre. Comme on croyait qu'une habitation était

souillée par le souffle de la mort, les Latins avaient institué les *denicales ferias*, qui avaient pour but de la purifier.

§ 11. Le philosophe Lucien (au chap. du deuil) parle du repas par lequel se terminaient les obsèques; cet usage n'est pas perdu : de retour à la maison mortuaire, les hommes se mettent à table. C'est alors que, le verre en main, chacun fait l'éloge funèbre du père de famille, tant et si bien, que l'on finit par boire à sa santé. Le festin fini, on rallume les cierges, on s'agenouille, et l'on récite le *De profundis.*

§ 12. La mort d'une fille n'a presque rien de triste; c'est, pour ainsi dire, un sujet de félicitation, car on la croit plus heureuse au-delà de cette vie, qu'elle ne l'eût été sur la terre. On donne, à cette occasion, un grand repas, et c'est ce qu'on appelle *faire la noce.* En effet, tout se ressent de cette idée dans la cérémonie funèbre; les jeunes amies de la défunte suivent son convoi, vêtues de robes blanches et couvertes d'un voile, comme les *compagnes de l'épouse* chez les Hébreux; personne ne pleure. Le cercueil est couvert d'un grand linceul blanc dont on porte les quatre coins, et sur lequel on a posé une belle couronne de fleurs emblématiques de la pureté et de la pudeur. « Le prêtre récite à haute voix sur cette « jeune cendre une hymne à la virginité. »

On retrouve parmi des peuplades sauvages, et même chez des nations civilisées, ces opinions bizarres; car il est, dans plus d'un coin de la terre, des hommes

qui témoignent de l'affliction à la naissance de leurs semblables, et qui se réjouissent de leur mort comme de l'événement le plus heureux qui pût leur arriver.

Les Caraïbes, que nous avons déjà cités, sont de ce nombre; et je crois avoir lu, dans *Athènes ancienne et nouvelle*, quelque chose de semblable.

CHAPITRE VIII. — *Des usages dont le retour est fixé dans le cours de l'année civile.*

J'ÉTABLIS par ce titre une différence entre les usages qui ne tiennent pas à l'objet des fêtes chrétiennes et ceux qui s'y rattachent par le fond. Je traiterai subséquemment de ces dernières.

§ 1. D'abord je me dispenserai de parler du *jour de l'an*, parce que, cet usage étant universel, il n'est pas un enfant qui ne sache parfaitement qu'il doit à Numa cette bonne habitude des parens de donner des étrennes, et que la déesse *Strénia* présidait à cet heureux jour. (*Symmaq. Epit.*, *l.* 6.—*Tertul.*, au livre de l'Idol.)

Le christianisme a fait, non sans peine, disparaître les débauches publiques par lesquelles on honora long-temps, dans tout l'empire romain, le prétendu roi Janus, à qui l'année, le premier mois, et spécialement le premier jour étaient consacrés. On ne conçoit pas que la *fête des fous*, qui était une suite de toutes ces infamies, fête sacrilége s'il en fut jamais, et qui se célébrait au sein des églises, ait pu

subsister en France jusqu'en 1444. Dès-lors on s'en abstint à la circoncision, mais, par un abus égal, dit Meusy (*Cat. des fêtes*, pag. 75), on la transporta à la fête de l'Epiphanie, et surtout au commencement du carême. Pour moi, je ne pense pas que les *Januales*, devenues la *fête des fous*, aient été transférées au carême; j'aurai bientôt occasion de démontrer que les folies du carnaval découlent d'une autre source plus ancienne. Quant à l'*Epiphanie*, voyez ce qui concerne les *Rois*, au chapitre suivant.

§ 2. Le dimanche de la *Quadragésime*, qui est le premier du carême, autrement dit le dimanche des *brandons* ou d'*épicrées*, à la chute du jour, les collines et les plaines de la Bresse présentent le spectacle d'une infinité de torches ardentes que les enfans portent çà et là, et agitent principalement sous les arbres fruitiers, en criant : *Plus de fruits que de feuilles! plus de fruits que de feuilles!* L'enfant se persuade que cet hommage rendu aux vergers leur donnera la fécondité, et qu'ils répondront à ses vœux par l'abondance. Ceci est une institution que l'on suit par habitude sans en soupçonner l'origine ; et paraît avoir eu un but utile, celui de détruire les nids de chenilles, dont alors les œufs sont renfermés dans des fallots attachés aux branches. Elle est évidemment un reste des *céréales*, quoique le calendrier romain ne porte point de jours dédiés à Cérès, dans le courant du mois de mars, auquel tombe ordinairement notre dimanche d'*épicrées*. Ce terme, dont

je n'ai vu nulle part l'étymologie, se composerait, selon moi, de deux mots qui indiquent la consécration du jour à la divinité dont il s'agit, comme l'*épiclidès* et l'*épiscira* de l'Attique. *Épi* a le sens de *fête* dans plusieurs autres noms, tels que *épicrène*, la fête des fontaines; *épidémies*, la fête des génies tutélaires; *épiménies*, la fête des nouvelles lunes; *épiphanies*, la fête de l'apparition des dieux; *episcaphies*, la fête des barques; *épiscènes*, la fête des tentes. Quant à *Cérès*, il faut observer qu'on prononçait *Kérès*, et que, par syncope et par corruption, on a dit *Krées*.

Au surplus, le dimanche d'*épicrées* se nomme également (ainsi que nous l'avons vu plus haut) *les brandons*, autre mot dont l'explication vient à l'appui de notre conjecture. Les *brandons* sont des flambeaux de bois sec dont les paysans s'éclairent pour marcher la nuit; on les appelle, en quelques lieux, *fouailles*. Or, aux *céréales*, fêtes instituées par Triptolème en l'honneur de l'agriculture, on portait des flambeaux, en mémoire de Cérès qui parcourut le monde pour chercher sa fille, avec des flambeaux allumés. En cette solennité, on sacrifiait un porc à la déesse, et il n'est pas inutile, pour faire connaître que Cérès était également fêtée en hiver, de remarquer que c'est en hiver que l'on tue les cochons.

§ 3. Il existe dans le vignoble, et probablement ailleurs, une autre coutume non moins ancienne que la précédente, et qui revient à la même époque. Elle semble tenir à la fois de la fête de Cérès, de celle de

Junon Lucine, et des *matronales* réunies, et voici sur quoi peut se fonder ce sentiment. Ce jour-là, les épouses de l'année font griller une mesure de pois, et fabriquent des gaufres qu'elles distribuent à la jeunesse de l'endroit; puis elles donnent un bal auquel on se rend déguisé ou masqué. Le veuf remarié, qui ne fait pas danser, reçoit le *charivari*. Cette réunion de jeunes gens, ces bals offerts par de jeunes mariées, voilà ce qui a rapport à la fête des *matrones* et à celle de *Lucine*; mais ce choix de comestibles n'est pas si facile à deviner : est-ce une allusion aux productions de la terre, dont on se croyait redevable à Cérès? Si les pois sont grillés, si la fleur de froment est présentée en pain roussi par un fer chaud, est-ce en mémoire de la disparition de Proserpine dans les enfers (1)? Ce que les anciens pensaient de le féve qu'ils employaient dans les sacrifices aux dieux infernaux et dans les funérailles, ils ont pu le penser du pois, autre légume sec qui a la même inflexibilité. Au surplus, il serait possible que ces pois grillés et ces gaufres indiquassent encore l'adjonction des *férales* qui se célébraient le vingt-un février, et des *fornacales* qui tombaient le dix-huit, aux fêtes des matrones, de Junon-Lucine et de Cérès, lesquelles étaient assez rapprochées.

(1) Les philosophes expliquent le mythe du séjour alternatif de six mois de la fille de Cérès sous le ciel et sous la terre, par la vicissitude des saisons dont six mois sont productifs et six paraissent rester en repos.

Pour terminer cet article, ajoutons que la primitive Église chercha à sanctifier l'usage des *brandons*. Les individus qui, les jours précédens, s'étaient livrés à des divertissemens défendus, paraissaient devant les autels, une torche allumée à la main, pour faire réparation publique de leurs scandales. (*Cat. des fêtes.*)

§ 4. Dans la partie haute du département, au lieu de flambeaux on allume des feux à la sommité des montagnes, et l'on danse gaîment à l'entour.

§ 5. Les courses extravagantes, les farces dissolues, les déguisemens grotesques qui ont lieu à l'entrée du carême, à l'enterrement de *Mardi-gras* (autrement appelé *carnaval* ou *carêmentrant*) ne sont qu'une continuation des *lupercales*, qui tombaient en février, et des *libérales* qui arrivaient le dix-sept mars. Les jeunes Romains, après avoir sacrifié des chèvres à Pan, se couvraient la tête et les épaules des cornes et de la dépouille de ces animaux, et couraient les rues sans autres vêtemens; c'était une imitation des *orgies*. Tout dégénéra, dans ces fêtes, en mascarades, etc.... C'était à qui ferait le plus de folies. Au lieu de porter une peau de bouc ou de chèvre, on crut beaucoup mieux faire de s'habiller en chèvre ou en tigre; de s'affubler la tête des cornes d'un chevreuil ou d'un jeune cerf; de se couvrir le visage d'écorces d'arbres, de façon à imiter le nez camard

et les oreilles pointues du chevreau et du bouc, sans négliger les autres ornemens de la figure. On choisissait un gros garçon bien nourri pour faire le personnage de Bacchus, qu'on plaçait sur un char; et, pour rendre le tout plus merveilleux, les prétendus tigres traînaient ce char, tandis que les boucs et les chèvres gambadaient à l'entour en forme de satyres et de faunes. On donnait à ceux qui suivaient et accompagnaient le char de Bacchus les noms de bacchans et de bacchantes, c'est-à-dire de pleureurs et de pleureuses, parce que la fête commençait par des regrets et des lamentations. »

On prend pour un dieu gaulois un jeune homme représenté avec des cornes de cerf ou de daim parmi les figures d'un bas-relief (trouvé en 1701 dans l'église de Notre-Dame de Paris), et qui porte le nom de *cernunnos*; ce ne peut être qu'un de ces jeunes hommes qui, au premier de l'an, fête de la gauloise *Arduina*, se couvraient de la dépouille des cerfs. Cette conjecture est d'autant plus probable, que la plupart des antiquaires qui ont examiné le monument, le donnent pour une représentation de la cérémonie druidique du gui de chêne, qui avait lieu précisément ce jour-là, c'est-à-dire le premier de l'année celtique.

§ 6. Le *mai* est généralement connu en France, je ne m'arrêterai donc pas à le décrire; seulement je dirai que, dans l'origine, il n'était pas, comme à présent, un hommage de l'amour à la beauté, mais de

la considération à la puissance. L'usage de planter le mai ne nous est pas venu directement des Romains, qui, à la vérité, ouvraient le mois de mai par les jeux floraux; ils le tenaient, comme nous, des Celtes, nos auteurs communs, qui commençaient l'année à pareil jour. « On allumait, à cette occasion, dit M. David de Saint-Georges, traducteur d'Ossian (dans des recherches manuscrites qu'il a laissées, touchant plusieurs lieux du département du Jura), on allumait un grand feu sur une hauteur, à portée d'une fontaine ou d'un amas d'eau quelconque, et l'on y faisait de grandes réjouissances. Cet usage, ajoute-t-il, s'est conservé par les feux que les bergers de nos campagnes, où le printemps est plus reculé, allument encore la veille de la Saint-Jean, » qui tombe le six de ce mois. La solennité celtique du premier mai s'appelait *beil hin*, le feu de Bélénus ou du soleil. La ville de Poligny paraît lui devoir et son existence et son nom. (*Essai sur l'origine de la Séquanie*, liv. 3, chap. 12, pag. 189.)

Le choix de ce jour avait été déterminé par le lever héliaque des pléiades, constellation vulgairement connue sous le nom de la *poussinière*, à cause du nombre d'étoiles qui composent leur groupe resserré. Les Orientaux la nommaient *meah*, la multitude, synonyme de *pléiade* et de *pléione*. Au centre, se montrait l'astre de *maïa*, que les mythologues faisaient mère de Mercure, et d'où s'est formé le nom du mois auquel cet astérisme se rencontrait en conjonction avec le soleil. Aussi le mois de mai était-il

sous la protection d'Apollon, dieu-soleil des anciens. Or, le jour où ce groupe d'étoiles s'enveloppait de la lumière du grand astre, les Celtes se réunissaient sous les auspices de cette divinité, au milieu des bois qui lui étaient consacrés. Cette assemblée s'appelait le *champ de mai*. On en rapportait des arbres que l'on déposait devant la demeure des personnes marquantes. De là le titre de *majores* donné aux magistrats, qui sont ceux à qui l'on doit les honneurs du *mai*. En 1818, je vis à Nog***, commune de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, rendre pareil hommage à un *maire* qui venait d'être installé; et, lors du passage de S. A. R. Monsieur, par Poligny en 1814, les habitans de cette ville avaient été, dans les hautes montagnes, couper des sapins entiers, qui furent plantés en forme de *mais* devant les maisons, dans toute la longueur de la rue que le prince devait parcourir.

Si les amans se servent du *mai* comme d'un interprète de leur tendresse, en le chargeant de couronnes de fleurs et de galantes devises, les mauvais plaisans saisissent aussi quelquefois l'occasion du premier mai pour placer à la porte de certaines personnes peu recommandables par leur conduite, des emblèmes injurieux, tels que des cornes et des débris d'animaux crevés. Ce qu'il y a de plus blâmable en cet abus, c'est qu'il arrive souvent que la malveillance et la récrimination compromettent injustement la réputation la mieux établie.

§ 7. *Avril*, chez les Romains, était sous la protection de Vénus, à qui le poisson était consacré, parceque les mythologues débitaient que cette déesse, fuyant les persécutions de Typhon, avait pris la figure de cet animal. Les Syriens, les Phéniciens, les Babyloniens qui adoraient la volupté sous la même forme, publiaient d'autres fables de ce genre.

Il faut croire que, le premier jour d'avril, auquel la fête de Vénus était fixée dans le calendrier romain, au lieu de s'envoyer les uns aux autres du produit de leur pêche, en mémoire des métamorphoses de la déesse, les anciens en faisaient seulement le simulacre, parce que le signe des poissons, le douzième du zodiaque, n'arrivait point en *avril*, mais en février, qui est le vrai moment de pêcher. Voilà, je crois, ce qui donna lieu aux *poissons d'avril*, sorte de divertissement de ce jour qui consiste à faire faire à quelqu'un de fausses démarches, ou à lui envoyer de faux présens.

§ 8. Le vingt-trois juin, *veille de la Saint-Jean*, on entend le soir les bergers annoncer, dans les rues, au son de leurs cornets, la fête des maris trompés, laquelle est censée se solenniser par une longue procession de maris de cette classe, dans la plus vaste prairie du voisinage. Le plus recommandable par son ancienneté de service dans la confrérie porte, dit-on, la bannière qui est jaune et surmontée d'un beau bois de cerf. En Lorraine, s'il faut en croire M. Le Rouge (*Mémoires de l'académie celtique*), la

procession serait réelle. En Franche-Comté, les époux maltraités sont plus honteux; mais on a soin de les désigner par des cornes arborées à leurs portes, dans la nuit du vingt-trois au vingt-quatre de ce mois. Dans la première de ces provinces, cette farce arrive à la Saint-Gengoult, le onze mai; dans l'autre, à la Saint-Jean dont nous parlons. La vie de saint Gengoult prête à ce rapprochement de disgrâce maritale. Les féries de Vulcain, mari célèbre de l'antiquité, avaient lieu vers la même époque (le vingt-deux mai, onze des calendes de juin.

§ 9. Nous devons sans doute les *œufs de Pâques* aux Phéniciens qui adoraient le créateur sous la forme d'un œuf. Suivant leur théogonie, la nuit regardée comme le principe de toutes choses avait engendré un œuf d'où étaient sortis l'amour et le genre humain (1).

A Pâques, le soleil, arrivant sur l'équateur, nous fait quitter les longues nuits. L'œuf primitif se brise, et le genre humain renaît. L'usage de toquer les œufs se rattache, comme on voit, à des opinions bien antiques.

§ 10. Enfin, la *Saint-Sylvestre* qui ferme l'année,

(1) Les Chaldéens, les Perses, les Indiens, et même les Chinois ont adopté ce symbole. Les Égyptiens avaient l'œuf d'Osiris. Orphée désigne par un œuf le principe fécondant de l'univers. Les Grecs et les Romains offraient des œufs à leurs divinités.

et qui est en conséquence la veille du grand jour des étrennes générales, est aussi un jour à cadeaux; mais il n'est au profit que des indigens.

Chapitre IX. — *Des usages dont le retour est fixé dans le cours de l'année religieuse.*

C'est une chose admirable que l'art avec lequel les pères de l'Église ont su adapter certaines solennités religieuses à des pratiques du paganisme, trop fortement enracinées pour être tout-à-coup détruites. Quels obstacles n'eussent-ils pas eus en effet à surmonter, s'ils eussent entrepris d'abolir de prime abord des habitudes que l'on sait bien être comme une seconde nature? Le peuple aime les distractions, les spectacles, les fêtes: il suit machinalement, mais avec opiniâtreté, les institutions des ancêtres; et la meilleure preuve que l'on puisse donner de l'impuissance des efforts dirigés contre ses usages, c'est la célébration actuelle de ses lupercales et de ses orgies sous le nom de carnaval. Le seul moyen de triompher dans cette lutte était, en cherchant seulement à purger certaines cérémonies de ce qu'elles avaient d'indécent, de les tolérer en ce qu'elles avaient d'honnête, et d'en sanctifier le motif. Pour faciliter cette substitution, les instituteurs des fêtes firent en sorte d'opposer, avec le plus d'illusion possible, les souvenirs aux souvenirs, les simulacres aux simulacres, les objets aux objets. Cédant à cet heureux prestige, le peuple

perdit insensiblement de vue ses anciennes institutions, quoiqu'il les retrouvât en quelque sorte dans les nouvelles, mieux appropriées à sa dignité; seulement le nom et le quantième en furent quelquefois changés. C'est le cercle de ces fêtes continuées que nous nous proposons de parcourir ici.

§ 1. Celle des *Rois* existait déjà avant l'ère chrétienne. A Rome, c'était en l'honneur de Saturne et de Janus du quinze au vingt-un décembre, tandis que maintenant c'est le six janvier. « Pendant tout mon règne qui ne dure qu'une semaine, dit le premier de ces dieux dans un des *dialogues* de Lucien, il ne m'est permis de faire aucune chose ni publique, ni particulière, mais seulement de boire, de chanter, de jouer, de *faire des rois imaginaires*, de mettre les valets à table avec leurs maîtres, de les *barbouiller de suie*, ou de les jeter à l'eau la tête la première, lorsqu'ils ne remplissent pas bien leurs nouvelles fonctions. » Ceux qui célébraient les *Saturnales* s'élisaient un roi (1) : et d'ailleurs, il y avait toujours chez les Romains un roi du festin que le sort désignait (*Horace*, Od. 4ᵉ, lib. I.).

(1) La fête des *Sous-Diacres*, des *Fous* ou des *Calendes* se célébrait « à Paris, le jour de l'Épiphanie ; ailleurs, le jour « des Innocens. » Les prêtres et les clercs s'assemblaient, élisaient un pape ou un évêque : ils le conduisaient en pompe à l'église, où ils entraient en dansant, masqués, revêtus ou d'habits de femme ou d'animaux.

Tout cela se pratique encore de nos jours, à quelques différences près. La veille de l'Épiphanie, chaque famille bourgeoise fait tirer au sort, au moyen d'un jeu de cartes, par le plus jeune des enfans, quels seront le roi, la reine et le valet provisoire du lendemain.

Pour les désigner, du temps d'Étienne Pasquier, on posait au milieu de la table un petit garçon, « que le maître interrogeait sous le nom de *Phébé*, comme si ce fût un enfant qui, en l'innocence de son âge, représentât une forme d'oracle d'Apollon. » A la campagne, l'enfance est également l'arbitre du destin (1) ; mais le plus communément c'est la féve qui adjuge la royauté.

Une féve (2) perdue dans un gâteau qui se partage au souper entre les convives, en tombant à l'un d'eux, le fait proclamer roi ou reine; alors le nouveau souverain se choisit une compagne, ou la princesse se choisit un époux.

Chaque fois qu'ils boivent, leurs sujets doivent s'empresser de crier *le roi boit*, ou *la reine boit!* les

(1) Je lisais dernièrement un acte de partage de succession, passé pardevant notaire, en 1664, où il était dit expressément que l'on avait fait tirer les lots *par un enfant de sept à huit ans*.

(2) « Xénophon, au livre des dits et actes de Socrate, nous enseigne que, dans la ville d'Athènes, les magistrats étaient créés au sort de la féve. Par aventure leur servait-elle de ballotte ? » (Pasquier, *Recherches*, liv. IV, ch. IX.

omissions sont punies de la peine du barbouillage. Quiconque arrive pendant le festin (et même pendant l'octave), doit déclarer, en entrant, qu'il *salue le roi et la reine*.

Pendant ce temps-là, les enfans et les pauvres vont, de porte en porte, chantant les *trois rois d'Orient*, et demandant leur part du *gâteau qui est sur la table*.

Je dis *leur part*, et en effet on a soin d'en réserver une pour eux, que l'on appelle *la part de Dieu* et *de la Sainte-Vierge* ; car ce jour est essentiellement consacré à l'égalité des conditions, et rappelle aux chrétiens l'hommage rendu par la grandeur à la pauvreté. La principale idée de cette fête des rois est intimément liée à l'institution profane par d'habiles rapprochemens. D'un côté, les *saturnales* rappellent le sceptre passant des mains de la puissance à celles de la pauvreté ; les maîtres servant les esclaves, et tous les rangs ramenés au même niveau ; de l'autre, des mages viennent au fond d'un étable reconnaître la majesté d'un nouveau maître, devant qui disparaissent toutes les distances. Voilà sans doute une analogie qui a dû être la cause de la continuation d'une partie des saturnales sous le nom de l'*Épiphanie* ou *fête des rois*.

Quoique l'on n'ait rien de certain sur la qualité des trois sages qui vinrent à Bethléem, cependant une tradition constante les donne pour trois rois.

Si l'on voulait pousser plus loin les parallèles, ces trois têtes couronnées se retrouveraient dans celle de Saturne et le double visage de Janus, et la triple adoration de ces personnages ferait allusion au *triple triomphe d'Auguste* qui se solennisait le même jour, six janvier, ou le huit des ides de ce mois. (*Orose*) Je trouve Meusi (*Cat. des fêtes*, p. 84) de mon avis sur ce point.

§ 2. « Le savant Baluze dit que la *Purification* est la première des fêtes instituées en l'honneur de la mère de Dieu : le pape Gélase, suivant le sentiment le plus commun et le plus suivi, l'établit en l'année même de sa mort, c'est-à-dire en l'an 496, pour l'opposer aux purifications que les païens faisaient aux lupercales, en portant des torches allumées autour de leurs temples pour purifier leur ville. » (*Cat. des fêtes*, p. 95).

Le deux février est aussi connu sous le nom de la *Chandeleur*, solennité ainsi nommée du grand nombre de cierges que les fidèles font bénir à la messe, et avec lesquels ils vont en procession dans l'église ou au-dehors.

Dans le canton d'Orgelet, au retour de l'office, le père de famille, après avoir récité le *Pater et l'Ave*, fait découvrir l'épaule à toutes les personnes de la maison, et y forme une croix de quatre ou cinq gouttes de cire. Il marque aussi du même signe le fond du chapeau; ensuite, avec la fumée du cierge, il dessine d'autres croix aux seuils

supérieurs des portes et des fenêtres, par où l'air entre dans l'habitation, ce qui est sans doute une pratique subtituée aux lustrations que l'on faisait en l'honneur de *Junon Sospita* qui présidait à la salubrité de l'air, et dont on chômait la fête au premier des calendes de février par des purifications. De là le nom de *Februarius* imposé à ce mois.

§ 3. Le *dimanche des Rameaux* ou *des Palmes*, autrement dit *Pâques fleuries*, jour auquel les fidèles se rendent à l'église avec des rameaux de buis (les enfans y implantent des pommes), en mémoire de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, tombe vers le même temps où l'empire romain célébrait *les victoires de César* et *Auguste salués empereur*, le huit et le seize avril. On fait remonter l'institution de la fête chrétienne à la fin du sixième siècle. « La bénédiction et la distribution des Rameaux se faisaient en plusieurs endroits, hors des villes et des paroisses...... On s'avançait avec des *branches d'arbres*, etc. » (*Cat. des Fêtes*).

§ 4. Les enfans, dans les villes comme dans les campagnes, à l'issue de l'office des *Ténèbres*, sortent de l'église, agitant divers *moulinets* de bois (la crecelle) qui produisent beaucoup de bruit, et courent ainsi toutes les rues. On croit que ce fracas imite le déchirement du voile du temple de Jérusalem, ou qu'il exprime le désordre de la na-

ture dans ces momens de deuil. « Il est plus vraisemblable, dit l'abbé Meusi, que c'est une coutume ancienne qui nous rappelle les siècles auxquels les cloches n'étaient pas encore inventées (1), et où l'on se servait de crecelles. » Pendant la Semaine Sainte, les cloches se taisent, et l'on n'entend que la crecelle au *Sanctus* et à l'*Élévation*. Je ne vois dans le calendrier romain aucune cérémonie qui corresponde à celle-ci.

§ 5. *Pâques* signifie passage. D'abord les Égyptiens célébraient le *passage* du soleil de l'hémisphère inférieur à l'hémisphère supérieur, qui arrivait alors sous le signe du Bélier.

Moïse saisit cette circonstance pour instituer une fête qui devint très-célèbre chez les Hébreux, et dans laquelle il se montra diamétralement opposé au mode de sacrifice des Egyptiens, puisqu'il ordonna à son peuple d'immoler l'agneau qui était adoré par eux.

Cet acte, criminel à leurs yeux, était un coup de politique de la part de Moïse; il forçait les enfans d'Israël à chercher leur salut dans la fuite, et c'est ce qu'ils firent. Dès-lors ils consacrèrent, chaque année, par ordre de leur législateur, la mémoire de leur passage de l'Égypte au désert. Les mystères du christianisme devaient *s'enter* sur ceux de l'idolâtrie

(1) Meusi aurait dû dire : *les siècles auxquels les cloches étaient encore rares.*

pour les détruire, et la résurrection du divin régénérateur eut lieu à pareil jour.

§ 6. Le lundi de Pâques, il est d'usage, sur plusieurs points du département, et notamment à Lons-le-Saunier et à Orgelet, d'aller prendre un repas en famille dans la campagne. Je ne vois pas d'autre raison de cette coutume que celle de représenter le départ des Israélites d'Egypte pour le désert, par opposition peut-être à la fête *de Jupiter vainqueur, et de la Liberté* qui tombait aux Ides d'avril, treize de ce mois.

§ 7. Les rogations ont été établies en France, sur la fin du cinquième siècle. Il est présumable qu'alors le peuple se livrait encore à des pratiques de l'ancien culte. Les processions des *Céréales*, des *Palilies*, des *Vinalies à Vénus*, des *Robigalies* et des *Florales*, se faisaient chez les Romains, les 19, 20, 22, 26 et 28 avril, c'est-à-dire pendant les calendes de mai.

§ 8. Le trois mai amène l'*invention de la Sainte-Croix*. Ce jour-là, les cultivateurs font bénir des faisceaux de croix de coudrier, préparées par les bergers, qui sont ensuite plantées dans les héritages. Ces croix ressemblent à celle que les peintres mettent à la main de saint Jean précurseur; c'est pourquoi on les appelle croix de Saint-Jean-Baptiste. On dit vulgairement que lès jeunes gens qui les trouveront en moissonnant se marieront dans

l'année. Ceci n'a rien de parfaitement analogue à ce qui se pratiquait sous le polithéisme, si ce n'est peut-être aux *compitales* en l'honneur des dieux lares, parmi lequels on distinguait les *Lares des champs*. Les compitales arrivaient le deux mai, le lendemain d'un jour consacré à la *bonne Déesse*, aux *lares* et aux *jeux floraux*.

§ 9. Au sujet de la Trinité *voyez* le chap. XI, §. 6.

§ 10. Les *Panathénées* de l'Attique (appelées à Rome *Quinquatries*) et la fête de *Jupiter invincible*, qui se célébraient aux ides de juin, présentaient le spectacle de processions, auxquelles les chrétiens ont jugé à propos d'opposer celles de la *Fête-Dieu*. En plusieurs endroits du département du Jura, et particulièrement dans la partie basse, les paysans attachent une espèce d'heureuse fatalité à posséder des couronnes qui ont touché l'ostensoir, le jour de cette fête; et, quand la cérémonie est terminée, les mères de famille vont coucher leurs enfans sur les divers *reposoirs* où le prêtre a donné la bénédiction.

§ 11. A la *Nativité de Saint-Jean-Baptiste* se rattache le retour d'un usage bizarre dont nous avons traité au précédent chapitre, et d'idées superstitieuses dont nous parlerons au chapitre XI, § 5.

§ 12. La *Visitation de la Sainte Vierge*, fixée au

deux juillet, a été subtituée aux *changemens de maisons* qui étaient en usage à Rome le premier des calendes de ce mois.

§ 13. Les *Brumales* à l'honneur de Bacchus, qui commençaient le 24 novembre et qui duraient un mois, étaient l'occasion de fêtes joyeuses auxquelles la jeunesse des deux sexes avait le plus de part; conséquemment il était difficile de ne les pas continuer.

Le christianisme permit donc 1° aux jeunes filles d'avoir pour patrone sainte Catherine, au 25 novembre, et de la fêter par des réjouissances décentes; 2° aux écoliers et aux jeunes garçons, de se réunir le six décembre, dans le même but, et sous les auspices de leur patron *saint Nicolas*. Ces petites féries se célèbrent avec beaucoup de zèle, en Franche-Comté, autant par les agréables festins auxquels un sexe appelle ordinairement l'autre, que par les bals où la présence des deux est indispensable.

§ 14. Comme au dimanche d'Epicrées, dès le soir qui précède *Noël*, on voit, de toutes parts, dans la campagne, briller de nouveaux brandons. Le 24 décembre, ce jour que les Romains avaient ajouté aux saturnales sous le nom de *Juvenalis*, nos jeunes villageois allument des *fouailles* ou flambeaux, s'en vont processionnellement sur les hauteurs, et y forment en dansant diverses évolutions. Au chapitre XI, il sera question d'idées supers-

titieuses relatives à la solennité de ce jour. On se garde bien de se rendre à l'office nocturne, sans avoir sur soi quelque chose de neuf, sous peine de ne pouvoir, dit-on, y contenir ses flatuosités. A l'issue de la messe de minuit, on célèbre la naissance du Sauveur par une collation joyeuse que l'on appelle *le réveillon*.

C'est alors que, dans quelques endroits, on renouvelle les feux de voisin à voisin. Le lendemain, les enfans se lèvent de bonne heure pour visiter au foyer la *tronche*, c'est-à-dire la grosse bûche sous laquelle ils trouvent des gâteaux ou des fruits, qu'ils regardent comme la production de sa fécondité miraculeuse. Ce jour-là aussi les gens les plus pauvres mangent du pain blanc, les parrains et marraines doivent à leurs filleuls un pain au lait.

Ces divers usages paraissent presque tous procéder d'une source païenne. Je n'ai pas besoin de dire que les Romains célébraient à la même époque leur *solem-novum* (parce qu'à partir de ce point, le soleil, parvenu au plus bas de sa carrière, commençait à remonter sur l'horizon), cela est trop généralement connu. De là le *sol novus oritur* de la prose de la Nativité. Les réflexions générales que nous avons déjà placées au commencement de ce chapitre, et les observations particulières que la solennité de Pâques a donné lieu de faire dans celui-ci, trouvent encore ici leur application. Je ne répéterai donc plus la

raison de pareille coïncidence ; seulement je rapporterai, d'après les notes manuscrites de M. David de Saint-Georges, que, vers l'entrée de l'hiver, les druides rendaient aussi un culte solennel à Bélénus, l'Apollon, soleil des Gaulois, dont ils représentaient l'image par de grands feux allumés à la cime des montagnes. Cette fête celtique s'appelait *Sam-hin* ou le *feu de la paix*. Béni par les prêtres, ce feu était distribué aux assistans qui revenaient ensuite à la maison, un tison allumé à la main. Ceux qui n'avaient pas eu part à la distribution du feu, en demandaient à leurs voisins pour renouveler celui de leurs foyers. De là vient que, dans plusieurs campagnes, on le laisse quelquefois éteindre, afin de le rallumer de cette manière, en témoignage de bonne intelligeuce et de paix. Comme ce feu sacré était censé porter bonheur à l'âtre sur lequel il était apporté, on l'entretenait au moyen d'un gros tronc d'arbre que nous appelons aujourd'hui la *tronche*, et qui doit durer jusqu'à l'Epiphanie.

Enfin la coutume de revêtir ce jour-là quelque vêtement neuf, nous reporte sans doute au règne des Carlovingiens, où l'année commençait au 25 décembre.

§ 15. On croit que la fête *des Innocens* n'était pas la même que celle des *fous*, qui était un reste des *saturnales* des Romains, et que les enfans de chœur ou les petits clercs faisaient dans l'église,

la veille et le jour des Saints-Innocens, sentiment qui me semble tout-à-fait défectueux. Cette fête des jeunes gens, devenue, depuis plusieurs siècles, plus innocente que jamais, se passe à solliciter et à obtenir de petits présens qui sont communément des fruits.

Les enfans demandent *leurs innocens* à leurs pères, mères, parrains, marraines et supérieurs. Les galans les vont slliciter près de leurs maîtresses.

Chapitre X. — *De quelques usages particuliers*.

Outre les usages que ramène le cours périodique des saisons, il en est qui méritent de trouver place dans nos recherches.

§ 1. Par exemple, nous voyons assez fréquemment dans les campagnes, à quelques portes de grange, des dépouilles d'oiseaux carnassiers et de bêtes fauves : elles y sont arborées comme des preuves de prouesse.

Les Celtes fixaient de même, comme d'honorables trophées, aux seuils supérieurs de leurs portes, les têtes de leurs ennemis tués, et celles des animaux redoutables qu'ils avaient abattus à la chasse. « *Hostium spolia sanguine perfusa famulis tradunt, in foribus domorum cum cantu atque hymmis affigenda : quemadmodum feras solent venatu captas* » (*Diod. de Sic.*, liv. 6, chap. 9.).

Comme c'est principalement la noblesse qui se livrait à l'exercice de la chasse, c'est exclusivement à la porte des châteaux que l'on vit, pendant nombre de siècles, de pareilles enseignes. De là l'idée de distinction que l'on attache encore à avoir à sa porte un pied de biche pour faire mouvoir la sonnette. De là surtout ces ramures de cerf placées sur les casques et sur les couronnes, dans le blason des hauts et puissans seigneurs du règne féodal. Diodore de Sicile (liv. 6, chap. 9), parlant des Gaulois, atteste l'antiquité du choix de ces figures sur leurs casques : « *Æreâ galeâ caput muniunt paulùm eminentiore, in quâ aut cornua impressa sunt, aut avium vel quadrupedum effigies sculpta* ». Au temps où les cornes étaient un attribut de haute considération pour la caste noble, elles étaient déjà un symbole ignominieux pour certains maris d'une classe inférieure, à en juger par quelques usages ridicules dont l'origine semble se perdre dans la nuit des temps. *Voyez* les paragraphes relatifs aux *mais*, et aux processions de la Saint-Jean, chap. VIII.

§ 2. Le sujet nous amène à retracer le souvenir d'une coutume d'origine barbare (puisqu'elle nous venait des Francs, dit du Cange au mot *strotare*) qui n'est plus en vigueur comme punition de l'adultère, mais qui l'est encore en plusieurs lieux comme peine infligée à quiconque a battu sa femme ou son mari.

Au scandale qu'avait produit l'aventure des amans

surpris en flagrant délit, nos pères ajoutaient le spectacle plus scandaleux encore, de faire courir par la ville ou par le village les deux coupables montés sur un âne et tout nus. Des scènes de ce genre prouvent-elles la pureté ou le relâchement des moeurs antiques? sont-elles tombées en désuétude par la rareté ou par la trop grande multiplicité des exemples? Ce n'est pas de cela qu'il doit être ici question.

Quoi qu'il en soit, cette loi a existé anciennement dans la Pisidie. (Nic. Damasc. *apud Stobaeum*, serm. 42.) et dans plusieurs provinces de France, notamment dans la Bourgogne (Pézard, *Recueil de chartes*.) dans la Bresse (Chart. Aymon. Sabaud. Baugiac. *pro villa* de Bag., an 1266), dans l'Agénois, la Gascogne, l'Auvergne, etc.

Maintenant donc on ne *trotte* plus les adultères, mais seulement les époux qui, en s'administrant brutalement des corrections, ont trop attiré l'attention publique. On a vu quelquefois un mari tout honteux, promené sur un âne au milieu d'une foire, ayant à son dos l'annonce de son méfait. Quelquefois aussi on fait un mannequin que l'on costume de manière à faire reconnaître la femme à trotter; et une nombreuse escorte de polissons, après l'avoir assis dans une cariole, le promène dans toutes les rues en criant : *une telle a battu son mari*.

§ 3. On ne sait comment concilier le respect extraordinaire que les Gaulois et les Germains por-

taient aux femmes (respect dont Tite-Live, César et Tacite ont consacré le souvenir dans leurs écrits), avec l'usage où elles étaient de ne point paraître à table lorsqu'il y avait des étrangers, et qui s'est perpétué jusqu'à ce jour dans nos campagnes et chez plusieurs nations de l'Europe. Jamais la maîtresse de la maison, et encore moins ses brus et ses filles, ne s'asseyent à table, lorsque des amis ou des étrangers y sont conviés, à moins qu'elles n'y fassent une courte apparition, vers le milieu du repas, dans les grandes circonstances, telles que le mardi-gras, les rois, la fête patronale, les noces, et lorsqu'il convient de faire compagnie à des personnes de leur sexe. Hors de pareils cas, les femmes de la maison, et quelquefois celles qui viennent les voir, , mangent à la cuisine, soit sur leurs genoux, soit sur l'*arche-banc,* mais presque toujours debout, et plus occupées à traiter leurs convives qu'à se servir elles-mêmes. En général, les paysans n'ont pas du beau sexe les mêmes idées que les personnes qui ont reçu de l'éducation; ils le regardent en quelque sorte comme une partie défectueuse de l'espèce humaine, jusque-là qu'ils s'excusent quelquefois de parler de lui. Plus d'une fois j'ai entendu des gens me dire naïvement: *notre femme, sauf votre respect.*

§ 4. Nous avons dit ailleurs que l'on oblige, par le *charivari*, un veuf qui se remarie, à faire danser la jeunesse du lieu. *Voyez* le chapitre relatif au mariage, § 24.

§ 5. Dans les lieux où, pour la première fois, il s'établit une foire, on promène, par les rues et sur toutes les places où elle se tient, le *bœuf fleuri*. Ce bœuf est couvert d'un drap blanc parsemé de fleurs et de rubans de nuances vives, et il a les cornes ornées d'un gros bouquet. Pendant cette promenade, qui se fait aux acclamations du peuple, les libations de vin contribuent encore à égayer la cérémonie, comme cela va sans dire. Il semble voir le *bœuf fleuri* que l'on sacrifie en Provence le jour de la Fête-Dieu, et qui est comme le bouc *hazael* des Israélites.

§ 6. Une petite fête, qui se célèbre avec plus de joie encore, parce qu'elle est toute bacchique par essence, se donne, par le propriétaire d'une pièce de terre, le jour qu'il la met en nature de vigne. Alors tous les voisins, les amis, les gens de l'endroit se portent avec empressement à cette plantation, quoiqu'ils donnent à cet acte gratuit de complaisance le nom de *corvée*. A la suite de ce travail, auquel on s'anime par les chansons les plus gaillardes, il y a un plantureux souper où l'on sable bien autant de vin qu'il en doit croître, la première année, dans la vigne nouvelle. Il ne faudrait pas sortir de ce festin sans avoir dignement fêté Bacchus, c'est-à-dire sans avoir laissé sa raison au fond du verre.

§ 7. Lors de la récolte des premières herbes, qui se fait en partie de plaisir, la dernière voiture de

foin que l'on amène au fénil, est montée par des jeunes gens des deux sexes, qui chantent en chemin, et qui poussent des cris perçans à la fin de chaque couplet. Une touffe de fleurs cueillies dans la prairie, est arborée au milieu d'eux, et leur attire d'abondantes rosées; car, à mesure qu'ils passent devant les portes et les croisées, on *arrose le bouquet* sans ménagement. Il paraît que ce divertissement est un reste d'hommage à la déesse *Fauna*, *Matuta* ou *Cybèle* qui présidait aux productions de la terre, et dont on faisait la fête à Rome, le trois des ides de juin.

§ 8. Ce bouquet reparaît en d'autres circonstances; par exemple, il se montre infailliblement au haut du pignon ou de la cheminée d'un édifice dont on vient d'achever la construction, et les maçons appellent *arroser le bouquet*, boire amplement au compte du propriétaire qui leur doit un festin.

§ 9. Les fantômes grotesques, formés d'une mauvaise veste et d'un vieux chapeau ajustés sur deux bâtons croisés, et qui servent d'épouvantails dans la campagne pour empêcher les oiseaux et les poules de manger les fruits et les semences, sont une imitation du *Priape*, surnommé *Avistupor*, qui remplissait les mêmes fonctions chez les païens.

§ 10. Dans toutes les églises de village et dans une infinité d'églises de villes, vous voyez des statues de saints, et surtout des images de la vierge, revêtues de robes et d'ajustemens, ouvrages de la piété

des fabriciens et des filles de conférences. Il serait plus beau d'avoir des statues quelconques de marbre.

Au reste, si chez les Athéniens (au rapport de Pausanias), si dans l'Elide, si à Lacédémone, si à Corinthe, on mettait des voiles et des manteaux aux statues des dieux; si même on portait le zèle de la dévotion jusqu'à leur laver les pieds, nos filles de conférences et nos fabriciens peuvent bien faire preuve d'un si bon goût.

Chapitre XI. — *De quelques idées superstitieuses qui se rattachent à la religion.*

§ 1. Le *nombre treize*, que l'on appelle vulgairement *point de Judas*, est si redoutable, qu'on fait tout pour l'éviter. Combien de fois n'a-t-on pas quitté la table lorsque l'on s'est aperçu qu'il s'y trouvait treize convives ?

§ 2. *Vendredi*, jour de la mort de Jésus-Christ, n'est pas moins sinistre. Que de gens qui n'oseraient, à pareil jour, ni changer de chemise, ni faire un marché, ni entreprendre un voyage !

§ 3. Rencontrer sur son passage une *croix* qui se serait formée par hasard de deux brins de paille, est de mauvais augure : un malheur est imminent.

§ 4. La *cire du cierge pascal* est un préservatif de toute espèce de maléfices. Le chasseur en met dans

la crosse de son fusil; sans cela, le coup ne partirait pas sur un *loup-garou*.

§ 5. Dans le canton d'Orgelet, la *fougère mâle*, que l'on a pu cueillir, étant à jeun et en état de grâce, avant le lever du soleil, le jour de la Saint-Jean (24 juin), possède aussi la merveilleuse propriété de repousser les sortiléges, et de prémunir contre les maléfices. Mêlée à l'eau bénite et au sel béni, elle devient un excellent spécifique pour le bétail malade.

§ 6. Celui qui voudra voir *trois soleils* s'élever à la fois, *le jour de la Trinité*, devra être en état de grâce et à jeun, mais il faut gravir sur une montagne bien haute.

§ 7. Si quelqu'un, au lieu d'assister à la messe de minuit, va se coucher, la *chaucheville* ou *chausse-paille*, qui descend par la cheminée, l'en fait bien repentir. Cette *chausse-paille* ou *chaucheville*, est le cauchemar.

§ 8. Tandis que toute la famille est à l'office nocturne, le peureux gardien de la maison en ferme exactement toutes les ouvertures, pour que les *esprits* et les *ombres* ne puissent s'y introduire.

§ 9. Les fidèles, qui sont en état de sainteté, à l'église, pendant la cérémonie, ont la faveur de connaître ceux des assistans qui sont *sorciers*, car ils leur voient une tête de cavale au lieu d'une tête humaine.

§ 10. On croit que, lorsque *Noël* coïncide précisément avec l'époque de la naissance du Fils de Dieu (je ne sais trop comment on entend cela), toutes les bêtes de l'étable, dans chaque maison, se mettent à genoux à l'heure de minuit.

§ 11. Un individu qui n'a donné aucun signe de religion, ni durant sa vie, ni à ses derniers momens, a-t-il été porté en terre? Le cercueil ne pesait guère, car le corps du défunt n'y était plus, il avait été emporté par le diable, et les personnes qui étaient à ses obsèques s'en sont revenues fort effrayées de cette disparition. Il est vrai que l'on n'est pas soi-même témoin de pareils prodiges, mais on en tient toujours le récit de personnes dignes de foi.

§ 12. Le diable est noir, cela va sans dire. C'est toujours sous cette triste couleur qu'il se transforme en bouc, en chat, en vache, en mouton, en poule, etc.

§ 13. A propos de *poule noire*, elle a de grands pouvoirs, et elle est un trésor pour celui qui la possède. Aussi est-elle servie la première de toute la basse-cour, et est-elle régalée des meilleures choses. Selon qu'on sait la contenter, elle multiplie plus ou moins la pièce d'argent que l'on met couver sous elle.

§ 14. Les *croisées de chemins* sont les rendez-vous ordinaires de Satan et de ses suppôts mortels. Là, on fait pacte avec lui ; là, si l'on s'entend bien avec ce mauvais génie, on peut faire sortir d'une cave éloignée tout le vin que l'on voudra, pourvu que l'on

dirige bien sa cruche vis-à-vis le robinet du tonneau, quelle que soit la distance des lieux.

§ 15. Selon les uns, le *sabbat* se tient en l'air ; selon d'autres, au bord d'une fontaine, ou dans des lieux solitaires ; bien entendu que l'on s'y rend par la cheminée, et monté sur un balai. Le bouc préside l'assemblée. Au surplus, le grand juge de la terre de Saint Claude, en 1610, Henri Boguet, dans son *Discours exécrable des sorciers*, sorte de gens dont il fit brûler un assez bon nombre, ne nous laisse rien à désirer sur ce qui se passe au sabbat. M. de Caila, qui a fait, sur le *pays des Landes*, des remarques insérées dans les Mémoires de l'académie celtique, rapporte aussi un passage de Pierre de Lancre, membre d'une commission nommée par Henri IV pour faire la recherche des sorciers du pays de Labour. Et que l'on ne doute pas que ces pauvres diables n'aient été réellement criminels, puisqu'ils l'ont eux-mêmes avoué, et qu'ils ont donné, sur leurs réunions sabbatiques, des détails tels qu'il serait impossible de les imaginer ! Enfin, si l'on ne brûle plus de sorciers de notre temps, ce n'est pas qu'il n'y en ait plus, mais c'est qu'ils se sont trop multipliés.

Personne n'ignore que les *francs-maçons* rendent encore un culte infâme au diabolique bouquin, qui vient au milieu de leurs réunions mystérieuses ; et que les *bons cousins charbonniers*, association fort ancienne, ne soient malignement occupés à faire la pluie, la grêle, les tempêtes, quand ils sont rassem-

blés pour se divertir dans un lieu écarté, à l'ombre d'un chêne et au bord d'un ruisseau aussi tranquille qu'eux. L'abbé Baunier, tome V, attribue l'origine du sabbat aux druidesses. « Les femmes, dit-il, après l'extinction de ces prêtresses, continuèrent à en observer les pratiques, et dès-lors on conçoit la difficulté qu'il y eut de les faire cesser. Ces femmes croyaient bonnement aller au sabbat, où que Diane leur prêtait, la nuit, des montures pour courir à travers les airs. » Pour moi, je présume avec plus de vraisemblance que ces mystères nocturnes ne sont qu'un reste de ces cérémonies celtiques et romaines auxquelles on assistait masqué et affublé de cornes, de peaux de bêtes, faisant mille extravagances, mille infamies qu'une plume pudique répugnerait à décrire.

Le christianisme étant devenu la religion de l'État, les anciens croyans demeurèrent encore long-temps attachés à leurs dogmes, ou plutôt aux pratiques de leur culte ; mais il fallut se cacher, s'envelopper des voiles de la nuit, et se déguiser pour s'y livrer avec plus de sécurité.

§ 16. Au chapitre suivant, § 9, nous allons rapporter d'autres idées superstitieuses sur les *revenans* qui demandent des prières à leur famille pour leur délivrance.

Chapitre XII. — *De quelques idées superstitieuses qui ne se rattachent pas à la religion.*

Point de ruines, point de cimetières, point de châteaux, de fontaines ou de citernes solitaires qui n'aient ou leurs *esprits* ou leurs revenans, ou leurs *basilics*, ou leurs *vonivres*.

§ 1. Allez au château d'Oliferne, que la tradition considère comme l'antique manoir de hauts et puissans seigneurs, et qui pourrait bien être le *castrum olinum* de la Notice de l'Empire. En gravissant la montagne presque inaccessible qui se termine par ses ruines imposantes, le garde forestier vous racontera ce qu'il vit un beau matin en parcourant les bois de son triage qui hérissent cette côte; il en est encore tout ému. Attiré par le bruit des cors de chasse, il arrive dans une clairière; là, il trouve, réunis sous un grand chêne, nombre de seigneurs, de dames et de serviteurs, les uns mangeant sur la pelouse, les autres gardant les chevaux, ou donnant la curée à une meute des plus nombreuses. La joie brille à ce festin champêtre. Étonné, il recule et prend un sentier qui l'éloigne obliquement du groupe; mais, enchanté d'un spectacle si nouveau pour lui, il détourne la tête pour en jouir encore.... Rien, tout est disparu.

§ 2. Votre guide vous montrera, par-delà la rivière d'Ain, en face et au niveau du donjon d'Oliferne, trois aiguilles de rocher nommées dans le pays *les trois dames*, et il vous retracera la chronique qui les concerne. Ces rochers renferment trois héroïnes infortunées qui, chaque nuit encore, s'en détachent pour venir visiter leur premier séjour, Oliferne. Lors de la prise du fort, tout fut passé au fil de l'épée, excepté ces dames qui, ayant été renfermées (comme Régulus) dans un tonneau armé à l'intérieur de pointes de fer, furent abandonnées à la pente longue et rapide de la côte orientale, et précipitées dans la rivière.

§ 3. Ailleurs, vous trouveriez des châteaux abandonnés des vivans, mais tout peuplés d'esprits, de larves, et de revenans beaucoup plus terribles : ceux-ci y font, avec les chaînes qu'ils traînent après eux, un vacarme affreux. Quelquefois, silencieux, ils apparaissent enveloppés d'un grand linceul au-dessus des murailles, et on les distingue parfaitement à la pâle lumière de la lune. Voilà les *lémures* des anciens.

§ 4. Quand ce ne sont pas des *esprits* qui se sont impatronisés dans les donjons déserts, c'est la *vonivre* qui y fait sa résidence. On l'a vue, maintes fois, partant des ruines du chateau d'Orgelet, aller se désaltérer à la *fontaine d'Eole*. Elle ressemblait à une barre de fer rouge traversant les airs. C'est un serpent

ailé qui n'a pour se conduire qu'un diamant qui lui sert d'œil au milieu du front; pour boire, elle le dépose sur le rivage; moment fatal pour elle, et bien heureux pour vous. Si vous pouviez vous emparer alors du précieux talisman, vous seriez le plus riche, le plus puissant de tous les hommes; et elle, ne sachant plus que devenir dans sa cécité, périrait bientôt de tristesse et de désespoir. Personne ne l'a encore surprise en défaut. Aussi passe-t-elle pour être immortelle. La *vonivre* appartient au blason, où elle est connue sous le nom de *givre*. *Vonivre* vient de *vivere*, c'est la traduction d'un mot hébreu qui signifie *vie*, et, quand on veut, *serpent*.

§ 5. Ah! ne vous logez pas, je vous en conjure, dans telle maison : personne n'y prospère; un *basilic* y est caché sous le toit ou dans quelque trou de murs. Et savez-vous bien ce que c'est que le basilic? C'est un serpent ailé, tout couvert d'yeux comme Argus, et qui est né d'un œuf de coq, couvé par un crapaud.

§ 6. Il y a d'autres animaux dont la vue fortuite ou le cri annoncent le trépas et les malheurs. N'avait-on pas vu la corneille ou la pie se percher sur un arbre du verger ou voisin de l'habitation, quelques jours avant le décès de telle personne? Un certain petit oiseau, que l'on appelle *l'oiseau de la mort*, ne s'était-il pas arrêté sur le faîte du toit? N'avait-on pas entendu le coq chanter avant minuit? N'avait-on pas remarqué que les poules s'en allaient caquetant

d'un ton plaintif, et chantant comme les petits poulets? Enfin, n'est-il pas vrai qu'un chien venait sans cesse hurler autour de la maison?

§ 7. D'ailleurs, à la mort d'une personne (on peut bien le vérifier), on voit quelquefois, dans ses héritages, courir les *quela*, ou feux-follets, qui ne sont autre chose que les âmes de ses devanciers ou des lutins, maudite engeance à qui l'on ne doit que trop souvent les ouragans, le tonnerre et la grêle!

§ 8. Puisqu'il s'agit de farfadets, disons tout ce qu'ils sont capables de faire, car j'ai été presque témoin de leurs prouesses. Un jour, étant allé rendre à un parent campagnard les derniers devoirs, j'avais couché dans la maison mortuaire. Je me levai de bonne heure pour remonter à cheval, mais je ne trouvai pas la selle à la place où je l'avais suspendue la veille. Un domestique mâle, qui savait bien où elle était, m'aida à la chercher, et me soutint sérieusement que c'étaient les *esprits-follets* qui l'avaient transportée. Toute la nuit, il avait entendu un grand mouvement dans l'écurie; il s'était levé pour venir visiter les bêtes; mais, ayant vu des *chandelottes* voltiger çà et là, la peur l'avait saisi, et il n'était pas entré.

Ces *feux-follets*, qui sont parfois des météores réels, surtout lorsqu'ils volent à la surface des cimetières et des prairies, causent de mortelles frayeurs aux gens simples et superstitieux.

§ 9. Mais quelle ne doit pas être la terreur de la veuve, lorsque, dans le silence de ses nuits solitaires et désolées, elle entend marcher dans sa chambre... pousser un soupir... remuer un meuble, et tirer les rideaux de son lit!... Ciel! c'est l'âme gémissante de son mari qui vient lui demander des prières pour sa délivrance du purgatoire, ou qui s'avance indignée pour lui reprocher la cause de sa damnation!

§ 10. D'autres météores, d'autres phénomènes sont aussi des avant-coureurs de l'avenir. Comme les anciens de toutes les nations, les modernes voient, dans le firmament, des guerres désastreuses, des événemens funestes, la naissance et la mort des grands. L'année qui précéda notre révolution, l'on avait observé avec inquiétude des rougeurs sinistres dans l'atmosphère, présages certains des catastrophes les plus tragiques. Sans compter les comètes, qui ne manquent jamais d'annoncer au monde quelque chose de majeur, on a encore d'autres signes célestes à consulter. La lune, cernée d'une auréole sanglante ou de diverses couleurs, prépare les esprits à des changemens notables dans l'Etat.

§ 11. Quant aux travaux agricoles, la lune de telle phase en donne le signal, et, de telle autre, en empêche la réussite. La *lune rousse* est surtout d'une maligne influence : c'est celle d'avril qui se prolonge en mai. Pourquoi l'appelle-t-on *rousse*? personne ne le sait. Etait-elle marquée *en rouge* dans l'almanach

égyptien ? Thyphon, qui était en Egypte l'ennemi d'Osiris, le génie du mal, était *roux* (1).

§ 12. Dans un canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, on appelle les *trois cavaliers*, trois jours qui se trouvent précisément sous le cours de cette lune; le premier est saint Marc, dont la fête tombe au 25 avril; le second, saint Georges, qui est fixé au 28 du même mois; le troisième, saint Philippe, qui arrive au premier mai. Or, tandis que le soleil parcourt à cette époque le signe du taureau, le firmament présente pendant la nuit les constellations du centaure, qui est un *cavalier*, et le cœur du scorpion qui fut toujours un astre de malheur.

§ 13. *Les jours de la vieille*, qui sont les trois derniers de mars et les trois premiers d'avril, exercent et amènent quelquefois des gelées sur les semences confiées à la terre, une influence non moins fâcheuse. Cette vieille a laissé dans l'esprit du paysan du canton de Voiteur des idées vagues indéfinissables; il se la représente comme une fée *qui court par le temps*, c'est-à-dire qui traverse les airs. Ces jours coïncident avec le lever héliaque d'Andromède, et le lever cosmique de la Vierge.

(1) On dit vulgairement (et l'adage paraît bien ancien) que *la lune rousse commence en mouton et finit comme un dragon;* comparaison tirée des signes célestes, et qui n'exprime autre chose que le passage de la lune, dès le *bélier* du zodiaque, à la *grande bête* ou *baleine*, dont la gueule lance des flammes comme les *dragons* d'Ovide et le *léviathan* de Job.

§ 14. Une fée est un être accompli qui s'entend merveilleusement aux ouvrages du sexe; aussi dit-on proverbialement d'une personne qui réussit dans les objets de goût, qu'*elle travaille comme les fées*. Mais souvent aussi on leur attribue des travaux qui ont exigé une force et une adresse extraordinaires, tels, par exemple, que l'érection de ces pierres gigantesques qui étonnent les regards et l'imagination. Visitant un jour la *quenouille de la fée*, qui existe entre Chavannes et Simandre, aux confins des départemens du Jura et de l'Ain, j'interrogeai la tradition sur ce monument, et l'on me répondit naïvement que c'était la *fau* qui l'avait apportée sous son bras, et qui l'avait plantée là.

Les fées marchent la nuit à la lueur de ces météores qui voltigent à fleur de terre, et que l'on appelle en quelques endroits *farfadets*, nom qui paraît en effet l'indiquer; *phar* peut signifier le feu, la lanterne, le *phare*, et *fadets* peut venir de *fadæ*; le *phare de la fée*.

§ 15. La *baguette divinatoire* a conservé sa première vertu. Voyez-vous parmi les décombres du château de T****** (canton de Seillières) ce nouvel Albert, venu d'Arbois pour explorer les trésors cachés dans la colline? Il tient par les deux bouts une baguette de coudrier qui, sans doute, est marquée de quelques signes bizarres; et il marche avec dignité, ayant l'air d'être conduit par la puissance surnaturelle qui réside dans son morceau de bois. Tout-à-

coup, ô bonheur ! le sceptre enchanté tourne entre les mains du devin ; le trésor est sous ses pieds. Il ne s'agit plus que de fouiller le sein de la terre : on le fouille depuis seulement un an, et l'on y a déjà trouvé un as de cuivre à l'effigie d'Adrien. Je n'en sais pas davantage.

§ 16. S'il n'est plus aujourd'hui de vieilles femmes qui rendent leurs oracles dans les antres des montagnes et dans le sanctuaire des forêts sacrées, comme faisaient la sibylle de Cumes et nos *velléida*, il en est de logées dans des greniers ou sous des voûtes obscures, à qui viennent s'adresser les vœux des faibles humains, et pour qui les destinées n'ont point de voile. Fort heureusement pour nous, il n'est pas une ville, et peut-être pas un bourg, qui n'ait sa prophétesse. A la vérité, elles ne savent plus évoquer les ombres, à l'instar de la Pythonisse d'Endor ; mais elles possèdent encore le secret des philtres, comme la puissante Médée de glorieuse mémoire. Elles lisent aussi nettement l'avenir dans un jeu de carte et dans un marc de café, que l'on peut lire le passé dans un livre. Quelquefois vous rencontrez, à chaque pas, sur la foire, de ces *sambeth* voyageuses, infiniment plus obligeantes que leurs patrones du temps jadis, distribuant à peu de frais les trésors de leur préscience, et s'entourant d'une foule aussi empressée à saisir au vol l'un des rubans de ce pavillon qui tourne sur un pivot, que satisfaite d'avoir recueilli au tuyau de l'oreille les oracles de ce porte-voix.

§ 17. Il n'est peut-être pas inutile d'observer que tous ces devins prétendus, que l'on connaît sous le nom de *bohémiens* presque partout, sont désignés, en certains lieux du Jura, sous celui de *Sarrasins*, et qu'on leur prête certains actes d'impiété et de sacrilége qui les font regarder avec horreur par les personnes mêmes qui ont recours à leur magique savoir.

§ 18. De même que la montagne du château de Robert-le-Diable, en Normandie, le Jura, sur plusieurs points, a son *herbe qui égare*. Les étourdis ou les ivrognes qui errent dans les bois et les lieux infréquentés, comme au sein d'un labyrinthe, sont persuadés qu'ils ont marché sur cette plante enchantée.

§ 19. La désolation étant entrée dans une famille, une vache de l'étable est *arondalée*, c'est-à-dire qu'une hirondelle, en passant sous son ventre, a converti son lait en sang. Rien ne la guérit, et vainement a-t-on versé ce lait échauffé à la croix formée par deux chemins. L'hirondelle, tout aimable qu'elle est pour nous, n'en porte pas moins sous la gorge une tache de sang, signe de réprobation; car tout le monde doit savoir l'histoire de la métamorphose de Progné, fille de Pandion, qui fit manger à Térée, son mari, leur propre enfant. Ainsi Progné et l'hirondelle c'est encore tout un.

§ 20. Verser à table une salière est un mauvais pronostic; répandre de l'huile est, au contraire, d'un favorable augure.

§ 21. Prenez bien garde que le tranchant de votre couteau ne soit tourné du côté de votre voisin : ce signe lui annonce que vous avez de la haine contre lui. D'abord il le retournera pour vérifier si c'est inadvertance de votre part; mais si vous lui rendez sa première position, le superstitieux convive commencera à s'agiter. A la troisième épreuve, il éclatera et vous demandera raison.

§ 22. Je m'aperçois que je n'ai pas parlé des *rêves*. Cependant, si l'on veut bien se rendre au temoignage des rêveurs, les songes sont encore aujourd'hui des avertissemens de l'avenir, tels qu'ils l'étaient au temps des patriarches; et ils peuvent être des inspirations d'en haut, telles que le croyaient les héros d'Homère. Toutefois, on peut admettre, sans que cela répugne à la raison, des inspirations divines qui viennent dans le sommeil, et dont l'objet se réalise; mais ces sortes de révélations ont toujours été fort rares, et l'esprit de Dieu ne souffle pas à l'oreille de tout le monde, pour annoncer les petits accidens d'une vie mesquine et sans intérêt.

Entrer dans le détail des songes heureux et malheureux serait s'engager dans un vrai dédale, *inextricabilis error*. Il y a des livres sur l'interprétation des rêves, nous y renvoyons les curieux qui auraient encore du temps à perdre.

RAPPORT

Sur les notes en forme de vocabulaire que M. Langlès a placées à la suite du Voyage de M. Tone chez les Mahrattes ; par M. Cirbied, Arménien, professeur des langues orientales à la bibliothèque du roi, membre de la Société.

Le goût des voyages en Orient, renouvelé chez les peuples de l'Europe depuis l'époque des expéditions des croisades, a rendu des services immenses à la littérature et aux sciences physiques. Le but principal, pour lequel les hommes se chargent de ces entreprises pénibles et dangereuses, n'est pas toujours l'avantage des lettres. Ce sont ordinairement des vues d'intérêt personnel ou d'intérêt politique et religieux, qui les déterminent à se transporter dans des pays si lointains ; mais leurs travaux ont été en même temps plus ou moins propres à augmenter la masse des connaissances humaines. Les voyages sont presque toujours utiles, sous un rapport quelconque, pour celui qui les entreprend ; mais tous les livres de voyage n'offrent pas aux lecteurs le genre d'intérêt que ceux-ci désirent y trouver. Le voyageur qui se met à l'abri des préjugés nationaux, qui a un esprit élevé, des connaissances étendues et variées, ou qui a, au moins, des notions préliminaires sur les langues des peuples qu'il visite, sera toujours plus compétent,

non seulement pour donner des itinéraires et des descriptions chorographiques, mais encore pour décrire avec exactitude des mœurs, des usages, de la religion et du gouvernement de chaque pays qu'il parcourt.

Le goût des voyages en Orient a contribué aussi beaucoup à augmenter et à répandre celui de l'étude des langues orientales. Des savans, instruits dans ces idiomes, et dévoués plus spécialement au noble soin d'enrichir le dépôt sacré des productions de l'esprit humain, se sont donné souvent la tâche de comparer les relations des voyages avec les auteurs indigènes des pays, d'en rectifier les faits erronés, d'y porter le flambeau de la critique, et de compléter ce qui reste encore à savoir sur l'histoire, sur la géographie, sur les mœurs et sur les usages des peuples de l'Asie.

Le voyage de M. Tone chez les Mahrattes offre, sous plusieurs rapports, des détails curieux et instructifs; mais il présente en même temps beaucoup de lacunes sur les objets scientifiques et littéraires. L'auteur s'est servi, dans ses relations, de quantité de mots indiens, pour désigner les noms des hommes et des lieux, ceux des fonctions civiles, politiques, militaires et religieuses du pays; mais il s'est trompé dans bien des endroits sur le véritable sens de ces mots; quelquefois il néglige même d'en indiquer la signification, et plus souvent il abandonne tout ce qui est relatif à l'histoire et à l'érudition. Ces sortes de renseignemens et d'explications qu'on aime à trouver dans un pareil ou-

vrage, étaient oubliés très-souvent dans ceux de M. Tone. M. Langlès a rempli ces lacunes en y ajoutant des notes historiques et littéraires rangées en forme de glossaire, afin d'offrir en même temps aux lecteurs la facilité de consulter le résumé de ses nombreuses recherches sur le pays des Mahrattes. Il y rapporte ordinairement l'étymologie des mots ; il observe s'ils sont originairement samscrits, persans, arabes, turcs, ou s'ils appartiennent à d'autres langues de l'Orient ; il corrige les fautes palpables introduites par le voyageur, dans la manière de prononcer les mots indiens; il rapporte de nouveaux renseignemens sur les usages, les opinions religieuses, la géographie, et les événemens historiques, en rendant de cette manière l'ouvrage du voyageur anglais plus instructif.

Dans ce compte rendu à la Société des Antiquaires de France, j'ai cru devoir m'occuper plus spécialement des objets qui peuvent concerner l'origine et l'affiliation des langues, et qui sont en même temps relatifs au genre de travaux dont elle s'occupe. Les personnes qui font des recherches sur les rapports des langues et sur la transmission des mots d'une contrée à l'autre, trouveront dans les notes de M. Langlès des remarques curieuses et intéressantes. Ces notes renferment environ deux cents mots usités chez les Mahrattes, et dont plusieurs sont communs aux langues scythe, samscrite, persanne et arabe. Mais on y trouve en même temps à peu près une trentaine de mots qui paraissent avoir des rapports plus directs

avec l'arménien et avec quelques idiomes de l'Europe. Qu'une langue indienne ait de l'analogie, ou du mélange avec celles des Arabes, des Perses et des Tatars, on ne doit point s'en étonner, puisqu'on sait déjà que ces peuples conquérans firent, à plusieurs époques, des incursions dans les Indes, y introduisirent leurs usages et leurs opinions religieuses; et par conséquent les rapports qu'on trouve entre ces diverses langues, ne doivent être naturellement que le résultat des communications réciproques, qui sont consignées dans les annales de ces nations (1). Mais on ne rencontre aucun fait, aucun indice dans les histoires connues, qui puisse nous indiquer de semblables échanges ou liaisons entre les Indiens, les Arméniens et les anciens peuples de l'Europe. Cependant, on trouve des ressemblances plus ou moins frappantes entre les idiomes de ces pays éloignés l'un de l'autre par des espaces immenses; et on a lieu de présumer qu'il y a eu peut-être, dans un temps immémorial, de pareilles relations entre ces divers peuples, ou plutôt que ces peuples ont eu dans l'origine une langue et une patrie commune, et qu'ils ont été successivement changés de place dans la suite des temps, par des événemens qui nous sont absolument inconnus. L'usage de la langue et les traditions des opinions et des préjugés populaires forment le dépôt d'héritage le plus durable que les

(1) Voyez aussi les notes de M. Langlès, pag. 276.

hommes aient pu conserver et transmettre de génération en génération et de pays à pays. Les ressemblances qu'on remarque dans ces sortes d'héritages des peuples de l'Orient et de l'Occident ajoutent encore quelque probabilité de plus à l'opinion qu'il y a eu une origine et une langue commune pour tous ces peuples. Les mots des divers idiomes dans lesquels on trouve des rapports et des similitudes sont ordinairement dans la cathégorie des mots qui appartiennent à l'usage et aux besoins journaliers; on n'y rencontre que très-rarement de ces mots qui sont nés du raffinement des arts, des sciences et de la civilisation des siècles historiques : cette circonstance vient également à l'appui de la même conjecture ; et nous allons rapporter ici quelques-uns de ces mots communs à plusieurs langues.

Bakht, ce mot signifie en indien, en persan et en turk, *sort, fortune*, *destinée*, *bonheur :* dans l'arménien, il désigne absolument les mêmes idées, on l'écrit aussi *բախտ, bakht ;* mais il semble appartenir à cette dernière langue, car il est formé de la racine *ախտ, akht, maladie, infirmité, défaut, malheur*, et de la particule privative *բ, b ;* de sorte que le sens étymologique du mot *bakht* est dans l'arménien *non-maladie*, *non-malheur*, *bonheur*. D'après l'usage de cette langue, on ajoute aussi à ce mot d'autres particules prépositives et privatives ; et l'on en forme les mots de դժբախտ, *thejbakht*, Նշբախտ, *nechebakht*, անբախտ, *anbakht*, վատաբախտ, *vadabakht* qui

signifient alors *malheureux*, et correspondent aux mots persans *nyk-bakht*, *bad-bakht* (1).

Bârguir signifie chez les Mahrattes *un cheval, un corps de cavalerie ;* chez les Turcs, *un mulet;* chez les Arméniens, *un porteur de fardeau ;* il est composé de բեռ, *ber*. ou բեռն, *bern*, *fardeau*, *charge ;* et de կիր, *guir*, *porteur :* et on le donne aux hommes et aux animaux également qui porteraient des fardeaux (2).

Beggary, ou plus correctement *beygary* (3), veut dire en indien *homme contraint de travailler*, ou l'*action de forcer les gens à travailler avec ou sans salaire ;* il présente le même sens dans l'arménien avec un léger changement de voyelle : *bey*, ou, selon les Arméniens, պայ, *bay*, signifie *grand-père, chef, prince ;* կարի, *gary*, ou avec la lettre formative du pluriel կարիք, *garyk*, on désigne *nécessité, besoin forcé ;* et les deux mots ensemble indiquent *travaux forcés*, ou *travaux publics*.

Bitch en hindoustâny (4), et *mitch* ou *métch* միջ, մէջ, en arménien, signifie également *milieu, centre*.

Boungah, en persan, *bagages et le lieu où on les dépose* (5) ; en arménien, il désigne les mêmes idées, il est composé de բուն, *boun*, ou *poun*, *naturel, propre*, et de կահ, *gah*, *bagage*.

(1) *Voyez* les mêmes notes, pag. 274.
(2) *Idem*.
(3) *Idem*, pag. 276.
(4) *Idem*, pag. 277.
(5) *Idem*, pag. 278

Borader, mot persan qui signifie *frère* (1), et paraît en quelque sorte être identique avec le mot latin *frater*.

Dans sa note sur le mot *déremsalah, lieu de repos*, M. Langlès rapporte un autre mot indien, qui est *douara, porte* (2), et qui paraît être le même que le mot arménien դուռ ou դուռն, *thour* ou *thourn*, *porte ;* et le mot grec θυρα, *thura, porte*.

Gourou, en indien, veut dire un *brâhmane* (3), et *khoury* désigne, chez les Syriens, *un prêtre ;* dans l'arménien, խորին, *khourïn* signifie *profond, impénétrable, instruit dans les choses secrètes*.

Râdja, mot samscrit signifiant *souverain, briller*(4), paraît avoir de l'analogie avec le mot latin *radius*, et le mot italien *raggio*.

Tóp veut dire aujourd'hui, chez les Indiens, les Persans, les Turcs et chez d'autres peuples de l'Orient, *une pièce d'artillerie*, ou *un canon*. Il me semble qu'il a quelque rapport avec les mots arméniens դոփ, *thop, frappement, bruit de frappement ;* դոփել, *thopél, frapper*, de même qu'avec les mots français *tape, taper*, qui ne paraissent être dérivés ni du grec ni du latin.

(1) *Voyez* les mêmes notes, pag. 279.
(2) *Idem*, pag. 281.
(3) *Idem*, pag. 294.
(4) *Idem*, pag. 330.

RECHERCHES

Sur l'étymologie des noms de lieu et autres dans la Sous-Préfecture de Thiónville; par M. Teissier, correspondant de la Société.

Des recherches sur l'étymologie des noms des lieux d'une province ne sont pas inutiles lorsqu'on s'occupe des antiquités et de l'histoire de ce pays. On trouve, dans ces noms plus ou moins altérés, des débris du langage des différens âges, et en même temps des traces des dominations successives sous lesquelles le peuple a fléchi.

L'art étymologique, trop subtilement approfondi par les efforts de savans qui se sont livrés à leur imagination, est devenu aux yeux de bien des gens une vaine science; des personnes instruites ont conçu des préjugés qui, il faut l'avouer, ne sont souvent que trop fondés; il ne faut pas chercher loin, et au moyen de décompositions trop subtiles, une origine que l'on peut trouver tout près; j'en citerai un seul exemple, puisé dans Bullet(1):

(1) Mémoires sur la langue celtique, par M. Bullet (a). Besançon, Daclin, 3 vol. in-f°, 1754, 1759, 1760.

(a) Sans contester l'érudition de Bullet, la Société Royale des Antiquaires de France est bien éloignée d'admettre aveuglément ses expli-

Bouzonville, bourg ou petite ville de l'arrondissement de Thionville, a eu son origine au moyen âge. Le nom propre *Boson* était commun; la terminaison *ville* était également fort employée. Quoi de plus simple que de voir dans ce nom de Bouzonville, *habitation de Bozon*, Bozonis villa? Bullet en a jugé autrement, Tome I, page 248. « Bouzonville, à l'embouchure d'une rivière dans la Moselle; *Bouch*, *Bous*, embouchure; *On*, rivière; « *Vill*, habitation, ou simplement Bous, Bouson, embouchure. » Est-il donc nécessaire de chercher dans Bouzonville trois monosyllabes celtiques de prèmière origine, quand on voit dans le nom de cette petite ville deux mots clairement exprimés, un nom propre et le mot *Villa*, l'un connu et que l'on trouve dans Grégoire de Tours, l'autre déjà en usage dans nos environs? Ce bourg a conservé de tout temps le nom latin *Bozonis Villa*. On doit s'en tenir à cette étymologie.

Bouzonville d'ailleurs n'est pas sur la Moselle, mais sur la rive droite de la Nied; elle est à quatre lieues de la première de ces rivières; enfin elle n'est nullement à un confluent. Les noms d'hommes sont entrés dans la composition d'une foule de noms de lieux; un article spécial leur sera consacré. *Voyez* § 34.

cations; elle ne garantit pas même toutes les étymologies dont il est question dans le présent écrit. Pour la déterminer à insérer des dissertations dans le recueil de ses Mémoires, il suffit qu'elles présentent des renseignemens utiles, et qu'elles puissent provoquer des discussions qui servent aux progrès de la science archéologique. *(Note des éditeurs.)*

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, mettront plutôt sur la voie qu'elles n'approfondiront la matière; nous aurons pour principe de n'adopter aucune supposition, à moins que des exemples d'une application palpable ne les justifient. C'est en voulant tout expliquer, que des écrivains ont fait tomber en discrédit la science des étymologies; tous n'ont pas eu le tact éclairé de M. Pougens, sans doute.

Ce travail se sentira souvent de la privation des ressources littéraires. Borné à notre seule bibliothèque, nous nous sommes aperçu fréquemment de son insuffisance; mais ces notions ne sont qu'un accessoire aux recherches sur les antiquités et sur l'histoire de la province; on ne peut exiger qu'elles soient complètes.

Je fais, après (1) Jérôme Jacques Oberlin, l'observation que Bullet a appelé du nom commun de celtique, la langue basque, le bas breton et le gallois. En employant le nom de celtique dans les étymologies tirées de Bullet, je fais usage de son hypothèse, mais sans adopter ce qu'elle a souvent de hasardé.

Les provinces du nord-est de la France actuelle (1821), antérieurement à la domination romaine, étaient peuplées par les Celtes; les Belges,

(1) Essai sur le patois lorrain des environs du ban de la Roche; par Jerôme-Jacques Oberlin. Strasbourg; Stein, 1775, in-12, pag. 7.

peuples germains, passèrent le Rhin et vinrent occuper les rives de la Moselle, qui semblaient être une terre promise à la valeur des Teutons, sortant de leurs forêts. Les Romains y établirent leur domination (environ 51 ans avant l'ère chrétienne), et la maintinrent pendant cinq siècles. Les Francs, autre peuple germain, les remplacèrent. Ainsi l'on aperçoit trois peuples dominateurs qui ont dû laisser des traces de leurs langages. On ne doit chercher les étymologies que dans les langues celtique, teutone et latine. Voilà la première idée qui doit nous guider. Nous bornons par cette observation l'étendue de nos explorations. Nous voilà *délivrés*, si je puis m'exprimer ainsi, du grec, du punique, des langues de l'orient; et, en nous arrêtant au celtique, nous n'examinerons pas la prodigieuse et curieuse affinité entre ce langage de la vieille Europe et les idiomes des temps primitifs, créés dans l'orient.

Cette succession de peuples, ayant des langages d'origines diverses, pourra faire rencontrer des mots composés de deux racines, l'une celtique, l'autre teutone, composition rare généralement, mais que l'on ne pourrait rejeter ici, puisquelle serait justifiée.

Lorsqu'un homme puissant, un chef militaire, une peuplade groupée autour de ce chef, ont voulu s'établir en un lieu où il n'y avait pas d'habitations, la nécessité a dû faire créer un nom à ce lieu, s'il n'en avait pas encore; et s'il en avait

un, les nouveaux venus, en l'adoptant, ont imposé au moins à ce nom ancien la terminaison propre à leur langue, leur prononciation. Ces deux conditions seules ont rendu très-souvent les noms originaux méconnaissables ; quelquefois les vainqueurs se sont bornés à traduire dans leur langage le nom ancien qui devait continuer à être mis en usage par les indigènes.

Dans toute la France on remarquera une foule de terminaisons diverses qui ont pour signification commune l'expression *habitation*, mais avec toutes les variétés possibles d'application, comme enclos, demeure, ferme et ses dépendances, château, réunion de maisons, cens, etc. La langue latine et le langage dit *mediæ et infimæ latinitatis* (1) ont plus de cent cinquante expressions qui toutes se rapportent à habitation, à domaine.

Il en est plusieurs en usage dans nos environs, nous les passerons en revue; ce sera la première division de ce mémoire dont la clarté dépendra surtout de l'ordre dans lequel nos observations se sont offertes à l'attention.

1. Court. — *Curtis* (2), dans la basse latinité,

(1) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore Ducange*, etc. Paris, 1733, 6 vol. in-f°.

(2) Bullet, I, 3, note.—Pouillié du diocèse de Toul, du père Benoît (Benoît Picart, mort en 1720). Toul, 1711, 2 vol. 8°. —Voir les pag. 4 et 5 du Ier Tome sur les terminaisons *ville*, *Court*, *Mênil*, etc. — Ducange, *Gloss. ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Cortis*.

a diverses significations; il s'est entendu principalement pour la masse de bâtimens, servant de manoir au maître et au métayer, ainsi qu'au bétail, et pour toutes les dépendances de la ferme.

Aboncourt, *Abbonis curtis*. — (Abbon, nom propre, §. 34.)

La syllabe *cor* se retrouve ou simple ou composée dans une foule de langues pour signifier *habitation*.

2. Ville. — *Villa* signifie dans les anciens auteurs maison de campagne, métairie. Dans la basse latinité, employée par les rédacteurs de chartes du moyen âge, on retrouve ce mot pour ville, bourg, village, métairie, habitation; il est devenu la terminaison d'une foule de noms de lieux.

Thionville, *Theodonis Villa*.—Bouzonville, *Bozonis Villa*.

3. Villers.—En allemand Willer, Willer, Weiler, Weiler. Villare, sorti de Villa. C'est l'adjectif Villaris, mis au neutre par ellipse, en supprimant un substantif. On a dit aussi Villarium, Villata pour village, hameau, habitation.

Terminaison française :

3' Angevillers.—Rochonvillers.

Terminaisons allemandes :

3'' Berweiler, Berweiler. — Merschweiler, Merschweiler.

3''' Niedwelling, Niedwelling.

4. Bourg. — Syllabe d'origine teutone, pour signifier ville, forteresse, château; ce qui a été étendu ensuite à village. C'était chez les Germains un lieu fermé de murailles. Végèce (1) dit en parlant de ce peuple : Castellum parvum quod *Burgum* vocant. Isidore dit que Burgs est un mot gaulois qui veut dire habitation. On écrit en langue germaine *Burg*, *Burgh*; en vieux français, on trouve *Bor*, *Borc*, *Bors*.

Homburg, Hombourg. — Kalemburg, Kalembourg. — Magdeburg, Magdebourg.

Aujourd'hui on entend par bourg, un lieu plus important qu'un village et au-dessous d'une ville. Cette signification ne peut s'appliquer aux lieux, dans la composition des noms, desquels est la syllabe *Bourg*.

5. Ham. — Lisez Bullet (2) sur la syllabe *Ham*, ou *Hom*, ou *Heim*. Il prouve qu'elle a fait le tour du monde des anciens, en signifiant toujours domicile, habitation. La latinité ne l'a reçu que dans sa décadence où l'on trouve *hamellus*, *hamellum*, *hameletta*, *hamlettum*, *hamletum*, (Ducange, etc.).

En Allemagne, *heim* veut dire au logis, à la maison; la désinence *heim* est employée dans Manheim, Oppenheim.

(1) *De re militari.* Lib. IV; il écrivait au 4e siècle.—Notice de la Gaule, par Danville, 184.

(2) III, 5.—Ducange, III, 1046.

Elle l'est, en Angleterre, dans Buckingham, Durham, Nottingham;

Et dans l'ancienne Flandre, en Belgique, dans Tournehem, Eringhem, Teteghem.

Dans diverses provinces de France, nous trouvons *Hon*fleur, Con*dom*, *Ham*, Marckolsheim, etc.

Dans nos environs, cette syllabe a éprouvé trois variations.

5' Ham haute et basse.—Ham-sous-Varsbeurg.

5'' Cattenom.—Manom.—Macquenom.

5''' Dalem.—Fixem.—Sulzem.

6. Le mot *Mansio* (1) était, chez les Romains, un lieu de gîte pour les troupes en marche, ou bien un lieu connu pour offrir aux voyageurs des facilités de logement et de nourriture. Ce mot a fini par devenir le synonyme d'hôtellerie; ainsi restreint, il peut être regardé comme l'origine de maison, à moins qu'on ne la cherche dans le vieux mot *mas*. Nous avons le *rupt de mas*, ruisseau de la maison, qui se jette dans la Moselle, à trois lieues de Metz. Dans le midi il y a une foule de lieux semblables, le mas d'Azyl (Ariége), le mas d'Agenois (Lot-et-Garonne).

Mansum, *Manile*, *Mansionile* ont eu dans le moyen âge la signification de *Villa*, de *Curtis*. De

(1) Vossius, 492.

là sont venus tous les noms en ménil, si communs dans le département de la Meurthe (Menil-la-Tour, Ménillot, Le Menil, Grandmenil, etc.). Cette terminaison manque dans le département de la Moselle.

Au dixième siècle, on appelait (1) *Mansus*, la quantité de terre que pouvait cultiver une famille de serfs.

Des traces de Mansio sont restées dans nos environs; on le retrouve dans.

Mansberg, Mancy, } Lieux qui n'existaient pas loin de la route romaine de Metz à Trèves, par *Caranusca* et *Ricciacum*.

Menskirch.

Mence, ferme auprès de Metz.

7. *Cella* (2), demeure, maison, monastère.

Nondkeil (3).

On trouve dans ce nom les mots *cella*, habitation, et *Nonna*, religieuse, fille consacrée à Dieu.

8. La terminaison *Ange*, si commune dans les parties sud et ouest de l'arrondissement de Thionville, exigera quelques développemens; tout porte

(1) Hist. de Metz, III. Preuves, 79.

(2) Bullet, II, 296.

(3) Le village de Nonsart s'appelle en latin *Novum Sartum*; peut-être doit-on traduire Nondkeil ou Nonkeil par *Nova Cella*. (Hist. de Metz, III. Preuves, 7.)

à croire qu'elle ne veut dire autre chose qu'habitation, demeure.

Bullet a reconnu cette signification dans la syllabe *an*, *ang* (1. 267); mais il n'en a pas fait un usage constant dans ce sens. Ses variations sont remarquables; elles sont pénibles pour celui qui voudrait toujours s'appuyer sur ses doctrines.

Dans l'explication du nom *Démange*, il dit : *dé*, rivière; *man*, *mange*, habitation. (1. 251).

Pour Fénestrange. *Fen*, courbure; *estrainch*, grande. I, 253.

Goudressange. *San*, étang; *godre*, goudre, bord. I, 255.

Guénange. *Guen*, embouchure; *an*, rivière. I, 256.

Haboudange. *Abw*, *Abou*, environné; *dan*, rivière.

Morhange. *Mor*, sur; *ange*, cime de montagne. I, 264.

Morlange. *Mor*, bord; *lan*, rivière.

Peuange. *Peu*, montagne; *an*, *ang*, habitation. I, 267.

Rélange. *Ré*, ruisseau; *lam*, bois; *gem*, *ge*, près. I, 268.

Talange. *Tal*, coupé; *an*, rivière; *ge*, de *gen*, près. I, 271.

Vaudrevange. *Bodre*, *Vodre*, bord; *van*, rivière; *ge*, terminaison oisive. I, 273.

Vidlange. *Vi*, habitation; *de*, deux; *lan*, étang; *ge*, terminaison oisive, *ibid*.

Telles sont les variations qu'offre l'opinion de Bullet dans le seul chapitre des noms des lieux de la Lorraine (I, 241 à 274), sur la désinence *Ange*. On doit en conclure qu'il n'avait pas d'idée fixe sur cette terminaison qui se retrouve plusieurs centaines de fois dans une étendue assez circonscrite, et qui

mérite par là de fixer notre attention. Cette adoption presque générale n'est pas l'effet du hasard ni celui de la volonté d'un individu.

La racine topographique *an* et ses relatives ou dérivées me paraissent avoir une application immense, Carign*an* , Bragance, Catane, Albano, Agram (Croatie), Penna (Naples), Bergame, etc.

On doit reconnaître, à notre avis, dans *Ange*, la racine *an*, qui sert aussi à former la syllabe ham, heim, em. Quand on a *francisé* la désinence, on a dit *Ange*; comme:

Roussange.—Gandrange.—Florange.

Quand au contraire l'influence de la langue teutonique a dominé, on a dit *Ang*.

8" Klang, Klàng. —Gongelfang, Gongelfang.

Ing.

8''' Betting, Betting. — Wölfling, Voelfling.

Engen ou *Ingen*.

Les habitans de cet arrondissement parlent allemand dans les quatre cinquièmes des communes; la terminaison française *Ange* est la traduction de la terminaison *Engen* ou *Ingen*.

Volckrange, en allemand, Volkringen, Volckringen; Bertrange, Bertringen, Bertringen.

D'où êtes-vous? demande-t-on à un paysan. — S'il vous répond en français, il vous dira : Je suis de

Bertrange; si c'est en allemand, il répondra: Ich bin von Bertringen, Ich bin von Bertringen.

Ange, *Engen*, *Ingen* sont donc identiques.

On trouve ces terminaisons en Allemagne dans les noms d'une foule de lieux:

Engen.— Memmingen. — Stuhlingen. — Usingen. — Meinungen. — Sigmaringen. — Lieningen, nom allemand de la principauté de Linange.—Göttingen (Gottingue).

La désinence *ingue* appartient surtout à la Hollande : Groningue, Flessingue.

9. Hoff, hoven, houve, sont les mêmes mots :

Hoff.—Filstroff. — Flastroff.—Halstroff.

9". Hoven (1).

Dedenhoven.—Odenhoven.

On le retrouve dans les noms allemands de Thionville, Diedenhoven, Diedenhoven;

Cattenom, Kettenhoven, Kettenhoven;

Manom, Monhoven, Monhöven;

Macquenom, Macquenhoven, Macquenhoven.

9''' Houve.

La houve de Merten, vaste forêt du canton de Bouzonville, où il y avait çà et là des habitations.

(1) Germani Hofas seu Hobas, solitarias colonorum ædes vocant. (Ducange, Gloss. III, 1241.)

Dans la latinité des chartes de notre province, on trouve souvent *hoba*, *hofa*, *hova*, *huba*, *houva* *hobunna* (1), etc., signifiant, comme *villa* et *curtis*, un bien complet, les bâtimens et les terres, bois et prés. Le métayer ou colon se nommait *hobarius*. Ce mot est d'origine teutone; *hoff* avait fort antérieurement la même signification. Ce nom, plus ou moins altéré, se retrouve dans plusieurs langues vivantes.

10. Le mot *dorf*, village, appartient au teuton; il est resté sans changemens dans la langue moderne.

Neudorf, Neudorf (nouveau village).
Oberdorf, Oberdorf (village d'en haut).
Gründorf, Gründorf (village vert, entouré d'arbres).
Schwerdorf, Schwerdorff (village difficile, c'est-à-dire d'un accès difficile).
Remeldorf, Remeldorf.

Les noms terminés comme Freistroff, Launstroff, ont peut-être plutôt pour désinence le mot *dorf* que *hoff*; ce qui importe peu, puisque la signification est la même, habitation, village.

11. Rodemack (2), autrefois Rodemacheren et

(1) Vossius. P. 225 et 254. — Montignot. Dict. de dipl. — Bullet, III, 21. — Ducange. Gloss. III, 1241.

(2) L'historien de Thou a traduit Rodemack par *Rupes Martis*; ses traducteurs ont mis Roc-de-Mars; des notes marginales ajoutent (II, 237, éd. de 1734) ou Rodemack (II, 312) ou Rochemars.

Kœnigsmacher (all. Königsmacheren) ont une terminaison commune qui se retrouve dans :

Macheren, canton de Saint-Avold.

Macker, canton de Boulay.

Grevenmacheren, entre Luxembourg et Trèves, etc.

Bullet n'est pas d'acord avec lui-même sur l'origine de cette terminaison.

Je trouve, dans son grand ouvrage :

Macker, *Mag* ou *Mac*, nom appellatif d'habitation, devenu propre de celle-ci. *Er*, superflu, ou *ma*, petite, *caer*, habitation (I, 261).

Macharen, à une courbure de la Meuse, *mach*, courbure; *ren*, rivière; I, 310.

Mâcher, à une courbure de la Moselle; *mach*, courbure; *er*, près. *Ibid.*

Mach est-il donc un nom générique d'habitation ? signifie-t-il seulement la courbure d'une rivière ?

Dom Calmet nous dit dans la notice de la Lorraine. 1 Col. 710 : « *Macheren*, en allemand, veut « dire autant que *Maceriæ* en latin, et *Maizières* « en français : d'où viennent tant de lieux nommés « Maizières. *Maceriæ* signifie une muraille à sec, « une muraille de jardin, en général toute sorte de « murailles (1). »

(1) *Maceriæ dicuntur longi parietes, quibus vineæ vel aliud*

Bertholllet (1) traduit le mot Macheren par limites (V. 92). En adoptant cette opinion, Rodemack (*Rothen macheren*) voudrait dire limites rouges.

12. Le mot *mallum* (2), *mallus*, est employé très-fréquemment dans les lois de la première et de la deuxième race pour assemblée judiciaire, réunion des délégués du prince. Cette expression, qui vient du teuton où l'on écrivait *Mael*, a formé quelques noms de lieux (3).

Malling.

Meilbourg, château entièrement détruit et dont il ne reste que le nom; il était près d'Illange, à trois kilomètres de Thionville.

Le nom latin de *Jutz* (*Judicium*) avait la même signification, assemblée de juges.

On trouve encore Malroy dans le canton de Vigy.

13. Nous avons dit que quelquefois les noms de lieux rappellent les dominations.

clauduntur. Longues parcis, de quoi vignes ou autres choses sont closes. (Ducange, IV, 302.)

(1) Hist. du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, par le père Bertholllet, 8 vol. in-4°.

(2) Mallus.—Vossius, de vitiis sermonis, etc. Elzev. 1645, pag. 240 et 340.—Montignot, Dict. de dipl., p. 142.

(3) Complurium in Belgio locorum ac vicorum nominibus adjici Mall, Wendelinus observat, quod in iis olim Malli habiti sunt. (Ducange, IV, 302).

Ainsi :

Metzervisse.—Metzeresche,

nommés vulgairement par les habitans des villages voisins *Wisse* et *Esche*, ont conservé des traces de leur longue adjonction au territoire de Metz.

Königsmacher s'appelait, avant le 14[e] siècle, *Macheren* (en français Maceres) (1). Le mot *konig*, *kœnig*, *roi*, fut ajouté, lorsque Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, tué à la bataille de Crécy (1346), la fit entourer de murailles. On le distingua ainsi de Macheren, près de Luxembourg, que Henri II, comte de Luxembourg, avait fait fortifier au 13[e] siècle (Grevenmacheren, Macheren du comte; Kœnigsmacheren, Macheren du roi.)

Merschweiler

tire son nom (2) d'une famille puissante du pays de Luxembourg, déjà connue au 11[e] siècle.

Elle possédait le château de Mersch, sur l'Eltz, à

(1) Hist. de Lux. par Bertholler, V, 92.—Précis hist. et chr. du Lux., par Christiani, 1805, pag. 183.—Calmet, notice, II, 613.—Délices du Pays-Bas, III, 212. Cet ouvrage nomme ce lieu en latin *Regis marca* et *Grevenmachern*, *marca comitis*. — Dans une charte de 1354, on lit : *Curtis Machra dicta*. — Berth. VII; Preuves, XIV.

(2) Bertholler, hist. du Lux. V, 2, etc., VII, 370.—Not. de la Lorr. de Calmet, II, 786.

trois lieues de Luxembourg. Il existait déjà au 9e siècle. (*Locus qui dicitur Marisch in pago vabrinse.* — Dans une charte de 853. — Berthollet, II; Preuves, LX.)

Cattenom. La première pensée que l'on ait, en entendant prononcer ce nom, est qu'il veut dire *séjour des Cattes* (1). Les Cattes étaient des peuples de la Germanie que la guerre a pu conduire aux rives de la Moselle. Cette étymologie est fort douteuse.

Cat (2), en langage celtique, signifie guerre : le mot *Cattenom* veut dire *demeure guerrière, lieu fortifié.* Ce nom est identique dans sa composition avec celui de *Catwick*, en Hollande (*Vicus munitus*). En 1400, on nommait Cattenom, *Kattenheim*, en allemand; aujourd'hui *Kettenhoven*; dans un titre de 1323, je lis *Kathennem.* Peut-être ce lieu a-t-il été anciennement occupé par des Cattes.

La position des lieux d'habitation sur les hauteurs, dans les vallées, près des rochers, près des bois, dans des prairies, au milieu de jardins, dans une plaine, sur un ruisseau, autour d'une église, d'un moulin, a servi très-fréquemment dans leur origine à les désigner. Presque tous les noms de nos environs ainsi formés sont teutons.

Pour les décomposer, il faut se rappeler la traduction des mots suivans :

(1) Berth. I, 138.

(2) Bullet, II, 286.—Dict. étym. de Ménage, I, 320.

Berg, *berg*, montagne. — Thal, *thal*, vallée. — Stein, *stein*, pierre. — Wald, *wald*, forêt. — Holz, *holz*, bois. — Hag Hagen, *hag, hagen*, haies, broussailles. — Busch, *busch*, bois, buisson. — Wiese, *wiese*, pré. — Garten, *garten*, jardin. — Feld, *feld*, plaine, champ. — Acker, *acker*, champ. — Bach, *bach*, ruisseau. — Fluss, *fluss*, rivière. — Kirche, *kirche*, église. — Mühl, *mühl*, moulin.

Il est également utile de savoir la signification des mots suivans : Ober, *ober*, haut. Nieder Niede r, bas. Alt, *Alt*, vieux. Neu, Neu, nouveau, neuf. Groß, *gross*, grand. Klein, *klein*, petit. Brück, *bruck*, pont. Edel, *Edel*, noble; mot qui a servi à former ceux d'Aidling et d'Edling, canton de Bouzonville (demeure noble, château, Edelhof, *Edelhof*).

14. Les noms terminés en *Berg* (1) sont nombreux; tous indiquent le placement du village soit sur un lieu élevé, soit sur le penchant ou au pied d'un coteau :

Berg, Warsberg, Mansberg, Vinsberg.

On a conservé la terminaison française dans

Richemont, Justemont.

15. *Thal*, Vallée.

(1) Dict. étym. de Ménage. I, 180, article *Curieux*. — Wachter, Glossar. Germanum.

Dalem, Batzendahl, Dalstein.
Le mot français est resté dans Ranguevaux.

16. *Stein*, pierre, rocher.

Dalstein, rocher du vallon.

17. *Wald*, forêt.

Creutzwald, Waltwise, Codewald (le).

18. *Holz*, bois.

Beckerholz, Fronholtz.

19. *Hag*, *hagen* (1), haies, broussailles.

Hagen, canton de Cattenom.—Le Hackenberg.

Le mot teuton *hag*, *hagen* a eu pour synonyme les mots *haga*, *haïa*, d'où l'on a fait en français haye. La syllabe *heys* est employée dans l'arrondissement de Toul pour désigner un canton très-boisé : Rozières-Heys, Villers-en-Heys, Domèvre-en-Heys, etc. La même racine se reconnaît dans les noms de lieux.

ARRONDISSEMENT de THIONVILLE.	Heining, Eysing, Helling, Hestroff,	qui signifient village ou habitation près des bois.

Il est à remarquer que cette terminaison se re-

(1) Hag. Vossius, 219.

trouve dans la série des mots français Saussaye, Pommeraye, Ormoye, Chataigneraye, etc., lieux plantés de saules, etc.; la plupart ne sont plus en usage.

20. *Busch*, (1) bois. (2) En basse latinité, *boscus*, *buscus*, *boschus*, etc. En patois *besch*, *beusch*, *bisch*.

Braubesch.

De là viennent aussi

Büsbach, Bouck, territoire d'Ukange.

Bouch, territoire d'Escherange.

Et peut-être

Boust? Bousse? Boussange?

21. *Wiese*, pré.

Metzerwisse, Gawisse, Altwisse, Gaveistroff, Valweistroff.

22. *Garten*, jardin.

Hargarten-aux-Mines, Hargarten.

23 *Feld*, plaine, champ.

Laumesfeld.

24. *Acker*, (3) champ cultivé. — Il est facile d'y reconnaître le mot latin *ager* :

(1) Vossius, 183.
(2) Gloss. Ducange, I, 1248.
(3) Acker. Vossius, 350.—Ducange, I, 104.

Bousenacker, Belmacker, Konacker.

25. *Bach*, ruisseau.

Forbach.

Faulbach, ruisseau paresseux, lent.

Dans Marspich et Daspich, la terminaison est une corruption patoise de Bach.

Dans Apach, le B a été changé en P; ce qui est fréquent dans toutes les langues (1).

26. *Fluss*, rivière, cours d'eau.

Marienflos.

27. *Kirch*, église.

Kirchnaumen, Menskirch, Neunkirch.

28. *Mühl*, moulin.

Donnenmühl, etc.

La nature des arbres qui dominent dans un canton a servi souvent à nommer l'habitation qui y a été fondée.

Nous en avons une foule d'exemples dans toutes les provinces de France. La Châtaigneraie (Vendée), Frénay (Sarthe), Frainbois (Meurthe), Vigneules (Moselle) Norroy-le-sec, etc. (Moselle), Nogaretum

(1) Quintil. Lib. I, cap. 7.

lieu planté de noyers). Fraxinet (Bouches-du-Rhône) Fressinières (Hautes-Alpes) villages qui possèdent des bois de frêne.

Dans nos environs, les mots allemands Esche, Esche, frêne ; Eichn, *Eiche*, chêne, Pflaume *Pflaume*, prune, ont servi à former divers noms de lieux.

29. Esche.

Escherange, Metzeresche, Hestroff, Preisch.

Le mot *Esche* (1) est d'un emploi très-fréquent dans le pays de Luxembourg.

30. Eiche, Eichenbaum.

Bibiche ? peut-être ce nom vient-il de *busch*, bois. (bey Büsch, littéralement : auprès des bois).

La terminaison *ich* est allemande.

Kemplich, Elich, Chemery, en allemand, *Schémerich*, Sentzich, Küntzig ou Kuntzich.

31. *Pflaume*, prune, *pflaumenbaum*, prunier.

Laumesfeld, champ de prunes.

Par euphonie, on a supprimé les deux premières consonnes.

(1) Berthollet, V, 179.

32. Vinsberg vient de Weinsberg, montagne qui produit du vin, qui est plantée en vignes.

Les chênes, hameau dépendant de Luttange.

33. La terminaison *œuvre*, *euvre*, en latin *opera* (1) (Vandœuvre, *Vandopera*, Soleuvre) (2), indique une fabrique. On sait que, depuis plusieurs siècles, il y a des forges à Moyeuvre (3). Cette désinence se trouve donc là fort justement employée. *Wand*, signifie muraille.

On trouve *Manopera* dans le fameux édit de Pistes (4), sous Charles-le-Chauve (an 862) pour ouvrage manuel, *servitium manuale*, *manuum opera*.

34. Les noms propres des fondateurs des habitations ou des propriétaires du terrain sont souvent demeurés dans les noms des lieux ; c'est ainsi que le village de Porcelette (5), canton de Bouzonville, a

(1) Calmet. Notice II, Col. 764. — « Il y a en ce lieu, dit « Calmet, un château et une tour, qu'on dit être l'ouvrage des « Vandales. » Pouillié de Toul, I, 150.

(2) Berth. Hist. de Lux. IV, 437. — Calmet. Not. II, Col. 499. Il traduit Soleuvre par *Salubrium*. Cette opinion, rapportée par Berthollet, vient de l'abbé Bertels.

(3) J'ai un titre de 1329 d'Édouard, comte de Bar (Eddowairs cuens de Bar), qui constate une existence déjà ancienne.

(4) Edictum Pistense, cap. 29.

(5) Hist. de Lorr. de Calmet, V, 721. — Hist. de Toul, du P. Benoît.—Calmet. Notice II, 237.

conservé le nom de son fondateur, M. de Porcellet de Maillane, évêque de Toul et abbé commandataire de Saint-Avold, mort en 1624.

Ces compositions avec des noms propres sont communes.

Thionville, *Theodonis Villa.*

Sans adopter l'opinion que Thionville doit son origine à un seigneur franc, nommé Théodon (1), qui la fit bâtir sous la première race, on doit convenir que Théodon est un nom d'homme. C'est le même que Théodoric, Thierry, nom que l'on retrouve dans Terville, anciennement Thierville, village qui touche Thionville.

Volmerange.

Un Volmar (2) était comte de Metz au 11e siècle.

(1) Hist. de Lux. de Bertholletz, II, 241. Note. « Selon le « sentiment de quelques auteurs, cette ville que les Latins « appellent *Theonis Villa* ou *Theodonis Villa*, a tiré son « nom du grec, et signifie Ville des dieux, parce qu'on dit « qu'il y a eu autrefois un temple dédié à tous les dieux, à « l'exemple du fameux panthéon à Rome.

« Mais ceci sent trop la fable pour y ajouter foi; il est plus « vraisemblable qu'elle a tiré son origine d'un nommé Théodon « qui l'a fait bâtir. » (Délices des Pays-Bas, III, 177, édition de 1720, 4 vol. in-8°.)

Dans une charte de l'empereur Charles IV, du 15 janvier 1357, on lit *Villa Theonis, alias oppidum quod Dutenhofen vulgariter appellatur.* Berth. VII; Preuves, XXIV.

(2) Meurisse, Hist. des évêques de Metz, 367.

Un autre a été archevêque de Trèves.

Je n'entends pas inférer de là que l'un ou l'autre ait été le fondateur de Volmerange, mais seulement que ce nom n'était pas inconnu dans la province. Cette observation s'applique à tous les articles suivans :

Aboncourt.

Abbo, nom en usage dans les dixième et onzième siècles, et même avant. Un Abbon a été évêque de Verdun.

Dodenhoven.

Dodo, Saint-Dodon, (1) originaire des Ardennes.

Veymerange.

Wimarus, (2) nom luxembourgeois.

Terville.

Théodoric, Thierry, Terric.

On trouve ce nom écrit Thierville. (3)

Odenhoven.

(1) Berthollet, VIII, 170.

(2) Précis hist. du Christian., 25, note.—Calm. Notice II, 1024.

(3) Therricus, synonyme de Theodoricus. Hist. de Verdun, liv. 2, XVI. — Il y a un lieu nommé Thierville, près de Verdun, dont le nom latin doit être *Theodorici Villa*, suivant l'historien de Verdun; in-4°, 1745, liv. 2, CXXVI.

Odon, nom déjà connu au 9[e] siècle, ou Oda (1), nom de femme. C'était celui d'une sœur d'Adalbéron III, évêque de Metz, et de la mère de Saint-Arnould.

Bertrange.

Bertram, évêque de Metz.

Imeldange.

Immon, nom d'un seigneur lorrain au 10[e] siècle.

Angevillers vient d'Engelram (2);

Varsberg, autrefois Warnesberg, de Warnererius, Varnier, Garnier, etc.

Il est probable que les noms d'hommes ont eu, dans la formation des noms de lieux, une influence plus étendue que celle que l'on aperçoit aujourd'hui; mais ces noms d'hommes, n'étant plus en usage, se sont entièrement perdus, ou bien ils se sont tellement altérés qu'on ne peut souvent les découvrir.

L'emploi des diminutifs, le changement de voyelles *a* en *o*, *e* en *i*, *o* en *eu*, celui des consonnes fortes en faibles et réciproquement, le *v* allemand pris pour *f*, etc., rendent très-souvent méconnaissable ce qui a pu servir de racine à un nom de lieu.

(1) Calmet. Hist. de Lorr. II. Col. 143.—Calmet. Notice, II, 182.

(2) Bibl. Lorr. de Calm. 46.

L'altération des noms propres se fait remarquer dans les nomenclatures hagiologiques ; qui pourrait deviner que Saint-Gery (1), évêque de Cahors, vient de *Desiderius*, nom latin qui s'applique aussi à Saint-Didier, évêque de Vienne en Dauphiné, et à Saint-Dizier, évêque de Langres? On appelle ce dernier Saint-Desir, à Liége ; Saint-Drésery, à Montpellier ; Saint-Désery, à Uzès, etc. De Sainte-Eulalie, on a fait Sainte-Ouille, Sainte-Olâre, Sainte-Aulaire, etc.

Il est une foule de noms d'hommes qui ont cessé d'être employés. On peut en juger, en parcourant des chartes souscrites par un grand nombre de témoins. J'ai en ce moment sous les yeux une charte du 9e siècle, dans laquelle, sur quarante-cinq noms d'hommes, on n'en trouve que sept qui soient restés usuels; tous les autres, comme Motarius, Wigericus, Tietmarus, Gagenhardus, Tetgaudus, Megingaudus, etc., sont dans l'oubli.

En repassant les détails que contient ce Mémoire, on aperçoit l'influence teutone, dominant dans les noms de lieux; elle domine encore aujourd'hui; les quatre cinquièmes de l'arrondissement ne parlent qu'allemand; mais il est utile de faire observer que ces mots teutons ont appartenu également au celtique; *acker*, champ, est tiré du celte *acre*, et

(1) Cl. Chastelain, Recueil de noms de saints qui paraissent éloignés de leur origine.—A la tête du Dict. étym. de Ménage, éd. de 1750.—Bullet. I, 30. Il cite plusieurs exemples.

dérive du latin *ager*, s'il n'en est lui-même l'origine. *Dal, thal*, vallée, ressemblent à *dol*, qui signifie, en celte, lieu bas, mais fertile : *garten*, jardin, à Gard. Ces exemples sont cités par le père Pezron (*Antiq. de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois*, 12, 1703).

Thionville et ses environs ont partagé le sort du duché de Luxembourg, et ont été pendant très-long-temps sous le pouvoir des Espagnols; il ne reste aucune trace de leur domination.

On doit remarquer dans cet arrondissement la ressemblance de beaucoup de noms entre eux; il y a homonymie presque complète entre :

Edange, Elange, Illange, Hettange. — Evange, Evrange; — Bévange, Beuvange, Budange; — Bettange, Blettange; — Guerting, Guerstling, Guéling, Guiching; — Bousse, Boust; — Filstroff, Freistroff; — Guélange, Guénange, Guévange, village détruit, près de Metzeresche; — Veutrange, Entrange; — Hestroff, Halstroff, Flastroff; — Reimeling, Remering; — Edling, Aidling, Heining, Heckling, Hobling; — Suzange, Huzange; — Uckange, Stuckange; — Naudorff, Neudorff, etc.

Ces ressemblances de noms ont causé dans les meilleures cartes une foule d'erreurs. En général on trouve bien peu d'exactitude à cet égard. On lit, dans les cartes de Cassini : Cathenon, Gasch, Zetrich, au lieu de Cattenom, Garsch, Soetrich. On trouve dans Ferrari: Breistross, Boisler: Hatting, pour Breistroff, Boler, Haling; ces fautes ont été répétées dans

les cartes faites postérieurement. Elles se répéteront encore. Il en est souvent de même dans l'histoire et dans les mémoires historiques. J'ai sous les yeux les mémoires de Villars (Amst. 1735. 3 v. 12), les noms des lieux voisins de Thionville qui ont été le théâtre de la campagne de 1705 y sont défigurés. On y lit *Sirek* pour *Sierck*, *Anspach* pour Apach; *Marchevainier* pour Merschweiler; *Friestorff* pour Freistroff; etc. Ce défaut de correction est à peu près général; on le trouve même dans les ouvrages dont tout le mérite gît dans l'exactitude. Il n'est pas jusqu'aux sceaux des communes qui contiennent quelquefois des fautes. Par un long usage, le souvenir de la faute se perd; elle est adoptée et finit par servir de règle.

Cette observation doit nous faire concevoir combien les noms ont subi d'altérations, sans motifs, par l'effet seul de l'ignorance. Comment remonter à la source, comment connaître la vérité? L'ignorance n'a pas de marche réglée; elle avance, elle recule, elle s'écarte de la voie; elle couvre d'un voile ce qu'elle atteint. Pour soulever ce voile, on n'a souvent qu'une critique incertaine et le vaste champ des conjectures.

LISTE ALPHABÉTIQUE,

Divisée par Cantons, des Villages, Hameaux, etc., de l'arrondissement de Thionville, avec des Notes étymologiques.

CANTON DE BOUZONVILLE.

N° D'ORDRE des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
1	1 Anzeling......	Mairie...	§ 8''' *Hans*, Jean.
	2 Edling........	Hameau..	§ 13, à la fin, *edel*, noble.
2	3 Berweiller.....	Mairie...	§ 3''.
	4 Floselingermühl	Moulin...	§ 28, *fluss*, cours d'eau.
3	5 Bibiche.......	Mairie...	§ 20 et 30, *bey*, *büsch*, auprès des bois.
	6 Petite-Bibiche.	Ferme...	
	7 Neudorf.......	Hameau..	Littéralement : village neuf.
	8 Rodlach.......	Hameau..	
4	9 Bisten im Loch.	Mairie...	*Bey stein*, près des rochers.—*Loch*, trou; *im loch*, dans un trou. Surnom tiré de la position de ce village : ce surnom le distingue de Bisten-sous-Berus.
5	10 Bouzonville....	Ville.....	§ 2 et 34.
	11 Aidling.......	Hameau..	§ 13, à la fin, *edel*, noble; habitation noble.
	12 Heckling......	Hameau..	§ 8'''.
	13 Benting.......	Hameau..	§ 8'''.
6	14 Chateaurouge..	Mairie...	En allemand, Rothenhof.
7	15 Chémery-Vieux.	Mairie...	§ 30.
	16 Chemery-Neuf..	Hameau..	
	17 Ingling........	Ferme...	8''', identique avec Inglange.
	18 Hobling.......	Village...	8'''.
	19 Vintring.......	Ferme...	8'''.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
8	20 Colmen.......	Mairie...	
9	21 Creutzwald-la-Croix........	Mairie...	Forêt de la Croix.
	22 Varendt.......	Ferme...	
	23 Creutzwald-la-Houve........	Village...	§ 9''.
	24 Klockenkoff....	Ferme...	§ 9. *Klocke* ou *Glocke*, cloche.
	25 Creutzwald-Wilhelmsbrunn...	Village...	Fontaine de Guillaume.
10	26 Dalem........	Mairie...	§ 5''' et 15. *Dalheim*, au bord d'une rivière : *dale*, rivière; *ham*, en composition *hem*, habitation. Bullet, I, 333.—Il y a un village de Dahlem dans le Luxembourg; il tire son étymologie, à ce qu'on prétend, dit le père Berthollet, des *Dalmates* qui y ont long-temps campé. I, 424. — *Rêverie.* Il y a une ville de Dahlen sur les bords du Rhin.
	27 Soleil (la ferme du).........	Ferme...	
	28 Falck (la forge de)..........	Forge....	
11	29 Dalstein.......	Mairie...	§ 15 et 16.
	30 Menskirch.....	Village...	§ 12 et 27.
12	31 Eberswiller....	Mairie...	§ 3. En all. *Eber*, sanglier. Eberswiller, *Apri villare.*
	32 Férange.......	Village...	§ 8.
	33 Ising..........	Hameau..	§ 8'''. *Eis*, glace.
	34 Labrüch.......	Hameau..	En all. *Bruch*, marécage.
13	35 Falck.........	Mairie...	
	36 Weyermühl....	Moulin...	§ 28. *Weyer*, étang.
14	37 Filstroff.......	Mairie...	§ 9 et 10. *Fels*, rocher.
	38 Beckerholtz....	Village...	§ 18.
	39 Saint-Oswald..	Ferme...	

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
15	40 Freistroff......	Mairie...	§ 9 et 10. Freistroff (*Frey dorf*), en all. *Franc aleu* ou Ville franche. — Calmet, notice de la Lorr. I, 489.
	41 Diding.........	Village...	§ 8'''.
	42 Guiching......	Hameau..	§ 8'''.
	43 Brouische....	Ferme...	§ 20.
	44 Guéling.......	Ferme...	§ 8'''. Identique avec Guelange.
	45 Holling (moulin de).........	Moulin...	
16	46 Guerstling.....	Mairie...	§ 8'''.
	47 Niedwelling...	Hameau..	§ 3. *Nied*, nom all., de la rivière de Nied.
17	48 Ham-sous-Varsberg.........	Mairie...	§ 5.
	49 Varsberg......	Chât. et ferm.	§ 14 et 34. Autrefois Warnesberg, Varnerii Mons.
	50 Guerting......	Village...	§ 8'''.
18	51 Hargarten-aux-Mines.	Mairie...	§ 22.
	52 Sonnenmühl...	Moulin...	§ 28. *Sonne*, soleil.
19	53 Hestroff.......	Mairie...	§ 9 et 10.
	54 Varchmühl....	Moulin...	§ 28.
	55 Gueismühl.....	Moulin...	§ 28. *Geisse*, chèvre.
20	56 Heining.......	Hameau..	§ 8'''.
	57 Leyding.......	Village...	§ 8''' } Villages en litige avec la Prusse.
	58 Schreckling....	Hameau..	§ 8''' } Villages en litige avec la Prusse.
21	59 Merten........	Mairie...	
	60 Bibling........	Village...	§ 8'''.
22	61 Oberdorff.....	Mairie...	§ 10.
	62 Odenhoven....	Hameau..	Oudenhove (Belg.), près d'une forêt. *Houd*, *houden*, forêt; *hove*, habitation. Bullet, I, 319.

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
23	63 Porcelette.....	Mairie...	§ 34. Nom du fondateur, M. de Porcellet de Maillane, évêque de Toul.
	64 La Bruyère....	Ferme...	Nom tiré de la nature du sol.
	65 Grünhoff......	Ferme...	§ 9.
	66 Diesen (haut)..	Moulin...	
	67 Diesen (bas)...	Hameau..	
24	68 Rémering.... ..	Mairie....	§8'''. Reimering, Reimeling, Remeldorff, Rémelange, auxquels on peut joindre Rémilly, Remelfing, Remelfang, Remesing, ferme, paraissent avoir une origine commune. Dom Calmet pense que la racine de ces noms vient du latin *Remillus*, lieu situé sur le penchant d'une montagne. (Notice II, 278.) L'interprétation que donne Dom Calmet du mot Remillus (1) est forcée. Bullet (I, 335), décompose ainsi Remeling, à une source de rivière. *Ram*, en composition *Rem*, tête, source; *Llyn*, rivière.
	69 Gaweistroff....	Hameau..	§ 9 et 21.
25	70 Remeldorff....	Mairie, ham.	§ 10.
26	71 Saint-Bernard..	Mairie. ..	Ces trois villages sont modernes.
27	72 Saint-François..	Mairie ...	
	73 Lacroix.......	Village...	en allemand *Kreutz*.
28	74 Schwerdorf....	Mairie. ..	§ 10.
	75 Grovendahl....	Moulin...	§ 15.
	76 Heltermühl....	Moulin...	§ 28.
	77 Neunkirchen...	Village...	§ 27.
29	78 Tromborn.....	Mairie. ..	*Born*, eau, source, puits.
30	79 Varsberg......	Mairie....	§ 14.
	80 Glasbrück.	Ferme. ..	*Brück*, pont.

(1) Remillus, quasi repandus, *courbé, cambré.*—Instar remi qui inflexus in aquâ videtur. (Rob. Stephani Thes. Ling. Lat., 1743, IV, 76.)

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
31	81 Vaudreching...	Mairie...	Bullet (I, 273) fait venir Vaudrevange de *Bodre, Vodre*, bord d'une rivière. En adoptant cette origine pour Vaudrevange, on doit aussi l'appliquer à Vaudreching, situé sur la rive droite de la Nied. Mais le nom allemand de Vaudrevange est Valdefingen. Ne semble-t-il pas que la base de ce nom est *Wald*, forêt?
	82 Alzing........	Hameau..	§ 8'''.
	83 Elich..........	Hameau..	
32	84 Velfling.......	Mairie...	§ 8'''. *Wolf*, loup.

CANTON DE CATTENOM.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
1	85 Angevillers....	Mairie...	
	86 Algrange......	Village...	Algerenge, 1206 (H. de Metz, III, Preuves, 168).
	87 Batzendahl.....	Ferme...	§ 15. Batzen, nom de monnaie.
2	88 Berg..........	Mairie...	§ 14. Montagne.
3	89 Beyren........	Mairie...	
	90 Ganderen......	Village...	
	91 Donnenmühl...	Moulin...	§ 28.
4	92 Boust..........	Mairie...	§ 20. On a écrit autrefois *Bous* et *Bus*. Berth. VI, 48.
	93 Usselskirch....	Église....	*Usel*, élévation. Bullet, I, 485, au mot *Usselle*. Cette église est située sur un coteau isolé.—Il y a, dans le Luxembourg, un lieu nommé Useldange. Berth. IV, 222 à 227.
	94 Parthe (haute)..	Hameau..	
	95 Parthe (basse)..	Hameau..	
5	96 Breistroff-la-Grande.	Mairie...	*Breistroff*, brai, terre fangeuse, marais. Bullet, I, 55, 59, etc., II, 200.
	97 Boler..........	Hameau..	Dans la basse latinité, on a employé *Boletum*, pour signifier un lieu inculte, une bruyère. (Ducange, I, 1218.)
	98 Evange........	Hameau..	*Voyez* Evrange.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
6	99 Cattenom.....	Mairie. ..	§ 13. Lieu fortifié. Kattennem, 14ᵉ siècle.
7	100 Escherange....	Mairie. ..	§ 8' et 29.
	101 Molvange......	Village...	§ 8'.
	102 Bouch.........	Ferme. ..	§ 20.
8	103 Evrange.......	Hameau..	L'abbé Lebœuf, en cherchant l'étymologie du nom de lieu *Aive* ou *Eve*, dit qu'il peut venir de la sécheresse du territoire; il conjecture, dit-il, cette étymologie sur ce que, dans l'ancien langage vulgaire, *Avé* signifie sec, brûlé, aride. Divers écrits pour servir d'éclaircissem. à l'hist. de France, 1738, 2 vol. in-12, I. 99.) —Evrange, Evange, Evendorff.
9	104 Fixem........	Mairie ..	
10	105 Garsch........	Mairie. ..	
	106 Lagrange......	Moulin...	
	107 Koeking.......	Village...	§ 8'''.
	108 Huzange......	Église isolée.	§ 8'.
11	109 Gavisse..	Mairie...	§ 21. Lieu nommé *Weis* ou *Wis* au 13ᵉ siècle. Bertholet, VI, 260.
12	110 Hagen ou Honne.	Hameau..	§ 19.
13	111 Hettange-la-Grande	Mairie. ..	§ 8'.
	112 Suzange ou le Cabaret du dragon.	Mais. isol.	§ 8'.
	113 Soetrich.......	Village...	
	114 Immerhof.	Ferme...	§ 9.
14	115 Kanfen, ...	Mairie. ..	
	116 Keibourg......	Église....	
15	117 Kontz (basse). .	Mairie...	La syllabe *Cons*, *Kontz*, est expliquée ordinairement par jonction, confluent. Ces villages sont en effet voisins de la jonction d'un petit ruisseau avec la Moselle. Ce ruisseau fait mouvoir deux moulins dépendans de Haute-Kontz.
16	118 Kontz (haute..	Mairie. ..	

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
17	119 Mondorff......	Mairie, hameau...	§ 10.
	120 Altwisse.......	Hameau..	§ 21. Littéral, vieux pré.
18	121 Oeutrange......	Mairie...	§ 8'. Cité, dans une charte de 1157 ainsi : *Ecclesia de* Otringes. (Hist. de Metz, III, Preuves, 121.) En 1186, *Ecclesia de* Ottrenges (*Ibid.*, 142).
	122 Entrange......	Village...	§ 8'.
19	123 Ottange.......	Mairie...	§ 8'. *Ot, otin*, bord. Bull., I, 319; III, 325.
	124 Tétange (haut).	Usine....	§ 8'.
	125 Nondkeil......	Village...	§ 7.
	126 Rochonvillers..	Village...	§ 3. *Roch*, roc.
20	127 Puttelange-lès-Rodemack....	Mairie...	*Put*, fosse, profondeur. Bullet, III, 224.
	128 Hasensprung..	Ferme...	Littéralement, trace de lièvre.
	129 La Kiqueray...	Ferme...	En patois du pays, Bellevue. Ce nom est tiré de la position de cette ferme sur un lieu élevé.
	130 Bourg.........	Ferme...	§ 4.
	131 Haling........	Hameau..	§ 8'''.
	132 Himling.......	Hameau..	§ 8'''.
21	133 Rentgen (basse).	Mairie...	La syllabe *gueun* ou *gen*, en celtique, veut dire marais (Bullet, I, 126). *Rentgen*, *Soufftgen*, *Retgen*, noms allemands de Rouny, tirent leur terminaison des parties humides que contiennent leurs territoires. *Voyez* l'article Guentrange.
	154 Rentgen (haute).	Village...	
	135 Dodenhoven...	Village...	§ 9 et 34.
	136 Preische......	Hameau.	§ 29.
22	137 Rodemack.....	Mairie, château fort.	Nous avons donné des détails sur la terminaison *Macheren*, § 11. Que dire de la syllabe initiale *Rod?* Soit que le reste du nom veuille dire limites, ou, § 11, murailles, *Rod*, *Rode*, s'applique, en allemand, à la culture ; *Rodeland*, terre desséchée ; *Rod*, *Rode* viendraient-ils de *Roth*, rouge, limites rouges, murailles rouges? Il est une autre étymologie celtique. *Rod* veut dire chemin, route. Rodemack est situé à une petite distance du chemin romain de Metz à Trèves ; ainsi son nom a pu être expliqué par limites de la route. Bullet, III, 320.

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
22 *bis*.	138 Eysing	Hameau.	§ 8me.
	139 Simming	Hameau.	§ 8me.
	140 Faulbach	Hameau.	§ 25. Littéralement, ruisseau lent.
23	141 Roussy-le-Village.	Mairie.	Au 13e siècle on disait Rochy. (Berth., VI, Preuves, IV). *Roch*, pierre, rocher, terrain pierreux. Ce nom convient au territoire de Roussy, qui est abondant en moelons, à une faible profondeur. (Bullet, III, 320; I, 181, etc.)
	142 Roussy-le-Bourg.	Village.	
24	143 Sentzich	Mairie.	§ 30. Bullet explique *Sancy* par : au bord d'une rivière; *San*, près, *ci*, rivière. I, 269. Cela convient à Sentzich, qui est près de la Moselle. Les mots *Sancy* (roman) et *Sentzich* (teuton) sont identiques.
25	144 Soufftgen	Mairie.	On trouve la syllabe *soft*, *soul*, *zoul*, pour paille, chanvre. (Bullet, III, 363, 369, etc.) Cela convient à Soufftgen, dont les maisons sont presque toutes couvertes en paille. *Gueun* ou *Gen*, marécage.
	145 Vogelsang	Ferme.	
	146 Bockenhoff, ou la cense de Bock.	Ferme.	§ 9. *Bock*, nom d'une famille qui a été propriétaire.
26	147 Volmerange-lès-Oeutrange.	Mairie.	§ 8 et 34. *Volmar*, nom propre.

CANTON DE METZERVISSE.

1	148 Aboncourt	Mairie.	§ 1 et 34. Aboncourt, village sur un ruisseau. *Abon*, rivière, ruisseau; *court*, habitation. (Bullet, I, 145, 243.) Ce village est sur la Canner.
	149 Neudelange	Ferme.	§ 8. *Neu*, *Edel*, nouvelle habitation noble.
2	150 Bertrange.	Mairie.	Bertrange (Luxemb.), à une courbure de rivière. *Ber*, courbure; *tor*, rivière; *ang*, près. Bullet, I, 285.—§ 8 et 34.
	151 Imeldange.	Village.	§ 8 et 34.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
3	152 Bettlainville...	Mairie...	§ 2. Il y a un village nommé Bethelainville, dans l'ancien évêché de Verdun. Dans un titre de 1041 (Hist. de Verdun, Preuves, 8), son nom latin est *Betelani Villa*.
	153 Altroff........	Village...	*Alt dorf*, vieux village.
	154 Mancy........	Village...	*Voir*, § 6, Mansio.
4	155 Bousse........	Mairie...	§ 20.
	156 Blettange......	Hameau..	§ 8.
	157 Landrevange...	Hameau..	§ 8.
5	158 Buding........	Mairie...	§ 8''. Ce nom est identique avec celui de *Budange*.
	159 Elzing....	Hameau..	§ 8''. Identique avec le nom de *Elzange*.
6	160 Budling.......	Mairie...	§ 8''.
	161 Le Hackenberg.	Égl. et presb.	§ 14 et 19.
	162 Busbach.......	Ferme...	§ 20 et 25.
	163 Helling......	Hameau..	§ 8''.
	164 Veckring......	Village...	§ 8''.
7	165 Distroff.......	Mairie...	§ 9. Nommé, au 14ᵉ siècle, *Diekestroff* (Berth., VII, 128.)
	166 Küntzich......	Village...	Clemancy (pays de Luxemb.) s'appelle en allemand *Küntzigh*. (Berth., VI, 281.)
	167 Stückange.....	Village...	§ 8.
8	168 Elzange.......	Mairie...	§ 8. Identique avec le nom d'*Elzing*.
	169 Valmestroff....	Village...	§ 9.
9	170 Guénange (haute)	Mairie....	§ 8. *Gueun*, marais, plaine humide (Bullet, I, 126.)
	171 Guénange (basse)	Hameau..	
	172 Guélange......	Hameau..	§ 8. Cité dans une charte de 1186 : *Ecclesia de* GUELENGES. (Hist. de Metz, III Preuves, 142.)
10	173 Ham (basse)...	Mairie. ..	§ 5. Nom appellatif d'habitation, devenu propre à ce lieu.
	174 Ham (haute)...	Village...	§ 5.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
11	175 Hombourg......	Mairie...	§ 5 et 4. *Ham, burg,* noms appellatifs d'habitation. Bullet le décompose ainsi : *hwm*, prononcez *hom*, *borg*, habitation, I, 257.
	176 Kédange.......	Village...	§ 8.
	177 Budange.......	Hameau..	§ 8. L'initiale *bu* se retrouve dans *Buding, Budange, Budling, Busbach.*
12	178 Illange........	Mairie...	§ 8.
	179 Meilbourg.....	Ruines d'un château...	§ 4 et 12.
13	180 Inglange......	Mairie...	§ 8. Identique avec le nom d'*Ingling.*
	181 Halstroff......	Hameau..	
14	182 Kemplich......	Mairie...	
	183 Codewald......	Ferme...	§ 17.
	184 Klang..........	Village...	
15	185 Kerling-lès-Sierck..	Mairie...	*Kerl,* homme (Bullet, II, 60); ou plutôt du nom propre *Karl, Karlus,* Charles. Ce village, dans une charte de 1192, est nommé *Carlinges.* Les historiens de Metz (III, Preuves, 155) ont mal rendu ce mot par *Kerlange.*
	186 Früching.......	Hameau..	
	187 Haute-Sierck...	Village...	
16	188 Kœnigsmacher.	Mairie...	*Voyez* § 13.
	189 Griesberg......	Ferm. et moulin......	*Gries,* gravier; *berg,* côté.
	190 Mewinckel. ...	Moulin...	En allemand, *Winckel,* coin, lieu écarté.
	191 Métrich........	Village...	
17	192 Luttange.......	Mairie...	§ 8. Lyntinges, 1181 (Hist. de Metz, III, Preuves, 140); Littinges, 1192 (*ibid.*, 157).
	193 Les Chênes....	Hameau..	§ 32.
	194 Kirsche-lès-Luttange.	Hameau..	
18	195 Malling.......	Mairie...	§ 8''' et 12.
	196 Petite-Hettange.	Hameau..	§ 8.

Nº d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
19	197 Metzeresche..	Mairie...	§ 13. Bullet traduit la terminaison *esche*, habitation, I, 148-301, au mot *Aresche*, II, 527.
	198 Kirsch (le moulin de)	Moulin...	
20	199 Metzervisse.....	Mairie...	§ 13.
21	200 Monneren......	Mairie...	
	201 Ste.-Marguerite.	Village...	C'est un village moderne, bâti au moyen de concessions et de droits d'usage, affouage, dans les forêts de l'Etat.
22	202 Oudrenne......	Mairie...	
	203 Lemestroff.....	Village...	§ 10.
	204 Petite Breistroff.	Hameau..	§ 10.
23	205 Rurange.......	Mairie. ..	
	206 Montrequienne.	Village...	*Münsterchen*, petite église.—Une ancienne carte porte *Mutterkind*. *Mutter*, mère; *kind*, enfant.
	207 Logne........	Hameau..	On a écrit long-temps Loigne.
24	208 Volstroff.......	Mairie. ..	§ 9.
	209 Reinange......	Village...	§ 8'.
	210 Schel........	Hameau..	§ 7!
	211 Vinsberg......	Ferme, petit hameau. ..	*Voir* § 32, Coteau vignoble.

CANTON DE SIERCK.

1	212 Grindorf.......	Mairie...	*Voir* § 10.
	213 Halstroff.......	Hameau..	§ 9.
	214 Bizing.........	Village...	§ 8'''.
	215 Zeurange......	Village...	§ 8'.
	216 Forgetville.....	Ruines d'un château et d'une ferm.	Château et ferme bâtis au 18e siècle par M. Charles Gaspard Forget de Barst, prévôt et subdélégué de Bouzonville.

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
2	217 Hünting.......	Mairie ...	*Hund*, chien.
3	218 Kirsche-lès-Sierck.	Mairie ...	§ 27.
	219 Apach	Village...	§ 25. Dans les environs, on dit *Opach*.
4	220 Kirschnaumen .	Mairie...	§ 27.
	221 Obernaumen...	Hameau..	
	222 Neumühl......	Moulin détruit en 1818.	Littéralement : moulin neuf. § 28.
	223 Bouzenacker...	Ferme ...	§ 24.
	224 Tockfeld ou Tockenhoff. .	Ferme ...	Nom de la famille Tock qui a construit cette ferme, et à qui elle appartient encore.
	225 Evendorff.	Village...	*Voyez* Evrange, canton de Cattenom.
5	226 Launstroff.....	Mairie ...	*Voir* § 31.
	227 Flatten........	Hameau..	
	228 Ritzing	Village...	C'est le *Ricciacum* de la table Théodosienne.
6	229 Laumesfeld....	Mairie ...	*Voir* § 23 et 31.
	230 Kalembourg...	Hameau..	*Voir* § 4.
	231 Hargarten.....	Hameau..	*Voir* § 22.
7	232 Merschweiller..	Mairie...	*Voir* § 13.
	233 Kitzing..	Hameau..	§ 8'''.
	234 Belmacker.....	Hameau..	*Voir* § 24.
	235 Naudorff.......	Ferme ...	*Voir* § 10.
8	236 Montenach....	Village...	Il est très-probable, comme la tradition le porte, que ce village, situé entre huit côtes assez élevées, tire son nom du latin *Montes Octo*. (Note de M. Bettinger.)
	237 Kaltweiller....	Hameau..	Habitation froide.
	238 Sulzem.......	Moulin...	§ 5'''.
9	239 Reimeling.....	Mairie ...	Identique avec Reimelange, Reimeldorff.
10	240 Rettel.........	Mairie...	*Re*, *red*, rivière; *tal*, *tel*, penchant de colline. Bullet, I, 61. — Cet article, de la ville de Rethel (Ardennes), convient tout-à-fait à la position du village de Rettel, qui est placé près de la Moselle, sur le penchant d'un coteau. — J'adopte plutôt cette étymologie que celle donnée par Bullet (I, 268) pour un Rettel qui paraît être le nôtre: « Rettel, à l'embouchure d'une petite rivière dans la Moselle. *Re*, deux; *tale*, en composition *tele*, rivière. »

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
10 *bis*	241 Konigsberg....	Ferme...	Kônig, Roi, *Berg*, Mont.
	242 Bestroff.......	Ruines d'une ferme.	§ 9.
11	243 Sierck.........	Ville, château fort.	« *Syrck*, à l'embouchure d'une rivière « dans la Moselle. *Chirck*, décharge, irruption, embouchure. Bullet, I, 270; II, 423.» Sierck est situé à l'embouchure du ruisseau de Montenach, dans la Moselle; ce ruisseau est impétueux lors des crues.
	244 Rustroff.......	Village...	Autrefois Rückesdorff. — M. Bettinger, curé de Valweistroff, traduit par *Rosavilla*.
	245 Rüdling.......	Hameau..	§ 8'''.
	246 Marienflos.....	Moulin...	Littér. : ruisseau de Marie.—*Mariæ Rivus*.
	247 Valckhausen...	Moulin et huilerie.	
	248 L'Alteschütz...	Moulin isolé.	Cette maison servait à l'exercice du tir. Son nom Schütze l'indique.
	249 Schleifmühl....	Moulin...	Littér. : moulin à aiguiser, à polir.
12	250 Tunting.......	Mairie...	§ 8'''.
	251 Mensberg.....	Anc. chât.	§ 6. Mansio.
13	252 Valweistroff....	Mairie....	Littér. : habitation du pré de la forêt.
	253 Flastroff.......	Village...	§ 10.
14	254 Waldwise......	Mairie...	Forêt, prairie; pré de la forêt.
	255 Betting........	Hameau..	§ 8'''. Bullet, I, 246, 286. — Identique avec Bettange.
	256 Gongelfang....	Hameau..	§ 8''.
	257 Hentingerhoff ou Henting...	Ferme...	§ 9.
	258 Lohmühl......	Moulin...	§ 28.

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
	CANTON DE THIONVILLE.		
1	259 Fameck.......	Mairie ...	Cité dans une charte de 1157, ainsi : *Ecclesia de Folmacres.* (Hist. de Metz.—III. Preuves, 121.)—Dans une autre de 1186 ; *Ecclesia de Faumacres.*—(*Ibid.* 142.)
	260 Edange	Hameau..	§ 8'.
	261 Budange-sous-Justemont....	Village...	§ 8'. Identique avec Buding.
	262 Morlange......	Village ..	§ 8'. *Capella de Morlanges.*—Cité dans une charte de 1188. — (Hist. de Metz. — III, preuves, 145).
	263 Basse-Remelange ..	Hameau..	
	264 Haute-Remelange..	Hameau..	§ 8'. Ident. avec Reimeling, Reimeldorff.
2	265 Florange	Mairie ...	*Flouren*, prairie. Bullet, I, 297; II, 584, au mot *Florennes.* — On a écrit Florehanges, Florhenges, Flerenges.
	266 Bettange.	Château et ferme...	§ 8'.
	267 Magdebourg ou la Cense Richard.	Ferme...	En all. *Magd*, fille.
	268 Ebange........	Village...	1236. *In Ebangis*, à Ebange. (Hist. de Metz, III, Preuves, 191.)
	269 Daspich.......	Hameau..	§ 25.
3	270 Gandrange.....	Mairie ...	§ 8.
	271 Le Moulin neuf.	Laminoirs	
	272 Boussange.....	Hameau..	§ 8 et
	273 Amnéville.....	Hameau..	*Amen*, rivière; *vil*, habitation. Bullet, I, 243, au mot *Aménoncourt.*
4	274 Hayange	Mairie ...	*Heyngen* (en Belgique), à une courbure de rivière. — *Ain*, en composition *ein*, rivière; *gen*, courbure. Bullet, I, 302.
5	275 Manom.......	Mairie ...	§ 5. *Man*, homme.
	276 La Maison rouge	Petit ham.	

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
5 *bis*.	277 Schambourg ou la Cense de Gand....	Ferme ...	§ 4.
	278 Lagrange......	Faubourg de Thionville..	Autrefois Scheuren et Scura. Berth. VII, 256.
6	279 Marspich......	Mairie ...	§ 25.
	280 Lérange.......	Ferme ...	§ 8.
	281 Konacker......	Ferme ...	§ 24.
7	282 Moyeuvre-grande...	Mairie ...	§ 33.
	283 Froidcul.......	Ferme ...	
	284 Tréhemont. ...	Ferme ...	§ 14.
	285 Moyeuvre-petite	Village...	§ 33.
	286 Corbas.........	Ferme ...	§ 1. *Cor*, habitation.
	287 La Frapouille..	Moulin...	*Frapouille*, mot messin, qui signifie chiffon à faire du papier.
8	288 Ranguevaux. ..	Mairie ...	Dans un titre de 1329, ce nom est écrit Ranconuaulx. Ce titre parle des forges qui y existaient alors. Le nom du lieu vient de l'objet de la fabrication. *Rancon*, arme ancienne, sorte de halleharde. Rabelais en parle plusieurs fois. « Aiguisaient piques, vouges, rancons. (Prologue du liv. III.) Droits croches, comme rancons ou rivereaux. (Liv. 5, chap. 16.) Rab. 1732, T. V, 80.
	289 Cense Moraux (la)..	Ferme ...	
	290 Longecôte.....	Ferme ...	Nom tiré de la position.
	291 Bellevue.......	Ferme ...	Nom tiré de sa position.
9	292 Richemont....	Mairie ...	§ 14. Nom tiré du coteau de Bevange. Richemont a porté le nom d'Ornelle; au 4e siècle, on écrivait Rechiefmont. (Obs. secrètes de Ferry, XIV, 45,80.)
	293 Bevange-Haute.	Hameau..	§ 8.
	294 Bévange-Basse..	Hameau..	§ 8.
	295 Pépinville.	Ferme et château..	§ 2 et 34. *Pipini Villa.*

Nº d'ordre des mairies	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
9 *bis*.	296 Fronholtz.. ...	Tuilerie..	§ 18. *Fromm*, *holz*, forêt sainte.
	297 Mondelange ...	Village...	§ 8.
10	298 Rosselange	Mairie ...	§ 8'.
	299 Jamaille.	Laminoirs	
11	300 Schrémange...	Mairie ...	§ 8'.
	301 Susange	Hameau..	§ 8'.
12	302 Thionville.....	Ville.....	§ 2 et 34.
	303 Guentrange-Basse..	Village...	§ 8. *Gueun*, marais. Bullet, I, 56, 126. La plaine, entre Thionville et Guentrange, est humide et marécageuse. De là vient le nom de la ville de *Guines* (Pas-de-Calais).
	304 Guentrange-Haute..	Village...	§ 8.
	305 La Briquerie..	Faubourg de la ville....	Nom tiré d'une usine qui n'existe plus.
	386 Saint-François.	Faubourg de la ville...	Nom venant d'une chapelle près de l'ancien cimetière de la ville : elle existe encore.
	307 La Malgrange..	Faubourg de la ville...	
	308 Sainte-Anne...	Petit ham.	
	309 Saint-Pierre...	Maison isolée.	Ancienne chapelle.
	310 Beauregard....	Faubourg de la ville ...	Nom tiré de la position entre la Moselle et les coteaux de Guentrange.
	311 Gassion	Ferme...	L'ancien nom est Neurbourg. Gassion, depuis maréchal de France, y a eu son quartier-général en 1643, pendant le siége de Thionville.
	312 Chaudebourg..	Ferme...	Nommé Schudburgh, dans une épitaphe de 1576, qui se trouve dans la chapelle de Preische.
	313 Mariendhal ou Vorenhoff...	Ferme ...	Vallée de Marie ou des Vierges. Ce nom vient de ce que ce bien appartenait aux dames de Marienthal, de Trèves. L'ancien nom était Vorenhoff.
13	314 Uckange......	Mairie ...	§ 8. 1236. Udekange. (Hist. de Metz, III. Preuves, 191.)
	315 Bouck.........	Ferme ...	

N° d'ordre des mairies.	MAIRIES, avec les villages, hameaux, écarts, etc., qui en dépendent.	DÉSIGNATION.	NOTES ÉTYMOLOGIQUES.
14	316 Veymerange...	Mairie...	§ 8 et 34. Dans une charte de l'empereur Othon, en date du 11 mai 977, ce lieu est nommé *Wimiringas* (Hist. de Metz, III. Preuves, 83); et dans une autre de 993, *Wimeringes*. (*Ibid*. P. 85.)
	317 Terville.......	Village...	§ 2 et 34. *Theodorici Villa*.— Un Theuderic a été l'un des généraux de Charlemagne. (Eginhart.)
	318 Elange...... ..	Hameau..	§ 8.
	319 Le Moulin-Rouge..	Moulin...	
15	320 Vitry.........	Mairie...	1236. *Parrochia de Viterey, Molendina de Veteriaco*. (Hist. de Metz, III. Preuv., 191.) —Durival (III, 440) dit, je ne sais sur quel fondement, que l'ancien nom de ce village est *Vallange*.
	321 Beuvange-sous-Justemont...	Village...	1236. *Territorium de Buivenges*. (Hist. de Metz, III. Preuves, 191.)
	322 Justemont.....	Ferme, ruines d'abbaye..	*Justus Mons*. Justimons, 1206. (Hist. de Metz, III. Preuves, 169.)
	323 Clouange......	Village...	§ 8.
	324 La Rosch.....	Moulin...	
16	325 Volkrange.....	Mairie...	§ 8'. Vient du nom d'homme *Fulcran*.
	326 Metzange......	Hameau..	§ 8'.
	327 Beuvange-sous-Saint-Michel.	Hameau..	§ 8'.
	328 Saint-Michel...	Hermitage en ruine.....	Hermitage sous l'invocation de saint Michel.
17	329 Yutz-Basse....	Mairie...	Au 8e siècle, connu sous le nom de *Judicium*.
	330 Macquenom...	Village...	§ 5".
	331 Yutz-Haute....	Village détruit en 1815.	
	332 La Nouvelle-Yutz..	Nouveau village......	
	333 Helpert (le)...	Ferme...	

RIVIÈRES ET PRINCIPAUX RUISSEAUX.

Bibiche ou Bibesche, ruisseau. — *Voir* l'étymologie présumée du village de Bibiche.

Canner (la).

Can, tortueux. Bullet, II, 262.

Cette syllabe est la racine de *Sequana*; le mot *canal*, qui est en usage dans plusieurs langues, en vient également.

La Canche, les noms latins de la Seine (*Sequana*, César; *Secana*, moyen âge) ont la même origine.

Conroy (le), ruisseau.

Bullet explique le nom de lieu Conroyt ainsi : au bord d'une rivière, *Com*, habitation; *ret*, rivière, I, 291.

Fensch (la).

Cette petite rivière vient du village de Fontois, arrondissement de Briey, dont le nom allemand est *Fensch*. La maison noble de *Fontois* ou *Fensch* était connue au douzième siècle. — Calmet, Notice, I, *supplément*, 150. Berthollet, *Histoire de Luxembourg*, VI, 261.

Kisel (la), ruisseau.

La terminaison *el*, quelquefois oiseuse, est aussi employée pour indiquer le diminutif.

Moselle (la).

Mos, fertile, abondante; *el*, terminaison oiseuse. Bullet, I, 242.

Nied (la).

« *Le Nied* est fort tortueux, dit Bullet. I. 242; « *niddu*, tordre, rendre tortueux. »

Le nom de la Nied paraît avoir une origine commune avec la Nèthe.

La syllabe *net*, *nit*, qui veut dire pure, ne convient ni à la Nied ni aux deux Nèthes; ces rivières ne sont pas remarquables par leur limpidité; elles coulent sur des fonds terreux ou vaseux.

Orne (l').

Bullet explique ainsi l'étymologie du nom de lieu *Orna* : « à une courbure de rivière. *Or*, rivière, *neu*, *na*, tordre, tortuosité. »

En appliquant cette interprétation à une rivière, on a : *rivière tortueuse*; ce qui convient fort bien à la petite rivière d'Orne, qui tombe dans la Moselle, près de Richemont.

FORÊTS.

Calenhoven (la).

L'étymologie du mot Calenhoven paraît facile à trouver; cette vaste forêt est traversée par la route romaine de Metz à Trève, qui passait par Caranusca et Ricciacum; *callis*, dans la basse latinité, voulait dire chaussée (Ducange, *Glossar.*, II, 52). *Hova*, *hoba*, habitation, domaine. Ainsi *Calenhoven* doit s'interpréter par habitations situées sur la grande route. Les fermes répandues dans toute l'étendue de la forêt portaient cette désignation collective qui a fini par s'appliquer à la forêt elle-même. Le mot *Kalembourg* veut dire village de la grande route.

Schirmerter (forêt de).

DIVERTISSEMENS POPULAIRES
A NAMUR,

Par M. Bottin, secrétaire de la Société Royale des Antiquaires de France.

Un écrivain (1) qui savait bien observer, a cité, comme une chose digne de remarque, que l'habitant du département de la France, situé le plus au nord, est, malgré son naturel flegmatique et son caractère réservé, fortement porté aux divertissemens; « on dirait même, ajoute-t-il, que la nature pré« cautionneuse le pousse plus particulièrement vers « ceux qui donnent le plus d'exercice au corps, « comme pour contre-balancer sa tendance naturelle « au repos. » Cette observation, déjà si vraie pour le nord de la France, l'est, à plus forte raison, bien plus pour les provinces belgiques, où l'arbalète, l'arc, la balle, la crosse, sont des jeux familiers à la jeunesse comme à l'âge mûr; et ce ne sont pas les seuls, ainsi que va le prouver la notice suivante, l'un des fruits de mes momens de loisir durant un séjour de quelques semaines que j'ai fait dans la province de Namur en 1817.

La jeunesse de Namur avait autrefois quatre espèces de jeux qui lui étaient particuliers : les *joutes sur*

(1) Dieudonné, dans la statistique du département du Nord. Douai, 3 vol. in-8°, 1803.

l'eau, le *jeu de l'anguille*, le *combat des échasses* et la *danse des sept Machabées*.

Les joutes sur l'eau et le jeu de l'anguille sont connus en France; dans plusieurs villes on les a vus figurer de nos jours, au nombre des divertissemens-spectacles qui sont donnés au peuple, lors des solennités publiques.

Il n'en est pas de même du combat des échasses ni de la danse des sept Machabées; ces jeux me paraissent être particuliers à la ville de Namur. Je donne pour autorité de ce que je vais en dire à la société, les relations d'un historien contemporain (1), les descriptions d'un poète du pays (2) dont j'emprunterai parfois le texte, des pièces qui m'ont été communiquées des archives de la ville, et enfin les récits que m'en ont fait des habitans qui ont été ou acteurs ou témoins oculaires de quelques-uns de ces combats.

COMBAT DES ÉCHASSES A NAMUR.

Le dictionnaire de l'Académie définit les échasses : *deux longs bâtons à chacun desquels il y a une espèce d'étrier attaché ou un fourchon du bois même dans lequel on met les pieds, soit pour marcher*

(1) *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, par M. Gaillot, avocat. Liége, 1778. 6 vol. in-12.

(2) Poème épique, en quatre chants, de 739 vers sur un de ces combats, inséré dans l'ouvrage de Gaillot, d'une versification faible, mais qui a cela de piquant pour les Namurois, qu'il cite par leur nom les principaux acteurs de ce combat qui paraît avoir été très-chaud.

dans les marais, comme font les pâtres dans le Poitou et autres lieux; soit, pourrait-on ajouter, pour traverser avec moins de peine des sables mobiles, comme je l'ai vu pratiquer dans les Landes de Bayonne et de Bordeaux; *soit enfin pour paraître plus grand, et divertir le peuple, comme font les bateleurs.*

Ce n'est guère que par divertissement que l'on se sert de ces jambes artificielles dans les provinces de France autres que celles que je viens de citer, et encore ne les avait-on vues qu'entre les mains des enfans, avant que l'auteur des *Habitans des Landes* s'avisât de les faire monter sur la scène dans sa pièce divertissante. Toutefois, comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, sa plaisante invention n'est elle-même que du renouvelé des Grecs et des Romains qui avaient sur leurs théâtres leurs *Grallæ*, mot que Jules-César Bulenger (1) définit des perches de bois qui sont mues par la force de l'homme, *perticæ ligneæ* quæ *ab hominis vi agitantur*, d'où sont venus les *Calobatrarii*, les *Grallatores*, espèces de pantomimes qui, pour imiter dans leurs danses celles d'hommes nus aux pieds légers de chèvres que les mytologues païens appelaient *Ægipanas*, s'avançaient sur des potences de bois, ayant de petites fourches sur lesquelles ils se tenaient debout comme sur un

(1) *Julii Cæsaris Bulengeri juliodunensis de theatro ludisque Scenicis. Libri duo, editio prima;* 1603, in-12.

prolongement des jambes, *adjectis perticis furculas habentibus, atque in his superstantes ad similitudinem crurum ejus generis gradiebantur.*

Ce n'est pas même des échassiers des Grecs ni des Romains que je vais parler; l'auteur que j'ai cité nous en a laissé un chapitre intéressant en son livre 1[er] *de Theatro*, cap. XXXII, *de Grallatoribus;* il n'est question que des échassiers de Namur.

Quand il s'agit de donner un combat d'échasses à Namur, ce qui n'a guère lieu que lorsqu'on veut fêter quelque souverain, quelque grand personnage, les jeunes gens se divisent en deux partis. L'un, sous le nom de *Mélan*, est composé de ceux qui sont nés dans l'ancienne ville, c'est-à-dire dans l'enceinte, sous la montagne, telle qu'elle a été poussée en 1064, sous le règne du comte Albert II; et l'autre, sous le nom non moins antique d'*Avresse*, comprend tous ceux qui sont nés dans la nouvelle ville, c'est-à-dire entre cette première enceinte, et celle qui a été faite en 1414, sous le règne du comte Guillaume II. Chaque parti a son capitaine et son *Alfer*, et est distingué par les couleurs de la cocarde : les Mélans les portent jaune et noir (couleur de la ville), et les Avresses rouge et blanc.

Le corps entier se compose ordinairement de 15 à 1600 combattans divisés par brigades, sous des uniformes variés, lestes et brillans; chaque brigade a ses officiers, ses tambours, ses fifres. La hauteur des échasses est au moins de 1 mètre

30 millimètres, ce qui donne un grand intérêt au coup d'œil.

« Sur des bâtons ferrés des hommes vigoureux
« Surpassent les géans des siècles fabuleux. »

Le champ de bataille est ordinairement la grande place au centre de la ville; c'est là que, l'heure du combat venue, on voit arriver les brigades les unes après les autres; celles des Mélans, par une des extrémités, celles des Avresses par l'autre. On commence par une parade. Lorsqu'elle est finie, les drapeaux des deux partis sont étalés aux fenêtres de l'hôtel de ville, pour y être alternativement agités en l'air durant l'action, suivant que le parti auquel ils appartiennent gagne du terrain; puis on se forme en bataille, dans un ordre très-exact. Le capitaine de chaque parti distribue dans les lignes moitié des plus forts combattans pour soutenir le premier choc, et forme, de l'autre moitié, un corps de réserve destiné a envoyer des secours sur les points qui viennent à faiblir durant l'action.

Ces deux petites armées ainsi rangées, et que les chefs ne manquent jamais de haranguer, s'avancent gaiement l'une contre l'autre, au bruit des timbales, des trompettes et autres instrumens de guerre, bien serrés et allignés, jusqu'au milieu de la place, vis-à-vis l'hôtel de ville, point marqué pour commencer le combat.

« Et.... les voilà l'une à l'autre en présence.
« Ainsi qu'en un combat de deux coqs vigoureux,
« On les voit quelque temps s'examiner tous deux,
« Et tous deux, se flattant d'une prochaine gloire,
« Avant de s'éprouver ils chantent la victoire.
« De même voyait-on l'*Avresse* et le *Mélan*
« Se donner l'un à l'autre un regard méprisant,
« Et chacun d'eux croyant bientôt se faire voie,
« L'air retentit partout de communs cris de joie. »

Cependant l'action s'engage, les combattans n'ont pour armes que leurs coudes et les coups qu'ils se donnent échasse contre échasse, pour enlever et renverser leurs adversaires; mais ils sont si adroits à cet exercice et si fermes sur leurs quilles, qu'on les voit s'élancer, tantot d'un côté, tantôt de l'autre, se pencher et se relever dans le même instant. Quand ils marchent au combat, ils ne manquent jamais d'avoir à leur suite une autre troupe d'auxiliaires à pied; ce sont les pères, les mères, les sœurs, les épouses ou autres proches parens qui, durant l'action, les animent et se tiennent derrière eux à pied, pour leur prêter la main de crainte qu'ils ne se blessent en tombant sur le pavé. C'est un spectable divertissant de voir, derrière ces géans, des filles et des femmes se trémousser, gesticuler, criant toutes à la fois pour animer leurs amans, leurs maris, leur distribuant des liqueurs pour réparer leurs forces, des quartiers d'orange, des citrons, des prunes pour les rafraîchir, les aidant à remonter sur leurs échasses lorsqu'ils ont été désarçonnés, et les exci-

tant à retourner au combat, à y bien faire leur devoir, pour l'honneur du parti.

« ...... Dans un de ces combats,
« Un malheureux Avresse......
« Venait d'être accablé d'un coup rude et sensible :
« Pour mettre en liberté la douleur qu'il ressent,
« A peine sur un pied s'était tiré du rang,
« Quand un de ses amis, qui n'avait point d'échasse,
« S'offrit tout aussitôt de combattre en sa place.
« Il lui demande les siennes.....
« Sans peine à les donner il aurait consenti
« Si sa femme, attirée au bruit de sa disgrâce,
« N'eût fait pour l'arrêter cette étrange menace :
« Sais-tu bien, malheureux, que par cette action
« Tu vas perdre à jamais ta réputation ?
« Songes-tu que partout on dira dans la ville
« Que sous un front guerrier tu porte un cœur de fille.
« Mais que dis-je ? une fille. Ah! s'il m'était permis
« D'éprouver ma valeur contre nos ennemis,
« Je saurais jusqu'au bout soutenir mon audace.
« Apprends donc, grand guerrier, que, pour quitter l'*Echasse*,
« Il faut avoir au moins quelque membre brisé,
« Alors avec raison tu seras excusé.
« C'est en vain à mes yeux que tu fais la grimace;
« Si tu ne soutiens mieux la gloire de ta race,
« Je saurai tout permettre à mon ressentiment,
« Je prêterai l'oreille aux douceurs d'un amant;
« Et, de ta lâcheté me vengeant sur ta tête,
« Pour te désespérer je serai toujours prête.
« Ne dis pas que trop las tu ne te soutiens plus,
« Tu ne saurais jamais m'abuser là-dessus,
« Je connais ta vigueur. Va donc par ton courage
« Prévenir à l'instant un si sensible outrage ;

« Songe avec tes amis à revenir vainqueur,
« Et puis nous saurons bien adoucir ta douleur. »

L'acharnement avec lequel on voit les deux partis marcher l'un contre l'autre n'a d'égal que l'agilité, l'adresse et la force que les combattans déploient. C'est encore le poète qui va nous en donner une idée.

« Le vigoureux Mélan et le vaillant Avresse,
« Savans dans le métier, et d'une égale adresse,
« Épuisent tour à tour tous les secrets de l'art :
« Tout est mis en usage et d'une et d'autre part;
« Chacun d'eux, mais en vain, cherche son avantage;
« C'est partout même force et semblable courage.
« Déjà plus de vingt fois chacun d'eux repoussé
« S'est vu, sur une échasse, à demi renversé;
« Quelquefois emporté d'une rude secousse,
« Quelquefois, à son tour, il enfonce et repousse (1).

(1) On pourrait citer bien d'autres passages qui tous prouvent combien ces combats ont toujours été animés; celui, par exemple, où il est question d'un des champions célébrés par le poète :

« . . . . . . *Timozet* signale son courage :
« Malgré trois trous sanglans qu'on voit dessus sa tête,
« Dans de nouveaux dangers sa bravoure l'arrête.
« . . . .
« . . . .
« Enfin, pleins de fureurs, animés par la rage,
« S'attaquant de concert.... A ce choc dangereux,
« Nos braves quelque temps chancellent tous les deux;
« Mais ce grand coup, semblable à celui du tonnerre,
« Malgré leur fermeté, leur fait baiser la terre;
« Ils tombent l'un et l'autre, et ces guerriers puissans
« Font tomber avec eux Avresses et Mélans.

On a vu de ces combats durer plus de deux heures sans aucun avantage réel de part ni d'autre. Tantôt les uns gagnent du terrain, tantôt les autres le reprennent; et les corps de réserve qui viennent au secours, rétablissent souvent les affaires. Enfin, lorsqu'un des deux partis commence à plier, l'autre occupe le terrain, s'y range en bataille, fait agiter son drapeau, et crie victoire. Gaillot rapporte que le maréchal de Saxe, assistant en 1748 à un de ces combats d'échasses qui lui fut donné en divertissement, prit tant d'intérêt à ce jeu, qu'on le voyait, de la fenêtre de l'hôtel de ville où il était placé, animer du geste et de la voix les combattans, et

Et ces deux autres passages beaucoup plus caractéristiques encore :

« . . . .
« . . . .
« Là-bas j'entends quelqu'un qui, se prenant au ciel,
« Vomit contre lui seul sa colère et son fiel;
« Les uns, à qui la honte a changé le visage,
« Suivent tous les transports d'une impuissante rage;
« Et j'en ai vu (l'un d'eux), avec force enlevé,
« Qui mordait de dépit un innocent pavé.
« D'autres, pour se venger du coup qui les menace,
« Avant de culbuter abandonnent l'échasse,
« Et cherchant à céder, du moins avec honneur,
« Sur la terre avec eux entraînent le vainqueur.
« . . . .
« . . . .
« *Castaigne*. . . . .
« Exécute le coup qu'il a prémédité.
« Il se met vis-à-vis d'un peloton d'Avresses;
« Alors, loin d'employer sa force ou son adresse,
« Il se laisse tomber; puis, ouvrant ses deux bras,
« Il renverse sous lui leurs plus vaillans soldats. »

faire signe d'envoyer du renfort dans les endroits où il s'apercevait que l'un ou l'autre des deux partis commençait à plier : il ajoute qu'on a entendu le guerrier dire, après le combat, que si deux armées étaient, au moment de s'entre-choquer, animées au point qu'il avait vu cette jeunesse, ce ne serait plus une bataille, mais une boucherie affreuse.

On devine bien que ces combats attirent toujours une grande foule de spectateurs de la ville et des environs. Ces divertissemens étaient tellement dans les habitudes et dans les mœurs des Namurois, qu'autrefois une des places du centre de la ville, dite la place de *Lislou*, était assignée aux jeunes gens qui s'exercaient les dimanches et fêtes par de petits combats entre eux. Gaillot écrivait, en 1786, que, depuis que le magistrat leur avait défendu ces exercices (sans doute à cause du danger de s'estropier), ce jeu commençait à tomber. Le dernier combat d'échasses qui ait eu lieu, date de 1814; il a eté donné au prince d'Orange (depuis roi des Pays-Bas) sur la place Saint-Aubin. Quelques années auparavant, il en avait éte donné un à Bonaparte. Les autres combats les plus remarquables, dont la tradition conserve le souvenir, sont celui du mois de juillet 1718, en présence du czar Pierre-le-Grand qui cependant parut y donner moins d'attention qu'aux joutes sur l'eau, et celui qui eut lieu en 1521 en présence de Charles-Quint qui confirma alors les priviléges des échassiers. On croit

que ce fut à cette époque qu'ils obtinrent celui de brasser leur bière sans payer de droits. Il parait même que les échassiers faisaient corporation comme les arbalétriers; car j'ai vu au registre général, dans les archives de la ville, la mention d'une demande faite par deux compagnies d'échassiers, qu'il leur fut permis d'aller à Bruxelles pour y assister à l'entrée solennelle de je ne sais quel prince, permission que le magistrat n'osa leur accorder.

Danse macabre

DANSE DES SEPT MACHABÉES.

Cette danse était le quatrième jeu particulier à la jeunesse de Namur, et suivait ordinairement le combat des échasses. J'en emprunte la description à l'historien Gaillot.

« Sept jeunes hommes alertes, dispos et bien dé-
» couplés, représentant les sept frères Machabées,
» forment entre eux une danse au son d'un tam-
» bour. Ils sont vêtus d'une simple chemise blanche
» liée au bras avec des rubans rouges, ont culottes,
» bas, souliers et bonnets blancs, garnis de rubans
» de la même couleur; ils portent de la main droite
» une épée émoussée, et, tenant chacun de la gauche
» la pointe de celle de leur compagnon, sans jamais
» l'abandonner, ils font mille mouvemens et figures
» différentes par l'entrelacement de toutes ces épées,
» qui dénotent en même temps et la vigueur de leur
» tempérament et la souplesse et agilité de leur
» corps. » Je n'ai pu rien découvrir sur l'origine de la danse des sept Machabées; ce qu'il y a de no-

toire dans le pays, c'est que ce jeu a eu lieu pour la dernière fois en 1774, en présence de l'archiduc Maximilien; qu'à cette époque, il était déjà tombé en désuétude.

Quant au combat des échasses, pour quiconque n'a pas la bonhomie d'adopter le conte de deux anciennes familles rivales du pays, la famille des *Mélans* et celle des *Avresses*, qui auraient de cette manière vidé leurs différends, il n'y a que des conjectures à faire sur l'origine de ce singulier divertissement. Les échasses à Namur seraient-elles un héritage des Romains, dont le séjour prolongé dans le pays est d'ailleurs attesté par tant de monumens encore subsistans; ou bien l'usage n'en doit-il pas plutôt être attribué au débordement fréquent des eaux de la Meuse et de la Sambre que l'on sait avoir leur confluent au pied de cette ville qui, en en inondant souvent une grande partie, auraient obligé les habitans à inventer les échasses pour pouvoir passer d'une rue à l'autre. Cette dernière opinion est d'autant plus probable, que les deux enceintes de la ville, d'où sont censés sortir les Mélans et les Avresses, sont les plus rapprochées de ces deux rivières et voisines de leur confluent, et qu'avant que Guillaume I[er], comte de Namur, qui est mort en 1391, n'eût fait exhausser le pavé de la plupart des rues, la ville était sujette à de fréquens débordemens de ces deux rivières.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE

De M. le baron Chaudruc de Crazannes, sur les antiquités celtiques ou gauloises de la Charente - Inférieure, inséré ci-devant page 53.

(EXTRAIT D'UNE SECONDE LETTRE ÉCRITE A LA SOCIÉTÉ.)

Dans une première lettre, adressée à la Société royale des Antiquaires de France, nous avons (1) fait connaître seize *dolmen* ou *pierres-levées*, encore existant dans le département de la Charente - Inférieure, et dont deux seulement avaient été précédemment connus et décrits par MM. La Sauvagère, Arcère et Bourignon (2). Depuis cette communication, nous avons été informés de l'existence de trois autres de ces monumens.

Les deux premiers se voient à une lieue de Rochefort, et près du pont de Charras, sur un domaine appartenant à M. Lescure (3), officier du génie maritime. Ils sont placés à deux cents pas l'un de l'autre : le plus près du canal de Charras,

(1) Lettre du 27 novembre 1820.

(2) Les pierres-levées de *Geay*, près de Saintes, et de la *Jarne*, près de la Rochelle.

(3) Président de la Société littéraire de Rochefort.

dont nous parlerons d'abord, est presque intact; le second est moins bien conservé.

Le premier de ces *dolmen* consiste en un quartier de roche massive, jadis taillée en carré long, creusée dans son intérieur en forme d'auge, d'une assez grande dimension, recouverte avec exactitude par une pierre aplatie de même substance calcaire; le tout repose sur un lit en petites pierres, recouvert de terre, ce qui devait autrefois former un tertre proéminent au-dessus du niveau du sol, alors marécageux.

Les proportions de chacune des faces et des diverses parties sont :

Longueur de la partie inférieure, prise en dehors et de l'est à l'ouest, 2^{m},599; largeur *idem*, prise du nord au sud, 2^{m},436; élévation, prise sur le sol, terme moyen, 0^{m},867.

L'auge ou le bassin a en longueur, de l'est à l'ouest, 1^{m}461; largeur, 1^{m},056; profondeur, 0^{m},758.

La couverture ou pierre carrée, qui en fermait exactement l'entrée, a sa partie antérieure brisée, et permet de s'introduire dans l'intérieur de l'auge par la face de l'est. On remarque un trou rond pratiqué au milieu de ce couvercle, circonstance qui se représente souvent dans ces sortes de monumens.

La largeur de cette pierre de recouvrement est de 2^{m},924 de l'est à l'ouest; sa largeur, nord et sud, est de 2^{m},761.

Longueur des deux angles les plus alongés,

par les antiquaires en ces derniers temps, mais que le savant M. Dulaure a adoptée.

Le troisième monument de ce genre que nous avons à signaler à la Société royale, existe au lieu du Maine, commune de Mont-Guyon, arrondissement de Jonzac, sur une éminence et dans un des plus beaux points de vue possibles de tous côtés de l'horizon. C'est une réunion de pierres d'un grès très-dur, énormes, rongées et noircies par le temps. Ce monument est élevé sur une longueur d'environ 8m,121 à 9m,745, sur une largeur de 3m,248 à 3m,898, et sur une hauteur de 3m,898 à 4m,872, approximativement. Ces pierres debout et fichées en terre en supportent, à une élévation de 8m,121 à 9m,745 environ, une autre (1) de même nature, servant de table ou de couverture, d'un poids et d'un volume énormes, et qu'on estime peser 30,000 kilogrammes et plus. Le temps l'a fait incliner sensiblement. Tout est vide sous ce monument gigantesque, et l'on peut contempler facilement cette pierre prodigieuse par-dessus et par dessous. Aux deux bouts de ce monument sont des monceaux de ruines ou gros quartiers de pierres sans ciment, qui paraissent lui avoir appartenu et en avoir fait partie ; mais ces constructions ont été détruites par l'injure des siècles ou celle des hommes, plus destructeurs que le temps.

(1) Sans fer, ni chaux, ni ciment, circonstances étrangères à tous les monumens celtiques ou druidiques.

Le monument de Mont-Guyon porte le nom de *pierre-folle*, qui désigne souvent les *dolmen* ou *pierres-levées*, comme celui de *pierres-couvertes*. On le considère aussi dans le pays comme le tombeau de quelque général, prince ou autre personnage distingué qui aurait été inhumé dessous, on ne sait, du reste, à quelle époque.

Il est singulier qu'on ne trouve dans aucun des auteurs qui ont traité de l'histoire et des antiquités de la Saintonge, nulle trace de ce monument respectable. Malgré son intérêt et son importance, il paraît avoir été absolument oublié dans le lieu retiré où nous l'avons découvert, et qui fut autrefois planté d'un bois très-épais.

SUPPLÉMENT AUX OBSERVATIONS

Sur plusieurs lettres inédites de François et Henri, ducs de Guise; par M. Berriat-Saint-Prix, membre résident.

Les remarques n°s 31 et suivans ont été recueillies depuis l'impression des pages 133 à 162 du tome IV, où sont les trente premières remarques (ainsi que les lettres inédites des ducs de Guise), et ont été communiquées à la Société royale des Antiquaires les 29 octobre et 9 novembre 1822.

31. *Pages* 141 et suivantes.

Nouvelles observations sur le massacre de Vassy.

Nicole Pithou, avocat à Troyes, frère cadet des célèbres Pierre et François Pithou, et pourvu en 1572 de la charge de bailli du comté de Tonnerre, dont la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemi l'empêcha de prendre possession (il était protestant et il s'enfuit en Allemagne avec sa famille), a laissé une histoire, encore inédite, de l'église réformée de Troyes, qui forme le volume 698 des manuscrits Dupuy. Grosley, dans sa vie des frères Pithou (*Paris*, 1756, 2 *vol. in*-12), après avoir fait l'éloge des talens et des vertus de Nicole, parle de son histoire ecclésiastique, et ajoute (*T. I, p.* 76) qu'il est presque tenté de copier les détails dans lesquels Nicole y entre sur la véritable cause du massacre de Vassy....; que le président de Thou est le seul qui paraisse ne pas l'avoir ignorée, mais qu'il s'en faut qu'il l'ait exposée avec autant d'étendue, de netteté et de précision que Nicole; que, suivant le récit de ce dernier, « le massacre de Vassy *fut pro-* » *voqué par les Calvinistes*, et par un manque total » de respect, de leur part, à l'égard de l'évêque de » Châlons. »

Cette remarque de Grosley est d'une mauvaise foi révoltante; mais, comme s'il s'en fût aperçu lui-même, il ajoute aussitôt une phrase obscure d'où

l'on pourrait induire qu'il avait été forcé d'exposer le contraire de ce qu'il pensait. « Pour, dit-il, en « rejeter la cause sur les catholiques, il faudrait « supposer que l'évêque de Châlons aurait dû tolérer « des assemblées que le roi venait d'autoriser par « son fameux édit de janvier 1561 (1562, nouveau « style). » Puis s'excusant sur ce que tout cela est étranger à son sujet, il passe à autre chose.

Il n'est personne qui ne s'empressât de répondre à Grosley, que, sans contredit, l'évêque aurait dû *tolérer* les assemblées, à moins que Grosley ne pensât que la puissance d'un évêque ne fût supérieure à celle du roi, manifestée par un édit.

Mais voyons si, en effet, comme il le dit, le massacre de Vassy fut, au rapport de Nicole Pithou, provoqué par un manque total de respect des Calvinistes envers l'évêque de Châlons.

Observons d'abord que l'histoire ecclésiastique de Nicole est rangée par ordre chronologique, que son travail ne consiste en un mot que dans des espèces d'annales.

Au livre septième, qui embrasse les événemens de l'an 1561, vieux style, c'est-à-dire commençant à pâques 1561 et finissant à pâques 1562, nouveau style, Nicole raconte, feuillet 158, que le duc de Nivernais (alors comte d'Eu), gouverneur de Champagne, arriva à Troyes à la fin de novembre 1561. L'évêque de Troyes Caracciole (Caraccioli), qui s'était fait ministre, voulut aller prêcher dans la grange des Calvinistes le 23; les catholiques le dénoncèrent

au duc, qui se contenta de le prier de ne pas prêcher. Le lendemain 24, Caracciole assista au prêche (sans prêcher); et, sur les nouvelles plaintes de quelques catholiques, le duc se borna à répondre qu'il était chargé d'exposer les édits du roi..... Voilà ce que Nicole rapporte des faits de novembre 1561.

Sur-le-champ (feuillet 159), il dit que les fidèles de Vassy n'ayant pas de ministre, en obtinrent un, pour la deuxième fois, de l'église de Troyes, nommé Gravelle, qui se rendit à Vassy *le* 13 *décembre* 1561. Le 16 ou le 17, l'évêque de Châlons, Jérome Burgensis, accompagné d'un moine docte, se rendit à Vassy par le conseil du cardinal de Lorraine; *le* 18 *décembre*, il alla au sermon de Gravelle. A peine celui-ci commençait sa prière pour prêcher, que l'évêque l'interrompit, annonçant qu'il venait comme évêque de Châlons, et par conséquent de Vassy. Le ministre le pria de le laisser continuer, l'invitant à prendre la parole après lui, s'il trouvait quelque chose à reprendre à sa doctrine. L'évêque l'interrompt de nouveau par la même annonce. Alors Gravelle lui dit qu'il s'ébahit de ce qu'il veut les empêcher de prêcher en ce lieu, vu que le roi et le gouverneur le permettent. Après cela nouvelle interruption, puis une discussion de théologie entre l'évêque et Gravelle, que Nicole détaille au même feuillet 159, au 160e et au commencement du 161e; discussion où, d'après le récit de Nicole, à la vérité suspect à cause de ses opi-

nions, l'évêque n'eut pas l'avantage, et à la suite de laquelle il se retira. Alors des cerveaux échauffés, comme il y en a dans toute assemblée, ne purent se tenir de crier : *au loup, au renard, à l'âne, à l'école.*

Nicole ajoute (feuillet 161) que Gravelle, après avoir administré la cène à Vassy le jour de Noël, s'en revint à Troyes le lendemain (26 décembre).

Ainsi, il est d'abord clair, par le récit de Nicole, que l'évêque ne se plaignit pas, puisqu'il laissa le ministre exercer ses fonctions encore pendant huit jours (du 18 au 26 décembre), quoique, d'après les dispositions de l'édit de juillet précédent (*Voy. ci-devant* page 144), il eût pu commencer ou au moins provoquer des poursuites.

Mais d'ailleurs, s'il en eût commencé ou provoqué, il n'aurait pu les continuer, puisque, presque aussitôt après, ou au mois de janvier 1561, vieux style, et 1562, nouveau style, fut rendu le fameux édit de janvier, que rapporte Nicole, feuillet 162 et suivans, et *qui permet aux réformés de s'assembler de jour hors des villes pour faire leurs prêches et prières, et défend à toutes personnes, de quelque état qu'elles soient, de les y troubler* (Voyez aussi ci-devant *pages* 141 *et suivantes*).

D'autre part, les députés des réformés qui se trouvaient à la cour publièrent, en février, et envoyèrent à toutes leurs églises un avis pour les exhorter à obéir à l'édit et à en faciliter l'exécution. Nicole le rapporte, feuillets 165 et 166.

Après cela il raconte, même feuillet 166, à la fin, que à Troyes « nouvelles arrivèrent *le 2 mars* « au matin comme les fidèles de l'église de Vassy, « distant de Troyes d'environ 14 ou 15 lieues, estant « assemblés sans armes à leur façon accoustumée « en une grange dedans la ville, avaient esté le « jour précédent (1er mars) les ungs très-inhumai- « nement et cruellement massacrés et les autres « fort et griefvement blessés, sans aulcung respect « d'aage ni de sexe par ceux de la suite du duc « de Guyse, François de Lorraine, authorisés par « sa présence. » Il ajoute que les fidèles de Troyes leur envoyèrent un chirurgien qui rebroussa chemin, parce que, dit-il, il avait été averti en route que ceux de Vassy avaient des chirurgiens.

Nicole finit là son 7e livre, feuillet 167. Il ne dit plus rien du massacre, si ce n'est au commencement du 8e livre, où il se borne à rapporter que cela causa une grande frayeur aux fidèles de Troyes, parce que le bruit était que les massacreurs s'y acheminaient.

Quoi qu'il en soit, où voit-on dans tout ce récit la moindre circonstance d'où il puisse résulter que le massacre de Vassy fut, comme l'avance Grosley, provoqué par un manque total de respect des Calvinistes envers leur évêque? D'abord, l'évêque s'était attiré, par son imprudence et son obstination, les propos que rapporte Nicole; et ensuite, ce qui tranche toute difficulté, les propos avaient été tenus le 18 *dé-*

cembre, et le massacre eut lieu le 1er mars suivant, ou *soixante et douze jours après*.

Le duc de Guise n'avait d'ailleurs aucune qualité, ni pour les punir, ni pour les juger. L'édit de juillet recommandait la paix; il n'appartenait pas au duc de la troubler, et encore moins après l'édit de janvier suivant. Quoique celui-ci ne fût pas encore enregistré (*Voy.* ci-devant page 147), ce n'était pas à un serviteur de la couronne à l'enfreindre; et enfin, le duc, on le répète, n'avait absolument aucun droit de venir s'immiscer dans les affaires de la religion, dans aucun lieu, et surtout en Champagne, où il n'était pas gouverneur. D'autre part, on voit combien est fausse la réflexion de Grosley, rapportée ci-devant page 486; car, quel rapport y a-t-il entre le droit qu'avait ou n'avait pas l'évêque de tolérer ou empêcher les assemblées des protestans, et le massacre de Vassy? l'évêque avait-il requis, et en aurait-il eu d'ailleurs le droit, et le duc de Guise aurait-il pu déférer à ses réquisitions? l'évêque, disons-nous, avait-il requis le duc de dissoudre l'assemblée de Vassy?... et, en supposant que les protestans de Vassy eussent manqué de respect à l'évêque le 18 décembre, est-ce que cela aurait suffi pour autoriser à les massacrer le premier mars?.... On conçoit que, si le manque de respect avait eu lieu le premier mars et eût irrité les soldats du duc de Guise, on pourrait dire que les protestans avaient provoqué leur malheur. Mais le dire, lorsque d'après le récit sur lequel on

se fonde, le manque de respect avait précédé de soixante et douze jours le massacre, et lorsque l'évêque n'était pas même présent au moment du massacre.... en vérité, nous ne savons comment qualifier cette allégation de l'historien des frères Pithou.

32. *Page* 156.—*Madame de Castre*.... Nous avons dit au n° 4, p. 159, qu'il s'agit de Diane, fille naturelle de Henri II. Il en est question dans un procès-verbal, dressé par le parlement de Paris, sur l'entrée solennelle que la reine Catherine de Médicis fit à Paris, au mois de juin 1549, deux années après l'avènement de son époux au trône de France. Parmi les personnes qu'on y nomme, comme placées auprès de la reine dans les diverses cérémonies de l'entrée, on trouve, à trois reprises différentes, la même Diane, alors à peine âgée de dix ans, et qui y est désignée en ces termes : MADAMOISELLE LA BASTARDE DU ROI (*V. mss. Dupuy*, vol. 662, fol. 143, 146 et 147). Ce voisinage paraît d'autant plus singulier, du moins dans nos mœurs actuelles, que Diane était née six ans après le mariage de la reine (*Voyez Moreri*, mot *France*, n° *de Henri II*).

33. *Page* 156.—Voici une preuve décisive que le Balafré a commis, dans sa première lettre, l'erreur de date que nous avons déjà indiquée au n° 16, p. 161, où nous avons observé que la date réelle devait être postérieure au 28 décembre, *jour des Innocens*, parce qu'il était impossible que ce jour-là il eût appris le passage de son père au-delà des Alpes. Nous voyons en effet, par les registres mss. du conseil de la ville de Grenoble, que le duc de Guise passa dans cette ville pour aller en Italie, vers le 17 du même mois de décembre; qu'il y fit une entrée solennelle avec son épouse; qu'ils s'y arrêtèrent plusieurs jours, et que le 30 ils étaient à peine à Mont-

mélian, ville où le conseil envoya ce jour-là un messager au duc. Ainsi il est clair que, le 28, son fils ne pouvait, dans une lettre écrite à Saint-Germain-en-Laye, le féliciter de son passage au-delà des monts.

Puisque l'occasion s'en présente, nous rapporterons, d'après les mêmes registres, que le conseil, pour se conformer à l'usage où étaient alors les villes de faire des dons aux gouverneurs à chaque entrée, arrêta, le 11 du même mois, d'offrir cette fois au duc, 1° cinq ou six sommées ou charges d'avoine ; 2° deux tonneaux de vin, l'un blanc et l'autre clairet, chacun de deux charges et demie (la charge de Grenoble équivalait à peu près à un hectolitre), qui furent payés à raison de deux écus d'or sol la charge.

A l'égard de la duchesse, comme on ne lui avait fait aucun don à sa première entrée, en 1548, année de son mariage, et qu'aux premières entrées les dons devaient être beaucoup plus considérables, on délibéra, le 16, de lui offrir une médaille d'or valant 200 écus, y compris la *facture d'icelle.*

Mais faute de temps, ou peut-être d'artiste, la médaille ne fut pas prête, et, le 21, on décida, pour parachever le don, d'y substituer trois mulets, dont le prix arriva à la même somme (*Voir dd. Reg. mss.* 11, 16, 21 et 30 déc. 1556, et 9 mai 1557).

N. B. L'écu d'or sol valait alors 46 à 48 sous (*Voir iid.*, 4 juillet 1550 et 9 mai 1557).

34. *Pages* 156 *et* 160. — *A Monsieur de Lorraine*..... On peut être surpris de voir le jeune duc de Lorraine à la cour de Henri II; mais nous apprenons, par le continuateur de Bouchet, auteur contemporain, qu'en avril 1551 (1552, n. St.), Henri II, lors de son expédition de Lorraine, s'était saisi de ce duc, à peine âgé de huit ou neuf ans, et l'avait fait envoyer à Paris pour y être élevé avec le dauphin.—*V. id. Annales d'Aquitaine*, p. 628, édition de 1644 (C'est celle que nous avons citée ci-devant p. 160, n° 9).

ne saurait provenir d'un simple pilier ; il vient évidemment d'anciens débris de tours et de fortifications ou de constructions de forme arrondie, qui auront survécu long-temps à la destruction de la ville. Ces ruines, plus apparentes, auront vraisemblablement fourni des matériaux pour les églises et les monastères du nouveau Lisieux dans le onzième siècle et les siècles postérieurs. Toutefois, à l'exception de pierres de taille de Quilli, telles que celles dont était construit le grand pilier (porte de ville) dont parle Hubert, lesquelles ont pu être employées sans qu'on les reconnaisse, je ne trouve nulle part aucune trace de l'emploi qu'on aurait pu faire des porphyres, des marbres et de ces larges briques qui abondent encore dans les fouilles. Il est extraordinaire aussi que l'on n'ait remarqué, ni dans les murs de la cathédrale, ni dans les murailles et les tours de la ville, aucunes de ces pierres de grand appareil sur lesquelles il devait exister des inscriptions romaines, ainsi qu'on en découvre dans les anciennes villes où les Romains s'étaient établis. Il faut induire de ces remarques que le sol des Tourettes, et surtout celui du champ Loquet, recèlent, sous leurs premières couches mises en culture, une partie considérable des démolitions faites par les Saxons (destructeurs de Néomagus et de plusieurs villes voisines, vers la moitié du quatrième siècle). Ces décombres, négligées pendant plusieurs siècles, se sont recouvertes successivement de détritus de végétaux et de terre. Ces conjectures me paraissent d'autant plus vraisemblables que, jusqu'en 1770, on

ignorait la véritable situation de l'ancien Lisieux, et qu'il a fallu y faire des excavations pour en exhumer les objets découverts et décrits par Hubert. J'ajouterai que les couches épaisses de terre établies sur les ruines des monumens de l'ancien Lisieux me semblent avoir été placées par les barbares eux-mêmes, qui voulaient peut-être par cette opération essayer, dans leur fureur aveugle, d'anéantir, autant qu'il était en eux, jusqu'au souvenir des villes qu'ils détruisaient. Je serais d'autant plus porté à le croire, que j'ai remarqué, non seulement à Rome, mais dans plusieurs autres anciennes villes d'Italie, que des monumens détruits ou mutilés, que des fabriques considérables, que d'immenses palais se trouvent enfouis sous des couches de terre évidemment transportées là, tellement épaisses, qu'il était impossible que les détritus, les végétaux convertis en terreau, et les divers apports faits par les pluies, eussent pu les former.

L'emplacement que Hubert et M. Mongez désignent mal à propos sous le nom de *Tourettes*, qui n'est celui que d'une très-petite partie de ce territoire, s'étend sur plusieurs pièces de terre en labour et en pâturage, séparées par des haies, et même par un chemin. L'un de ces champs, le champ Loquet, est celui qui offre le plus de débris, surtout aux environs d'une cavité en forme d'entonnoir, près de laquelle on a trouvé, à diverses époques, et récemment, en 1812, plusieurs médailles que j'ai vues ;

un Domitien en argent, une Faustine et un Vespasien en grand bronze.

J'ai découvert, le premier, en 1814, plusieurs petits fragmens de cette belle poterie rouge en usage chez les Romains, des tablettes de beaux schistes noirs et verdâtres, des morceaux de beau granit gris très-fin et poli des environs de Tinchebrai (Orne), un bout de corniche d'albâtre d'un blanc magnifique, beaucoup de marbres, soit blancs, soit veinés rouge et violet. Les plus communs ont été extraits probablement de carrières voisines, de Barou, de Vieux, de Laize, de Saint-Laurent-du-Mont, de Moutiers, des Loges et de Fourneaux, lesquelles étaient alors exploitées. Indépendamment de ces marbres, j'ai constaté l'existence de plusieurs marbres rares dont j'ai recueilli des échantillons nombreux, tels que du marbre blanc statuaire de Carrare, du jaune de Sienne ou pagliocco, du cipollin grec à couches micacées, des brèches, des griottes, etc. J'ai trouvé aussi des fragmens nombreux de porphyres, soit rouge des Grecs, soit vert serpentin provenant de l'Égypte et de la Grèce. Parmi les autres objets que j'ai aussi remarqués le premier, je ne dois pas négliger de placer de jolis tessons de cette belle poterie antique à couverte rouge, dont j'ai parlé plus haut; quelques-uns offrent les formes les plus élégantes, et présentent, sur leurs bords, le relief circulaire de rameaux très-gracieux d'olivier, de vigne et de myrte. Ces fragmens sont parfaitement analogues à ceux que j'ai

trouvés, en 1816, dans les ruines d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), l'antique et puissante *Alesia Mandubiorum*, si célèbre dans les Commentaires de César, et qui, comme Néomagus et tant d'autres cités détruites par les barbares, dans les vieux siècles de la vieille ignorance, gisent obscurément sous le sol qu'elles dominaient, méconnues même des fils de leurs anciens habitans.

Quoique superficielles, les fouilles faites en 1770 par l'ingénieur Habert, firent découvrir plusieurs objets précieux, tels que des marbres, des médailles, même le bras d'une statue de bronze, et des pièces de grosse poterie que l'on dédaigna, et que j'ai reconnues pour des têtes d'amphore.

Au nord-est de l'ancien Lisieux, et attenant à la ville, j'ai découvert, le 18 mai 1818, un amphithéâtre romain d'une grande étendue, dans l'arène duquel il est facile de voir qu'on introduisait les eaux d'un ruisseau voisin pour les naumachies. De vastes constructions antiques, composées de couches alternatives de pierres et de larges briques, subsistent encore, et donnent de ce monument une grande opinion. Une simple levée de gazon mettrait à nu les gradins et les murs de l'édifice.

Il serait bien à désirer que l'on pût faire avec soin des excavations et des recherches sur les points que nous avons indiqués. Les propriétaires de ces terrains se prêteraient volontiers, sans doute, à des travaux qui, faits en temps convenable, après les récoltes, ne leur occasionneraient aucun dommage. Il

serait digne du gouvernement et de son excellence le ministre de l'intérieur, de provoquer et de faire entreprendre ces recherches qui rendraient au jour les ruines, sans doute imposantes, d'une des plus illustres cités des Gaules, et peut-être, exhumant des choses curieuses, serviraient la science, l'histoire et les arts.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

Sur un autel à Esus, par J. B. J. Jorand, membre résident.

Messieurs,

Le monument dont nous allons vous entretenir a déjà été l'objet de votre attention. Quoiqu'il ait été décrit plusieurs fois, et qu'il soit retracé dans plusieurs ouvrages, il nous a semblé offrir encore quelques observations neuves, particulièrement dans la figure qu'on a considérée jusqu'à ce jour comme devant être positivement le dieu Esus : ce monument mérite à tous égards l'estime et le cas que les savans de tous les pays en font. Picot, dans son Histoire des Gaules, en parle avec le plus grand intérêt. M. Dulaure, dans son excellent ouvrage sur la ville de Paris, remarque avec raison que les points favorables à la navigation des fleuves ou des rivières de la Gaule furent constamment enrichis et honorés de ces preuves de la reconnaissance des

IS.



delt. et s

Lith de G: Engelmann.

S.

hommes envers les dieux, à qui ils attribuaient leur prospérité et leur bonheur.

L'île de la Cité à Paris, favorablement située pour la navigation, devait donc aussi fournir à la postérité la preuve de cette même reconnaissance.

Le monument auquel nous nous arrêterons particulièrement, et qui nous semble intéresser tout à la fois l'histoire et les arts, est celui qui paraît avoir été consacré à Jupiter, à Esus, à Vulcain et au Taureau, objets du culte des Gaulois.

Ce monument, tant de fois dessiné et décrit, le fut toujours avec inexactitude; le P. Montfaucon, dans son Antiquité expliquée, et Dom Félibien dans son Histoire de Paris, en donnent une explication fautive à de certains égards, et une représentation plus fautive encore. Dans le premier volume des Mémoires de l'académie celtique, on trouve aussi une gravure de ce même autel faite sur les dessins de M. Mazois; cette gravure, quoique plus exacte que celles qu'on voit dans les ouvrages déjà cités, laisse encore bien des choses à désirer sous le rapport du style et du caractère de cette sculpture des bas temps. Il est tout naturel de penser que si le dessinateur est inexact et infidèle dans son travail, l'historien et l'antiquaire qui ne peuvent pas toujours examiner les monumens par eux-mêmes, seront induits en erreur par cette inexactitude. C'est précisément ce qui est arrivé pour le monument que nous entreprenons de décrire de nouveau, et que nous avons dessiné nous-même avec le plus

grand soin, d'après l'original qui, en ce moment, se trouve dans les magasins de l'ancien Musée des monumens français, en attendant qu'il soit transporté dans le Musée qu'on se propose de faire au palais des Thermes de Julien.

Le 16 mars 1710, ou 1711, selon M. Dulaure, en creusant sous le chœur de Notre-Dame de Paris, pour y construire un caveau destiné à recevoir les dépouilles mortelles des archevêques de cette métropole, on trouva, en faisant ces fouilles, plusieurs fragmens de sculpture au nombre de neuf pierres cubiques, offrant sur chacune de leur face verticale un sujet différent et accompagné d'inscriptions.

Parmi ces fragmens trouvés à Notre-Dame, nous nous sommes attachés particulièrement à reproduire l'autel dit de Jupiter ou d'Esus, et qui est le mieux conservé.

Cet autel est composé de deux pierres, comme on peut le voir dans le dessin que nous en donnons; sa hauteur est de trois pieds six pouces, et chacune de ses faces a deux pieds et demi environ : sur l'une d'elles l'on voit une figure en pied représentant Jupiter tenant de la main gauche une haste ou pique, de l'autre qui est presque entièrement brisée, ce dieu étoit armé de la foudre dont on aperçoit encore un des carreaux; circonstance omise par la plupart des dessinateurs qui ont reproduit ce monument. Le bras droit soutenoit aussi une partie du paludamentum dont cette figure est vêtue; du même côté, à ses pieds, est un aigle tellement

fruste qu'on le distingue à peine. Dans la fracture du bras droit, on remarque l'empreinte parfaite d'un coquillage fossile (bivalve). Sur le bandeau qui sert de corniche à cet autel, on lit LOVIS. D. Félibien a lu TOVIS, ce que nous n'avons pu voir; mais nous croyons que c'est postérieurement, et par un motif qu'on ne peut expliquer autrement que par l'idée d'une flatterie maladroite, qu'on aura voulu faire de Jupiter, Louis; alors on transforma la lettre I en la lettre L, à la faveur d'une ligne horizontale qu'on y ajouta, ce qui fait LOVIS pour IOVIS. D. D. Lobineau et Félibien ne croient pas devoir reconnaître une lance dans l'arme que cette figure tient à la main gauche, par cela seul qu'elle leur semblerait trop courte de proportion; c'est une bien faible raison, et c'est aussi bien peu connaître les licences permises dans l'art statuaire. Non contens de n'avoir pas voulu voir ce qui est, le dessinateur ainsi que Félibien ont vu ce qui n'est pas; car l'artiste a indiqué la main droite dans une position que bien certainement elle ne devait pas avoir, en supposant même que cette main existât encore à l'époque de la découverte du monument. Il serait impossible que la main de cette figure, ainsi qu'elle est posée, pût tenir le foudre dont elle était armée, et dont un des carreaux, déjà mentionné, nous atteste l'existence.

A la partie diamétralement opposée à celle que nous venons de décrire, on remarque un taureau qui semble être dans une forêt, il est couvert d'une

housse ou étole; trois grues sont montées sur lui, une sur sa tête, une sur son garrot, et la troisième sur sa croupe; aussi lit-on sur le bandeau de l'autel TAVROS. TRIGARANVS, inscription latine avec des formes grecques et celtiques.

A la droite du Jupiter est représentée une figure de Vulcain (1) tenant de la main gauche une paire de tenailles, et de la droite un marteau; ce second attribut est encore échappé au dessinateur employé par Félibien. Ce dieu a pour tout vêtement une courte tunique qui lui laisse le bras droit libre; sa coiffure est en forme de calotte surmontée d'une espèce de petite boule. On lit au-dessus de sa tête: VOLCANVS.

Sur la face, à gauche de la figure de Jupiter, on remarque un homme vêtu d'une sorte de tunique ouverte d'un côté, comme celle de Vulcain, et qui laisse également le bras droit libre dans ses mouvemens. De la main gauche, cette figure tient une branche d'arbre qui va être frappée de la serpe dont la main droite est armée; un rameau est déjà à ses pieds; la tête est ornée d'une couronne de laurier. Cette figure, comme les autres, est d'une fort mauvaise proportion et d'un dessin très-incorrect, mais ne manque cependant pas d'une sorte de style dans la composition, si on en excepte toutefois le Vulcain, qui remplit assez mal l'espace du panneau qu'il oc-

(1) Une figure à peu près semblable fut trouvée dans les fouilles qu'on fit vers le milieu du siècle dernier, d'une tombelle funéraire à Pouilly-sur-Saône.

cupe; premier vice de composition dans les monumens des arts.

Maintenant examinons quelques opinions des savans qui se sont occupés de la description de ce monument précieux par son antiquité, et curieux pour l'histoire des arts dans la Gaule. La description matérielle qu'on en a faite n'est pas seule fautive; l'interprétation historique que quelques auteurs en ont donnée, nous a semblé insuffisante et peu juste.

Sans avoir recours aux étymologies galloises et bretonnes, comme l'a fait M. Johanneau, dans une fort longue et fort savante dissertation, insérée dans les Mémoires de l'académie celtique (Tom. I, p. 160), étymologies qui le conduisent à faire du mot *Esus* ou *Hæsus*, *Sylvanus*, le dieu Sylvain des Romains, nous nous bornerons à ne voir simplement dans ce mot que le nom donné à la divinité, considérée comme principe universel (le Jéhova des Hébreux, l'Adonaï des Syriens, le Zeus des Grecs, le Tot des Egyptiens, le Brahma des Indiens, etc., etc.); et comme le rapporte Morery au mot *Esus*, ou bien à ce dieu terrible que nous ne pourrions, malgré tout, reconnaître dans cette effigie.

Voilà ce que rapporte la Tour-d'Auvergne dans ses Origines gauloises (1) au sujet de cette divinité. « Un des surnoms de Mars, dans la langue des Celto-« Scythes, était Hæsus. Ce dieu présidait au car-« nage, et était regardé par les Gaulois comme l'ar-« bitre souverain de la guerre; on l'apaisait par des

(1) 149 et 150.

« sacrifices humains. Hæsus Gallorum deus, idem « cum Marte : *sic Lucan.* Galli Heusum atque Teutatem humano cruore placant : *sic Lactantius.*

« Et quibus immitis placatur sanguine diro
« Teutates, horrensque feris altaribus Hæsus ;
« Et Tanaris Scythiæ non mitior ara Dianæ.

LUCAIN.

« Les Gaulois représentaient Hæsus ou Mars sous « une forme hideuse. Lucain nous apprend que les sol« dats romains, qui n'avaient jamais vu dans leur pays « de dieux d'une figure aussi épouvantable, furent « saisis d'effroi la première fois qu'ils approchèrent « du sanctuaire de Mars dans les Gaules. (Lucan. « lib. III, v. 412 et seq.).

« *Hæsus*, en breton, veut dire horreur ; *Hæusus*, « dans la même langue, signifie horrible, effroyable. « *Inde* Hæusus *ab horrore*, sic dictus, quoniam res « horrida horrorem incutit spectatoribus, quasi quod « oculis doleat horrida intueri. »

Comment est-il possible de retrouver, dans les traits et dans l'action qui occupe cette figure, rien qui justifie ce que dit Lucain de l'horreur que cette divinité causait aux soldats romains en la voyant, et rien qui se rapporte au culte épouvantable qu'on lui rendait? Ici, la physionomie de ce personnage n'a rien d'extraordinaire, et son action est loin de retracer le carnage. L'artiste eût été bien maladroit de représenter un dieu dans une action si opposée aux goûts qu'on lui prête, et sous des traits si peu faits pour le faire reconnaître. Toutes ces considérations nous portent à croire que cette figure est

celle d'un prêtre ou d'un sacrificateur gaulois, occupé, si ce n'est de la cueillette du gui sacré, du moins des préparatifs du culte du grand Esus, dont le nom se trouve ici comme pour indiquer le but auquel cette action doit se rapporter. On doit y voir encore le mélange des divinités romaines avec celles des Gaulois, et la preuve de la fusion des deux religions de ces peuples : adroite concession des vainqueurs faite aux vaincus (1).

DES UBIENS, DE *COLONIA AGRIPPINA*, COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE COLOGNE JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. le baron de LADOUCETTE, membre résident.

On a publié, sur l'origine et la religion des Germains, des articles remplis de recherches profondes ou ingénieuses, mais qui ont laissé une foule de questions indécises (2). Faute de monumens antérieurs à l'invasion des Romains, avouons que l'histoire certaine de ces peuples si renommés ne commence pour nous qu'à l'arrivée de César, et que,

(1) L'inscription trouvée avec ce monument semble indiquer qu'il appartient au règne de Tibère, puisque tout ce que les fouilles ont mis à jour à l'endroit où il a été découvert, est de cette époque.

(2) *Voyez* Gelenius, Taschenmacher et Augustin Aldenbruck, dont l'histoire de l'origine et de la religion des anciens Ubiens a été traduite du latin en allemand, avec des additions, par Joseph-Guillaume Brewer. — Cologne, 1820.

sans lui, sans Tacite, nous n'aurions aucune notion précise sur leurs mœurs et leurs usages. D'après Tacite, ils célébraient dans leurs hymnes, comme leurs fondateurs, un dieu Tuiston, fils de la Terre, Mannus à qui il donna le jour, et les trois héritiers de celui-ci. En allant au combat, ils invoquaient Hercule, et entonnaient des chants avec une sorte de cri qu'on nommait *bardit :* ces hymnes et ces chansons martiales n'existent plus, et l'on n'a pu recueillir aucun de leurs débris. Où donc trouver des détails sur le règne de Tuiston, Tuston, Tuiton ou Tuiskon, le géant, qui portait la couronne, l'an du monde 1812, et de ses dix successeurs : Mannus; Inghevon, d'où seraient descendus les Ingœvones; Istevon, d'où les Istævones; Herminon, d'où les Hermiones; Marsus, père des Marses; Gambrivius, des Gambrives; Suevus, des Suèves; Wandalus, des Wandales; Teutatès, des Teutons; Herkules Alemannus, des Allemands? Avec quelle facilité cette généalogie nous révélerait des étymologies germaines! Ces peuples, dit César, n'avaient que des divinités visibles, et dont ils ressentaient l'influence, le soleil, la lune et le feu. Tacite prétend que le dieu le plus honoré par eux était Mercure; venaient ensuite Hercule, Mars, Isis à laquelle une partie des Suèves donnait la figure d'un vaisseau. Cet historien nous apprend que les Germains rendaient un culte aux Druidesses Weleda, Aurinia, et à une foule d'autres. Il ajoute que les Angli et leurs voisins étaient adorateurs de la déesse Herthe, c'est-à-dire de la Terre, et les

Naharvales, des deux Alcis, qu'on supposait être Castor et Pollux. Nos auteurs modernes vont plus loin; ils confondent les époques; ils s'appuient d'actes de conciles, de chartes, de sermons, de monumens postérieurs à l'époque où écrivait Tacite. Sachant que, du temps de Charlemagne, les Saxons avaient des croyances venues de la Scandinavie, ils donnent à l'Allemagne la mythologie de cette péninsule (1). C'est ainsi qu'ils affectent chaque jour de la semaine germanique à des divinités qui, presque toutes, lui ont été long-temps inconnues, et dont une partie lui est restée étrangère. Le *Dimanche* est consacré au Soleil, *die Sonne*, sous le nom de *Sunnendaeg*. L'astre du jour est représenté par une femme vêtue d'une tunique, la tête couverte d'une auréole, les pieds nus, les cheveux flottans sur les épaules, tenant le disque du soleil. *Lundi*, la lune, *der mond* (*Manendaeg*), un jeune homme presque nu, ayant un arc, un carquois, une lance; son air est mélancolique; sous sa main droite, est une tête de jeune fille, entourée d'une coiffe surmontée d'oreilles, et dont le ventre ouvert laisse voir un quartier de la lune. *Mardi*, *Tuisco* (*Tyvesdaeg*), sans doute le premier roi, Tuiston. Reyher nous le représente sous les traits d'un vieillard barbu, qui, de la main gauche, tient un sceptre tréflé, et

(1) On peut consulter, sur l'ancienne religion du nord, l'analyse faite par M. Depping, du mémoire de M. Munter. (*Voyez* T. II, p. 216 des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France.)

tend la main droite comme s'il voulait bénir quelqu'un. Il est entouré d'une draperie qui pend sur son épaule gauche, et qui couvre la moitié de sa poitrine, le ventre, les reins, jusqu'aux genoux et la moitié de la jambe. On voit à nu ses deux bras, ses pieds, le sein droit : sa chevelure ombrage la moitié de son front, où deux touffes s'élèvent comme de petites cornes, elle flotte en boucles sur ses épaules. Le piédestal sur lequel le dieu repose, est figuré comme un balustre dont l'épaisseur est forte au-dessous, et au-dessus très-légère. *Mercredi*, *Woden* (*Wonsdaeg*), que les érudits prétendent être un dieu saxon, Wodan, d'où ils dérivent Gott, Oden, Othin, et l'on y trouvera facilement le célèbre Odin des tribus du nord de l'Asie. Il paraît présider à la guerre; son casque est surmonté d'un dragon, les ailes étendues; Wodan est cuirassé, mais sa cotte de maille diffère de celle des Romains; cuirasse, brassards, cuissards, tout est sans ornemens; à son côté est un glaive courbe et large, surmonté d'une tête d'oiseau de proie; sa main droite tient une hallebarde; sa gauche, un bouclier énorme sur lequel sont figurés un cheval et une branche de chêne. Le dieu porte une moustache; ses cheveux et sa barbe sont courts et crépus. *Jeudi*, *Thor*, (*Theunensdaeg.*) C'est un vieillard couvert d'une peau de cerf, dont les bois s'avancent sur sa tête : le vêtement est boutonné depuis la ceinture jusqu'au col. De la main gauche, il tient un sceptre surmonté d'un lis; sa droite est placée comme pour bénir quelqu'un; autour de sa

tête s'arrondit une couronne d'étoiles; elle désigne la majesté; comme le sceptre, la domination. Les étoiles figurent les douze signes du zodiaque ou les douze mois dont il fut le souverain; elles représentent aussi les sept étoiles, les sept planètes ou les sept jours de la semaine. Thor est parfois nommé Asathor, Ase ou Akethor, le rapide: il est le plus fort des dieux et des hommes; son pays se nomme *Trheduanger* (abri contre la peur); son palais a 540 étages; Thor préside au tonnerre, à la pluie et aux vents, au beau temps et à la moisson: il protège les hommes contre les géans. Deux boucs traînent son char; mais lorsqu'il se rend au conseil des dieux, il va seul à pied, et traverse à gué les rivières. Il porte le marteau (*Miolner*) qui fait frémir les géans dès qu'ils le voient élevé avec son gant de fer, parce qu'il a déjà frappé beaucoup de leurs pères. Dans les voyages qu'il fit en Orient, il se cacha dans le trou du pouce du gant d'un géant: on lui sacrifiait une couple de bœufs avec le sang desquels on se teignait la tête. Ce dieu a donné son nom au *Jeudi*, qui, pour cette raison, s'appelle encore chez les Danois et les Suédois, *Thorsdag*, et chez les Anglais, *Thursday*. Thor passe pour être le Taram ou Taramis des Celtes. *Vendredi*, *Freya*, (*Frigedaeg.*) Les Germains avaient consacré ce jour de leur semaine à la déesse Fréya ou Frea, Feya, Friga, Frigga. On la regarde comme l'épouse de Wodan ou Othin. Son buste est celui d'un homme armé; au-dessous, elle est repré-

sentée comme une femme couverte d'une longue tunique, à la manière de la Minerve romaine; sa main droite tient un glaive nu, et la gauche l'arc des combats: on lui faisait des sacrifices comme à la déesse de la paix, de l'air, de l'amour et de l'hyménée. Le sixième jour de la semaine, où elle est particulièrement honorée, s'appelle de son nom Fretag ou Freytag. *Samedi*, *Seater* ou *Krodo*, (*Sater-Dagg*), Krodo est un vieillard dont les cheveux et la barbe sont courts et crépus; il est couvert, jusqu'au milieu de la jambe, d'une peau de lion, dont la tête lui tient lieu de casque; sa main droite élevée tient une roue avec ses rayons, et dans sa gauche penchée est une corbeille pleine de fleurs et de fruits, dont les deux extrémités voltigent; ses cuisses sont nues; il est chaussé de brodequins, il foule aux pieds un monstre marin : quelques écrivains l'ont confondu avec Saturne.

Ne nous arrêtons pas plus long-temps sur ces rêves d'une imagination ambitieuse, qui veut tout connaître, tout expliquer; venons à des faits mieux connus.

Les Suèves, sorte de fédération de diverses peuplades qui occupaient la plus grande partie de la Germanie, et qui s'étendaient sur la rive droite du Rhin, depuis sa source jusqu'auprès du lieu où est maintenant Cologne, pressaient fortement les Ubiens, autrefois puissans, et qui furent réduits à implorer le secours de César. Comme ceux-ci avaient quelque commerce, ils offrirent des bateaux pour le passage

des Romains. César crut au-dessous de sa dignité et de celle du peuple-roi, de traverser le fleuve autrement que sur un pont; il nous décrit lui-même comment il le construisit en dix jours, et en fortifia les deux extrémités. Après avoir châtié les Germains dans l'espace de dix-huit jours, César revint sur la rive gauche, fit rompre la moitié du pont, et plaça une tour pour protéger la partie qui en subsista vers la Gaule. Les Ubiens affluèrent à son camp; mais le corps de la nation ne quitta la rive droite du Rhin que l'an 717 de Rome, 37 ans avant Jésus-Christ. Vispanius Agrippa, consul sous le triumvirat, et qui fut depuis gendre d'Auguste, accueillit ces alliés fidèles, en forçant des tribus d'Eburons et de Condrusiens à se retirer plus loin dans les terres. Suétone nous apprend « qu'Auguste transporta dans la Gaule les Ubiens et les Sicambres *qui se donnaient*, et qu'il les plaça dans des champs sur les bords du Rhin.. » Horace et Ovide célébrèrent ces succès de l'empereur. Tacite, parlant de l'émigration des Ubiens : « Elle est déjà ancienne, dit-il; une fois sûrs de leur fidélité, nous les plaçâmes sur le bord même du fleuve, pour être nos gardiens, plutôt que nous, leurs surveillans (1). » Une ville s'éleva, qu'on appela Ubium, entourée d'une muraille qui avait quatre portes et plusieurs tours. Agrippine naquit à Ubium, pendant les guerres de son père Germanicus. Elle obtint de l'empereur Claude, son époux, d'y transférer une colonie de vétérans romains, l'an 802 de

(1) Traduct. de Dureau de Lamalle.

Rome, 48 de l'ère chrétienne. La ville des Ubiens prit le nom de Colonia Agrippina. La fondatrice y fit construire un capitole, plusieurs temples et palais, un prétoire, une place d'armes. La forme topographique de Cologne était alors à peu près quadrangulaire; le Rhin se séparait, au-dessus de la ville, en deux bras, dont l'un mouillait les murs et le pied du capitole, et l'autre, plus fort, se dirigeait à l'est; tous deux se réunissaient au-dessous de la cité, et formaient une île. Cologne acquit successivement une grande importance. Ses fortifications s'étendirent; les murs, qui étaient d'une capacité extraordinaire, furent flanqués de dix-sept tours rondes ou demi-circulaires; on en trouve encore des vestiges à l'ouest de la ville. Vitellius, Trajan, Posthumus, Victorinus Proculus, furent revêtus, à Cologne, de la pourpre impériale; Saloninus, fils de Gallien et prince de la jeunesse, y fut assassiné (1). Constantin y fit passer un grand nombre de Saxons, en leur permettant de suivre leurs lois et leurs usages. Les Francs s'étaient emparés de cette ville en 355; Julien la reprit, la releva, l'embellit, la rendit commerçante, et fixa auprès d'elle une tribu des Francs, laquelle donna à cette partie de la rive gauche du Rhin le nom de Ripuarie, de *Ripa*, rive; les Ripuaires s'étaient engagés à la défendre contre les Germains. Attila passa

(1) On peut consulter, sur le sort de l'épouse et des enfans de Saloninus, l'histoire, antiquités, etc., des Hautes-Alpes, article de Briançon. — Septembre 1820, chez Fantin, libraire, rue de Seine, n° 12.

à Cologne comme un torrent dévastateur. Egidius, général romain, s'y fit proclamer roi de la Ripuarie, dont elle était la capitale. Childéric le vainquit, et eut pour successeur, à Cologne, son cousin Sigebert, dit le Boiteux; ce dernier fut assassiné par son fils Clodéric. Clovis, qu'on accuse d'avoir conseillé le crime, fit punir le meurtrier de la peine du talion, se rendit à Cologne, harangua le peuple, et fut proclamé roi de la Ripuarie, qu'il réunit à la France, en lui conservant sa loi. Thierry, son fils, se trouvant à Châlons-sur-Marne, fit rédiger cette loi avec celle des Allemands et des Bavarois. Plectrude, après avoir dominé en Austrasie et en Neustrie, voulait en présider la régence, après la mort de Pepin, son époux, sous le nom de son fils Théobald, encore dans l'enfance; elle gardait prisonnier dans le palais, Charles-Martel, que Pepin avait eu de sa concubine Alpaïde. Charles s'échappa; et, après divers avantages, il s'empara de Cologne. Plectrude lui ayant remis les trésors royaux, elle se retira dans un cloître. Charlemagne passa deux fois le Rhin à Cologne, pour aller faire la guerre aux Saxons; il ne se doutait guère alors qu'en 882, les Normands la ravageraient, ainsi qu'un grand nombre de villes sur le Rhin. L'histoire ne dit pas si ce prince se servit de bateaux, ou s'il put encore profiter du pont que Constantin y avait élevé. C'est dans une assemblée générale ou concile que Charlemagne, en 782, y reçut les soumissions des Saxons, mais non encore celles de Vitikind. Un concile avait eu lieu à Cologne avant son

règne, et dix-neuf s'y tinrent après lui. Cette ville avait été l'une des premières du Rhin à recevoir le christianisme. Saint-Materne vint y prêcher l'évangile, et il y bâtit une église qui devint un siége épiscopal. Il assista au concile réuni de tout l'occident, par ordre de Constantin, et qui s'ouvrit à Arles le 1er août 314. On compte, après Saint-Materne, dix évêques de Cologne qui y fondèrent des presbytères, des abbayes, des collégiales; parmi eux, Ebregesile II fut employé en plusieurs ambassades par la reine-Brunehaut. Suivant la plupart des historiens, le premier archevêque de Cologne fut Saint-Cunibert, gouverneur du fils du roi Dagobert et archichancelier d'Austrasie. Carloman et Pepin, fils de Charles-Martel, donnèrent, en 745, ce siége métropolitain à Saint-Boniface qu'en 748 ils transférèrent à Mayence. Cinquante ans après, Charlemagne rétablit l'archevêché à Cologne, et en revêtit Hildebolde, qui avait le titre de son archi-chapelain, et qu'il fit appeler en 814 pour lui administrer les sacremens. Thégan dit que ce prélat était l'intime du prince, *familiarissimum imperatoris*. Voyons rapidement ce qui, chez les successeurs d'Hildebolde, peut exciter l'attention. Fils de Henri-l'Oiseleur, et frère d'Othon Ier, Brunon fut à la fois archevêque de Cologne et gouverneur de Lorraine, avec le titre d'archiduc. Il laissa un nom fameux. Ayant appris la grammaire dès l'âge de quatre ans, parlant avec facilité les langues anciennes, ce prélat tenait chez lui, à Cologne, à Vienne, à Metz, une

sorte d'académie. Lorsque l'empereur voyageait pour rendre la justice, Brunon se faisait suivre de sa bibliothèque. Il ne quittait ses travaux littéraires que pour remplir, au nom de son frère, des missions de paix, ou pour porter des secours aux malheureux. Héribert se montra le plus charitable de tous les hommes, lors d'une famine qui, au commencement du onzième siècle, désola la France et l'Allemagne. Pellegrin, son successeur, éleva l'église collégiale des douze apôtres; nommé archichancelier d'Italie, il entra dans Rome à la tête de vingt-mille hommes, s'y empara du prince de Capoue, et le livra à l'empereur. Saint-Annon, ayant fait saisir, en 1074, le vaisseau d'un riche marchand, il vit tout le peuple se soulever contre lui jusque dans l'église; il en barricada les portes, et s'enfuit par une secrète issue; rentré à Cologne, quatre ans après, ses soldats pillèrent la ville, dont il éloigna six-cents commerçans. Renaud de Dassel livra de grands combats pour l'empereur, en Italie, où il mourut d'une maladie épidémique; Renaud avait ajouté deux tours à la cathédrale, et avait rebâti son palais. Philippe de Heinsberg, qui lui succéda, menacé par l'empereur Frédéric, joignit les faubourgs à la ville, en l'entourant de murs qui avaient, dit-on, vingt-quatre portes et soixante et trois tours; Frédéric obligea les habitans à abattre une de ces tours, à combler une partie des fossés, et à lui payer 264 marcs d'or. Ce prince accorda ensuite au prélat une partie de la Westphalie et de l'Angrie; et, depuis ce temps, les arche-

vêques portèrent le titre de ducs de ces provinces. Engilbert de Berg fut vicaire en Allemagne de l'empereur Frédéric et gouverneur de Henri, qu'ensuite il couronna; ce vertueux prince ecclésiastique fut assassiné, en 1225, par ordre de son parent, Frédéric, comte d'Isenbourg.

Conrad de Hochsteden se battit, en 1242, contre Guillaume, comte de Juliers, qui le fit prisonnier, et en exigea une rançon de 4000 marcs d'argent. En 1247, il vit recevoir chevalier dans son église métropolitaine Guillaume, comte de Hollande, qu'il couronna, l'année suivante, à Aix-la-Chapelle, et qui disputa l'empire d'Allemagne à Frédéric. Après la mort de Guillaume, Conrad, en 1257, couronna empereur, à Francfort, Richard d'Angleterre, qui vint à Cologne, et qui, s'intéressant à la construction de la cathédrale dont s'occupait Conrad, lui accorda la permission d'une quête dans la Grande-Bretagne. Sept années auparavant, Conrad avait fait arrêter sans motifs le fils aîné du roi de Danemark, qui passait par Cologne, et il ne lui avait rendu la liberté qu'après avoir reçu 6000 marcs d'argent; de pareils traits peignent les mœurs de cette époque. En 1257, à la suite d'une révolte des Colonais, sur lesquels Conrad voulait s'arroger des droits despotiques, il se réfugia à Andernach. Cependant l'archevêque réussit à s'attacher le peuple, et surtout les tisserands, et, en 1259, il cassa le magistrat pour le composer d'hommes à sa dévotion. Engelbert de Falkenbourg succéda à son siége et à ses prétentions. A peine installé,

il prit les clefs de la ville, en changea les officiers, établit des péages, demanda des sommes considérables. Une sédition l'ayant obligé à se retirer, il vint mettre le siége devant Cologne, et profita d'un arbitrage pour en tirer d'abord 6000, puis 900 marcs. Les Colonais indignés le renfermèrent dans une hôtellerie, à l'enseigne du Cheval, rue du Rhin, l'y retinrent 14 jours, et furent encore obligés, par les princes voisins qui s'établirent médiateurs, à lui payer 4000 marcs. Ce fut alors qu'il commença à faire bâtir le château de Bonn, et qu'il habitait alternativement à Brühl, Pappelsdorff et autres châteaux appartenant à l'archevêché. Depuis cette époque, les prélats n'ont plus tenu de résidence constante dans la ville, quoique maintes fois ils y séjournassent pendant quelques jours. On voit encore autour de Cologne un chemin dit *Bischoffsweg* (chemin de l'évêque), dont ils se servaient lorsqu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas entrer dans son enceinte. Engelbert voulut livrer la ville à ses alliés. Dans la nuit du 14 octobre 1269, un savetier, gagné par les exilés et par le duc de Limbourg, les comtes de Clèves et de Falkenbourg, pratiqua une ouverture au travers de laquelle ils introduisirent leurs troupes; le mauvais temps les ayant forcés de chercher un asile dans des maisons et granges voisines, quarante chevaliers colonais se réunirent et chargèrent l'ennemi; leur chef, Mathieu Overstolz, ayant été blessé à mort, lorsqu'on le rapportait sur un bouclier, il dit au peuple qui s'empressait autour de lui : « C'est

sur votre liberté qu'il faut pleurer; courez la défendre; si vous triomphez, je mourrai content. » Les bourgeois s'armèrent d'épées, de massues, de pertuisanes, et la ville fut sauvée. Le sénat ordonna un service anniversaire, où il se rendit en corps à Saint-Géréon. Engelbert, vaincu dans une plaine située entre Zulpich et Lechnich, fut, pendant trois ans, prisonnier de Guillaume, comte de Juliers. Son successeur, Sifroy de Westerbourg, qui s'était distingué dans cette bataille, prit Juliers et presque tout ce comté. A Worringen, le 5 juin 1288, il fut battu par Adolphe, comte de Berg, qui s'empara de sa personne. Sifroi obtint bientôt sa liberté du comte Adolphe. Mais, dans sa soif de vengeance, il réussit à le faire enlever dans une partie de chasse, et l'enferma à Brühl dans une cage de fer, où on le frottait de miel, et on l'exposait nu aux rayons du soleil (1). Nous ne parlerons pas des querelles continuelles avec la ville de Cologne, et des guerres terribles dont l'enchaînement signala le règne de plusieurs archevêques. On fut obligé, à la fin du treizième siècle, de nommer des *paçiaires*, espèce de juges de paix, qui décidaient sur les différends entre la noblesse et la bourgeoisie des bords du Rhin. Nous ne ferons qu'indiquer l'interdit qui fut jeté sur la ville de Cologne, à cause des atteintes qu'elle portait aux priviléges de l'ordre clérical, qui, en 1368, avait quitté la ville. Venons à Gebhard Truchsès, dont le cœur fut trop sensible. Il embrassa le luthéranisme, à l'exemple de l'archevêque Herman, et il épousa Agnès de Mansfeld,

(1) V. P. Mersæus.

chanoinesse de Gerisheim; mais, battu par le parti catholique, ayant perdu ses états, Gebhard alla, avec sa belle Agnès, expier par la misère, en Hollande, puis à Strasbourg, sa défection et ses amours. Du reste, les Français doivent absoudre les électeurs de Cologne de leur esprit guerrier. S'ils furent mis souvent au ban de l'empire, c'était pour avoir senti qu'un même système politique ou défensif convenait aux états qui sont en-deçà du Rhin. Ainsi Joseph Clément, qui, lors d'une élection, l'emporta sur le cardinal de Furstemberg, soutenu par Louis XIV, devint bientôt l'allié de ce roi.

Mais l'histoire des archevêques nous a menés trop loin; il faut remonter à des temps antérieurs pour faire connaître le gouvernement, les germes de prospérité, les dissentions de Cologne, depuis 949 où Othon l'avait réunie à l'empire d'Occident. Ce prince lui accorda de grandes immunités. Son épouse, Théophanie, y attira des fabricans grecs, et y tint une cour dont le luxe était inconnu dans cette contrée; elle y finit ses jours, elle y a son tombeau. Au dixième siècle, la civilisation avait déjà fait beaucoup de progrès sur le Bas-Rhin; la population s'était si fort accrue à Cologne que l'ancienne enceinte des Romains ne suffisait plus; de nouvelles habitations s'y élevaient de toutes parts et formèrent des faubourgs. L'île, que les deux branches du Rhin embrassaient, fut réunie à la Terre Ferme; le bord occidental du fleuve, reculé de plus de cent toises, devint un des quartiers le plus populeux de

la ville : la proximité du Rhin favorisait singulièrement le trafic des marchandises de toute espèce. Dans le onzième siècle, le commerce de Cologne parvint à un haut point de prospérité, et fit sur mer de grandes expéditions. La ville fut revêtue de priviléges extraordinaires par divers souverains, tels qu'Othon IV, Guillaume de Hollande, Richard d'Angleterre, Albert d'Autriche. Le premier de ces princes l'avait élevée, en 1212, au rang de ville libre et impériale.

Sous le règne de l'empereur Frédéric, elle s'allia avec Lubeck et les autres villes anséatiques ; la hanse y tint, en 1364, une assemblée dont émana un acte célèbre de confédération.

Les arts et les sciences étaient cultivés à Cologne ; aussi le Pape Urbain VI lui accorda, en 1364, une université qui fut regardée comme fille de celle de Paris.

Cependant les patriciens, en 1372, s'emparèrent du gouvernement de la ville, et en chassèrent la tribu des tisserands qui s'y étaient introduits depuis deux ans ; c'étaient des manufacturiers de draps, puissans par leur nombre et leurs richesses. Plusieurs d'entre eux furent décapités à la suite de scènes sanglantes ; un grand nombre subit le bannissement, et alla s'établir à Aix-la-Chapelle et à Montjoye ; d'autres enfin obtinrent leur grâce et continuèrent leur industrie. On va jusqu'à dire qu'en cette occasion le magistrat ruina dans Cologne 17,000 métiers. En 1349, il chassa tous les Juifs à qui l'on

imputa de commettre des sortiléges et d'avoir amené la peste ; le peuple se livra envers eux aux plus barbares excès.

La ville avait reçu un régime aristocratique ; l'administration fut partagée entre quinze familles patriciennes, et divisée en deux conseils, dont l'un se nommait le *conseil intime*, et l'autre le *grand conseil*. Ce genre de gouvernement empiétant de plus en plus sur les droits du peuple, l'insurrection éclata le 4 janvier 1396 ; dès que la majorité de la commune se fut déclarée contre les patriciens, on assaillit les conseils ; deux des principaux chefs furent saisis, et on leur trancha la tête : on bannit les autres, et l'on confisqua leurs biens.

La commune, s'étant constituée le 24 juin suivant, s'occupa des mesures à prendre pour affermir le nouvel état des choses sur des bases solides, et capables de prévenir le renouvellement des factions. Elle rédigea un *contrat social* (*verbund*), qui fut proclamé le 14 septembre 1396, comme loi fondamentale de l'Etat ; cette constitution reposait sur des principes démocratiques. La population divisée eut vingt-deux tribus ou corps de métiers, élut quarante-neuf sénateurs à vie, et deux bourgmestres auxquels le gouvernement de la ville fut confié Immédiatement après, les vingt-deux tribus nommèrent quarante-quatre députés, qui, réunis au sénat et aux délégués de l'archevêque, délibérèrent sur les statuts d'après lesquels la justice civile et criminelle serait administrée.

des environs, qui rêvait une république cis-rhénane. Ces exécutions avaient ramené le repos, et l'intégrité des statuts ne subit depuis aucun changement; hors les dissensions religieuses et controversistes, la paix publique n'éprouva plus la moindre atteinte.

La prospérité de Cologne s'accrut considérablement aux 17e et 18e siècles, en raison de la progression des richesses que possédaient la métropole, ses collégiales, abbayes et couvens, lesquels recueillaient les deux-tiers des produits territoriaux du pays électoral. Ces immenses revenus s'accumulaient en capitaux au sein de la ville, et ils refluaient dans le commerce, par des canaux que multipliait et vivifiait l'industrie, à mesure que se propageaient les lumières, et que l'esprit humain se cultivait; heureux si des aumônes distribuées quelquefois sans discernement, n'avaient pas soutenu, développé encore le fléau de la mendicité auquel se consacraient dans cette ville dix mille individus! Cologne était le grenier du Bas-Rhin, et la bourse de toutes les villes manufacturières de ses environs, de la Belgique et du duché de Berg; la surabondance des fonds qu'elle possédait lui permettait d'escompter à un taux plus bas que toute autre place de commerce.

C'est dans cet état que se trouvait Cologne, lorsque la révolution française amena la guerre de 1792. Après trois campagnes sanglantes, les Français victorieux plantèrent leurs drapeaux sur les bords du Rhin; ils firent leur entrée à Cologne le 5 octobre 1794, et l'occupèrent militairement jusqu'au traité

de Campo Formio (17 octobre 1797). Sa réunion à la république française fut solennellement proclamée en 1798, ainsi que les lois et réglemens administratifs et judiciaires qui régissaient alors la France. De nombreuses manufactures s'y étaient établies lorsque le traité de paix du 30 mai 1814 la donna à la Prusse. Cette ville fait actuellement partie du grand-duché du Bas-Rhin.

RECTIFICATIONS A FAIRE

Au mémoire de M. Magon de Lalande, inséré, page 64, sous le titre : *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, adressées par l'auteur lui-même.

Pour donner, telle qu'elle se trouve, page 69, l'inscription qu'il avait appelée fondamentale, et qui portait les seuls mots *Aug. N. civitas Vellavor Libera*, il fallait que M. de Lalande n'eût pas d'abord remarqué que l'inscription porte cinq lignes, au lieu de trois. Une recherche plus attentive les lui a fait découvrir, et voici la rédaction nouvelle que cette découverte l'a mis dans le cas de substituer à ce qu'il avait dit de cette inscription, pages 68, 69 et 70 :

En l'an 737 de Rome, lors du second voyage d'Auguste dans les Gaules, cet empereur déclara *libres* plusieurs cités, et leur *conserva* ou leur *conféra* les *droits municipaux*, soit à cause des secours qu'il en avait reçus, soit pour la fidélité qu'elles lui gardèrent :

« *Augustus fœderatas seu liberas civitates uti majorum suorum institutis permisit.* » DION, Liv. 54.

Au nombre de ces cités libres, nous retrouvons la Vellavie : quelques Mémoires particuliers avaient bien fait mention de l'avantage qu'elle obtint alors; mais aucune preuve ne venait

à l'appui d'un fait intéressant pour l'histoire du pays ; nous venons de la retrouver (cette preuve) dans une inscription dont l'authenticité est irrécusable : quoique d'une date postérieure, et ayant décoré le monument funéraire d'Étruscilla, épouse de l'empereur Volusien, elle n'atteste pas moins la vérité historique qu'il nous importe de consacrer. Cette inscription, figurée ci-après, est gravée dans un grès blanc, très-dur, de 3 pieds 6 pouces de long, sur 2 pieds de large ; elle se trouve enclavée, presque au niveau du sol, dans la façade méridionale et à l'angle sud-est d'une maison construite sur l'emplacement de l'ancienne église du *Haut-Solier*.

Combien peu de villes pourraient produire un titre semblable pour constater leur antiquité, en même temps que leur ancienne illustration ! Cependant ce titre précieux reste exposé à des mutilations journalières, et peut-être à une destruction prochaine.

Etruscillæ	ETRVSCILLAE	A Etruscilla,
Augustæ conjugi	AVG CONIVG	l'épouse auguste
Augusti nostri	AVG N̄	de notre auguste Empereur,
Civitas Vellavorum	CIVITAS VELLAVOR	la cité *libre* des Vellaviens.
Libera.	LIBERA	

A la *page 76*, la pierre tumulaire *de Nociturna* doit être interprétée ainsi :

Juliæ Nociturnæ, Rufini *M*arii *F*ilius
Rufinus Marius Uxori Castissimæ
*P*osuit.
Rufinus Marius, fils de Rufinus Marius
a érigé ce tombeau à la plus chaste
des épouses, *Julia Nociturna.*

Errata à la *lettre* de M. le baron Cocquebert-Montbret sur l'étymologie du mot *cauchemare.*

Page 297,	*ligne* 21,	Sloraque,	*lisez*	Slovaque ;
298,	9,	Mousterik,		Mouskerik ;
300,	3,	I-h.,		I hre ;
302,	15,	les Danois Alfr,		les Danois Alfe.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.

CONTENUS DANS LE TOME IV.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Par inadvertance, à l'imprimerie, on a doublé la pagination depuis 229 à 244, mais il n'y a pas de lacune; après 208, on doit lire 209, etc., jusqu'à 225.

